

11575  
11575  
11575

Digitized by srujanika@gmail.com



Solicitor General  
Canada

Solliciteur général  
Canada

# *Solicitor General Annual Report 1987-1988*

*Secretariat*

*Royal Canadian  
Mounted Police*

NCJRS

JUN 5 1989.

*National Parole  
Board*

ACQUISITIONS

*The Correctional Service  
of Canada*

*Canadian Security  
Intelligence Service*

---

117575-  
U.S. Department of Justice  
National Institute of Justice

117578

This document has been reproduced exactly as received from the person or organization originating it. Points of view or opinions stated in this document are those of the authors and do not necessarily represent the official position or policies of the National Institute of Justice.

Permission to reproduce this copyrighted material has been granted by  
Minister of Supply and Services  
Canada/Solicitor General Canada

to the National Criminal Justice Reference Service (NCJRS).

Further reproduction outside of the NCJRS system requires permission of the copyright owner.

Published under the authority of the  
Hon. Pierre Blais  
Solicitor General of Canada

Produced by the Communications Group,  
Ministry Secretariat

©Minister of Supply and Services Canada 1989

Cat. No. JS1-1988

ISBN 0-662-56619-X

Solicitor General  
of Canada



Solliciteur général  
du Canada

To Her Excellency  
The Right Honourable Jeanne Sauvé  
Governor General of Canada

May it please Your Excellency:

I have the honour to submit to Your Excellency the annual report of the Ministry of the Solicitor General for the fiscal year April 1, 1987 to March 31, 1988.

Respectfully submitted,

*Pierre Blais*  
Pierre Blais

117575

## Contents

<b><i>The Ministry of the Solicitor General</i></b>	<b>1</b>
<b>Secretariat</b>	<b>3</b>
<i>Mandate</i>	3
<i>Police and Security Branch</i>	4
<i>Planning and Management Branch</i>	7
<i>Corrections Branch</i>	10
<i>Communications Group</i>	11
<i>Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service</i>	12
<i>Appendices: A. Ministry of the Solicitor General</i>	14
<i>B. Ministry Secretariat</i>	17
<b>Royal Canadian Mounted Police</b>	<b>21</b>
<i>Mandate</i>	21
<i>Organization</i>	24
<i>Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders</i>	27
<i>Other Police Services</i>	32
<i>Police Services under Contract</i>	34
<i>Law Enforcement Services</i>	35
<i>Administration</i>	38
<b>National Parole Board</b>	<b>117576</b>
<i>Mandate</i>	45
<i>Highlights</i>	46
<i>Appeal Division</i>	47
<i>Clemency and Pardons</i>	47
<i>Human Resources and Official Languages</i>	48
<i>Financial and Administrative Services</i>	48
<i>Privacy and Access to Information</i>	48
<i>Tables</i>	49
<b>The Correctional Service of Canada</b>	<b>117577</b>
<i>Mandate</i>	55
<i>Resources</i>	55
<i>Organization</i>	56
<i>Objectives</i>	56
<i>Offender Case Management</i>	60
<i>Education, Training and Employment of Inmates</i>	61
<i>Health Care</i>	63
<i>Custody of Inmates</i>	64
<i>Technical Services</i>	65
<i>Administration</i>	66
<i>Planning and Management</i>	67

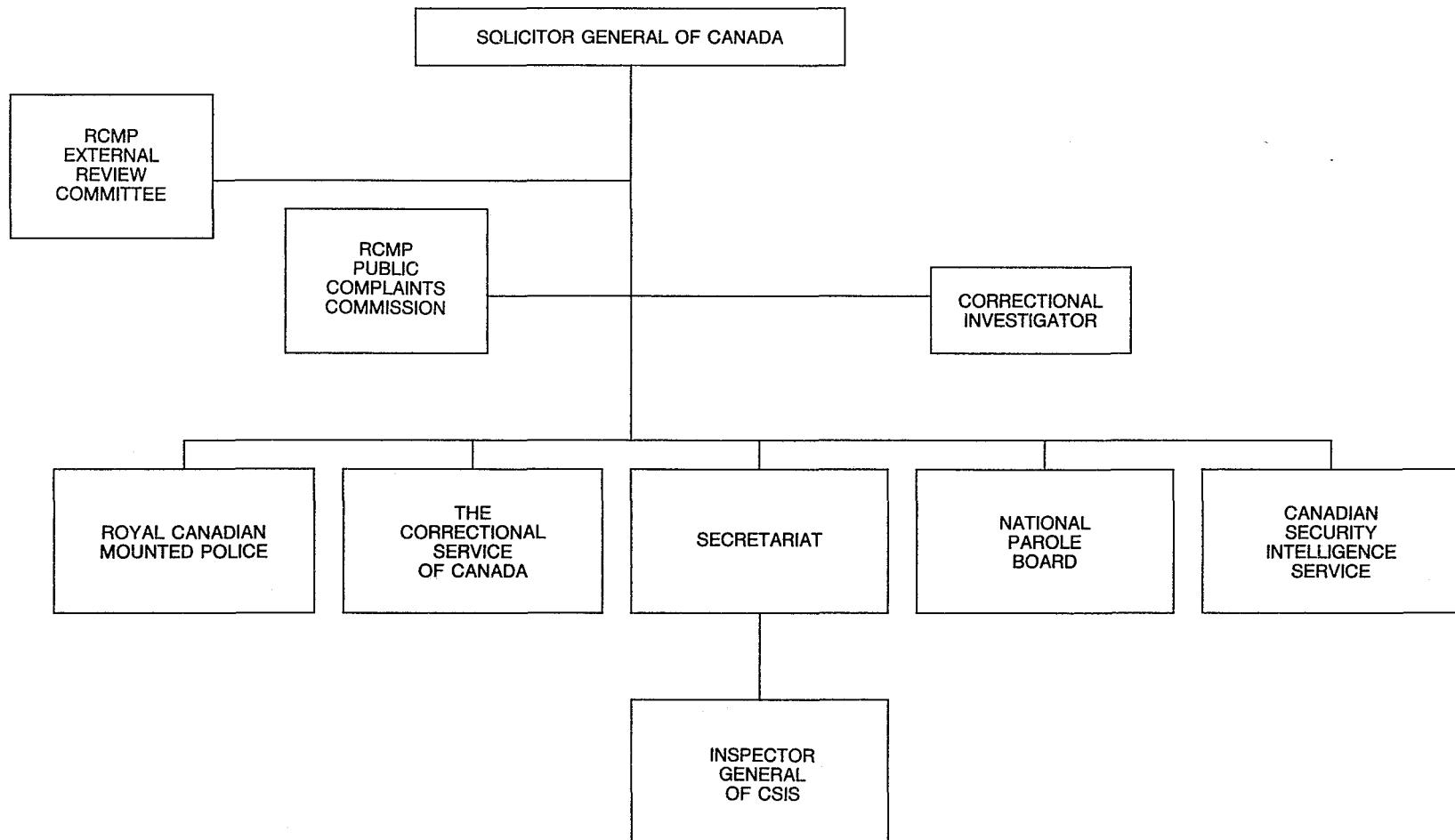
*Appendices:*

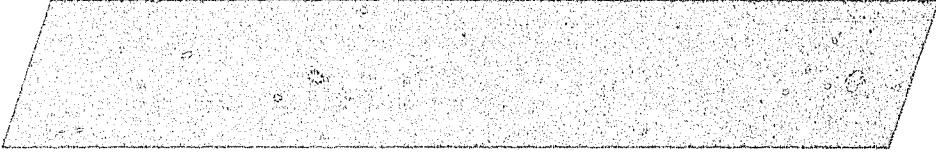
1. Average Number of Offenders on Register	70
2. Financial Performance by Activity	70
3. Expenditures for the Past Five Years by Activity	71
4. Person-Year Utilization	72
5. Revenues	72
6. Cost of Maintaining Offenders - Summary	73
7. Average Number of Employed Inmates	74
8. Number of Security Incidents	74

---

<b>Canadian Security Intelligence Service</b>	<b>117578</b>	<b>75</b>
<i>The Mandate of CSIS</i>		76
<i>The Powers of CSIS</i>		77
<i>The Controls of CSIS</i>		77
<i>Independent Review of CSIS</i>		78

## THE MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL AT A GLANCE





# *The Ministry of the Solicitor General*

The role of the Ministry's 30,000 personnel, whether they be police, penitentiary guards, parole officers, security intelligence officers or policy advisors, is to safeguard Canadian communities from crime and threats to security.

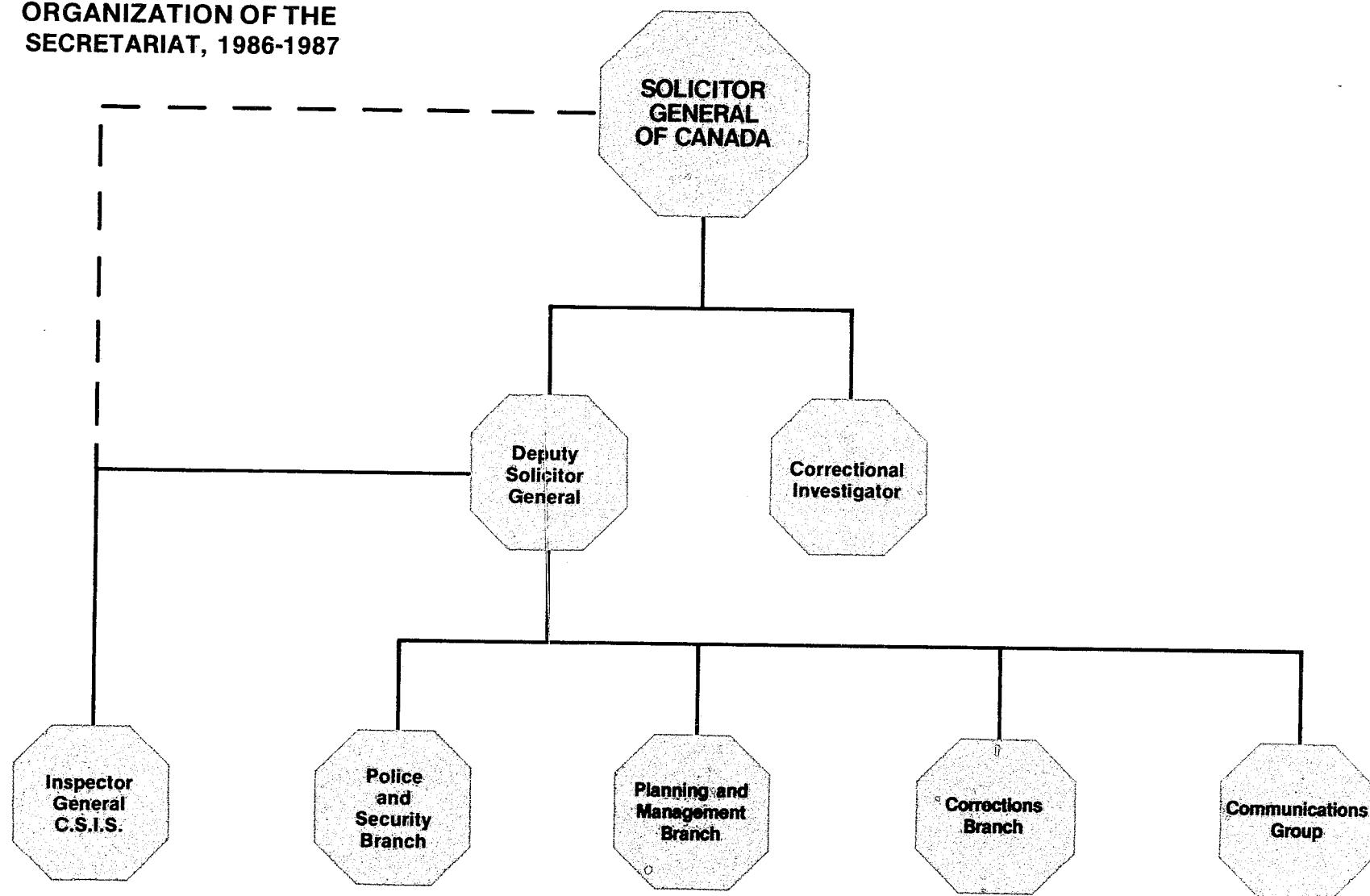
The responsibility for this essential task is spread across the four agencies that make up the Ministry: the Royal Canadian Mounted Police, the National Parole Board, The Correctional Service of Canada and the Canadian Security Intelligence Service. A Secretariat provides advice to the Solicitor General on policing, corrections and national security and advises on policy direction for the Ministry.

The Solicitor General is responsible for the administration of the *Department of the Solicitor General Act*, the *Royal Canadian Mounted*

*Police Act*, the *Penitentiary Act*, the *Parole Act*, the *Prisons and Reformatories Act*, the *Canadian Security Intelligence Service Act*, the *Criminal Records Act* and the *Transfer of Offenders Act*. As well, the Solicitor General discharges specific operational responsibilities under such acts as the *Identification of Criminals Act*, the *Official Secrets Act*, the *Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act* and the *Immigration Act*, which are otherwise administered by other departments. Finally, the RCMP is responsible for enforcing all federal statutes, such as the *Criminal Code*, where such enforcement is not specifically assigned to another department or agency.

This report provides details on the activities and accomplishments of each of these five components for fiscal year 1987-88.

**ORGANIZATION OF THE  
SECRETARIAT, 1986-1987**



# *Secretariat*

## *Mandate*

The Secretariat's role is to provide strategic and corporate advice to the Solicitor General and advice on the overall policy direction for Ministry programs. It develops and co-ordinates correctional, law enforcement and security policy in co-operation with the four agencies of the Ministry.

The Secretariat is headed by the Deputy Solicitor General, and is organized in keeping with the Ministry mandate for corrections, policing and security intelligence. It has three branches: Police and Security, Planning and Management, and Corrections.

# *Police and Security Branch*

The Police and Security Branch initiates, develops and administers government and Ministry policy for law enforcement and national security matters as well as in the general area of counter-terrorism.

The Branch also analyses policy initiatives, operational policy issues and operational submissions in the areas of law enforcement and national security to provide appropriate advice to the Solicitor General and the Deputy Solicitor General.

The Branch undertakes sectoral policy development and coordinated responses to law enforcement and national security initiatives in co-operation with the agencies of the Ministry, the Department of Justice and other federal departments, and the provinces.

The Branch manages the Solicitor General's direct responsibility for the national security program, and the Ministry's contingency planning responsibilities, and coordinates the federal government's counter-terrorism program.

## *Security Policy and Operations Directorate*

The Directorate comprises two divisions, Security Policy and Security Operations. It is responsible for:

- analysis and development of corporate and operational policy initiatives, issues and proposals concerning the security intelligence programs of the Canadian Security Intelligence Service and the security enforcement and protective security programs of the Royal Canadian Mounted Police, for the Solicitor General and the Deputy Solicitor General;
- initiating, developing and administrating government and Ministry policies in the national security sector;
- sectoral policy development on national security initiatives in co-operation with central agencies and other government departments and agencies.
- management of the Solicitor General's direct responsibility for national security programs.

### *Highlights of 1987-88*

#### *Security Policy Division*

This Division advises and assists the Solicitor General on a wide variety of issues and developments related to national security. In 1987-88, these included:

- analysis and support leading to the establishment of the Independent Advisory Team on the Canadian Security Intelligence Service which reported to the Solicitor General in November, 1987.
- preparation, in conjunction with the Canadian Security Intelligence Service, of an action plan to implement the recommendations of the Independent Advisory Team.
- direction to the Canadian Security Intelligence Service providing new guidelines on the scope and intensity of counter-subversion oriented investigations.

- direction to the Canadian Security Intelligence Service on file retention and destruction, and direction that no access for any operational purposes may be permitted for any files on labour unions inherited from the Royal Canadian Mounted Police.
- planning and first phase preparation for the Parliamentary Review of the *CSIS Act* (due to begin in the summer, 1989).
- review of additional measures to enhance co-operation within the national security sector.
- follow-up to the special report of the Security Intelligence Review Committee on official languages usage at CSIS and approval of an action plan to correct the identified shortcomings.
- preparation, in conjunction with the Communications Group, of a speaking program for the Solicitor General on the demystification of the Canadian Security Intelligence Service. This program included speeches in Kingston, Kitchener, Vancouver and Saint John, N.B.

#### *Security Operations Division*

The Division reviews and provides advice to the Solicitor General on requests by the Canadian Security Intelligence Service for authority to implement special investigative techniques and for ministerial approval to undertake sensitive operations.

The Security Operations Division also reviews and provides advice to the Solicitor General on reports submitted by CSIS and the RCMP pursuant to their respective responsibilities in relation to the *Immigration Act* and the *Citizenship Act*.

## *Independent Advisory Team on CSIS*

On July 22, 1987, the Solicitor General announced the establishment of an Independent Advisory Team to recommend action in response to concerns raised by the Security Intelligence Review Committee in its 1986-87 Annual Report. In particular, the Team was asked to address the specific issues of civilianization of the Canadian Security Intelligence Service and its operational policies with respect to counter-subversion investigations. The Team was headed by the Hon. Gordon Osbaldeston and the team members were Roger Tassé, Q.C., and Gérard Duclos.

The Solicitor General made public the report of the Independent Advisory Team on November 30, 1987, and announced that the government had accepted the recommendations of the report. The Team concluded that CSIS is staffed by "dedicated and professional employees engaged in a vital and necessary part of the protection of the democratic ideals and principles upon which our nation is built." It made several recommendations designed to ensure that the evolution of Canada's security intelligence agency would continue, as had been envisaged by the legislation which created CSIS in 1984. The recommendations were accepted by the Solicitor General and are being implemented.

Some of the key recommendations of the report were:

- that CSIS disband its Counter-Subversion Branch
- that highly intrusive methods of investigation be governed by tighter controls
- that CSIS prepare, annually, an overview of the security threat to Canada and that it be used as a base to establish security intelligence priorities

- that the Director of CSIS be supported by a strong planning and coordination secretariat
- that CSIS's training academy be re-established.

government exercises dealing with other important aspects of emergency preparedness.

## *Highlights of 1987-88*

Terms of reference for the Security Advisory Committee were rewritten and approved and the Deputy Solicitor General was made chairman of the Committee. In the counter-terrorism area, the Directorate membership continued to refine crisis-management arrangements for dealing with terrorist incidents, principally through the lessons learned during exercises at the federal, federal-provincial, and international levels.

In supporting the Solicitor General in his role as lead minister for counter-terrorism, the Directorate was closely involved in security preparations for the Economic Summit, the Commonwealth Heads of Government meeting and the Winter Olympics.

In addition, the Directorate addressed several major issues, the foremost being the possible use of the polygraph for security screening purposes.

## *Police and Law Enforcement Directorate*

The Directorate comprises three divisions: Law Enforcement Policy and Programs, RCMP Policy and Programs, and Police Research and Demonstration.

The Directorate is responsible for:

- reviewing operational proposals submitted by the RCMP to ensure compliance with the law and with the Solicitor General's directives;

- developing and reviewing policy and administrative proposals governing the overall effectiveness and accountability of the RCMP;
- developing and managing federal policy governing RCMP policing agreements with provinces, territories and municipalities;
- reviewing resource allocation proposals affecting the RCMP and ensuring their coordination with Ministry-wide resource concerns;
- developing federal law enforcement policy and coordinating implementation of the Solicitor General's responsibilities specified in the *Criminal Code* with regard to electronic surveillance and fingerprint examination;
- participating in developing sectoral program and policy initiatives with federal and national policing and law enforcement implications;
- developing, managing and conducting research related to Ministry policing and law enforcement objectives; and
- representing the Ministry in federal and international initiatives relating to policing and law enforcement treaties and legislation.

## **Highlights of 1987-88**

### **Law Enforcement Policy and Programs Division**

This Division develops advice and administers programs related to the Solicitor General's federal and national enforcement responsibilities. Highlights included:

- New responsibilities for funding police-based development projects were assumed and programs were developed to support government initiatives

in multiculturalism, family violence, victims of crime, crime prevention, and missing children.

- Substantive revisions were made to the Guidelines for designated agents who, under Part IV.1 of the *Criminal Code*, may apply for an authorization to intercept private communications.
- A Guide was developed for peace officers using the provisions of Part IV.1 of the *Criminal Code* to intercept private communications under court authorization.
- The Division participated in extensive consultations with provincial officials and Indian groups in connection with the Indian Policing Policy Review by the Department of Indian Affairs and Northern Development.
- In co-operation with the National Search and Rescue Secretariat, the Division assisted in developing a policy framework to enhance police-based search and rescue efforts.
- Policy work in support of police strategies against organized crime was advanced.
- An interdepartmental Committee of Deputy Ministers Responsible for Federal Law Enforcement was established in March, 1987, to deal with administrative and managerial problems identified by the Federal Law Enforcement under Review (FLEUR) project. The Committee, which is chaired by the Deputy Solicitor General, operates through a small Secretariat made up of officers on assignment from a number of like departments with a wide range of enforcement activities.
- The Division participated in negotiations with several countries on mutual legal assistance treaties.

### **RCMP Policy and Programs Division**

This Division plays the primary role in ensuring that the Solicitor General is provided with timely information and advice on all matters related to his legislative responsibilities for the RCMP, the RCMP External Review Committee, and the RCMP Public Complaints Commission. Highlights included:

- Continuing start-up preparations for both the RCMP external review agencies, including the appointment of the Vice-Chairman and part-time members of the RCMP External Review Committee and the appointment of the Chairman of the RCMP Public Complaints Commission. The Division also coordinated the preparation of the new *RCMP Act* Regulations which provide for the RCMP Code of Conduct and other staff-related matters.
- Continued active participation in Ministry initiatives to combat drug abuse and illicit drug trafficking, particularly at the international level where the Division represented the Ministry at the International Conference Against Drug Abuse and Illicit Drug Trafficking and the Expert's Group meetings in preparing the Draft United Nations Convention Against Illicit Drug Trafficking. Domestically, the Division coordinated the provision of military assistance to the RCMP in maritime drug investigations pursuant to the RCMP and Department of National Defence Memorandum of Understanding. It also assisted in the development of a joint RCMP - Correctional Service of Canada drug strategy aimed at combatting illicit drug abuse in federal penitentiaries.
- Preparation of analysis and advice for the Minister on a range of issues, including: negotiation of a Memorandum of Understanding between the Dep-

ment of External Affairs and the RCMP respecting the employment of RCMP liaison officers abroad; promulgation of an Order-in-Council providing for the employment of the RCMP outside of Canada; development of a Ministerial Directive on Police Operations in Foreign Countries; cost-sharing of police services for the 1987 Commonwealth Heads of Government meeting and the 1988 Calgary Olympics; requests for RCMP foreign training assistance; and publication of RCMP Commissioner Standing Orders in the Canada Gazette.

- The Division also commenced preparations for renegotiation of RCMP municipal and provincial policing contracts.

## ***Police Research and Demonstration Division***

The Police Research and Demonstration Division develops and manages social science research for the Ministry, focussing on applied research and evaluation related to policing, law enforcement and counter-terrorism. In developing research priorities and disseminating research findings, Division staff work closely with police at the federal (RCMP), provincial and municipal levels, and with provincial government agencies responsible for policing and law enforcement.

During 1987-88, the work of the Division included:

- Continuing work on research projects related to: community-based policing strategies; police-based services for victims of spousal assault and sexual assault; missing children; and police-based crime prevention strategies.
- Development of a work plan to implement the mandate of the Police Information Technology Centre. The key elements of the work plan include: developing standards for future police in-

formation systems; identifying national training requirements for police in computer application for operational and planning activities; and a strategy for providing information and advice to police agencies.

- Development of a comprehensive information base on the costs of policing in Canada, to be managed by the Canadian Centre for Justice Statistics.
- A regional workshop on the implementation of community-based policing in Ontario, conducted in conjunction with the Ministry of the Solicitor General of Ontario and the Ontario regional office of the Ministry of the Solicitor General.
- Commenced implementation of police/community-based drug prevention strategies and of a research strategy to support police efforts to combat laundering of drug trafficking profits through financial institutions, and coordinated Ministry efforts in the development of the National Drug Strategy.

informatics policies and plans; evaluation, audit and other aspects of management review; financial, administrative and human resource policies and services. The Branch also coordinates and manages designated inter-departmental policy and program initiatives; cabinet and parliamentary affairs; federal-provincial, private and voluntary sector relations; ministerial correspondence; the Secretariat's access to information and privacy program; and, through the Secretariat Regional Offices, regional representation, consultation, liaison and communications support.

## ***Planning and Systems Group***

The Planning and Systems Group was created in November, 1987, with responsibilities for corporate planning, financial management, coordination of research and statistics in support of planning and policy development, and management of information systems and technology.

Specifically, the Group is responsible for: coordinating strategic plans, implementing planning processes and reviewing major plans for the Ministry and coordinating all plans and planning processes in the Secretariat; Secretariat financial management policies and practices; coordinating Ministry research and statistics policy, plans and priorities, environmental scans, surveys and long-term research in support of planning; and Secretariat management information systems, informatics policies and plans.

The Group promotes and supports effective corporate management and strategic decision-making in the Ministry and the Secretariat through development and implementation of:

- results-oriented planning processes and plans which link strategic and operational objectives and include performance indicators;

- flexible and comprehensive management information to monitor and report resource use and performance and a framework for accountability and performance assessment;
- financial policies and practices to strengthen control and probity in management decision-making;
- management initiatives which stimulate and promote corporate and co-operative management, value for money and productivity improvement across the Secretariat;
- appropriate internal control processes and delegation of authority instruments;
- information technologies as a strategic resource to help all components of the Secretariat increase productivity and achieve Ministry priorities, consistent with government policies on informatics and considerations of its impact on human resources; and
- relevant and timely research and statistical information, through the promotion of information exchange throughout the Ministry and with provincial counterparts, and through ensuring that the requirements of the Ministry agencies and Secretariat for information and statistics on the criminal justice system are considered in national data collection and information systems development activities.

The Group comprises three divisions: Planning and Financial Analysis, Systems, and Research and Statistics.

## **Finance and Administration Division**

The Finance and Administration Division is responsible for all financial accounting and administrative support to the management and

operation of the Ministry Secretariat and the review agencies. These responsibilities are fulfilled through the development and implementation of administrative and financial policies, procedures, programs and services, and through provision of specialized advice and guidance on the application of administration and financial accounting policies to ensure effectiveness, accountability and adherence to government requirements.

In 1987-88, the Division was reconstituted, with a centralized responsibility for providing comprehensive administrative support services to the whole of the Secretariat and certain of the Ministry's review agencies. The centralization of the system permitted the freeing-up of resources deployed in satellite administrative groups within various branches of the Secretariat.

During 1987-88, the Division conducted a complete review of all employee security clearances and of the physical security of the building; established a new Contract Procurement Unit, and superintended the implementation of a new Government Security Policy. Implementation of the new Security Policy entailed the development and issuance of a Document Classification and of a Designation Guide, a Security and Safety Information Kit for all new employees, and a revision of internal security policies and procedures. Other projects completed by the Division included the development and issuance of a new records manual, and a redesign of the financial coding block.

## **Human Resources Division**

The mandate of the Human Resources Division is to promote effective human resources management through human resource planning, sound advice on human resource management, the development of comprehensive hu-

man resource policies, plans and programs, provision of a full range of personnel services for the Solicitor General Secretariat and the review agencies, and management of special projects and studies. The Division has adopted a full-service portfolio delivery approach, providing individual branches with comprehensive personnel services.

During 1987-88, the Human Resources Division supported these major organizational events:

- the transfer of employees and elements of programs to the Department of Justice;
- the reorganization of the Secretariat and the redeployment of employees affected by reorganization;
- the establishment of the RCMP External Review Committee, including approval of an organizational structure, classification of positions and recruitment of staff.

## **Management Review Directorate**

The Management Review Directorate is responsible for audit, program evaluation and other forms of management review.

Five audits were conducted in 1987-88. Contracted auditors conducted an operational audit of the Access to Information and Privacy (ATIP) function and a functional audit of Electronic Data Processing (EDP). The Directorate also conducted an audit of the Secretariat's implementation of the new Government Security Policy, and began a follow-up audit to evaluate the effectiveness of the implementation of a sample of audit and evaluation recommendations from previous fiscal years. An audit of two of the six Regional Offices was begun in March, 1988. Five audits of contribution agreements with the provinces, municipalities and private agencies were carried out by con-

tracted auditors, with the Management Review Directorate acting as an audit agent for program managers in the Secretariat.

Two major evaluation studies were completed in 1987-88. The first was an assessment of the Secretariat's Women in Conflict with the Law initiative, followed by a review of the same initiative. The second study was an evaluation assessment of the Program of Sustaining Contributions to University Centres of Criminology.

In addition, a special study was also undertaken to assist in identifying organizational models for the Executive Services Group.

## ***Executive Services Group***

The Executive Services Group was created in November, 1987, by the amalgamation of several of the program and service components of the previous Ministry Secretariat with what remained of the former Criminal Justice Policy Directorate following the 1987 clarification of the Secretariat's mandate.

The Group is responsible for a range of services, including access to information and privacy, ministerial correspondence and parliamentary returns, regulatory affairs, calendars of significant events, cabinet liaison, and the coordination of designated ministerial and deputy ministerial briefings for, *inter alia*, federal-provincial meetings, transition preparations and appearances before parliamentary and cabinet committees. The Group also coordinates Ministry participation in the Council of Europe and the United Nations.

The six Regional Offices of the Secretariat were located in Executive Services to help enhance Ministry's sensitivity to federal-provincial relations. The Regional Offices provide regional representation, consultation, liaison and communications support for the Minister, the Secretariat and, as

requested, for the Agencies. They also provide advice concerning provincial pressures, opportunities and priorities and inform the provinces and the private and voluntary sectors of Ministry policies, programs and priorities.

The Group is also responsible for certain programs, principally the National Voluntary Organizations Grants and Contributions Program, which is designed to promote community and voluntary sector involvement in Ministry programs and policy development. The Group also coordinates the presentation of National Crime Prevention Week, a Ministry program designed to encourage close and effective working relations in crime prevention among the Ministry and other federal departments, other governments, communities and the voluntary and private sectors. In November, 1987, at the request of the National Joint Committee of the Federal Correctional Officers and the Canadian Association of Chiefs of Police, the Group assumed responsibility for administering and managing the National Joint Committee.

The Group also coordinates designated policy initiatives, as well as developing and coordinating an information-sharing network on policy matters arising within the social envelope. Executive Services is also responsible for coordinating the integration, within Ministry policy and program development activities, of status considerations relating to such priority groups as women, the disabled, visible minorities and seniors.

## ***Highlights of 1987-88***

1. Coordination of a strategic development exercise which resulted in an environmental assessment and statements of mandate, mission and priorities for the Secretariat and each branch. This exercise provided the framework for internal resource allocation, operational
2. Provision of planning and management support for establishment of the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission;
3. Coordination and support for Ministry participation in federal-provincial efforts to strengthen criminal justice statistics and information for planning, operations, policy and program development (e.g. support with respect to Canadian Center for Justice Statistics, National Drug Strategy Data Base, Police Information Technology Centre, penitentiary population forecasts);
4. Production and distribution of a discussion paper to stimulate consultation among federal departments, provincial governments and the voluntary sector, as background for development of a Ministry policy on voluntary organizations and their role in supporting effective policing and corrections;
5. Improving the Secretariat's capacity to ensure effective and sensitive management of access to information and privacy requests on behalf of the Ministry, through the establishment of an "early-warning system" to alert senior management of imminent releases that would be likely to engage the Minister's attention; through the up-grading of the levels and numbers of the Secretariat's ATIP establishment; through the establishment of the closest possible working relations with the ATIP complement in the Ministry's agencies and the offices of the Information and Privacy Commissioners. The Secretariat ATIP Unit received in 1987-88 a volume of requests

for information and consultation more than double that of the previous year;

6. Integrating the Regional Offices within the Secretariat in a manner that encouraged greater sensitivity to federal-provincial relations, while combining the Secretariat's regional and central support and service capacities within a common organization.



## *Corrections Branch*

The Corrections Branch of the Ministry Secretariat comprises two Directorates: Corrections Research and Strategic Policy, and Corrections Policy and Program Analysis.

### *Corrections Research and Strategic Policy*

This group is responsible for conducting research and longer-term policy and program development. It advises the Solicitor General on strategic directions for policy, program, and legislative initiatives with respect to his responsibilities for The Correctional Service of Canada and the National Parole Board, and to his national role.

Specifically, the group is responsible for:

- corrections research and evaluation designed to inform policy, program, and legislative choices. This unit provides information and empirically-based advice for operational policy and program analysis and for policy and program development;

- long-term corrections policy development in areas such as Natives and corrections, and women and corrections;
- reviewing corrections law and developing a comprehensive set of recommendations for laws affecting The Correctional Service of Canada, the National Parole Board, and, to a more limited extent, the correctional services provided by the provinces and territories;
- on-going review of federal corrections legislation;
- corrections program development, in collaboration with federal, provincial and territorial corrections agencies, and the private and voluntary sector.

### *Research and Development*

The research and development component of the Directorate develops, manages and conducts social science research and demonstration projects for use by the Ministry and the corrections sector in general. The research and development activity is primarily concerned with the design, evaluation and specific applicability of research and model programs related to Ministry correctional objectives in order to:

- provide research-based policy and program advice;
- provide information to improve the planning and development of policies, programs and legislation that respond to the Solicitor General's responsibilities for corrections;
- evaluate corrections and release policies and programs;
- provide information to the public and professionals;
- increase the knowledge base and information on which decisions can be made.

Research and development activities are undertaken in collaboration with The Correctional Service of Canada and the National Parole Board, and are designed to respond to Ministry priorities in corrections. There are six staff members in Research and Development with a total budget of about \$1.2 million.

Priorities for corrections research and development during 1987-88 included: conditional release; drugs, alcohol and crime; female offenders; Aboriginal offenders; offenders' relationships, particularly with their families; and community corrections.

### *Highlights of 1987-88*

- validation of risk-prediction scoring system for use by the National Parole Board in risk assessment for release decisions;
- research support for the Task Force on the Reintegration of Aboriginal Offenders;
- completion of an international survey of legislation, policy and programs in respect to female offenders;
- continuation of the Women in Conflict with the Law (WICL) initiative supporting the development of programs, particularly for women in Aboriginal and isolated communities;
- support for community-based demonstration projects sponsored by Native Organizations to improve the conditions for the reintegration of Aboriginal offenders;
- developmental work for a major survey of alcohol and drug abuse among penitentiary offenders, and the relationship between substance abuse and their criminal activity.

## **Strategic Policy**

The major Strategic Policy project is the Correctional Law Review, which is carrying out an examination of federal correctional legislation through an in-depth analysis of the purposes of corrections and how the law should be cast to best reflect these purposes. The Correctional Law Review helps ensure that federal correctional legislation reflects modern correctional policy and practice in a manner which integrates corrections with the rest of the criminal justice system. This involves on-going policy development work in a number of key areas.

## **Highlights of 1987-88**

During 1987-88, the Correctional Law Review issued working papers on: Victims and Corrections, Correctional Authority and Inmate Rights, Powers and Responsibilities of Correctional Staff, Correctional Issues Affecting Native Peoples, Federal-Provincial Issues in Corrections, and Mental Health Services for Penitentiary Inmates.

In addition, the Correctional Law Review held an extensive round of consultations on the issues raised in the first six working papers. This involved meetings with a wide range of groups and individuals involved in or interested in corrections, including The Correctional Service of Canada, the National Parole Board, provincial and territorial governments, inmates, after-care agencies, judges, lawyers, police, church groups, victims groups, Native organizations and academics.

The Division is also reviewing policy for Natives and corrections and women and corrections.

## **Corrections Policy and Program Analysis**

This Directorate provides policy support and advice to the Solicitor General and Deputy Solicitor Gen-

eral by analysing current trends and developments in the field of corrections, developing policy options and preparing legislative proposals and policy initiatives. The Directorate works closely with The Correctional Service of Canada and National Parole Board to coordinate policy advice on issues of mutual concern. It also coordinates Ministry policy with the external environment by consulting with other government departments, provincial and territorial representatives, interest groups and international corrections bodies.

## **Release Policy**

This Division provides advice and support to the Minister and the correctional agencies in respect of the preparation of offenders for release into the community, the conditional release of offenders, and the supervision and treatment of offenders in the community. In particular, the focus is on ensuring integration of the various stages from preparation for release to successful completion of any part of the sentence which may be served in the community. Ensuring co-ordination among the various federal and provincial agencies that play a part in conditional release is also a key focus.

## **Highlights of 1987-1988**

1. Follow-up to and coordinating implementation of the Task Force response to recommendations of the inquest into the death of Celia Ruyrok.
2. Coordination of the Sentence Management Review, a tripartite review and implementation of responses to mid-term issues in respect of case management, release planning, release decision-making and related issues.
3. Participation in the National Parole Board Release Decision-Making Policies formulation and development of a risk-prediction scale to assist decision-makers.

## **Institutional Policy**

This Division develops policy and legislative proposals, recommendations for Ministerial action and decisions, and analysis of operational policies and programs, related to the institutional management of inmates. This entails negotiation and consultation with various federal, provincial and international governmental and non-governmental agencies.

## **Highlights of 1987-1988**

1. Liaison and support for the review of sentencing, parole and conditional release conducted by the Parliamentary Committee on Justice and Solicitor General.
2. Participation in Council of Europe discussions on improving mechanisms for international transfer of offenders.
3. Assistance and coordination on major inquiries into institutional and community-based incidents.

## **Communications Group**

The Communications Group works to ensure effective communications to the public, in support of Ministry and government objectives, through the integration of communications with policy and program development as well as operations. This requires an emphasis on planning, environmental analysis and evaluation as well as strategic, tactical and technical communications support to the Solicitor General and programs managers.

The Group carries out a program that includes a range of communication activities from planning and issue-tracking to publishing and media relations.

In 1987-88, the Group produced numerous publications, including statutory reports such as the annual report of the RCMP External Review Committee, the Correctional Investigator's annual report and the Ministry annual report. The Group also published specialized reports, such as the report of the Independent Advisory Team on CSIS, reports from the Security Intelligence Review Committee and the Correctional Law Review and bulletins in the Canadian Urban Victimization Survey series.

The Group continued to publish *Liaison*, a monthly journal which has more than 9,000 subscribers.

As part of its continuing support to the Solicitor General and the Secretariat, the Group produces regular media issue-tracking and analyses, and daily press clippings. It is responsible for communications planning for a variety of issues of concern to the Ministry.

The Group also supported the Ministry in producing posters, brochures and other material for the fifth annual National Crime Prevention Week sponsored by the Ministry.

During 1987-88, the Group's exhibits and audio-visual section exhibited at some 60 centres across the country. The Section produced and distributed a series of award-winning television public-service announcements for use during National Crime Prevention Week.

## *Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service*

The legislation creating the Canadian Security Intelligence Service, which came into force on July 16, 1984, also provided for two overview agencies, the Inspector General and the Security Intelligence Review Committee. The main function of the Review Committee, which comprises five members of the Queen's Privy Council of Canada, is to review generally the performance of the Service. The review is an external one and the Review Committee is required to submit an annual report to the Solicitor General who, in turn, tables it in the House of Commons and the Senate.

The Inspector General is appointed by the Governor in Council. The legislation provides that he is responsible to the Deputy Solicitor General. He is required to provide the Solicitor General directly with certificates of compliance with respect to the Service's operational activities. While the Inspector General is external to the Service, his functions are internal to the Ministry of the Solicitor General. He advises the government whereas the Review Committee reports to Parliament.

The legislation imposes four functions on the Inspector General:

- (a) to monitor compliance by the Service with its operational policies;
- (b) to review the operational activities of the Service;
- (c) to submit an annual certificate to the Solicitor General stating:
  - (i) the extent to which the Inspector General is satisfied with the Director of the Service's annual report to the Solicitor General on the Service's operational activities;
  - (ii) whether any act or thing done by the Service in the course of its operational activities during the period of the Director's report is, in the Inspector General's opinion:
    - 1. not authorized by or under the legislation or contravenes ministerial directions, or
    - 2. involves an unreasonable or unnecessary exercise by the Service of any of its powers;
- (d) to conduct such reviews of specific activities of the Service as the Review Committee may direct.

Dr. Richard Gosse, Q.C., was appointed Inspector General April 1, 1985. On February 1, 1988, Dr. Gosse relinquished this post in order to serve as the first Chairman of the recently established RCMP Public Complaints Commission.

As the first Inspector General, Dr. Gosse was responsible for establishing a new agency, recruiting its original staff, and developing the procedures and practices that would make it fully operational. During his term of office, he submitted three certificates to the Solicitor General, the most recent of which was issued on April 16, 1987. These certificates and other reports set out the findings and conclusions

of the reviews undertaken by the Inspector General on his own initiative and, particularly during 1987-88, at the request of either the Solicitor General or the Review Committee.

In 1987-88, the Inspector General continued his general efforts, through discussion papers and in-

ter-agency consultations, to promote a common and more broadly based appreciation of the *CSIS Act* and its operational implications. A conference held at Queen's University in February, 1988, examining the nature of "Advocacy, Protest and Dissent", was jointly sponsored by the Review Committee and the Office of the Inspector General.

Future Inspectors General will benefit from Dr. Gosse's pioneering contribution. He leaves his successor in office with an experienced staff, an ongoing review program and precedents of value for implementing it effectively.

## ***Ministry of the Solicitor General***

### ***Authority***

The Ministry was established under authority of the *Department of the Solicitor General Act*, 1966.

### ***Organization (Ministry Components)***

The Ministry is organized as follows:

Organizational Unit	Program	Vote
Ministry Secretariat and Correctional Investigator	Department Administration	1 5 (Transfer Payments)
Canadian Security Intelligence Service	Canadian Security Intelligence Service	10
The Correctional Service of Canada	Correctional Services	15 20 (Capital)
National Parole Board	National Parole Board	25
Royal Canadian Mounted Police	Law Enforcement	30 35 (Capital)

### ***Programs***

For purposes of the *Appropriation Act*, the Ministry is responsible for the administration of the programs described below with the activities relating to each.

#### ***Department Administration Program (Ministry Secretariat)***

- Administration

**Objective:** To provide overall policy direction to the programs of the department.

#### ***Canadian Security Intelligence Service***

- Canadian Security Intelligence Service

**Objective:** To provide security intelligence to the Government of Canada

#### ***Correctional Services Program (The Correctional Service of Canada)***

- Planning and Management

- Custody of Inmates
- Education, Training and Employment of Inmates
- Offender Case Management
- Health Care
- Technical Services
- Administration

**Objective:** To administer sentences imposed by the courts and to prepare offenders for their return as useful citizens to the community.

#### **National Parole Board Program (National Parole Board)**

- National Parole Board operations

**Objective:** To exercise statutory and regulatory powers to grant and control the conditional release of persons undergoing sentences of imprisonment and to make recommendations for pardons and the exercise of the Royal Prerogative of Mercy.

#### **Law Enforcement Program (Royal Canadian Mounted Police)**

- Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders
- Canadian Police Services
- Police Services Under Contract
- Administration

**Objective:** To enforce laws, prevent crime, maintain peace, order and security.

---

The following tables show the person-years utilized and the financial resources expended by the Ministry from 1983-84 to 1987-88.

#### ***Person-Years Summary***

	Utilization				
	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Ministry Secretariat	291	308	333	316	266
The Correctional Service of Canada	10,278	10,727	10,851	10,548	10,490
National Parole Board	298	312	318	310	310
Royal Canadian Mounted Police	20,990	20,986	19,046	19,345	19,894
	31,857	32,333	30,548	30,519	30,960

***Financial Summary***  
**Budgetary Expenditure (\$000's)**

	Vote	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Department	1*	28,149	40,271	119,838	140,414	26,261
Canadian Security Intelligence Service	5*			115,891	132,256	136,349
The Correctional Service of Canada	10* 15 (Capital)	537,244 114,675	607,425 132,464	595,714 133,975	657,484 101,599	670,794 92,231
		651,919	739,889	729,689	759,083	763,025
National Parole Board	20*	13,805	13,973	14,784	15,925	18,109
Royal Canadian Mounted Police	25* 30(Capital)	1,069,028 73,816	1,132,982 90,901	1,100,374 76,563	1,199,262 92,647	1,138,821 102,492
		1,142,844	1,223,883	1,176,910	1,291,909	1,241,313
Less Receipts and Revenues Credited to the Vote		341,107 801,737	388,006 835,877	382,424 794,486	457,291 834,618	446,231 795,082
		1,495,610	1,630,010	1,774,688	1,882,296	1,738,826

\*Includes Statutory

NOTE: Prior to 1985-86 the information for the Canadian Security Intelligence Service was included as part of RCMP expenditures.

## *Ministry Secretariat*

The following shows the person-years utilized and the financial resources expended by the Ministry Secretariat from 1983-84 to 1987-88.

Person-Years and Financial Summary					
	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Person-Year Utilization	291	308	333	316	266
Budgetary Expenditure (\$000's)	28,149	40,271	119,838	140,414	26,263

### *Resources by Organization 1987-88*

	Person-Year Utilization	Budgetary Expenditure (\$000's)
<b>Deputy Solicitor General</b>		
Police and Security Branch	46	4,951
Planning and Management Branch	99	10,657
Corrections Branch	25	3,296
Communications Group	25	2,297
Executive*	41	2,630
Review Agencies	30	2,432
	266	26,263

\* Includes the offices of the Solicitor General, Deputy Solicitor General, Legal Services and Special Advisory Teams.

*Ministry Secretariat*

Expenditures by Object (\$000's)					
	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
<i>Personnel</i>					
Salaries and Wages	10,634	11,738	13,117	13,974	12,060
Other Personnel	1,382	1,437	2,028	2,006	1,908
	12,016	13,175	15,145	15,980	13,968
<i>Goods and Services</i>					
Transportation and Communication	1,293	1,681	1,771	1,668	1,844
Information	598	575	634	854	617
Professional and Special Services	4,090	5,009	5,026	4,717	3,857
Rentals	323	359	396	377	137
Purchased Repair and Upkeep	124	174	170	214	296
Utilities, Materials and Supplies	692	919	733	531	476
Grants and Contributions	8,676	17,322	95,294	115,302	4,345
All Other Expenditures	1	2	4	35	123
Operating Capital	15,797 336	26,041 1,055	104,028 665	139,678 736	11,695 598
	28,149	40,271	119,838	140,414	26,261

*Ministry Secretariat*

Details of Grants and Contributions (\$000's)					
	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
<i>Grants</i>					
Canadian Association of Chiefs of Police	50	50	50	49	49
Canadian Criminal Justice Association*	125	125	125	122	122
John Howard Society	50	50	50	50	50
Authorized After-Care Agencies	1,339	1,643	1,820	1,783	1,783
<i>Young Offenders Act</i>	—	12,500	12,500	—	—
<b>Total Grants</b>	<b>1,564</b>	<b>14,368</b>	<b>14,545</b>	<b>2,004</b>	<b>2,004</b>
<i>Contributions</i>					
Payment to the provinces, territories, public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	1,874	1,896	1,760	2,242	2,072
Student Summer and Youth Employment	1,716	—	—	—	—
New Employment Expansion and Development (NEED) program	3,522	324	—	—	—
Contributions to the provinces and territories in accordance with the Minister to assist in program development, and the development of information and record-keeping systems related to implementation of the <i>Young Offenders Act</i>	—	623	1,683	2,239	—
Contributions under the <i>Young Offenders Act</i> for cost-sharing with the provinces and territories	—	—	77,089	108,598	—
Core Funding — National Voluntary Organizations	—	111	217	219	269
<b>Total Contributions</b>	<b>7,112</b>	<b>2,954</b>	<b>80,749</b>	<b>113,298</b>	<b>2,341</b>
<b>Total Grants and Contributions</b>	<b>8,676</b>	<b>17,322</b>	<b>95,294</b>	<b>115,302</b>	<b>4,345</b>

\* Formerly the Canadian Association for the Prevention of Crime



# *Royal Canadian Mounted Police*

## *Mandate*

The Royal Canadian Mounted Police has a mandate to enforce Canadian laws, prevent crime, and maintain peace, order and security.

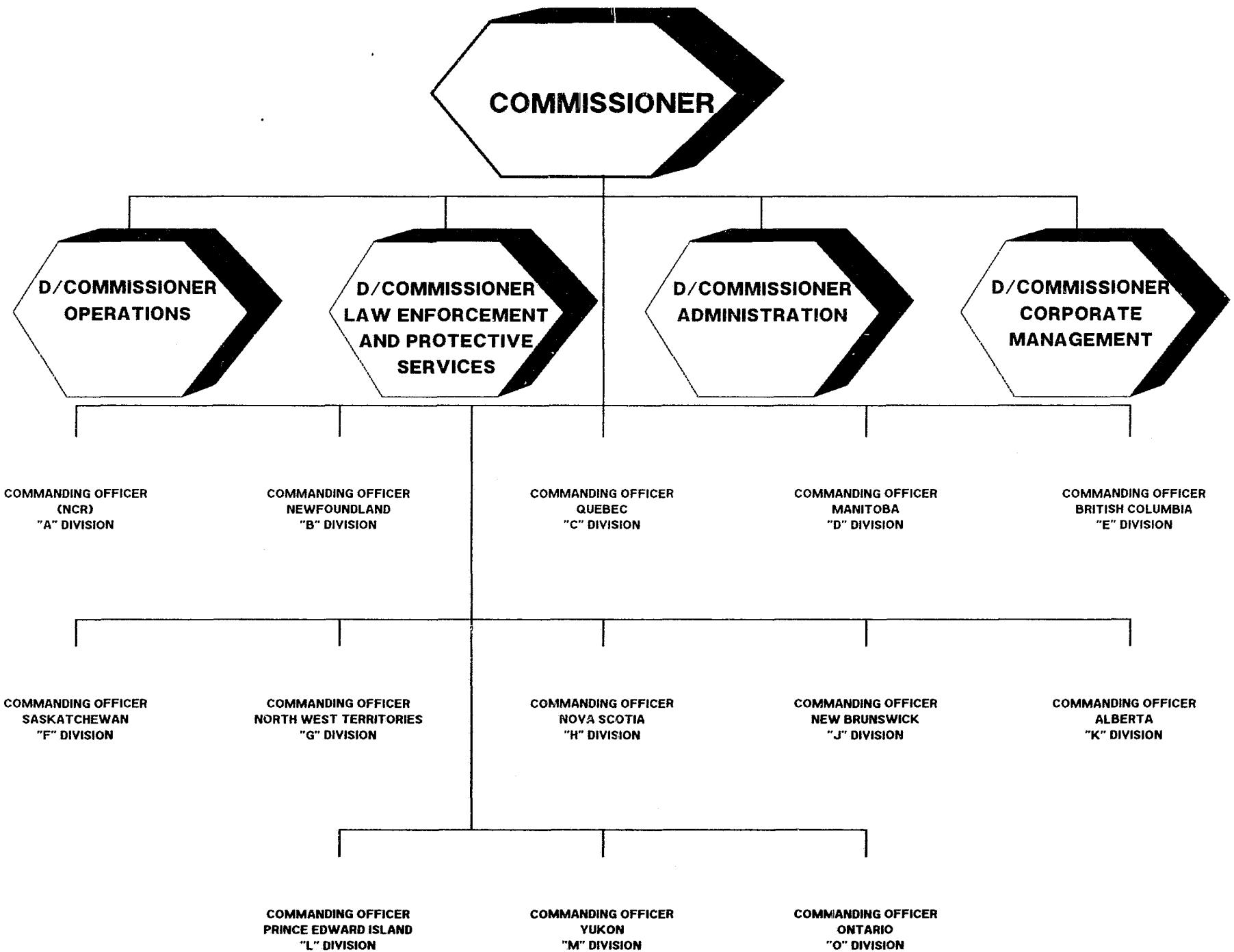
Under this mandate, the RCMP has responsibility to:

- i. prevent, detect and investigate offences against federal statutes;
- ii. maintain law and order, and prevent, detect and investigate crimes in the provinces, territories and municipalities with which the Force has a policing contract;
- iii. provide investigative and protective services to protected persons, other federal departments and agencies; and
- iv. provide all Canadian law enforcement agencies with specialized police training and research, forensic laboratory services, identification services and informatics technology.

**ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE**  
Division Designations



# R.C.M.P. ORGANIZATION STRUCTURE



## Activity Structure

# Organization

The Royal Canadian Mounted Police's role derives from the authority and responsibility assigned to it under the *Royal Canadian Mounted Police Act*. This Act establishes the RCMP as a federal police force, provides the legislative basis for its operations, and authorizes the Minister responsible to enter into policing agreements with provincial, territorial, and municipal governments. The Commissioner, under the direction of the Solicitor General, is responsible for the control and management of the Force and all matters connected therewith.

In this, he is supported by Deputy Commissioners and divisional Commanding Officers. Deputy Commissioner Operations, Deputy Commissioner Law Enforcement and Protective Services, Deputy Commissioner Administration and Deputy Commissioner Corporate Management have authority to manage their respective areas of responsibility.

RCMP Headquarters are located in the National Capital Region.

In 1987-88, there were 13 operational Divisions. In addition to National Headquarters there was one Divisional Headquarters located in each of the 12 provinces and territories. Each operational Division is managed by a Commanding Officer reporting to the Commissioner. The operational Divisions contained 52 subdivisions and 721 detachments in 1987-88. These 721 detachments include 18 airport detachments, and detachments opened in Manitoba at God's Lake Narrows in August, 1987, and Shamattawa in January, 1988.

Resources are assigned and program results achieved within the context of four activities:

- i. Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders;
- ii. Police Services Under Contract;
- iii. Law Enforcement Services; and
- iv. Administration Services.

Accountability for all activities resides with the Commissioner, who receives policy advice and functional support from four Deputy Commissioners. Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders is directed by the Deputy Commissioner, Operations who is also responsible for advice on the policy governing Police Services Under Contract. The Law Enforcement Services activity is directed by the Deputy Commissioner, Law Enforcement and Protective Services who is also responsible for the RCMP's Protective Services Program. The Deputy Commissioner, Administration and the Deputy Commissioner, Corporate Management are responsible for policy advice and direction for the Administrative Services activity.

Divisional Commanding Officers, who report to the Commissioner, are responsible for the resources they utilize and the results achieved within their assigned regions. Commanding Officers in Divisions operating within a provincial or territorial policing contract have the additional responsibility of liaison with the provincial or territorial Solicitor/Attorney General or Minister of Justice on such matters as resource planning, general enforcement policy and the achievement of planned results. Similar liaison is maintained with municipal and regional officials where municipal policing contracts exist.

## Overview — 1987-88

The Police Information Retrieval System (PIRS), a computerized occurrence and incident reporting system available on a 24-hour basis, has now been implemented throughout the Royal Canadian Mounted Police. This service is also being provided to two other federal government departments and five municipal police forces. Nine additional police forces and two additional federal government departments have requested inclusion on the system. In addition to its file management and data correlation capabilities, PIRS has created a single centralized index for all operational records within the RCMP. Several access and security levels are provided to ensure sensitive data is protected but, for the most part, participants from coast to coast can query the system online and obtain information regarding any event within the data base. The national Automated Drug Intelligence program is also being greatly assisted through PIRS enhancements. The system response time averages approximately 2.5 seconds based on approximately 161,000 transactions, and system availability is consistently in excess of 98 per cent.

Last year, a Canadian Police Information Centre (CPIC) file to record particulars of major crimes was developed and made available. It provides the police community with an analytical capability and lead information in the investigation of unsolved homicides. This file has been well received and has already been instrumental in the furthering of several homicide investigations. The file contains approximately 500 records and more are being added as the value of this service to the police community becomes more widely known.

Throughout the past year, work has continued on the installation of a communications system within the Province of Alberta. This project is scheduled for completion in 1990-91. Communications enhance-

ment programs are also being developed and implemented within the Province of Quebec, and in northwestern Ontario and selected airports across Canada.

The threats of violence against internationally protected persons requires significant RCMP resources to investigate terrorist incidents and to provide adequate protection to Canadian and internationally protected dignitaries. Protective security arrangements, both within and outside the National Capital Region, have been enhanced by increased person-years. Additional regular members and Special Constables have been provided to improve the protection of embassies, consulates and internationally protected persons in the National Capital Region. Explosive disposal and technological services have been strengthened as well. Additional resources have also provided these types of enhanced protective policing services outside the National Capital Region.

Protective measures at the 10 international airports within Canada were strengthened through training of personnel and deployment of additional resources.

The National Drug Strategy, announced in May, 1987, is being implemented to enhance drug awareness and prevention pro-

grams, and to intensify the attack on major drug suppliers. This strategy focuses on the reduction of supply and demand for drugs through improved community drug awareness and prevention programs.

Upgrading of the RCMP financial system has been pursued jointly by the Force and by Supply and Services Canada, in order to utilize common entry and to streamline operations through automation. This upgrading of the automated Financial Accounting and Reporting System (FARS) allowed Supply and Services Canada's Common Entry System to be implemented in May, 1988, in all RCMP divisions.

Changes to the RCMP's Official Languages program, approved by Treasury Board in June, 1987, reflect a more aggressive managerial approach to be followed by the RCMP. This includes extension of the Unit Bilingual Complement (UBC) concept to all RCMP offices in Canada and abroad; identification of bilingualism as an element of merit in recruiting and, where relevant, in staffing; and establishment of a Cadet Official Languages Training program at the recruit entry level to ensure both anglophones and francophones are provided with language training in their second official language.

Planning and providing protective security measures for the Franco-phone Summit, the Commonwealth Heads of Government Meeting, and the Calgary Olympics occupied significant RCMP resources during 1987-88. The Force also provided security for visits by members of the Royal Family, Heads of State and Government, and other VIPs who visited Canada.

Strategic planning, policy design, financial planning, audit, evaluation, ministerial liaison, communications and media relations, and information access have been placed under the Deputy Commissioner, Corporate Management to improve their interaction. This consolidation of corporate support functions will ensure the planning and policy development required by the RCMP to meet future needs.

In 1987-88, members of the Crime Prevention Branch were invited to lecture at the World Society of Victimology Workshop in Yugoslavia and the Commonwealth Police Training Seminar in London, England. These appearances were in addition to a number of other lectures on a variety of specialized crime prevention initiatives given in both Canada and the United States.

*Resources Utilized — Law Enforcement Program*

<i>Expenditures (\$ 000s)</i>	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Vote 30 (operating)	938,690	994,709	957,532	1,049,025	1,138,646
Vote 35 (capital)	73,816	90,901	76,564	92,647	103,058
Pensions	130,181	137,917	141,922	149,559	165,360
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	157	356	692	678	783
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	341,107	388,006	382,424	457,291	446,231
<b>Total (Net)</b>	<b>801,737</b>	<b>835,877</b>	<b>794,486</b>	<b>834,618</b>	<b>961,616</b>

Note: \$'s as per public accounts. Total program up to and including 1984-85 includes expenditures of the Canadian Security Intelligence Service.

*Person-Years*

Force	20,396	20,328	18,497	19,088	19,613
Term	504	566	549	257	281
Summer Student Program	90	92	—	—	—
<b>Total</b>	<b>20,990</b>	<b>20,986</b>	<b>19,046</b>	<b>19,345</b>	<b>19,894</b>

Source: MIS — Directorate of Organization and Personnel

# *Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders*

The role of Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders is:

- i) to prevent, detect and investigate offences against federal statutes;
- ii) to provide investigational assistance and protective security to other federal departments and agencies; and
- iii) to protect internationally protected persons and Canadian dignitaries.

This activity has three sub-activities: Federal Law, Protective Policing and Other Police Services.

## *Federal Law*

This sub-activity includes responsibility for the prevention, detection and investigation of offences against Federal Statutes and Executive Orders. It involves the specialized investigation of organized crime, drug trafficking, fraud and other high profile crimes. It also covers investigations into breaches of the many statutes governing the international movement of goods and people such as the *Immigration Act*, the *Customs Act*, and the *Export and Import Permits Act*. The collection and dissemination of criminal intelligence

<i>Expenditures (\$ 000s)</i>	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Operating Capital	291,145 7,370	313,571 29,875	240,410 12,400	273,848 18,630	327,037 21,110
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	28,105	29,609	28,983	35,858	9,073
Total (Net)	270,410	313,837	223,827	256,620	339,074
<i>Person-Years</i>	6,591	6,658	4,804	5,130	5,609

Note: Excludes pensions and term and summer student program person-years.

Source: MIS — Directorate of Organization and Personnel

and investigational data relating to organized crime syndicates, high profile enterprise crimes and acts of violence by politically motivated groups are emphasized.

### *1. Drug Enforcement*

The RCMP Drug Enforcement Program concentrates on the prosecution of major drug traffickers and organized criminals involved in drug trafficking and on the seizure of proceeds of their trafficking. The Program focuses, in order of priority, on heroin, cocaine, chemical drugs and cannabis.

#### *a. Heroin*

Heroin abuse continued at a high level in Canada during 1987. Vancouver, Toronto and Montreal remained the principal distribution centres for Canada's illicit heroin market. Montreal has become an increasingly prominent point of importation, although Vancouver and the surrounding Lower Mainland areas as well as Toronto continued to play active roles. Vancouver continued to be the major source of Southeast Asian heroin directed to the illicit market in British

Columbia and the Prairie provinces. Toronto and Montreal were the principal distribution points for heroin destined for eastern Canada. Most heroin reaching Canada entered the country by air. Smaller quantities arrived by land and by sea. Numerous concealment methods are utilized to smuggle heroin into Canada, most commonly: cargo shipments, false-sided luggage, body carries (in clothing or taped to the body as well as internally) and the postal system.

#### *b. Cocaine*

Cocaine abuse remains a major threat in Canada. Prices continued to decrease in 1987 while purities rose, indicating an increase in the availability of cocaine in many areas of the country. Legitimate business and commercial routes have often been used to facilitate the exportation of cocaine. One method is concealment of cocaine within flower shipments. The export of flowers is a major industry in Colombia. Weekly direct charter flights from Toronto and Montreal to the Colombian resort cities of Cartagena and San Andres Island opened in 1986, offering a

new route for the importation of cocaine into Canada. Land transportation accounted for more than half of the cocaine smuggled into Canada; air and sea transportation for the remainder.

#### *c. Chemical Drugs*

LSD and psilocybin remained the leading illicit chemical drugs of abuse in 1987. The majority of the LSD available in Canada was produced in the United States, while the psilocybin was largely cultivated domestically. Most illicit chemical drugs available in Canada in 1987, including PCP, MDA and methamphetamine, were produced within Canada and were transported to areas of consumption mainly by land, although drugs are distributed via air and sea transportation. The majority of the chemical drugs brought into Canada, chiefly LSD, entered the country by land in private or rental vehicles.

#### *d. Cannabis*

During 1987, marihuana and hashish were the most readily available and widely used illicit drugs of abuse in Canada. Liquid hashish, while also remaining popular in 1987, was less so than the other cannabis products. Most of the marihuana reached Canada by sea, with land and air transportation modes accounting for the remainder. Land transportation was more popular in past years than at present. Sea transportation was the principal mode of transportation for hashish entering Canada. Multi-ton seizures of marihuana and hashish from motherships and cargo containers in the past year led to the large share of the market held by sea transportation. In one investigation alone, more than 17 tons of hashish were seized in a mothership operation on

Canada's East Coast. Almost all liquid hashish enters Canada by air.

## **2. Economic Crime**

In 1987, 8,799 offences were reported to RCMP Economic Crime Sections involving a total of \$1.5 billion in losses. During this period, assets totaling approximately \$21 million were recovered.

Economic Crime enforcement activities are carried out by 33 Commercial Crime Sections strategically located across Canada to ensure timely service to Federal Government departments and the general public. The investigative services provided fall into eight program areas.

#### *a. Bankruptcy Act Enforcement*

RCMP Commercial Crime Sections, as the enforcement arm of the Superintendent of Bankruptcy, endeavor to maintain the veracity of debtor/creditor relations through this program which emphasizes general deterrence through enforcement of the Bankruptcy Act. In 1987, the Superintendent of Bankruptcy referred 313 investigations to the RCMP, resulting in 91 prosecutions.

#### *b. Commercial Crime Program*

Major business crime, which victimizes both the corporate and public sector, is the concern of this program. Modern business technologies and the trend to economic globalization place ever greater demands on Commercial Crime resources. Crimes of this nature, which transcend provincial and international borders, are generally complex and costly to investigate.

#### *c. Counterfeit Program*

This program is concerned with suppressing the manufacture and distribution of counterfeits, including the unlawful replication of currency as well as negotiable instruments, passports, birth certificates, marriage licences, SIN cards and driver licences, and bus and airline tickets. The RCMP Economic Crime Counterfeit Section also acts as the central repository of information relating to counterfeit activity in Canada and is the chief liaison department with foreign agencies and police organizations. In 1987, \$900,000 in US and Canadian counterfeit currency as well as five print shops were seized.

#### *d. Computer Crime Program*

The program concerns itself with the detection and investigation of crimes involving computer technology. The automated business environment has proved to be a fertile ground for criminals predisposed to use expert knowledge for personnel gain. As well, hackers continue to compromise computer systems, posing a threat to computer security. The illegal manufacture and distribution of computer software and circuit boards is also addressed by this program. A clearer definition of copying, proposed in Bill C-60, a bill to amend the *Copyright Act*, will alleviate some of this abuse.

#### *e. Federal Statutes and Programs*

This program has responsibility for investigations in which the Government of Canada is the victim. In 1987, 416 investigations of this nature were carried out. They involved corruption, defalcation by federal officials and externally contrived fraudulent schemes directed at government programs. The provisions of

the *Financial Administration Act* relating to losses by the Federal Government are also coordinated by this program.

*f. Special Projects — Tax Program*

Monies and property accumulated by career criminals are the concern of this program. In concert with Revenue Canada Taxation, investigations are undertaken to identify and seize this unreported wealth. In 1987, the work of this program resulted in the assessment of fines and penalties in excess of \$19 million.

*g. Securities Fraud Enforcement Program*

To ensure specified standards of integrity and honesty, all persons wishing to sell securities or companies wishing to obtain financing through public distribution are required to undergo criminal records checks through the RCMP.

The Economic Crime Directorate, through the Securities Fraud Information Centre, provides service to all law enforcement and regulatory agencies functioning in the securities field. In 1987, 24,000 requests from this service were handled by the program.

*h. Market Manipulation*

Stock market and futures market manipulation is an offence under Section 340, of the Criminal Code and invariably is interprovincial, national or international in scope. The investigation of these offences focuses on illegal attempts to manipulate the price of legitimate stocks or to sell worthless shares.

Securities markets are increasingly more accessible to international interests through computerization and satellite links. Foreign markets are now linked electronically with close

to 150,000 computer trading terminals. In 1987, 210 investigations of alleged fraudulent market activity were conducted.

**3. Customs and Excise**

Through agreements with several government departments, the RCMP Customs and Excise Branch is responsible, in part, for the enforcement of the *Customs Act*, *Excise Act*, *Export and Import Permits Act*, *Cultural Property Export and Import Act*, *National Energy Board Act*, *Energy Administration Act*, *Excise Tax Act* and the Convention on Trade in Endangered Species of Wild Flora and Fauna (CITES). Priority is given to cases involving organized crime and commercialization defined as goods smuggled into Canada for resale purposes or for use in a commercial establishment.

Increased emphasis is being placed on halting the diversion through or export from Canada of controlled high technology and strategic goods. The revenue loss from such activities cannot be accurately assessed. However, of greater concern is the threat to Canada's national security and the breach of international agreements that safeguard the high technology and strategic goods of our allies. The effectiveness of this program is enhanced by close co-operation with Revenue Canada, Customs and Excise and with the United States Customs Service.

RCMP Customs and Excise Units currently enforce, on an ad hoc basis, regulations pertaining to the illicit importation and exportation of endangered species. A formal agreement is currently being negotiated with the Canadian Wildlife Service.

Customs and Excise personnel also participate in a number of international conferences which promote international co-operation and the exchange of information on current and changing trends, as well as new investigative techniques.

**4. Immigration and Passport**

The Immigration and Passport Program places strategic emphasis on detecting and suppressing more serious immigration, passport and citizenship related criminal activities, notably: organized alien smuggling, unscrupulous immigration consultants, entrepreneurial abuse of the immigration program and the proliferation of false citizenship cards, visas and other travel identity documents.

The use of false travel documents has become widespread. In 1983, the Force processed 518 identity verification checks on behalf of Immigration Canada for foreign nationals entering Canada with altered or counterfeit documents or no documentation. By 1987, the number of queries had escalated to 8,047.

Aware that fraudulent travel documents provide criminals and terrorists with an avenue for international covert travel, the RCMP has undertaken a number of initiatives. Information about false travel documents seized in Canada and examined by the RCMP Central Forensic Laboratories is circulated through bulletins to over 300 recipients worldwide. Since November, 1985, more than 200 of these bulletin fact sheets have been distributed to Immigration Canada and to Customs Centres, RCMP enforcement sections, Canadian embassies and other law enforcement agencies.

The RCMP was responsible for introducing an Interpol initiative which created an international Working Group that will study problems associated with the global use of fraudulent travel documents and will formulate firm recommendations to the Interpol General Assembly on suppressing the manufacture and spread of these documents.

The Force also shares its expertise on fraudulent document examination techniques by providing training to Immigration Canada and Customs officers who are the first line of defence at our ports of entry. This program has been expanded to include Citizenship Court officers.

Greater emphasis is now being placed on enforcement of the *Citizenship Act* and Passport Regulations concerning individuals who have utilized counterfeit documentation or have misrepresented information to obtain Canadian citizenship or a Canadian passport.

Between 1985 and 1987, RCMP Immigration and Passport enforcement units reported an increase of 110 per cent in total detection time devoted to citizenship and passport related crimes.

## 5. National Crime Intelligence

### a. National Security Enforcement

The major objective of the National Security Enforcement program is to prevent criminal extremist/terrorist acts through the collection of evidence in close co-operation with foreign law enforcement agencies.

Through increased criminal intelligence and analysis, the Force has enhanced its ability to prevent and investigate na-

tional security offences. During 1987, National Security Enforcement investigations included:

- the ongoing investigation of the June 23, 1985 crash of Air India Flight 182;
- the explosion that same day of luggage unloaded from a Canadian Pacific Air Flight at Narita Airport in Japan; and
- the investigation and subsequent arrest and conviction of four suspect terrorists in Vermont for illegal possession and transportation of explosive devices across the Canadian-U.S. border.

While these major investigations were under way, several additional criminal investigations of known or suspected national security offences were also conducted. One investigation, concerning violations of US currency laws, involved assistance to the FBI and inquiries in Canada. This investigation resulted in eight arrests in the United States. Another investigation dealt with an alleged Soviet Intelligence Officer in St. John's, Newfoundland.

Also of national interest was the investigation of the convicted Popular Front for the Liberation of Palestine (PFLP) terrorist who had been granted Canadian landed immigration status through false application.

Nationally, the RCMP continued to work closely with other police forces and the Canadian Security Intelligence Service to prevent and investigate national security offences. A close working relationship and timely exchange of information between the RCMP and CSIS has

been strengthened with the expansion of the liaison officer exchange program.

### b. National Crime Intelligence Sections

These sections are currently located at 31 centres across Canada and are responsible for the gathering of criminal intelligence on organized crime, with emphasis on those criminal organizations and structured crime groups that specialize in enterprise crimes.

This intelligence gathering procedure involves a mix of strategic and tactical operations and often leads to the development of "enforcement packages" which are then passed to the law enforcement agency having jurisdiction for follow-up.

NCIS works closely with the criminal intelligence units of other Canadian police forces. In several western cities this has evolved into fully integrated units. Also, because of the international flavour of most major organized crime activities, there is ongoing co-operation with foreign law enforcement agencies.

### c. Joint Force Operations

Joint Force Operations involve a formal undertaking or arrangement between one or more police forces working with the RCMP in a coordinated fashion.

This approach maximizes investigational and enforcement capabilities and has proven to be most effective in combatting criminal activity, particularly organized crime. For example, the unit in Toronto, with members from three different forces, made 31 arrests and laid 113 charges in 1987.

#### *d. Gaming*

National Gaming Specialists provide assistance and expertise to the Canadian police community, provincial and municipal governments, and the general public.

At present, there are six positions whose duties, both enforcement and preventive in nature, involve the monitoring and investigation of legalized operations; (e.g. casinos, carnivals) and unlawful gaming activities (e.g. bookmaking, gaming houses). In 1987, Gaming Specialists responded to 326 requests for information and guidance — an increase of 37.2 per cent from 1986.

Prevention continues to be a vital part of the program. Gaming Specialists assist all levels of government in the development of gaming legislation, safeguards, controls and licensing requirements.

#### *e. Criminal Information Analysis*

Criminal Information analysts are located in ten strategic centres nationally. They provide analytical assistance to RCMP Joint Force Operations that do not have their own trained analysts. The resulting analysis brings order and understanding to investigations that are complex and involve substantial amounts of information.

The successful resolution of such investigations depends on the close collaboration of investigator and analyst.

### **6. Special Services Branch**

#### *a. Special "I" and Special "O"*

Technical and physical surveillance is provided to criminal investigators by specialists in this area when the gathering of evidence or apprehension of subjects cannot be accomplished using conventional investigative methods.

#### *b. Polygraph*

Trained polygraphists conduct examinations that may help indicate the truthfulness of individuals tested. Of 1,083 polygraph examinations in 1987, 592 tested truthful, 268 tested deceptive and 223 were inconclusive. Opinions resulting from these examinations are not intended to be used as evidence in courts, but are of investigative assistance.

#### *c. Audio and Video Analysis*

Specially trained personnel provided valuable assistance to enforcement sections within Canadian police forces during 1987 by examining 125 audio and 72 video recordings for voice identification, intelligibility enhancement, tampering detection and copyright violations. There were 49 audio and video recordings examinations conducted for other Canadian police forces, seven for other federal governments departments and 141 for RCMP units.

### **7. Crime Prevention Branch**

Crime Prevention in the RCMP focuses on the needs of communities through an evaluation process which establishes the priority in each community. Increasingly, the focus of prevention strategies includes the needs of victims of crime. Police personnel are required to make proper referrals to agencies established to assist those victims.

The Force has identified 133 separate programs which are described in the RCMP publication "Crime Prevention and Police Community Relations". Many locations have crime prevention committees comprising community volunteers. In addition, some locations have volunteers capable of providing immediate aid to victims of crime.

Research into family violence and crimes against women and children clearly indicates that the Force is responding to the needs of the victims. Many victims who may in fact not be physically injured do suffer serious psychological injury. Their needs will be addressed both immediately by the police in terms of protection and security and secondly by support from professional counsellors and the community.

Crime prevention encompasses problems identified by the communities served by the Force. These include: discrimination, youth and drugs, family violence, crime against children, runaways and more traditional property crimes, traffic offences and home break-ins. While the new strategies focus on victims, the RCMP continues to maintain and support broadly-based programs aimed at public education and community awareness. The efforts to make contact with youth through the educational system continues in a systematic way as does Force support for Crime Prevention Week and Police Week, both held annually.

### **8. Migratory Birds Convention Act and Canada Shipping Act**

During 1987, RCMP personnel spent approximately 31,000 hours enforcing the *Migratory Birds Convention (MBC) Act*. A total of 1,098 cases were investigated under the *MBC Act* and 4,890 under wildlife statutes.

In addition, more than 35,000 hours were spent enforcing the *Canada Shipping Act* resulting in 11,406 offences being investigated. RCMP members also participated in special events such as Safe Boating Week,

sportsman shows and hunter safety programs to improve public awareness and safety in these areas.

## 9. *Criminal Intelligence Service Canada*

Criminal Intelligence Service Canada comprises the Royal Canadian Mounted Police, the Sûreté du Québec, the Ontario Provincial Police, the Royal Newfoundland Constabulary and more than 70 other regional and municipal police departments. Its combined resources are directed against all facets of organized crime. The RCMP administers the Central Bureau and acts as the host of an on-line computer data bank — the Automated Criminal Intelligence Information System (ACIIS). All member agencies co-operate in the collection, analysis and dissemination of criminal intelligence by contributing to ACIIS.

CISC also maintains an on-line computer repository for storage, analysis and retrieval of all information relevant to motorcycle gangs in Canada. Known as Project FOCUS, this data bank contains up-to-date information on motorcycle gang activities in Canada. Project FOCUS' function is to analyze crime intelligence situations relating to these gangs, develop provincial and regional overviews and monitor gang status through the use of the national data base.

## 10. *Foreign Services Directorate*

Foreign Services Directorate provides an international law enforcement service between Canadian law enforcement agencies and foreign police authorities.

### a. *Foreign Services Liaison*

Foreign Services provides support and assistance to all Canadian law enforcement agencies in obtaining and maintaining the co-operation of foreign law enforcement authorities to prevent and detect criminal activity, within the mandate of Canadian authorities, including the apprehension of offenders who have fled Canadian jurisdiction. Foreign countries are assisted in making enquiries in Canada about offences that would constitute a violation of a Canadian Federal Statute if they had been perpetrated in Canada. To satisfy these requirements, the RCMP has liaison officers posted at 18 Canadian Embassies or High Commissions throughout the world. Their work relates particularly to enquiries dealing with narcotics, economic crimes, criminal intelligence, terrorism and organized crime. These liaison officers develop and maintain productive working relationships with foreign law enforcement agencies and related institutions.

### b. *International Criminal Police Organization ICPO-Interpol*

The RCMP has been represented in the International Criminal Police Organization as the Canadian National Central Bureau since 1949. This organization now includes 146 member states. Interpol Ottawa is located at RCMP Headquarters. Its head is the RCMP Commissioner whose mandate is to promote the exchange of police information both nationally and internationally and to provide assistance to police and law enforcement agencies throughout the world. Interpol Ottawa continues to participate in a number of Interpol conferences, which examine new trends in crime, crime preven-

tion, successful combative techniques and recently developed equipment.

The Repository of Stolen Artifacts (ROSA) project, which also falls within this area, is a national data base for the storage, analysis and retrieval of information as it relates to stolen Canadian and foreign artifacts.

# *Other Police Services*

## 1. *Native Policing*

The Native Special Constable Program was established to enhance the quality of police services being provided to Native communities. The program is carried out in co-operation with the Department of Indian Affairs and Northern Development. It is designed to place Native Special Constables in policing roles on reserves in Native communities and adjacent areas with a particular emphasis on crime prevention and police community relations. There were 189 Native Special Constables under the 3(b) program and 50 Native Special Constables under other provincial programs serving with the RCMP during fiscal year 1987-88.

## 2. *War Crime Investigations*

The War Crime Investigations Unit was established in response to the government's position on the report of the Commission of Inquiry on War Criminals. The RCMP unit is investigating persons in

Canada suspected of having committed war crimes with a view to prosecution where the facts and evidence warrant. Much of the potential evidence and witnesses are located in other countries and therefore, the investigations are international in scale. The work is being conducted in close consultation with the Department of Justice which is responsible for the prosecution of all such cases.

### **3. Special Emergency Response Team (Sert)**

The RCMP Special Emergency Response Team remains at a state of readiness to respond to any serious criminal event which cannot be resolved through standard police practices and which requires its highly specific expertise. This team can be utilized to resolve terrorist, hostage and related crisis situations which are beyond the normal intervention capabilities of the RCMP and other police forces.

## ***Protective Policing***

The Protective Policing responsibility has four main components: Protective Services; Technical Security; Departmental Security; and Airport Policing.

### ***1. Protective Services***

The Protective Services component is responsible for the protection of the Governor General and the Prime Minister and their families, Cabinet members and various other Canadian protectees as designated by the Minister, as well as resident foreign diplomats and their properties in Canada. It also plans and implements security arrangements for special visits (such as Royal and presidential visits) and major events (such as the Summit

Conferences, international meetings and sporting events). Visits requiring RCMP security rose dramatically from 216 in 1986 to 562 in 1987.

### **2. Technical Security Services**

#### ***a. Electronic Data Processing Security***

The Security Evaluation and Inspection Team (SEIT) assists Government departments and agencies to develop and implement policies and procedures which will improve security for classified and other sensitive information and facilities. In 1987, ten inspections were completed in the government and 18 in the private sector. In addition, 62 consultations were initiated.

The Security Policy of the Government of Canada underwent a major review in 1987, necessitating a major updating of electronic data processing security standards. This work will continue well into 1988.

The demand for technological expertise due to the proliferation of computers continues. Some computer data bases are a source of evidence in criminal investigations. As a result, the RCMP obtains and analyzes this computerized evidence to assist with police investigations. In 1987, EDP security assisted with 42 new cases, compared to 30 in 1986.

#### ***b. Explosives Disposal and Technology***

RCMP responsibilities include the collection and dissemination of information on all crime-related explosives incidents in Canada through the Canadian Bomb Data Centre (CBDC).

During 1987, the CBDC recorded 88 bombings and 15 attempted bombing incidents in Canada, an 18.4 per cent in-

crease over 1986. Three deaths and five injuries occurred during 1987 as a result of the criminal use of explosives, while reported property damage amounted to \$600,000.

The Explosives Disposal and Technology component also assists with the protection of VIP's and provides explosives disposal assistance where the RCMP has jurisdiction. It also coordinates research and development for explosives disposal equipment and procedures.

#### ***c. Security Engineering***

The Security Engineering component provides engineering and technical assistance to protect designated persons, federal government facilities, internationally protected persons' property and classified assets. It also evaluates the requirements and capabilities of physical security equipment such as locks, storage containers, destruction equipment, access control and intrusion detection systems. During the past year, it tested five locks, seven storage containers and 17 different types of destruction equipment.

#### ***d. Security Systems***

The Security Systems component provides, upon request, physical security advice to federal government institutions, designated Crown corporations, foreign missions, and the residences and offices of the Governor General, the Prime Minister, Cabinet Ministers, Judges of the Supreme and Federal Courts and other persons designated by the Solicitor General. To provide this advice, it maintains a physical security research capability related to new federal facilities.

Under the administration of Emergency Preparedness Canada, the RCMP provides a Vital Points security inspection and consultation service for facilities designated as vital to

the nation or provinces and maintains computerized records of inspected facilities.

During the past year, under its Emergency Preparedness Program, the RCMP gave priority to the development, in liaison with the Department of National Defence and other departments, of security plans for the protection of strategic seaports in a wartime situation.

### 3. *Departmental Security*

The Departmental Security component is responsible for developing and monitoring the application of internal policy governing the RCMP's personnel, physical, communications, and EDP security programs and activities. It also carries out an assessment of injury when a breach of security occurs and ensures appropriate countermeasures are taken. Departmental Security also ensures that an appropriate level of security awareness exists within the RCMP. During 1987, the RCMP conducted 5,680 security clearances and reliability checks on new and current employees. Some 174 security inspections and re-inspections of RCMP buildings facilities were made and 37 new projects were initiated in physical, personnel, communications and EDP security. In all, 15 security visits were paid to the divisions.

### 4. *Airport Policing*

In 1987, the RCMP assumed full responsibility for the direction, administration and resourcing of the Police and Security Details at ten international and eight domestic airports. Increased resources broadened existing police capabilities, with such additional measures as the Explosives Vapour Detector and the Police Service Dog Units. The RCMP now provides continu-

ous mobile patrols of sensitive airport areas thereby supplementing the Special Constable Static Guard Program which was previously the mainstay of airport policing and security.

handle all types of occurrences ranging from minor thefts to complex murder cases.

Contract Policing provides a variety of specialized support services which supplement the general duty detachment peace officers and traffic services personnel in the delivery of services. These range from Special Investigation Units, which deal with complex, time-consuming cases, to such units as Police Dog Services, Identification Specialists and Telecommunications Services. Because of the geographical remoteness of some policing requirements, special modes of transportation are often required, involving RCMP Marine and Air Services.

## *Police Services Under Contract*

The Royal Canadian Mounted Police provides cost-shared policing services to all provinces and territories, except Ontario and Quebec, under agreements signed between the Solicitor General of Canada and the provinces and territories. It also provides policing services under agreements to 191 municipalities in those provinces and territories. The current agreements were entered into in 1981 and will expire March 31, 1991.

One of the important elements on which the cost-sharing of police services with provinces, territories and municipalities is based is that RCMP members also do federal work. These cost-sharing agreements also provide a ready pool of experienced personnel to assist during major investigations, emergencies, special events or official state visits which require the temporary augmentation of RCMP resources.

The contract services are of two basic types: Provincial/Territorial Policing (rural areas), and Municipal Policing (municipal areas).

The Detachment is the basic operational unit from which general police services are provided to the public, comprising 65 per cent of all contract personnel. Detachments

The policing philosophy pursued by the RCMP through Detachment Policing sees community involvement as an integral part of the police service. Community groups are involved and are becoming concerned with community problems.

As well, the RCMP is sensitive to the policing needs of smaller communities and is introducing new approaches to traditional methods of service delivery such as the Satellite Office concept. This approach brings police services closer to the public being served and, as a consequence, both preventive and enforcement measures are more easily facilitated.

Members of the RCMP continue to lay charges in cases of spousal assault and other forms of family violence. This approach is bringing to justice violators who might previously have avoided criminal sanctions.

The Traffic Services emphasis is on the reduction of impaired driving and motor vehicle accidents, through breath testing, information/education campaigns and concentration on the apprehension of drinking drivers.

### *Resources Utilized — Police Services Under Contract*

<i>Expenditures (\$ 000s)</i>	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Operating	449,551	469,544	485,985	511,996	535,957
Capital	49,867	47,048	45,081	39,608	51,190
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	313,002	357,989	352,925	419,588	435,118
Total (Net)	186,416	158,603	178,141	132,016	152,029
Person-Years	9,572	9,454	9,267	9,357	9,364

Note: Excludes pensions and term and summer student program person-years.

Source: MIS — Directorate of Organization and Personnel

## *Law Enforcement Services*

Law Enforcement Services assists Canadian law enforcement agencies by providing specialized police services such as: forensic laboratory services; identification and criminal records services; integrated automated information services; and specialized police training.

### *1. Forensic Laboratory Services*

Forensic Laboratory Services provide federally-funded scientific and technical support service to all Canadian law enforcement agencies, other government departments and the judiciary. The RCMP operates seven regional Forensic Laboratories plus the Central

### *Resources Utilized — Law Enforcement Services*

<i>Expenditures (\$ 000s)</i>	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Operating	73,797	76,314	79,450	85,715	87,004
Capital	5,887	6,082	12,582	11,035	16,043
Grants and Contributions and Other Transfer Payment	—	188	315	303	328
Sub-Total	79,684	82,584	92,347	97,053	103,375
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	—	408	516	1,782	2,040
Total (Net)	79,684	82,176	91,831	95,271	101,355
Person-Years	1,551	1,453	1,406	1,405	1,418

Note: Excludes pensions and term and summer student program person-years.

Source: MIS — Directorate of Organization and Personnel

Forensic Laboratory located in Ottawa. These laboratories employ in excess of 250 scientists and provide forensic science services in the areas of alcohol, chemistry, toxicology, serology, hair and fibre, firearms and tool mark identification, document examination and photography. The Central Forensic Laboratory also houses the Central Bureau for Counterfeits which receives submissions from contributors across Canada. A limited laboratory service is provided by the Montreal facility.

Bloodstain Pattern Analysis is now provided by this directorate as a Canadian Police Service. Sections are currently staffed at the Vancouver, Edmonton and Ottawa laboratories and a section is scheduled to open in Halifax in 1989.

During 1987-88, the laboratories issued more than 17,500 scientific reports and were involved in over 2,800 person days of court attendance. This laboratory participation was instrumental in the solution and prosecution of major criminal cases involving murder, attempted murder, sexual assault, fraud and illicit drug offences.

Members of the Alcohol Sections are an integral part of the National Breathtest Program. They provided breathalyzer training on request to Canadian police departments and regularly gave interpretive evidence before the courts concerning the effect of alcohol on driving ability.

Laboratory personnel also wrote and published a number of scientific papers on various forensic and related topics.

#### *a. Central Forensic Laboratory*

The Central Forensic Laboratory, Ottawa, performs a dual function — an operational function and an operational

support (scientific development) function. The scientific support side assists Canadian police programs and activities by evaluating various equipment packages, reviewing research proposals and providing consultative services to both national and international agencies. This support service also assists the regional laboratories by developing new analytical procedures, updating current methodologies, and designing supplementary methods and training packages for laboratory personnel.

#### *b. Science and Technology Program Support Section*

The Science and Technology Program Support Section manages the Canadian Program of Science and Technology in Support of Law Enforcement. The program, whose principals are the RCMP, the National Research Council of Canada, and the Operational Research Committee of the Canadian Association of Chiefs of Police, is concerned with the research, development and evaluation of police equipment.

#### *c. Identification by DNA Analysis*

The technique of identification by DNA Analysis is being developed within the Central Forensic Laboratory. As the DNA molecule (deoxyribonucleic acid) is unique to every individual, the development of this capability has significant forensic potential. Identification by DNA Analysis is expected to be offered as a centralized service from the Ottawa Laboratory by December, 1988.

### **2. Identification Services**

Identification Services provide a national computerized storehouse of fingerprint records to the Canadian police community. A new fingerprint processing and image retrieval system

(PAIRS) reached 90 per cent conversion to optical disk storage from the videotape medium of storage.

#### *a. Latent Fingerprint*

The Latent Fingerprint Operation has a base file of over 350,000 sets of fingerprints collected from criminals most likely to commit an offence where fingerprints would be found at a crime scene. Approximately 13,000 submissions of scenes of crime latent impressions were received with 933 identified to known criminals during 1987-88.

#### *b. Criminal Records*

The Criminal Records Level II System stores more than 2,000,000 criminal records on the Canadian Police Information Centre computer and permits all accredited Canadian police departments immediate access to this information on a twenty-four hour per day basis.

#### *c. Pardons and Human Rights*

This component processes pardon applications received from the Clemency and Pardons Section of the National Parole Board.

#### *d. Civil Section*

The Civil Section conducts criminal records name searches for government basic reliability checks and processes non-criminal fingerprint submissions relative to enhanced reliability and national security clearances, visas, Citizenship Court enquiries and other non-criminal matters.

#### *e. Firearms Registration*

This component administers the Firearms Acquisition Certificate Program, Business Permit System, issues restricted weapon registration certificates and maintains a national registry of all restricted weapon

certificates issued in Canada. This registry of more than 875,000 restricted weapons is currently being computerized for improved access by Canadian law enforcement agencies.

#### *f. Fraudulent Cheque*

Fraudulent Cheque Section maintains a national file on cheque passers and attempts to link fraudulent documents to known criminals. It also maintains a hold-up note and crank letter file. Last year, it conducted 13,692 case comparisons on documents with a total face value of \$14 million.

#### *g. Photographic Services*

Photographic Services provides a rapid photographic processing service of over 3,000,000 prints for all field identification units of the RCMP. The majority of work produced by this branch is of a specialized forensic nature in support of investigations and for evidential use before the courts.

#### *h. Missing Children's Registry*

The Missing Children's Registry is now included as a law enforcement service to the Canadian police community. In addition to monitoring missing children CPIC entries, the Registry maintains an ongoing liaison with police in Canada to deal effectively with missing children investigations.

The Registry also acts as the Canadian clearinghouse for missing children investigations as part of a network of police clearinghouses in the majority of states in the U.S.

During 1987-88, there were 56,818 missing children cases added to the Canadian Police Information Centre (CPIC) Missing Children's Registry and 55,439 cases removed. Sixty-six per cent were removed within 48 hours and 98 per cent within 60 days. At any

time, there were between 1,400 and 1,800 missing children cases recorded, some dating back as far as 1969. Of these cases 0.2 per cent were listed as Stranger Abductions, 1.7 per cent were Accident/Lost victims, 0.8 per cent were Parental Abductions, 72 per cent were Runaways, 24.8 per cent Unknown and Other. A missing child is defined as any child or youth under the age of 18 who has been reported missing to a police department and entered on CPIC.

### **3. Informatics**

Informatics administers a comprehensive and integrated program of information management systems and services including electronic data processing, telecommunications, records services and the Canadian Police Information Centre.

#### *a. Canadian Police Information Centre (CPIC)*

The Canadian Police Information Centre is an advanced, automated national computer information system for the storage, retrieval and communication of operational police information on behalf of all accredited Canadian police agencies. The police community has access to the system through 1307 directly connected on-line terminals with 24 automated interface systems providing access to a further 2247 terminals for a total of 3554 prime access points. These access points are geographically distributed throughout Canada. The system is operated on a seven day per week, 24 hour per day basis. To control the reliability and integrity of the database, personnel located within each province conduct audits of all user agencies on a two-year cycle.

#### *b. Records Services*

This component of Informatics provides planning, control and coordination of information systems, including administration of the government identity program. Information Systems and Records Management Branches offer policy and procedures for recorded information, mail handling, libraries and administration of the Records Imaging Systems (Micrographics).

#### *c. Electronic Data Processing*

This component provides both CPIC and departmental computing facilities at Headquarters and field divisions with operational and administrative support programs. The data centre is a centralized departmental facility made available through remote terminals.

Systems supported by the centre include:

**Canadian Police Information Centre**, which provides automated operational services to the general police community;

**Criminal Operations Police System**, which provides automated operational data services to support departmental program of the RCMP;

**Administrative Information Management System**, which provides an automated administrative data service to support the administrative activities of the RCMP.

#### *d. Telecommunications Services*

Telecommunications Services administers the telecommunications services required to support the RCMP, including radio, data, and image transmission facilities. Technical standards, general policy, system planning, procurement

and general field support are handled centrally. The field role is essentially operations and maintenance.

#### **4. Air Services**

The RCMP operates a fleet of 34 fixed-wing and rotary-wing aircraft which are used in support of operational police personnel in their law enforcement commitments throughout Canada. These aircraft are located at 25 locations across Canada and are used for transporting investigative personnel specialists, prisoners, and exhibits, as well as conducting aerial searches for missing or wanted persons. They are also used to transport administrative personnel and equipment to otherwise inaccessible locations.

During 1987-88, RCMP aircraft flew a total of 27,205 flight hours.

#### **5. Canadian Police College (CPC)**

The Canadian Police College provides police agencies in Canada with training and development programs, related research capabilities, and information and advisory services. College courses are open to police officers from federal, provincial, regional, municipal and foreign police agencies. During 1987-88, course enrollment was 2,277, comprising 683 RCMP personnel, 1,431 candidates from various Canadian police forces, 56 from foreign law enforcement agencies and 107 from other accredited bodies.

While the College offers some 35 different courses, the curriculum may vary from year to year due to changing needs within the police community. During the past year, the curriculum included developmental courses for senior and intermediate management covering specific management issues and problems; courses to improve the quality of instruction given in police training institutions; and courses in specialized and technical investigative fields. A program of continuing research in the police management area ensures that managerial courses offered are current and practical.

## **Administration**

The RCMP administrative activity directs and manages organizational, financial and administrative resources on behalf of the law enforcement program. It also enhances the monitoring and control functions of corporate management and is responsible for liaison with the central agencies of government with regard to resource acquisitions and program accountability.

### **Resources Utilized — Administration**

<i>Expenditures (\$ 000s)</i>	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Operating Capital	124,197 10,692	135,280 7,896	151,887 6,501	177,466 23,374	188,648 14,715
Grants and Contributions and Other Transfer Payment	157	168	377	375	455
Sub-Total	135,046	143,344	158,765	201,215	203,818
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	—	—	—	63	—
Total (Net)	135,046	143,344	158,765	201,152	203,818
Person-Years	2,682	2,763	3,020	3,196	3,222

Note: Excludes pensions and term and summer student program person-years.

Source: MIS — Directorate of Organization and Personnel

## **1. Corporate Services**

### *a. Program Evaluation*

The RCMP, in compliance with government policy, continues to carry out in-depth examinations of all RCMP programs on a cyclical basis. These examinations provide an independent, objective review and assessment of each program. Matters such as the rationale for the program, its continued relevance, its internal and external impacts and results, and its cost effectiveness compared with alternative means of program delivery, are reviewed. In addition, the branch conducts other special studies to address issues of concern to senior RCMP management.

During 1987-88, evaluations or special studies were completed for Marine Services, Health Services, Audit, and Police Dog Services. At year end, studies were under way on Categories of Employees, Technical Security and Regionalization of Administrative Services.

### *b. Planning and Management Services*

The Planning and Management Services area develops and coordinates the strategic and operational planning functions at the corporate level. Advice is provided to support the internal planning and decision-making of senior management including statistical and evaluation support services as required. Assistance is provided in developing strategic plans and monitoring of the external environment and the impact of RCMP policies on it is carried out. Many special studies requested by senior management are conducted within this area. In addition, Planning and Management coordinates and edits a number of RCMP submissions required by the federal government.

## **2. Audit**

The Commissioner's Audit Directorate, under the direction of the Audit Committee, completed comprehensive audits of two operational divisions and five directorates during 1987-88.

Conforming to standards set out by the Office of the Comptroller General, Audit Directorate concentrated on the systems in use to ensure a high standard of economy, efficiency and effectiveness in all aspects of administration and operations.

## **3. Office of Ministerial Liaison and Executive Services**

The Office of Ministerial Liaison and Executive Services, an expansion of the previous Ministerial Information Unit, provides an enhanced service to the Solicitor General and his staff, particularly in the areas of Ministerial correspondence, questions in the House of Commons, briefing notes for the Solicitor General and liaison with the Minister and his staff. The office also provides an executive service to the Commissioner of the RCMP and his Deputies, particularly in preparation for executive and parliamentary committee meetings.

## **4. Communications and Media Relations**

In 1987-88, the Public Relations Branch expanded to become the Communications and Media Relations Directorate. The directorate disseminates effective information and provides communications strategies to ensure public understanding of RCMP policies, plans and programs. It also controls the activities of the RCMP Band and Musical

Ride as well as providing guidance to the Centennial Museum in the areas of policy and program development.

Communications and Media Relations provides a wide variety of communications services including: media relations, public relations, planning, maintaining and refurbishing exhibits and displays, researching and responding to both internal and external requests for historical information, producing the Royal Canadian Mounted Police Quarterly and Gazette magazines, publishing informative publications on RCMP programs or services, arranging for personal appearances of uniformed members at special occasions or functions and coordinating VIP visits to RCMP facilities.

### *a. Musical Ride*

In 1987-88, members of the Equitation Section represented the RCMP in 33 escorts, parades, processions or displays. They were also filmed or interviewed by the media on 41 occasions during the year.

During the 1987 tour, the Musical Ride performed 64 shows at 32 locations in Alberta, the Northwest Territories and Atlantic Canada. The Ride performed for the Francophone Summit in Quebec City and concluded its touring year in October at the International Association of Chiefs of Police Conference in Toronto. In February, the Ride participated in the opening ceremonies of the Calgary Olympic Winter Games before an estimated audience of 60,000.

### *b. RCMP Band*

In 1987-88, the Band presented a total of 310 concerts, 30 of which were at government or state events. During 133 days of tour, the Band performed in 114 communities in Manitoba, Nova Scotia, Prince Edward

Island, Quebec, Saskatchewan, Alberta, British Columbia and Ontario. There were also numerous performances in the National Capital Region.

Some of this year's highlights included: performing at the 1988 Winter Olympic Inaugural Dinner, the Francophone Summit in Quebec City, Canada Day festivities in Ottawa, the CFCF Telethon for Children's Hospitals, the International Association of Chiefs of Police Conference in Toronto and Bison's appearance at the Commonwealth Conference, Vancouver. In addition, the Band performed for Canada's youth at the School Patrol Jamboree and at numerous other youth sporting events.

## 5. Staff Relations

During this past year, RCMP members initiated 438 grievances on a variety of issues: 26 of these were upheld. Fourteen Commissioner's Commendations were awarded and seven Suggestion Awards were adopted.

### Multiculturalism

In January, 1988, a Multiculturalism Unit was established in the RCMP to develop and maintain a positive relationship between Canadian ethnic communities, Native communities and the RCMP. Increased emphasis is being directed toward cross-cultural training at all levels of the Force. An RCMP Multiculturalism Advisory Committee, comprising nine civilian personnel from across Canada, is being established. The Multiculturalism Unit participates actively in conferences, committees and meetings with other police departments and agencies to promote and enhance RCMP involvement with the Canadian mosaic.

## 6. Staffing and Personnel (Officers)

Staffing and Personnel for Officers appoints, promotes, trains, places and concerns itself with the personal welfare of commissioned officers and civilian members or Special Constables of equivalent status. This office also administers the Officer Candidate Program which screens access to the commissioned ranks.

## 7. Staffing and Personnel

Staffing and Personnel Branch develops and monitors policy related to the performance appraisal and career development of members of the RCMP below the commissioned ranks. Through this and centralized control of many specialized or designated career fields, it ensures that members are placed in positions appropriate to the RCMP's needs, the individual's qualifications and interests and in compliance with the *Canadian Human Rights Act*, the Charter of Rights and Freedoms and employment equity programs.

### Recruiting

Recruiting Branch develops and monitors policy related to the recruiting, selection and engagement of members of the RCMP.

To reflect better Canada's multicultural nature and the spirit of employment equity legislation, recruiting policy has been adapted accordingly in order to more effectively attract under-represented target groups.

A six-member National Recruiting Team is a key element in this new strategy, designed to attract candidates from a broader population base.

## 8. Public Service Personnel

Public Service Personnel's role is to develop and monitor policy related to the selection, hiring, performance and career development of public service employees within the RCMP. A reorganization of the programs under the Deputy Commissioner (Administration) has resulted in the Public Service Personnel component achieving the status of a full-fledged directorate. This change in reporting relationship speeds up the flow of information and the decision-making process and provides greater autonomy of action within this program. Public Service employees are covered by the *Public Service Employment and Public Service Staff Relations Acts*. The directorate ensures that they are placed in positions appropriate to the RCMP's needs, the individual's qualifications and interest and in compliance with the *Canadian Human Rights Act*, the Charter of Rights and Freedoms and federal employment equity programs.

The recommendations stemming from an Administrative Reform project, conducted jointly with the Public Service Commission, were approved by the Commissioner in October, 1987. The official report was published in January, 1988. An implementation action plan was prepared to ensure that the 25 recommendations and ten staffing-related issues will contribute to improving the delivery of staffing and related services within the RCMP.

Emphasis was also placed in 1987-88 on automating Public Service classification records and processes with particular effort directed towards the extension of a mainframe database which will help improve service to managers.

The RCMP's representation of disabled persons has increased from 222 to 230 and its aboriginal population has risen from 72 to 82. The representation of members of visible minority groups has been established at 45 and numerical targets have been set to achieve higher representation over the next few years. While budgetary constraints limited the hiring of summer students, efforts were made to maintain the Post Secondary School Co-operative Education Program by hiring 128 students on work assignments. An additional 22 students were hired through the Federal Internship program.

In the area of Staff Relations, regular Labour/Management, Safety and Health Consultation Committee, and National Joint Union Management meetings continued to be held throughout Canada. Public Service employees filed 191 grievances of which 13 were upheld.

The plan to implement on-line pay to field locations is proceeding in keeping with the Supply and Services Canada schedule. As well, the development of a computerized personnel management information system (PARADE III) has been undertaken to better meet the Force's needs.

## 9. Professional Standards

The Professional Standards area provides law graduates to act as members of Adjudication Boards and Discharge and Demotion Boards, as well as appropriate officer and member representatives, within a centralized and internal system of Formal Disciplinary Hearings and Discharge and Demotion Reviews.

## 10. Internal Affairs

Parts II and IV of Bill 65, an *Act to Amend the Royal Canadian Mounted Police Act*, were proclaimed in December, 1986. Part II provides for the creation of an External Review Committee. René J. Marin was appointed Chairperson of that committee in January, 1987. Part VI provides for the creation of a Public Complaints Commission. Dr. Richard Gosse was appointed Chairperson of that committee in February, 1988. The remaining parts of Bill C-65, with the exception of Part VII which deals with Public Complaints, were proclaimed on June 30, 1988. It is expected Part VII will be proclaimed later in the year.

## 11. Official Languages

The Official Languages Directorate within the RCMP is responsible for ensuring compliance with the *Official Languages Act* and derivative policies through the development of in-house policies, centralized planning, monitoring and integration of the Official Languages Program into ongoing RCMP activities.

In June, 1987, the RCMP received approval from Treasury Board to extend the Unit Bilingual Complement (UBC) concept, which is currently in effect in unilingual divisions with significant demand locations, to Headquarters and other bilingual divisions. The identification of bilingual needs according to specific positions will no longer be used for members, but will continue for Public Service Employee positions. The UBC is based on the concept that the services are provided by the unit and not the incumbent of a specific position. Each unit will identify the "minimum" number of bilingual members re-

quired to adequately provide bilingual services to meet actual and potential needs. The approach used to identify linguistic needs will differ according to the location of unit (i.e. bilingual region versus significant demand location) and the type of service being provided (i.e. service to the public or central and personal services).

## 12. Health Services

Legislation excludes RCMP regular members from obtaining medical/hospital services under provincial health care plans. All health-related services are paid from public funds through an internally administered organization. Ten health units, staffed with health professionals, are strategically located across Canada to monitor and administer treatment services members obtain from practitioners of choice.

A multi-disciplinary approach through five components in this program stresses prevention and early identification of health problems. These components are:

### a. Occupational Health Services

RCMP Health Services Officers perform medical examinations on applicants and periodic re-examinations/assessments on serving members to advise RCMP management of suitability for employment, placement and posting.

### b. Psychological Services

Clinical psychologists are located in eight of the Health Centres to provide psychological support services to members and advice to personnel management for assigning members to specific high stress police operations.

Research is continuing on development of a pre-engagement psychological test battery. Additional research is being conducted in the areas of extreme psychological trauma, women in police roles and members' psychological status.

*c. Member/Employee Assistance Programs*

A network of more than 300 volunteer members and employees trained as referral agents has been established to facilitate early intervention for members/employees with personal or health problems, and to provide referrals for professional assistance.

These provide the confidential link between members/employees and the resource that can provide the specific assistance necessary to resolve the problem.

*d. Physical Fitness/Lifestyle*

Applicants and those members being assigned to unusually demanding duties are required to pass a fitness test. The Police Officer Physical Ability Test (POPAT), developed by the British Columbia Justice Institute, is being evaluated for this purpose as it is job-related and consequently a better predictor of performance than the test currently in use.

*e. Environmental Health and Safety*

Consultant services on environmental health and safety issues, toxic chemical handling as well as inspection of Crime Detection Laboratories and Identification Units are carried out by this unit. Procedures involving new chemicals for fingerprint developing are being monitored to ensure health hazards are minimized. The effect of the new Canada Labour Code on RCMP safety programs is under review.

Development continues on a computerized accident reporting system to identify potential problem areas and provide analysis as groundwork for an accident prevention program.

### **13. Training**

In 1987-88, 391 men and 167 women graduated as Constables from basic recruit training at the RCMP Academy in Regina. Of these recruits, 30 per cent had French as their first official language. An additional 260 men and 20 women graduated from the Academy as Special Constables, including 24 men and eight women Native graduates. The RCMP also provided training to 56 Employment and Immigration Canada employees and 153 employees from the Department of Fisheries and Oceans.

Centralized training courses were conducted, dealing with electronic data processing, technical, administrative, fingerprint examination and custody, operational, personnel and resource management, and quality review subjects. These are held to develop and maintain a cadre of personnel abreast of changing philosophies and technical advances.

During the year, 147 requests were received from 43 countries for training of foreign police officers in the various courses provided by the Canadian Police College.

During 1987-88, 67 RCMP members attended post-secondary institutions full-time; 52 took one full academic year of training and 15 undertook full degree programs. Additionally, 1,218 members studied university courses on their own time with the RCMP paying tuition fees. Second official language training during working hours consumed 47.6 person-years.

In all, 8,589 candidates attended divisional courses across Canada. Courses offered included: Investigation Training, Traffic Law Enforcement, Multiculturalism, Accident Investigation and Evidentiary Breathtest Technician training. Attention is being focused on imparting the skills required to investigate and successfully deal with family violence, including child abuse, spousal assault and the abuse of the elderly. Emphasis continues to be placed on basic skills training such as firearms, cardiac pulmonary resuscitation, first aid, advanced driver training and underwater recovery training.

There were 1,365 training events attended by Public Service employees. These included courses offered by universities, post-secondary institutions taken outside working hours, and courses offered departmentally, through the Public Service Commission and externally. Attendees were 89 per cent female and 11 per cent male. These percentages are reflective of the RCMP Public Service population, which totalled 3,617 as of March, 1988.

### **14. Services and Supply**

Services and Supply develops and implements policies relating to accommodation, transport, materiel, food, internal energy conservation, and miscellaneous services.

*a. Accommodation*

The RCMP accommodation inventory comprises 3,139 assorted buildings and 1,529 sites. There are 15 buildings containing division headquarters, 40 containing sub-divisions, 716 for detachments (247 with attached married quarters), 1,383 other buildings including laboratories, warehouses, garages, storage sheds, radio shelters, as well as 985

detached married quarters. Of this total, 2,124 are owned by the RCMP. The remaining 1,015 are either leased from municipalities or the private sector, or are federal buildings administered by Public Works Canada.

Capital construction and acquisition projects completed during 1987-88 included one division headquarters building, three sub-division buildings, one forensic laboratory, 21 detachments, 42 married quarters, 79 building sites, seven radio shelters, four patrol cabins, and 93 minor construction and renovation projects.

#### *b. Cell Retrofit*

During 1987-88, a program was introduced to redesign cell facilities with a view to reducing the equipment-related potential for self-inflicted injuries. Over the next five years, plans are in place to renovate existing facilities that do not meet current standards. All new construction incorporates the new grill-less cell design.

#### *c. Transportation*

To carry out its many responsibilities, the RCMP has a critical need for appropriate transportation. The size and nature of its land, water, and air transportation fleets reflect this reality. In 1987-88, the RCMP owned: 6,675 cars, trucks, and all terrain vehicles; 386 inland water transport (boats up to eight meters in length), eight patrol vessels (nine to 16 meters in length), and 34 aircraft.

In 1987-1988, the fleet grew much more than normal. The government's increased concern about security at international airports and foreign

embassies, as well as increased emphasis on drug enforcement, necessitated the acquisition of 185 additional vehicles. During the year, the RCMP also replaced its aging Beechcraft King Air in Ottawa with a Cessna Citation II, replaced its de Havilland Beaver in Montreal with a Cessna Caravan 208, and purchased a Cessna Caravan 208 for use at La Ronge, Saskatchewan.

### *15. Chief Financial Officer*

#### *a. Financial Control and Authorities*

Financial Control and Authorities, under the direction of the Chief Financial Officer, provides the Chief Financial Officer and other officials of the RCMP with advice on financial policies and procedures. Other ongoing responsibilities include: directing the development of RCMP financial policies, ensuring efficiency, effectiveness and economy in RCMP operations and providing guidance on the organization, staffing and training of personnel in the financial management services and supply function.

#### *b. Budgeting and Accounting Systems*

The Budgeting and Accounting Systems is accountable to the Chief Financial Officer for developing and maintaining policy and formulating long-term, mid-range and short-term budgets. These budgets reflect operational demands for the Law Enforcement Program amounting to \$1.2 billion in expenditures and \$446 million in revenue. The financial responsibility encompasses over 20,000 employees, both overseas and within Canada, who provide law enforcement ser-

vices to the federal government and to provincial, territorial, and municipal and regional governments under separate contractual agreements.

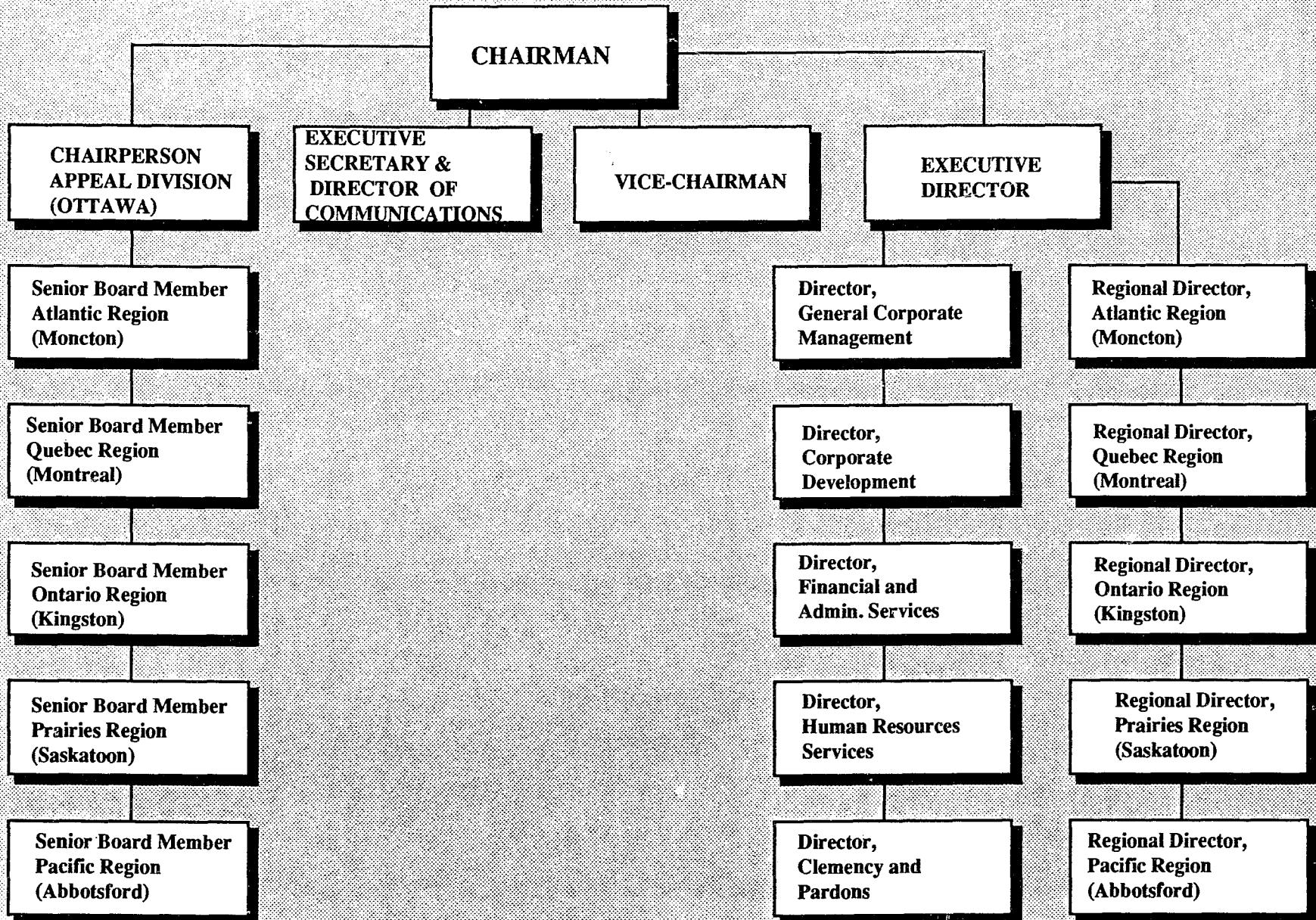
### *16. Information Access*

The Information Access Directorate provides a centralized response area for access requests under the *Access to Information and Privacy Legislation*.

In 1987-88, the directorate received 3,292 requests for information under both Acts, of which 3,158 were completed at a cost of \$1 million.

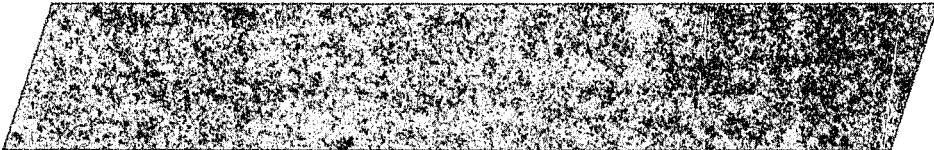
The number of requests received under the *Access to Information Act* decreased by 16 per cent from the preceding year. A total of 169 requests were received: 159 were completed. There were 16 new complaints to the Information Commissioner and 14 which were outstanding from the previous reporting period. The investigation of 17 of these 30 complaints were completed during this year. Of these, 12 were found to be unjustified.

Under the *Privacy Act*, the number of requests has increased by 14.31 per cent from 1986-87. A total of 3,123 requests were received and 2,999 completed. There were 61 new complaints to the Privacy Commissioner. Sixty-two reviews were completed including some carried forward from the previous year. The Privacy Commissioner found 56 complaints to be unjustified. Four cases have been appealed to the Federal Court under the *Privacy Act* for this reporting period. Two cases have been resolved to date, both finding in favour of the RCMP.



## The National Parole Board of Canada *Organization Chart*

1987 - 88



# *National Parole Board*

## ***Mandate***

The National Parole Board's mandate is:

- to exercise exclusive authority for the conditional release of all federal inmates;
- to make conditional release decisions on cases of those inmates in provincial custody where the province does not have a provincial parole board;
- to make investigations and recommendations for pardons and for the exercise of the Royal Prerogative of Mercy.

Federal inmates are those inmates serving a sentence of two years or more, whereas provincial inmates are those serving a sentence of less than two years. At present, provincial boards exist in Quebec, Ontario, and British Columbia. The National Parole Board therefore has jurisdiction over the granting of conditional release for all federal offenders and for provincial inmates in the seven remaining provinces and the two territories.

These powers are derived from the *Parole Act* and Regulations for parole matters, and the *Criminal Records Act* for clemency matters. Other statutes that confer jurisdiction on the Board are the *Penitentiary Act* for temporary absence, the *Prisons and Reformatories Act*, and the *Criminal Code of Canada*.

# Highlights

## *Pre-release decision policies*

Effective March 1, 1988, the National Parole Board implemented a set of policies to guide reviews of applications for parole by inmates. These policies represent a major reform and are a key strategy of the Board to achieve its mission of contributing to the protection of society. The pre-release policies provide a framework for structuring Board decisions, while not eliminating the discretion of Board members. They ensure that all Board decisions are guided by a set of common criteria, and focus on risk as the primary criterion for conditional release.

The policies were adopted following extensive consultation within the Board and throughout the criminal justice system. They apply to all forms of parole — unescorted temporary absence, day, and full parole. The Board also developed guidelines to ensure consistent review of cases within the policies.

The decision policies will also make Board decisions more visible and understandable for agencies of the criminal justice system, parliamentarians, the media, and the public. As the criteria for parole decisions are now clearly expressed, offenders will be better able to prepare for release by pursuing treatment and programs that will reduce their risk of re-offending.

The policies are being phased in over a one-year period to ensure that the requisite programs are in place at all correctional facilities. The Board is establishing mechanisms to monitor the policies for one year with a view to evaluating

them after their first year of use. Because the policies are so new, and are the Board's first attempt to define its criteria for decision making in such detail, Board members may deviate from the policies provided the reasons for any deviations are clearly stated and recorded.

## *Post-release decision policies*

To complement the pre-release decision policies, the Board has undertaken to develop a set of policies that will govern further decision-making once an offender is on parole.

## *Workshop*

The Board participated with The Correctional Service of Canada (CSC) in a joint workshop to ensure full coordination of the CSC case management strategies and the NPB decision policies. A number of key changes to case management practices and reports have been recommended and are being actively pursued.

## *General Statistical Information on Recidivism*

The Ministry Secretariat, in conjunction with the NPB and The Correctional Service of Canada, is developing a tool that helps predict whether an individual offender, when compared to a group of similar offenders, might commit another crime following release into the community. Fifteen factors that relate systematically to potential outcome are included in the prediction tool. These factors are static and relate largely to the nature, extent, and timing of the offender's criminal activity. The tool is completed by CSC case management officers shortly after an offender is

incarcerated. The score then becomes part of an offender's file. This information can then be weighed against the dynamic or changing factors of a particular case.

The prediction tool is used as one piece of information in the context of an overall assessment of risk. It was recently validated on a sample of non-Native male offenders. The NPB policy is not to apply it to Native, female, or provincial offenders.

## *Policy and procedures manual*

A new, updated version of the Board's policy and procedures manual is now under development. It reflects the wide-sweeping policy changes arising from the amendments to the *Parole Act* in July, 1986, and the introduction of the new decision policies.

## *Communications strategy*

In 1987-88, the Board began development of a communications strategy to ensure that the public is better informed about parole decision-making in Canada.

## *Task force response*

In response to recommendations arising from a coroner's inquest into the murder of Celia Ruygrok, a worker at a halfway house in Ottawa, the Board has actively participated in a Ministry task force response to the inquest. The task force report and its corollary, sentence management review, have resulted in a number of substantive improvements in coordinating the operations of the various components of the Ministry. New CSC case management techniques and the NPB decision policies have led to improvements in information

sharing throughout the Ministry and with the police and aftercare agencies.

### ***Detention provisions***

In 1987, the Board and CSC conducted a joint preliminary evaluation of the detention provisions in the July, 1986, amendments to Section 15 of the *Parole Act*. These amendments enable the Board to detain an offender in custody up to the warrant expiry date if the Board believes that the offender is likely to commit an offence that will result in serious harm prior to warrant expiry. This preliminary evaluation was to review implementation of the legislation and to plan for a full-scale evaluation later in 1988. The Board is continuing to follow up on the recommendations of the preliminary evaluation and has already implemented others.

### ***Conditional release supervision standards***

Since March, 1987, the Board, together with CSC and the Ministry Secretariat, has been preparing a draft of the Discussion Paper on Conditional Release Supervision Standards for submission to the Solicitor General of Canada in June, 1988.

### ***The House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General***

The House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General met with the Board Chairman, senior staff, and several Board members to aid in its preparation of a major review of sentencing and parole. The Board produced for this committee a comprehensive three-volume briefing book covering the mandate, operations, and decision statistics of

the Board. Volume III, which contains statistical information illustrating both the activities of the Board and the results of those activities, will be published in June, 1988.

## ***Appeal Division***

The *Parole Act* provides for the development of regulations that prescribe the circumstances under which the Board shall re-examine negative decisions. The Appeal Division in Ottawa is responsible for the re-examination of decisions. The Chairman of the Board designates four Board members to serve as members of the Appeal Division.

The regulations authorize any federal inmate to request a re-examination of a limited range of adverse decisions. Extensions to other kinds of decisions and the inclusion of provincial offenders have been made by the Board, with the result that most decisions are now subject to appeal.

In general, the Appeal Division can affirm an original decision, substitute its own, or order a new review providing written reasons to the inmate. Other Board members and staff members are informed of decisions of note.

In 1987-88, the Division received 1,216 requests for re-examination. Of those accepted for review, approximately 15 per cent were modified. The most frequently overturned decisions were denial of day parole and recredititing of remission.

## ***Appeal Division reports***

In order to build up a body of precedent for appeal decisions, the Division has initiated the preparation of Appeal Division reports, which describe issues that merit attention and the rationale used in reaching a decision. These reports are then distributed to all Board members in each region.

## ***Clemency and Pardons***

The *Criminal Records Act* requires that the National Parole Board process applications for pardon. The Board has appropriate enquiries made, usually by the RCMP, and recommends whether a pardon should be granted. The Board's recommendations are submitted to the Solicitor General who refers requests for pardon to the Governor-in-Council (the Cabinet) for final decision.

In 1987-88, 11,416 pardon applications were investigated. The Appeal Division reviewed 12,099 pardon case files. Only 81 were denied and 91 revoked, while 11,360 were granted a pardon.

Through the Solicitor General, the Board also receives applications for pardon under the Royal Prerogative of Mercy. In 1987-88, four pardons were granted under this prerogative, five were denied, and 25 remained under investigation at year end.

In 1987, the Clemency division set out to reduce the average processing time from about 18 months to

six months. This average was achieved and has been maintained.

## *Human Resources and Official Languages Division*

The Human Resources Division provides services related to human resource management programs (classification), staffing, pay and benefits, staff relations, training and development, employment equity, etc.) and the official languages program, including coordination of translation services. Most of these programs are administered from headquarters.

During 1987-88, one of the Division's main tasks was the major reorganization undertaken by the Board. Due to the complexity of this reorganization, which affected both headquarters and regional levels, a steering committee was set up to ensure equity and consistency. This effort will extend to 1988-89.

Another major initiative was the move of the Pacific regional office from Burnaby, B.C. to Abbotsford, B.C. The Human Resources Division was responsible for responding to employees' concerns as well as discussing the available options.

Other projects included development of a new employee appraisal form and research into the implementation of an Employee Assistance Program, which will also extend into 1988-89. In-house language training sessions were offered

to interested employees and an employment equity survey for all staff was completed.

Other training sessions were held in all regions for Board members, temporary Board members, and NPB and CSC employees. The focus of these sessions was the implementation of the new decision policies. Some panel hearings were videotaped for future Board member training in the procedures and functions of a hearing.

In 1987-88, National Parole Board expenditures were \$18.1 million compared to \$15.9 million in 1986-87. Person-year allocation remained constant at 310.

## *Financial and Administrative Services*

The Finance and Administration Division manages the Board's financial systems (accounting and financial planning) and provides services in records, real property, material management, security services, telecommunications, forms management, printing, and electronic data processing.

The on-line pay system became operational in the early part of 1987-88.

The Board accepted the invitation of Supply and Services Canada to be the pilot project for the Automated Budgetary Control and Financial Transaction System and its interface with their On-Line Accounting Input System (OLAIS) for financial transactions. The system was implemented during 1987-88 and will be fully operational in 1988-89.

Another initiative which involved Financial and Administrative Services during 1987-88 was the introduction of the government's new security policy.

## *Privacy and Access to Information*

A small unit within the Board is responsible for processing requests for information under both the *Access to Information* and *Privacy Acts*. The program coordinator reviews each request. The unit develops policy and monitors its application for liaison with officials of other government departments and the offices of the Privacy and Information Commissioners.

In 1987-88, 398 requests were received under the *Privacy Act*. This represented an increase of nearly 20 per cent from the previous year when 338 requests were processed. Some 71 per cent of these were processed within 30 days, despite the necessity to consult with other departments for which the legislation allows a further 30 days. A total of 52,862 pages of information were reviewed.

During the year, the Board also processed seven requests under the *Access to Information Act*. Six of these requests were received from the media and one from the general public. Full disclosure was made in one case, three were partially disclosed, one was totally exempted, one was transferred and one request was made for information for which the Board had no record.

## *Statistical Review of National Parole Board Decisions*

**TABLE I**

***Full Parole Decisions for Provincial Inmates Under National Parole Board Jurisdiction\*  
by Type of Decision***

Type of Decision		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
		Number	%								
Pre-release Decisions	Positive	1,211	44.4	1,166	40.8	967	40.4	991	47.6	1,242	51.8
	Negative	1,220	44.8	1,369	48.8	1,120	46.7	905	43.4	672	28.0
	Total	2,431	89.2	2,535	88.6	2,087	87.1	1,896	91.0	1,914	79.9
Post-release decisions <sup>1</sup>		293	10.8	325	11.4	309	12.9	188	9.0	306	12.8
Administrative and Other <sup>2</sup>										176	7.3
Total		2,724	100.0	2,860	100.0	2,396	100.0	2,084	100.0	2,396	100.0

\* Principally for Inmates in Atlantic and Prairie Regions

1. Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, revocations with and without remission, parole discharged.

2. Administrative and Other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987-1988.

Source: 1983-1984 - 1986-1987 CSC Offender Information System  
1987-1988 NPB Automated Parole Information System

**TABLE II**

***Day Parole Decisions for Provincial Inmates Under National Parole Board Jurisdiction\****  
***by Type of Decision***

Type of Decision		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
		Number	%								
Pre-release Decisions	Positive	604	48.3	585	45.4	511	47.2	547	47.7	641	48.6
	Negative	389	31.1	417	32.3	390	36.0	354	30.9	350	26.5
	Total	993	79.4	1,002	77.7	901	83.2	901	78.6	991	75.1
Post-release decisions <sup>1</sup>		257	20.6	287	22.3	182	16.8	245	21.4	239	18.1
Administrative and Other <sup>2</sup>										89	6.7
Total		1,250	100.0	1,289	100.0	1,083	100.0	1,146	100.0	1,319	100.0

\* Principally for Inmates in Atlantic and Prairie Regions

1. Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled and revocations with and without remission.

2. Administrative and Other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987-1988.

Source: 1983-1984 - 1986-1987 CSC Offender Information System  
 1987-1988 NPB Automated Parole Information System

**TABLE III**  
***Day Parole Decisions for Federal Inmates by Type of Decision***

Type of Decision		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
		Number	%								
Pre-release Decisions	Positive	4,609	49.4	4,135	44.6	4,062	43.7	4,656	49.8	4,458	42.0
	Negative	2,076	22.3	2,303	24.8	2,451	26.4	2,291	24.5	2,685	25.3
	Total	6,685	71.7	6,438	69.4	6,513	70.0	6,947	74.3	7,143	67.3
Post-release decisions <sup>1</sup>		2,638	28.3	2,841	30.6	2,787	30.0	2,407	25.7	2,576	24.3
Administrative and Other <sup>2</sup>										894	8.4
Total		9,323	100.0	9,279	100.0	9,300	100.0	9,354	100.0	10,613	100.0

1. Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled and revocations with and without remission.

2. Administrative and Other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987-1988.

Source: 1983-1984 - 1986-1987 CSC Offender Information System  
 1987-1988 NPB Automated Parole Information System

**TABLE IV**

**National Parole Board Decisions By Program Type  
For Federal and Provincial Inmates<sup>1</sup>**

	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	Number	%								
Escorted Temporary Absence	66	0.2	348	1.1	249	0.8	308	1.0	382	1.3
Unescorted Temporary Absence	1,589	5.0	1,396	4.4	1,669	5.4	1,707	5.6	1,897	6.3
Day Parole	10,573	33.1	10,568	33.5	10,383	33.8	10,500	34.3	11,932	39.7
Full Parole	8,751	27.4	8,490	26.9	8,806	28.6	9,036	29.5	11,002	36.6
Mandatory Supervision	2,448	7.7	2,924	9.3	3,598	11.7	3,913	12.8	4,680	15.6
Other <sup>2</sup>	8,497	26.6	7,811	24.8	6,045	19.7	5,157	16.8	176	0.6
Total	31,924	100.0	31,537	100.0	30,750	100.0	30,621	100.0	30,069	100.0

Source: 1983-1984 - 1986-1987 CSC Offender Information System

1987-1988 NPB Automated Parole Information System

1. Some of the changes in number of decisions may be accounted for by legislative and policy changes.

2. Other represents cases for which a program type could not be identified. Changes may be accounted for by changes in coding rather than actual changes in the number of decisions.

**TABLE V**

*Full Parole Decisions for Federal Inmates by Type of Decision*

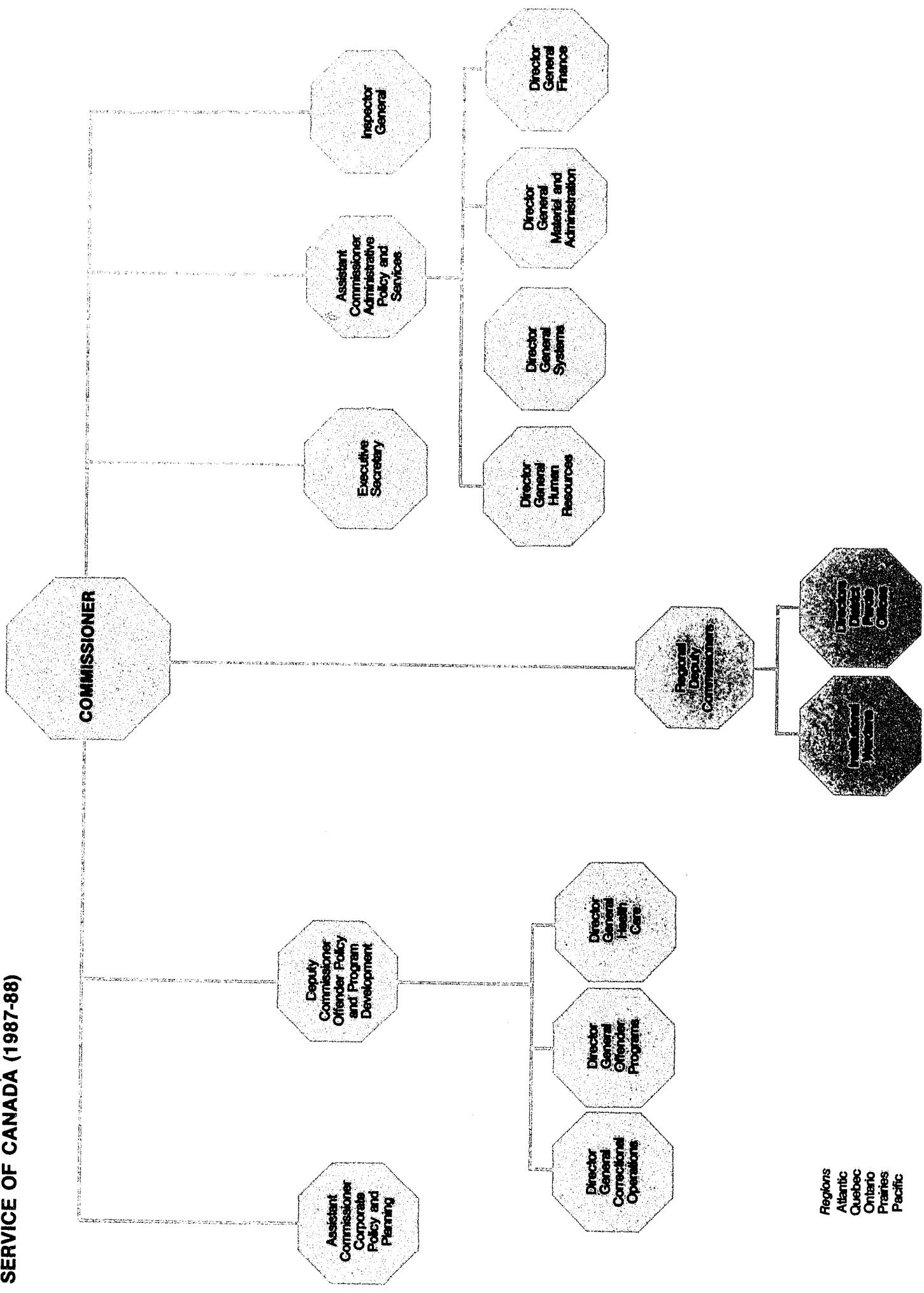
Type of Decision		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
		Number	%								
Pre-release Decisions	Positive	1,869	31.0	1,688	30.0	1,626	25.4	2,117	30.4	2,237	26.0
	Negative	2,915	48.4	2,754	48.9	3,442	53.7	3,657	52.6	4,010	46.6
	Total	4,784	79.4	4,442	78.9	5,068	79.1	5,774	83.0	6,247	72.6
Post-release decisions <sup>1</sup>		1,243	20.6	1,188	21.1	1,342	20.9	1,181	17.0	1,505	17.5
Administrative and Other <sup>2</sup>										854	9.9
Total		6,027	100.0	5,630	100.0	6,410	100.0	6,955	100.0	8,606	100.0

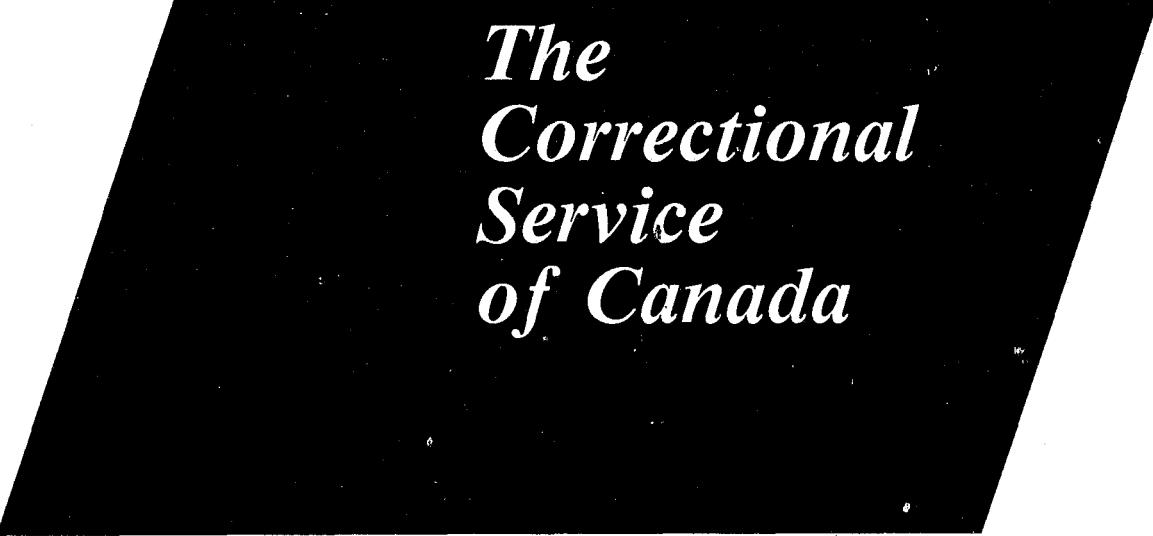
1. Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, revocations with and without remission, parole discharged.

2. Administrative and Other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987-1988.

Source: 1983-1984 - 1986-1987 CSC Offender Information System  
1987/1988 NPB Automated Parole Information System

# ORGANIZATION OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA (1987-88)





# *The Correctional Service of Canada*

## *Mandate*

The Correctional Service of Canada, as part of the criminal justice system, contributes to the protection of society by exercising safe, secure, and humane control of offenders while helping them become law-abiding citizens.

## *Resources*

During fiscal year 1987-88, the Correctional Service utilized 10,490 person-years, 58 less than 1986-87. Budgetary expenditures for the year were \$763.0 million, an increase of 0.5 per cent (\$4.0 million) from the previous year.

# *Organization*

The Correctional Service is a complex organization, providing services across the country to offenders within correctional institutions and in the community.

These tasks are diverse and affect matters of public safety. The Service is organized to provide a balance between the need for central control of policy making and program planning, and the need for sufficient local authority and accountability to facilitate effective program delivery. Generally, delivery of service to the widely dispersed offender population can be termed as decentralized.

The Correctional Service is organized at three levels of management — National, Regional and Institutional/District Parole Office. There are five regional headquarters:

Pacific Region — Abbotsford,  
British Columbia  
Prairies Region — Saskatoon,  
Saskatchewan  
Ontario Region — Kingston,  
Ontario  
Quebec Region — Laval, Quebec  
Atlantic Region — Moncton,  
New Brunswick

These regional components are primarily concerned with coordinating program delivery and ensuring the effective use of resources in the operating units under their jurisdiction.

As of March 31, 1988, the Service's program was delivered through 44 institutions, 16 community correctional centres, and 72 parole offices. The organization of the Service for 1987-88 is illustrated in the accompanying chart.

# *Objectives*

The work of the Service falls into seven activity categories. The major functions within these categories are:

## *1. Offender Case Management*

To prepare offenders for return to the community as law-abiding and productive citizens by providing counselling services and opportunities for social, emotional, physical and spiritual development, and through community supervision of offenders on conditional release; to ensure the recognition and protection of offenders' rights while they are under the authority of the Correctional Service.

## *2. Education, Training and Employment of Inmates*

To maximize employment, training and educational opportunities for all offenders in preparation for their reintegration into society as productive citizens. This is achieved by increasing the Correctional Service's capacity to provide meaningful work and training opportunities; by increasing, where appropriate, the emphasis on work programs that will generate revenue to help offset the operating cost of the Service; and by effectively supporting the efforts of released inmates to find gainful employment.

## *3. Health Care*

To provide inmates with access to medical, psychiatric and dental treatment at a quality consistent with currently accepted Canadian practices and standards on a voluntary and

emergency basis or as prescribed by qualified medical practitioners; to ensure that all institutions meet accepted standards for sanitation and hygiene.

## *4. Custody of Inmates*

To ensure secure custody and control of inmates, while meeting recognized international standards of humane treatment, in order to minimize the risk of harm being inflicted by inmates on the public, the staff, other inmates and themselves.

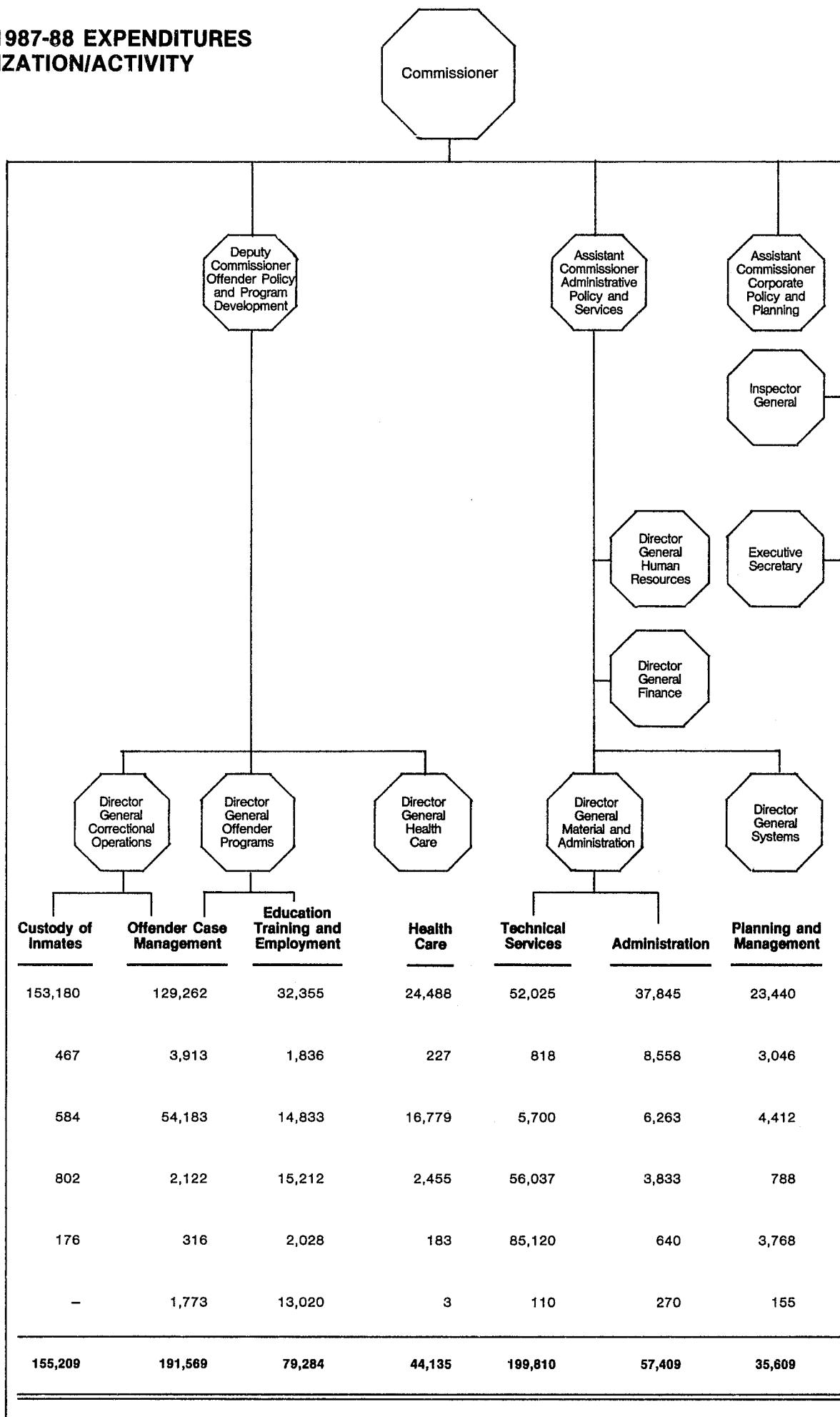
## *5. Technical Services*

To provide, on a timely basis and at acceptable quality and cost, food and clothing for inmates and staff in institutions; all other material requirements together with supporting services, including institutional maintenance and cleaning; transport, telecommunications and fire protection, as well as distribution and disposal for all classes of stores and equipment; to design, construct and maintain Service-wide buildings and facilities according to the needs and priorities of the Service.

## *6. Administration*

To ensure effective use is made of CSC resources by providing management information and control systems, program and operational analysis and advice to management, and by implementing systems for financial accountability and control; to ensure that effective use is made of CSC person-year resources by providing advice to management on fulfilling their personnel management responsibilities and by providing services in respect of manpower planning and development, recruitment, job evaluation and staff relations; and to provide effective and efficient administrative services.

**FIGURE 1: 1987-88 EXPENDITURES  
BY ORGANIZATION/ACTIVITY**



## **7. Planning and Management**

To manage the Service in a manner that protects the public; meets the conditions of sentences imposed by the courts; allows offenders the opportunity for personal reformation; promotes and contributes to the development of an effective criminal justice system in Canada; and minimizes the cost necessary to achieve all of these objectives.

This program structure has been the basis for planning, resource management, and accountability within CSC since 1980. The Service has now completed a series of organizational and program reviews which indicated the need for a revised organizational structure. Thus, the seven activities listed above are no longer reflective of the organization. Because of this, a new activity structure is being developed.

This structure will be formalized through the development of an Operational Plan Framework which will reflect the organizational and functional relationships of the Service, and will be the basis for the development of an integrated accountability structure.

age of 548 inmates were incarcerated in provincial institutions through exchange of services agreements, an increase of 12.8 per cent over 1986-87. Overall, the offender population increased by 3.2 per cent.

- The needs of existing and future inmate populations are addressed through the development and implementation of a Long Range Accommodation Plan. During 1987-88, the plan was redeveloped. The existing plan had been suspended in response to the Government's fiscal restraint program. The need for additional cell capacity has been alleviated through identification of alternative sentence management strategies such as the promotion of increased parole and day parole releases. The need to construct new stand-alone facilities has been minimized through emphasis on renovations and expansion of existing facilities, purchase of accommodation through federal/provincial agreements, and limited use of double-bunking on an interim basis. As a result, no new major construction commenced in 1987-88. Construction has however continued on a new 240-cell institution at Port Cartier, Quebec.
- During 1987-88, total CSC expenditures were \$763 million, of which \$452.6 million represented salary, \$217.0 million other operating and maintenance, \$92.2 million capital costs and \$1.2 million transfer payments.
- The average annual cost of maintaining each offender (excluding capital costs and transfer payments) expressed in 1981-82 constant dollars decreased by \$1,694 to \$24,317 compared to 1986-87. The actual annual cost per offender in current dollars decreased to \$33,962 from \$34,361 in the previous year. Annual costs per offender (including transfer payments) by type of institution are shown in Annex 6.
- During the year, the Service made progress towards the achievement of its Corporate Objectives as identified in the 1986-87 Annual Report.
- Resource management is an ongoing concern of CSC management. During 1987-88, the Service utilized 10,490 person years, a savings of 268 person-years against budget.
- A new Corporate Policy Framework was implemented and approval was given to the development of national standards to set out levels of service delivery and expected results. Draft standards have been or are currently being developed in the areas of offender programs, custody and control, federal/provincial exchange agreements, and personnel operations.
- Senior Management Committee approved the framework for a new Corporate Planning process which places increased emphasis on regional and local planning input and which promotes the development of various corporate support plans with reference to one another.
- Human resource allocation guidelines were proposed for each institutional activity and are currently being reviewed by functional and operational managers. Life-cycle costing studies of various institutions are being undertaken and are expected to result in resource guidelines for capital repair and replacement.
- The Long Range Accommodation Plan (LRAP) was developed in 1987-88 through

## ***Highlights of 1987-88***

The major highlights and achievements of The Correctional Service of Canada during fiscal year 1987-88 were:

- The average 1987-88 on-register number of inmates decreased by 2.1 per cent to 12,530, while the average number of offenders on parole and mandatory supervision increased 14.2 per cent to 7,187. During 1987-88, an aver-

- a process which involved substantial local input. The LRAP has now received approval in principle from Treasury Board. Approval for specific projects must be obtained on a case-by-case basis through individual submissions.
- The provision of health care services is being reviewed, including the potential for increased privatization. Evaluations of services already privatized in health care, food services and maintenance, have been undertaken.
  - Exchange of service agreements were approved for the use of Grierson Centre (Alberta) as a Native-operated community residential resource, as well as for the joint construction and operation of a treatment centre in Northern Ontario. Negotiations are continuing on other joint initiatives such as agreements with Alberta and British Columbia concerning female offenders, an agreement with Alberta regarding mentally disordered offenders, and an agreement with Manitoba covering both male and female offenders.
  - A new funding formula for community agency services has been approved by Treasury Board and applied to 38 of the 147 contractual agreements for residential aftercare. Standards and guidelines for the levels of service to be provided by the agencies have been developed and will be used in the negotiation of contracts for 1988-89. A standardized approach to writing contracts has been developed to ensure that all agency contracts for future fiscal years reflect CSC's expectations of quality service.
  - The classification standard for the Correctional Group was completed except for those benchmarks which are affected by Unit Management. A costing of the conversion from the current standards to the Correctional Group will be conducted once the Unit Management implementation plans are finalized. When the classification standards and the costing study are completed, a submission will be made to Treasury Board for approval in principle.
  - CSC remains committed to advancing the early retirement proposals. The majority of the technical issues have been resolved and, when the legislation is passed, the Service will work with Treasury Board to prepare the required regulations.
  - The part-time correctional employee programs were phased in and have been audited by the Inspector General's staff.
  - A national framework for the implementation of Unit Management in all institutions has been established. A committee has been formed to ensure consistency by reviewing institutional plans and monitoring implementation.
  - A number of initiatives have been undertaken which, when completed, will increase the options available to reduce violence and aggression in the penitentiaries. Profiles of preferred behaviour have been adopted for each security level. An initial custody rating scale has been developed and is being prepared for implementation. Studies concerning motivation and management of offenders at various security levels are nearing completion.
- The results of these initiatives will complement one another and will contribute to effective management of violent and aggressive offenders.
- A review of inmate employment, productivity and deployment has been completed and has formed the basis for further studies of incentives and programming requirements at each security level. Implementation of new tools to foster a consistent case management approach, acceptance of the cognitive social competence model as a basis for living skills development, and emphasis on integrating various programming elements have contributed to improving the linkages. Standards and guidelines for programs are now being developed and these will complement the other steps taken.
  - An initial custody rating scale is in the final stages of development and information needs are being identified for the implementation, evaluation, and further refinement of this classification tool. Work is beginning on the development of behavioural criteria for subsequent classification decisions.
  - Some 1,046 inmates completed the basic literacy training program, exceeding the target of 750 completions set for 1987-88. Measures to improve the identification of illiterate inmates at the reception stage have been strengthened, and a system is in place to monitor administration of School and College Ability Tests and Adult Basic Education progress. Attention is being directed to integrating living

skills development with literacy training and to the special needs of offenders with learning disabilities. The ongoing studies relating to inmate employment will, in future, address literacy training as an integral part of an effective employment strategy.

- The Service is working with the Ministry Secretariat and the National Parole Board to develop effective means of returning offenders safely to the community as early as possible, with the guidance, support and opportunities they require. Standards for conditional release supervision are in the final phases of development and an evaluation of community supervision will be initiated.
- As part of the Government's National Drug Strategy, CSC implemented five key initiatives: staff training, pre-release programs, reception and orientation programs, urinalysis testing, and evaluations of substance abuse treatment programs. Program modules have been completed for reception and orientation, and for pre-release. Evaluations of five substance abuse treatment programs are under way. The results of these will guide future program planning. Training of institutional and regional staff in substance abuse testing and identification, counselling skills, and program assessment techniques has been initiated and will continue.
- Principles, objectives, and policies have been drafted for joint ventures with private industries to develop effective industrial work opportunities for offenders. Proposals for ventures have been solicited through newspaper advertisements and

visits to private industries, and considerable consultation has been undertaken with government agencies and labour groups. This has resulted in approval for a joint venture with R&E Fabrication at Edmonton Institution for the manufacture of components of livestock transport trailers.

behaviour. These factors are the foundation of dynamic individual correctional treatment plans, which are objective-based and directed towards reducing criminal behaviour. Demonstrated progress in changing behaviour may result in consideration for increased privileges and ultimately for conditional release. When the offender is to be released on parole or mandatory supervision, release plans are developed to ensure that support systems, (such as family and employer) are available and willing to assist with the offender's reintegration into the community. Whether the offender is in an institution or released to the community, the process of assessing needs, planning, monitoring behaviour, and imposing sanctions as necessary is carried out by staff of The Correctional Service of Canada.

## ***Major Initiatives, Results, and Goals***

Each of the seven activity areas of the Service are, where appropriate, divided into sub-activities. The following sections describe the major initiatives and results achieved during 1987-88 for these activities together with expenditures incurred during the past five years and performance goals for 1988-89.

### ***1. Offender Case Management***

Offender Case Management prepares offenders for their return to the community as law-abiding and productive citizens by providing counselling and opportunities for social, emotional, physical, and spiritual development, and by supervising offenders when they are released into the community on parole or mandatory supervision.

Case management is a continuing process of assessment of and planning for the offender. It begins immediately following sentence and continues until warrant expiry date. The initial assessment must consider the risk posed by the offender, as well as personal needs, so that the offender may be placed in an institution at an appropriate security level. The assessment continues with an identification of factors which contribute to the offender's criminal

Within the institutions, the offender is helped to meet identified needs through a variety of program resources including education, vocational training, employment, recreation, visiting, and social development. Psychological counselling and therapeutic services are made available, and chaplains provide for the offender's spiritual needs. When the offender is released into the community, a network of community support services and resources is also available.

### ***Initiatives and Results — 1987-88***

- (a) To provide support and treatment to those offenders demonstrating special needs (such as alcoholics, sex offenders, drug abusers and long term offenders), and to female and Native offenders, including enrichment programs at the Prison for Women, Native spirituality programs and Native liaison programs.

(i) Female Offenders

- A number of approaches to the problems of substance abuse were introduced at the Prison for Women. These included twelve-week sessions, one session specifically for Native Women, provided by the Elizabeth Fry Society; a Women in Sobriety program focussing on self-development; and a program based on confrontation therapy provided by Brentwood Addictions counsellors.
- A sexual assault therapist provided counselling, on both an individual and group basis, for female inmates who have experienced trauma and abuse of a sexual nature.
- Female inmates at the Prison for Women occupied six seats in the university classes conducted at Collins Bay Institution.
- Native spiritual activities have expanded. Sweat lodge sites doubled to four during the year and two spiritual workshops, each a week long, were conducted.
- Native Sisterhood meetings now take place three times per week.
- To ensure that as many female offenders as possible serve their sentences near their home communities, negotiations were pursued with the provinces to expand exchange of service agreements. Through these agreements, approximately 100 federal female offenders have been serving sentences in provincial facilities.

(ii) Native Offenders

- The Correctional Service of Canada played a significant role in the Task Force on the

Reintegration of Aboriginal Offenders as Law-Abiding Citizens. Plans to implement the Task Force's recommendations are being formulated.

- A plan for substance abuse programs for Natives was developed for implementation on a demonstration basis. A positive evaluation will result in national implementation in 1988-89.

(iii) Substance Abusing Inmates

- Staff training was undertaken to provide operational staff with the knowledge and skills required for them to intervene objectively with inmates exhibiting drug-related behaviour. Selected institutional staff were trained to deliver treatment programs to inmates.
- Program evaluations were undertaken to determine which programs are most effective in treating substance abusing offenders.
- A program for substance abusing offenders, designed specifically for the pre-release period, has been field-tested and evaluated.
- A drug information module has been developed and evaluated for inclusion within the living skills programming.

- (b) To examine the changing role of operational units and personnel and develop program and resourcing standards accordingly.

The implementation of a new organizational model, Unit Management, has been authorized for all institutions within the Correctional Service. The new model has evolved from,

and integrates the best features of, existing models within the Service.

Unit Management will facilitate extensive, dynamic interaction between staff and inmates. All Correctional Officers will be actively involved in security, case management, and programming functions. To facilitate their changing roles, training programs have been developed for managers, supervisors, and correctional staff.

### ***Performance Goals for 1988-89***

- (a) To introduce the Unit Management model at medium and maximum-security institutions, commencing in 1988-89 and phased in over a five-year period.

## ***2. Education, Training and Employment of Inmates***

Education and Personal Development offers academic, vocational, and personal development programs. Academic education and vocational skills development include literacy, secondary education upgrading, college certificate/diploma, and university degree programs. The Personal Development program includes life skills, drug treatment, private family visiting, recreation, social and cultural development, arts and crafts, and leisure activities.

The Occupational Development program includes: industries, which manufacture goods in 26 institutions; automated document processing; and agribusiness, which produces food products and ornamental plants for the Service, provides grounds-keeping services, and maintains forestry operations.

## ***Resource Summary: Offender Case Management***

	1983-84		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88	
	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	P Y's	000's\$	PY's	000's\$	PY's
Offender Programs-General	4,848	143	6,769	123	6,019	89	5,612	90	6,870	121
Chaplaincy	2,894	23	3,067	23	3,388	22	3,424	22	3,603	19
Social and Community Programs	26,507	332	28,852	348	30,766	363	38,306	353	38,402	327
Case Management	57,450	1,234	63,534	1,353	65,421	1,431	81,789	1,390	87,941	1,389
Psychology	3,522	73	3,965	79	4,051	79	4,257	77	5,755	74
Living Unit	43,066	1,107	47,503	1,141	47,748	1,171	51,938	1,140	48,998	1,051
Total	138,287	2,912	153,690	3,067	157,393	3,155	185,326	3,072	191,569	2,981

PY's = Person-Years

Note: Institutional chaplain positions are being converted to contract status as vacancies occur. During 1987-88, approximately 80 institutional chaplains, both full and part time, were on contract. Psychological services are also augmented by the use of contract psychologists.

### ***Initiatives and Results — 1987-88***

- (a) To maintain an overall inmate/teacher ratio of 9.5:1 or better and to maintain or reduce the cost per pupil in 1981-82 constant dollars.

The average number of students for 1987-88 was 2,938 and the average number of teachers was 294, for an inmate/teacher ratio of approximately 10:1.

The method of calculating the cost per pupil has been modified and the 1986-87 data adjusted to conform to the new method for comparison purposes. The 1986-87 cost was \$7,437 (current) or \$5,630 (constant). In 1987-88, the objective was exceeded when the cost per pupil was further reduced to \$7,262 (current) or \$5,201 (constant).

- (b) To study key issues related to expanding the opportunity for adult basic education. These include the linkage of work and eligibility for privileges, the standards to be adopted and the integration of this pursuit

with other equally desirable educational objectives, such as basic life skills.

A study of key issues, linkages and standards was completed with the objective: "To reduce the number of functionally illiterate inmates by five per cent annually during the period 1987-90." During 1987-88, there were 1,046 completions of the Adult Basic Education Program, exceeding the objective of 750 completions.

- (c) To produce a gross revenue of \$11.5 million from the sale of industrial products.

During 1987-88, the total invoiced sales of industrial products was \$15 million, and revenue of \$11.7 million was generated.

- (d) To generate a revenue of \$600,000 in information processing services.

During the year, the total invoiced sales of information processing services was \$464,000, and revenue of \$387,000 was generated.

- (e) To produce approximately 30 per cent of CSC's food needs, with a market value of \$4.8

million, and to generate revenue of approximately \$100,000.

Food products with a market value of \$4.3 million were produced during the year, providing some 28 per cent of CSC's needs. External revenue in the amount of \$328,000 was generated.

### ***Performance Goals for 1988-89***

- (a) To increase the number of inmates achieving functional literacy to 1350 through participation in Adult Basic Education (ABE).
- (b) To generate revenue of \$12.7 million from the sales of industrial products;
- (c) To produce approximately 30 per cent of CSC's food needs, with a market value of about \$4.6 million, and to generate revenue in the order of \$450,000;
- (d) To generate a revenue of \$1.5 million from information processing services.

## ***Resource Summary: Education, Training and Employment of Inmates***

	1983-84		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88	
	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	P Y's	000's\$	PY's	000's\$	PY's
Industries	22,286	326	26,507	323	23,555	309	23,580	278	31,921	306
Education and Training	23,083	286	28,723	287	25,935	282	25,962	269	25,628	248
Agriculture Operations	5,810	76	8,124	89	7,723	98	8,371	90	8,034	83
Automated Document Processing	1,113	12	1,688	9	1,428	15	990	12	736	6
Inmate Incentives	10,203	—	10,839	1	13,317	17	13,367	7	12,965	5
Total	62,495	700	75,881	709	71,958	721	72,270	656	79,284	648

PY's = Person-Years

Note: In addition to the person-years indicated above, the provision of academic and vocational training relies to a great extent on the use of contract teachers. During 1987-88, approximately 170 teachers were employed on contract.

### **3. Health Care**

A total of 28 health care centres, located in maximum and medium security institutions, provide service to 44 institutions. For minimum level institutions, geographically remote from a health care centre, arrangements to provide services are made with local physicians, clinics and hospitals.

Health care centres provide ambulatory and out-patient services, including medical, dental, optometric and nursing services. A limited number of in-patient beds are available to provide primarily short-term care. Health care centres co-ordinate inmate access to community medical services for diagnosis, treatment, and rehabilitation for more complex health problems.

Psychiatric services are provided to inmates on an in-patient and out-patient basis. Short-term or minor problems may be treated in institutions by consultant psychiatrists and health care centre staff or by professional staff from regional

psychiatric centres providing an out-patient service. Patients who require hospitalization, or those who may benefit from longer term treatment, are transferred to one of three CSC regional psychiatric treatment centres located in the Pacific, Prairie and Ontario regions, or to provincial mental health facilities. The Quebec region's psychiatric services are provided exclusively by l'Institut Philippe Pinel under a federal-provincial agreement.

#### ***Initiatives and Results — 1987-88***

To implement program changes to provide effective multi-disciplinary mental health services more cost-effectively. This included:

(a) examining the function of the Health Care Centres and the levels of service offered in comparison with service levels available in the community.

A study of the functions of the Health Care Centres and levels of comparative service offered has been completed. Implementation of

the recommendations is under way. These should provide better access for inmates to mental health services and programs.

(b) implementing a centralized regional pharmacy in Ontario, Atlantic and Pacific Regions.

Implementation of a centralized regional pharmacy in the Ontario region is underway with institutions coming onstream in phased intervals. All four institutions in the Atlantic Region are now being served by a centralized regional pharmacy located at Dorchester Institution. A cost-benefit analysis of this program was conducted for the Pacific region which is currently evaluating the results.

(c) examining the feasibility of establishing a regional Treatment Centre at Dorchester Penitentiary in the Atlantic Region.

A feasibility study has been completed. Initial program planning and proposals for staffing and resource needs are now under development.

### ***Resource Summary: Health Care***

	1983-84		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88	
	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	P Y's	000's\$	PY's	000's\$	PY's
Health Care	36,174	497	40,411	526	41,545	543	43,861	540	44,135	515

PY's = Person-Years

Note: The reduction in person-years is due primarily to a reduction in administrative support positions at National and Regional Headquarters.

#### **4. Custody of Inmates**

The major components of this activity are:

Operational Security, which is concerned with the execution of security operations involving the custody, control and supervision of inmates. It includes: development of security programs and policies for the planning and management of crises; security designs and construction standards; the staffing of security posts; and the development of staff training programs.

Preventive Security, which is responsible for the collection, collation and analysis of intelligence and security information; developing and maintaining an inmate profile system; compiling and analyzing incident reports; and applying government security procedures regarding staff and visitors to institutions.

#### ***Initiatives and Results — 1987-88***

- (a) To continue to maintain or reduce the level of security-related incidents including disturbances, escapes, assaults, hostage takings, and inmate suicides.

During 1987-88, the number of security-related incidents decreased or remained constant in the majority of categories. (See Appendix 8 for table of security incidents for the last five years.)

- (b) To contain the escape rate at minimum security institutions to 175 per 1,000 inmates or less;

During 1987-88, the average number of inmates in minimum institutions was 1,173. The number of inmates who escaped from these institutions during the year was 141, an escape rate of 120 per 1,000 inmates.

- (c) To introduce improved procedures for the detection of drug users and traffickers within correctional institutions.

Initiatives have been undertaken to improve the procedures for detection of drug users and traffickers within our institutions, including:

**Urinalysis** — Urinalysis testing procedures are being undertaken by trained staff in three institutions. The Service has postponed expansion of the program pending a Court decision on a challenge in relation to the Charter of Rights and Freedoms.

**Detection** — The Service, with the assistance of the RCMP and Revenue Canada, Customs and Excise, is experimenting with the use of dogs for drug detection. The Service is participating in a National Research Council Program to examine electronic methods of drug detection. It is also considering the effectiveness of various methods of alcohol detection.

**Increased Penalties** — The Service is exploring methods of enforcement regarding the introduction of unauthorized items into an institution.

### ***Resource Summary: Custody of Inmates***

	1983-84		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88	
	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	P Y's	000's\$	PY's	000's\$	PY's
Custody of Inmates	130,747	3,322	143,315	3,509	140,436	3,525	154,203	3,540	155,209	3,651

PY's = Person-Years

Note: Personnel costs account for 98% of expenditures for this activity.

## **5. Technical Services**

*Accommodation Requirements and Construction* manages major projects, such as building new institutions and undertaking major renovations to older ones; develops accommodation requirements; undertakes real property and facility planning; and establishes accommodation guidelines and technical criteria.

*Engineering and Maintenance* maintains the Service's physical plants and manages the vehicle fleet, fire and occupational safety, and energy conservation operations.

*Materiel Management* provides for the acquisition, storage, issue and disposal of goods and services for all activities of the institutions, as well as providing a range of services including housekeeping, laundry and inmate canteen operations.

*Telecommunications and Electronics* installs, tests and maintains electronic and telecommunication equipment including Perimeter Intrusion Detection Systems (PIDS). This unit is also responsible for research and development of electronic devices and systems that will make the Service's operations more cost-effective.

*Food Services* provides meals for inmates and duty meals for staff.

### **Initiatives and Results — 1987-88**

- (a) To continue efforts to reduce inventories and warehousing space.

Reduction of materiel management inventories (food and clothing) and warehouse space

is a continuing responsibility. Current efforts are directed to a Corporate Asset Management System (CAMS) to automate a linkage between the Activity Centre Manager, Finance and Materiel Management, and thus provide a more efficient process for obtaining goods and services.

- (b) To continue efforts to reduce the cost of vehicle operation by converting to propane.

Vehicle conversion to propane-fueled engines is an on-going process. However, the conversion will be re-assessed since automobile manufacturers will no longer be installing propane-fueled engines at the factory.

- (c) To continue installing perimeter intrusion detection systems (PIDS) in major institutions when such installations are considered to be cost and operationally effective.

Installation of PIDS was started at Springhill, Cowansville, Mission and Port Cartier institutions during 1987-88. These installations are due to be completed during 1988-89.

### **Performance Goals for 1988-89**

- (a) Engineering and Maintenance will maintain, during 1988-89, more than 892,000 m<sup>2</sup> of facilities. The Service will emphasize improvements in the control of its corporate capital assets. In addition, plans are under way to revitalize the Service's maintenance program.

- (b) A major responsibility of *Technical Services* is the development and control of CSC's capital program, particu-

larly new construction and renovation projects related to the Inmate Accommodation Plan. The proposed 1988-89 construction and equipment expenditures approximate \$111 million, of which \$39 million is required for inmate accommodation, \$5 million for planned installations of telecommunications and electronics systems, \$42 million for regular maintenance and minor construction projects and \$13 million for capital contributions to provinces.

- (c) The Service has developed a Long Range Accommodation Plan (LRAP) which responds to a forecasted inmate population of 15,173 by 1994-95, some 20 per cent more than in 1987-88.

The Service is taking a phased approach to implementation of the various LRAP components. This allows for flexibility to re-validate the requirement for each project in light of actual offender population trends compared to the projected trends.

If all the projects included in the LRAP are realized on schedule, total capital costs are forecast in the magnitude of \$259 million. Capital and O&M costs for 1988-89 are projected at \$53 million and \$11.6 million respectively.

- (d) Installations of PIDS are scheduled for Dorchester, Leclerc and the Federal Training Centre during fiscal year 1987-88. Exact start dates are dependent on site availability and completion of site renovations.

## Resource Summary: Technical Services

	1983-84		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88	
	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	P Y's	000's\$	PY's	000's\$	PY's
Technical Services-General	97,045	119	108,671	145	129,538	141	95,837	101	83,654	60
Material Management	10,905	166	12,596	166	10,349	161	13,780	166	16,839	198
Food Services	27,407	292	31,044	295	28,134	307	28,522	285	28,363	265
Institutional Services	14,289	119	15,423	116	14,122	119	15,084	116	13,939	121
Engineering Architecture and Properties	46,124	654	50,077	663	50,398	661	54,546	641	52,511	620
Telecommunications and Electronics	11,649	10	12,233	11	3,220	11	3,406	8	4,504	9
Total	207,419	1,360	230,044	1,396	235,761	1,400	211,175	1,317	199,810	1,273

PY's = Person-Years

Note: The reduction in person-year utilization is not reflective of an actual decrease in person-years but is a result of re-organization measures wherein person-years were transferred to other activities.

### 6. Administration

The major components of this activity are *Human Resources*, *Systems*, *Finance* and *Administration*.

*Human Resources* administers the personnel system throughout the Service including pay and benefits, classification, compensation, staffing, staff relations, official languages, occupational health and safety, employee assistance programs and the coordination of affirmative action programs. Staff Training provides initial and refresher training for correctional officers as well as various types of training and developmental courses for staff.

*Systems* is responsible for formulating the Service's policy and procedures related to the provision of corporate electronic data processing (EDP) information systems (excluding financial systems), and for developing long range systems plans, maintaining national computer systems and providing advice and support for lo-

cal EDP initiatives including the acquisition of EDP related equipment.

*Finance* administers the Service's financial support systems, including the design and maintenance of general and cost accounting systems, and provides regular financial analysis and advice on existing and proposed programs.

National, regional and institutional Administration includes records management, directives management, forms management, word processing, translation services, and procedures and processes related to access to information and privacy legislation.

directly to the Main Estimates. The multi-year plan reflects the Strategic Direction of CSC and the priorities set out for the Public Service by Treasury Board. The multi-year training plan provides guidance to line managers in identifying the resources needed to meet CSC priorities over the planning period.

- (b) To improve the EDP (systems) function:

During 1987-88, significant progress was made in implementing recommendations of the 1986 Systems Review, including revised organizational structure, mandate, priorities and corresponding resources.

#### ***Initiatives and Results — 1987-88***

- (a) To improve the process for developing multi-year training plans:

The Service has implemented both a multi-year training plan, which sets out long term training priorities, and a current fiscal year plan which is linked

Corporate development initiatives and hardware acquisitions are proceeding as part of the resulting multi-year plan, reflected in the approved annual Information Technology and Systems Plan (ITSP). Treasury Board approval was obtained to proceed with implementation of the Offender Management System (OMS).

## Resource Summary: Administration

	1983-84		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88	
	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	P Y's	000's\$	PY's	000's\$	PY's
Human Resources	10,674	238	11,624	250	11,570	256	11,999	255	12,581	264
Staff Training*	7,776	133	9,628	143	7,020	119	6,919	90	6,105	69
Administration	21,978	449	26,609	460	23,081	453	23,549	422	20,458	390
Finance	17,382	334	21,143	345	19,275	336	21,049	309	18,265	299
Total	57,810	1,154	69,004	1,198	60,946	1,164	63,516	1,076	57,409	1,022

PY's = Person-Years

Note: \*During 1987-88 the staff training function was merged with Human Resources

### 7. Planning and Management

This activity includes several key management groups, located in Ottawa and in the five regions. The Office of the Commissioner is responsible for the overall management of the Service. The senior management controls and manages the regions and institutions.

The *Executive Secretariat* deals with parliamentary matters, including correspondence control, and provides administrative support to the offices of the Commissioner and the Senior Management Committee.

*Inmate Affairs* ensures that internal avenues of redress are available to inmates who consider they have not been treated fairly or who feel their rights have been infringed upon under the Canadian Charter of Rights and Freedoms, various international covenants and the Directives of the Commissioner of Corrections. This is carried out through monitoring and maintenance of a grievance system which includes the investigation of grievances submitted to the Commissioner of Corrections.

The *Inspector General* conducts systematic audits of all CSC operations to advise management as to the efficiency, economy and effectiveness of internal management policies, practices and controls. As part of this mandate, field operations and functional units are inspected for compliance with standards and policies, irregularities are investigated, and a continuous audit of the management, financial and personnel functions of the Service is undertaken. The Inspector General's Branch maintains a monitoring and follow-up system on all audit-identified problems.

*Corporate Policy and Planning* was responsible, during 1987-88, for developing and maintaining corporate policy, the corporate strategic plan, annual objectives, the planning system and the long-range accommodation plan. Other principal activities include the evaluation of CSC programs, development of resource allocation guidelines, and coordination of the multi-year operational plan. As well, Corporate Policy and Planning incorporates the Service's research function and federal/provincial agreements.

*Communication* promotes public awareness and understanding of and participation in the Service. A primary activity is Media Relations which responds to public inquiries, and works at improving relations with public and private agencies of the Criminal Justice System. The Publishing and Editing activity provides internal awareness to staff and publishes the Service's monthly newsletter "Let's Talk/Entre Nous".

### *Initiatives and Results — 1987-88*

- (a) To undertake the decentralization of planning and accountability processes.

During 1987-88, the Service developed a new planning process which emphasizes the decentralized nature of its operation and increases the flexibility and authority of line managers for program delivery and resource utilization. Developmental work has begun on the accountability processes. Further work remains to fully develop and implement an accountability framework. In 1988-89, a Task Force will be created to review and assess the accountability structure within the Service.

- (b) To monitor and assist in the implementation of recommendations resulting from the Operational Resource Management Reviews (ORMR).

In 1986-87, the Service completed an investigation of creative and innovative approaches to delivery of programs through privatization and changes in program design and organization. The Service had initiated a series of 21 reviews which are collectively referred to as the Operational and Resource Management Review (ORMR). Individual reviews dealt with policy, program design and delivery, and resourcing issues. In the course of these reviews, the Service re-assessed its policies and programs concerning the treatment of offenders and refined the link between resource requirements and program objectives.

A significant number of changes have taken place during 1987-88 as a result of the ORMR, including:

- revised organizational structures, and redistribution of person-year resources;
- greater degree of authority delegated to the regional headquarters and institutions;
- improved quality control and operating procedures;
- defined goals and policies for such areas as privatization, offender support programs and inmate population management;
- development of plans for an automated offender information system for improved information collection, recording, and retrieval within CSC and improved data exchange among CSC, the National Parole Board and the RCMP.

This work is now reflected in the ongoing management of the Service.

- (c) To monitor the cost of discretionary overtime expenditures.

The Service has continued to reduce the cost of overtime. This cost is expressed as a percentage of regular salary dollars. During the past three years the percentages were: 1985-86, 7.90; 1986-87, 7.61; and 1987-88: 7.36. Approximately 30 per cent, or \$7.8 million of the Service's 1987-88 overtime expenditures was related to the non-discretionary expense of staffing institutions on statutory holidays.

### ***Performance Goals for 1988-89***

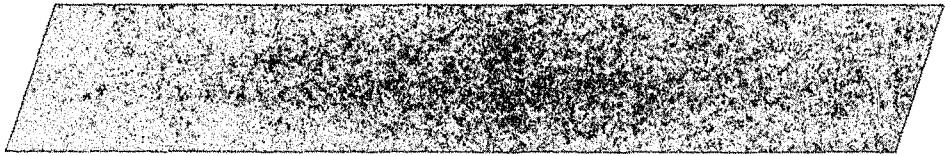
- To improve the Service's management of information. This initiative will focus on several areas:
  - Offender Management,
  - Human resources and person-year control,
  - Facilities support, asset management and administrative services.

### ***Resource Summary: Planning and Management***

	1983-84		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88	
	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	P Y's	000's\$	PY's	000's\$	PY's
Office of Commissioner	343	3	318	1	327	2	805	2	234	2
Senior Management	6,143	123	6,911	123	8,159	142	10,677	170	15,868	220
Inspector General	1,585	28	2,086	37	2,055	36	1,397	21	1,176	17
Policy and Planning*	7,933	79	14,177	106	7,958	107	13,870	118	16,588	131
Communications	2,523	41	3,518	39	2,661	40	615	8	295	3
Executive Secretary	460	14	534	16	490	16	1,368	28	1,448	27
Total	18,987	288	27,544	322	21,650	343	28,732	347	35,609	400

PY's = Person-Years

Note: \*Includes systems expenditures, in the order of \$10.8 million and 55 PY's, which are now under the functional control of the administration activity.



## *Appendices*

The following statistical tables provide further detailed information on the operations of The Correctional Service of Canada:

1. Average Number of Offenders on Register
2. Financial Performance by Activity
3. Expenditures for the Last Five Years by Activity
4. Person-Year Utilization
5. Revenues
6. Cost of Maintaining Offenders — Summary
7. Average Number of Employed Inmates
8. Number of Security Incidents

## ***Appendix 1***

### ***Average Number of Offenders on Register\****

	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Inmates	11,523	12,039	12,502	12,804	12,528
Parolees and Mandatory Supervision	5,762	5,895	6,092	6,294	7,187
Total	17,285	17,934	18,594	19,098	19,715

\* Inmates on register at an institution include those who may be living in the community on day parole, who are on temporary absence, who may be hospitalized, or who may be unlawfully at large. The average number of parolees and offenders released under mandatory supervision, for the purposes of this table, does not include federal day parolees.

## ***Appendix 2***

### ***Financial Performance by Activity (\$000)***

	1987-88		
	Estimates	Actual	Change
Offender Case Management	179,933	191,569	(11,636)
Education, Training and Employment	76,795	79,284	(2,489)
Health Care	45,779	44,135	1,644
Custody of Inmates	164,688	155,209	9,479
Technical Services	239,833	199,810	40,023
Administration	64,942	57,409	7,533
Planning and Management	27,117	35,609	(8,492)
Original Estimates	799,087	763,025	36,062
Supplementary Estimates and other authorized changes	4,600	—	4,600
Total Appropriation	803,687	763,025	40,662

***Expenditures for the Last Five Years by Activity\****  
(\$000's)

Year	Offender Case Management	Education, Training and Employment	Health Care	Custody of Inmates	Technical Services	Admini- stration	Planning and Management	Total
<b><u>1983-84</u></b>								
Operating	137,643	59,967	35,923	130,064	100,052	56,391	17,204	537,244
Capital	644	2,528	251	683	107,367	1,419	1,783	114,675
<b>Total</b>	<b>138,287</b>	<b>62,495</b>	<b>36,174</b>	<b>130,747</b>	<b>207,419</b>	<b>57,810</b>	<b>18,987</b>	<b>651,919</b>
<b><u>1984-85</u></b>								
Operating	152,926	71,678	39,981	142,188	110,379	67,563	22,710	607,425
Capital	764	4,203	430	1,127	119,665	1,441	4,834	132,464
<b>Total</b>	<b>153,690</b>	<b>75,881</b>	<b>40,411</b>	<b>143,315</b>	<b>230,044</b>	<b>69,004</b>	<b>27,544</b>	<b>739,889</b>
<b><u>1985-86</u></b>								
Operating	156,907	69,552	41,255	140,103	106,530	59,948	21,419	595,714
Capital	486	2,406	290	333	129,231	998	231	133,975
<b>Total</b>	<b>157,393</b>	<b>71,958</b>	<b>41,545</b>	<b>140,436</b>	<b>235,761</b>	<b>60,946</b>	<b>21,650</b>	<b>729,689</b>
<b><u>1986-87</u></b>								
Operating	185,008	70,483	43,743	154,061	116,002	62,994	25,193	657,484
Capital	318	1,787	118	142	95,173	522	3,539	101,599
<b>Total</b>	<b>185,326</b>	<b>72,270</b>	<b>43,861</b>	<b>154,203</b>	<b>211,175</b>	<b>63,516</b>	<b>28,732</b>	<b>759,083</b>
<b><u>1987-88</u></b>								
Operating	191,253	77,256	43,952	155,033	114,690	56,769	31,841	670,794
Capital	316	2,028	183	176	85,120	640	3,768	92,231
<b>Total</b>	<b>191,569</b>	<b>79,284</b>	<b>44,135</b>	<b>155,209</b>	<b>199,810</b>	<b>57,409</b>	<b>35,609</b>	<b>763,025</b>

\* Expenditures in this table are in thousands of current dollars, not inflation-adjusted constant dollars.

**Appendix 4**

**Person-Year Utilization**

	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Offender Case Management	2,912	3,067	3,155	3,072	2,981
Education, Training and Employment	700	709	721	656	648
Health Care	497	526	543	540	515
Custody of Inmates	3,322	3,509	3,525	3,540	3,651
Technical Services	1,360	1,396	1,400	1,317	1,273
Administration	1,154	1,198	1,164	1,076	1,022
Planning and Management	288	322	343	347	400
	10,233	10,727	10,851	10,548	10,490

**Appendix 5**

**Revenues (\$000)**

	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Industries and Automated Document Processing	7,721	12,890	10,701	10,648	12,136
Agribusiness *	1,398	1,941	269	256	328
Inmate Canteen	5,245	5,694	6,053	6,673	6,777
Board and Lodging paid by inmates	194	156	173	139	136
Other revenue **	2,728	4,151	5,783	3,514	3,528
Total	17,286	24,832	22,979	21,230	22,905

**Note:**

\* Effective fiscal year 1985-86, the accounting treatment of Agribusiness sales within CSC does not record the sales as non-tax revenue.

\*\* Includes revenue from federal/provincial agreements for inmate maintenance (\$556,787), psychiatric services provided under contract (\$589,174), adjustment of previous year's expenditures (\$1,822,369), and miscellaneous revenue items (\$559,753).

## Appendix 6

### *Cost of Maintaining Offenders — Summary 1987-88*

	Average population	Total costs	1987-88 Average annual cost per offender	1986-87 Average annual cost per offender
Maximum — Male	3,236 <sup>(2)</sup>	213,821,023	66,076	56,312
Maximum — Female	107	7,144,073	66,767	57,067
Medium	5,719	233,236,639	40,783	37,942
Minimum	661	19,034,521	28,797	31,826
Farm	509	21,126,557	41,506	38,811
C.C.C.	429	6,431,663	14,992	19,512
<b>Total Cost At Institutional Level</b>	<b>10,661 <sup>(1)</sup></b>	<b>500,794,476</b>	<b>46,974</b>	<b>42,695</b>
Cost of Centres not in Full Operation	10,661 <sup>(5)</sup>	981,431	92	1,319
Staff Colleges Costs	10,661	7,607,163	714	665
Parole Offices Costs	8,961	56,145,723	6,266	6,580
NHQ Costs	19,622 <sup>(4)</sup>	43,552,213	2,220	2,427
RHQ Costs	20,170 <sup>(3)</sup>	61,713,299	3,060	3,128
<b>Total</b>	<b>20,170</b>	<b>670,794,305</b>	<b>33,257</b>	<b>33,750</b>

**Notes:**

<sup>(1)</sup> Represents the average number of inmates actually in the institutions (the "midnight count").

<sup>(2)</sup> The maximum male category includes 36 inmates housed in Her Majesty's Penitentiary in St. John's Newfoundland at a cost of \$977,101, it also includes Atlantic Institution with a rated capacity of 250 and an average population of only 116, and Donnacoma with a rated capacity of 359 and an average population of only 213. In 1986-87, these two institutions were under "cost of centres not in full operation".

<sup>(3)</sup> Average population includes 548 federal inmates housed in provincial institutions.

<sup>(4)</sup> Represents the total number of inmates actually in the institutions plus parolees on federal and provincial day parole, full parole and mandatory supervision.

<sup>(5)</sup> Includes the cost of institutions not yet in operation. (Port Cartier)

## Appendix 7

### *Average Number of Employed Inmates*

	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Industries	1,247	973	1,185	1,176	989
Agriculture	329	330	415	412	449
Education and Training					
— students	1,980	1,575	2,652	2,817	2,001
— clerks	149	276	175	170	391
Technical Services	3,186	3,069	3,316	3,463	3,335
Offender Programs	582	1,176	657	762	1,334
Automated Document Processing	112	103	111	108	80
Other employment	202	647	320	372	759
Total Number Employed	7,787	8,149	8,831	9,280	9,338
Unemployed	465	520	489	608	437
Inmates not available for work*	3,271	3,370	3,182	2,916	2,753
Total Inmates	11,523	12,039	12,502	12,804	12,528

**Note:**

\* Inmates unavailable for work include those on temporary absence or day parole, in segregation, in dissociation or special handling units, in provincial institutions, in hospital, or unlawfully at large.

## Appendix 8

### *Number of Security Incidents*

Category	Number of Incidents				
	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Murder	14	8	5	11	4
Assaults on inmates (by inmates)	416	408	410	459	464
Assaults on staff (by inmates)	120	135	123	159	127
Suicides	16	21	17	15	10
Attempted suicides	51	78	49	51	51
Escape rate (per 1000 inmates)	20	24	16	19	15
Use of Force					
— gas	41	36	23	42	54
— firearms	81	129	140	150	175
Hostage-taking	4	10	6	6	1

# *Canadian Security Intelligence Service*

The Canadian Security Intelligence Service (CSIS) was created by an Act of Parliament, which came into force in July, 1984. The *CSIS Act* is the basis for all security-intelligence activities undertaken by the Service and establishes the controls within which these activities take place.

In so doing, it contributes to maintaining a balance between the obligation of the state to protect its citizens and the rights and freedoms of individuals.



# 1. The Mandate of CSIS

Sections 2 and 12 of the *CSIS Act* define the primary functions and responsibilities of CSIS and provide the guiding principles by which the Service conducts its operations and measures its effectiveness. Above all, this mandate reflects the overall balance required; it is broad enough to permit the agency to develop adequate intelligence on present and future threats to security, but it clearly defines limits in order to respect the civil rights and liberties of Canadian citizens.

Section 12 of the *CSIS Act* provides the Service with the authority to collect, by investigation or otherwise, information or intelligence on groups and individuals whose activities may on reasonable grounds be suspected of constituting a threat to Canada's security. This mandate empowers the Service to conduct security intelligence investigations and operations to the extent strictly necessary to determine the nature of a security threat to Canada.

Section 2 of the *CSIS Act* defines four "threats to the security of Canada":

## a) Espionage and Sabotage

To provide security, sensitive government assets related to Canada's political, economic, scientific or military affairs must be protected. Any unauthorized attempt to obtain such assets for a foreign power is an indication of possible espionage. Acts of sabotage

include attempts to damage or destroy vital equipment or installations. Any acts of espionage or sabotage directed against Canada, detrimental to Canada's interests, or any activities directed toward or in support of such espionage or sabotage constitute threats to the security of Canada.

## b) Foreign-Influenced Activities

Espionage and sabotage are not the only kinds of foreign interference in Canada's affairs which affect the security of the country. Foreign governments or organizations may try to interfere with or manipulate Canadian political life in a clandestine or deceptive manner, or threaten individuals in pursuit of their own interests. Such interference may be directed not only by foreign governments, but by foreign political groups and other organizations which have the capacity to influence Canada's affairs.

For example, hostile foreign powers may attempt to infiltrate government departments or exert pressure on public officials. Foreign agents could interfere with the affairs of ethnic communities within Canada for example, by threatening Canadians who have relatives abroad. Clandestine attempts at interference, or those carried out deceptively or involving personal threats such as coercion or blackmail, constitute threats to the security of Canada.

## c) Political Violence and Terrorism

Actual violence or threats of violence are often politically motivated and used as attempts to force governments to act in a certain way.

Hostage-taking, kidnapping, bomb threats or assassinations are examples of violent actions that may endanger the lives of Canadians and have been used to force political responses.

Terrorism within Canada may be intended to achieve a political objective in Canada, but it may also be intended to affect political affairs in another country. Canada participates in a number of international agreements to provide intelligence on such activities. Any activity within or relating to Canada, directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property, for the purpose of achieving a political objective within Canada or a foreign state, is considered a threat to the security of this country.

## d) Subversion

Activities directed toward undermining by covert, unlawful acts or directed toward or intended ultimately by lead to the destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada, also constitute a threat to the security of Canada.

While other threats included under the parliamentary mandate are generally concerned with activities directed by foreign agents, the threat of subversion authorizes CSIS to

investigate within the limits of its mandate, threats of a domestic nature. In the Service's investigation of this and other threats to the security of Canada, residents of Canada are assured of the basic right to engage in political dissent, and to advocate radical change in social practices, government policies, or political institutions. For this reason, the definition of security threats included in the *CSIS Act* precludes CSIS from investigating "lawful advocacy, protest and dissent" unless such activities are carried on in conjunction with any activities constituting a security threat. The Service's strict observance of these parameters is maintained through a series of internal checks and external review.

### *Security Screening*

As a secondary mandate, CSIS is authorized under Sections 13 to 15 of the *CSIS Act* to conduct investigations for the purpose of providing security assessments on individuals to the government. Security clearances are required for persons employed by or under contract to the Canadian government who, in the course of their duties, require access to assets classified in the national interest. CSIS is the investigative agency responsible for providing security assessments to departments and agencies (except the RCMP and the Department of National Defence). The deputy head of the department which requested the assessment, is responsible for the final determination of the subject's security clearance status.

## ***2. The Powers of CSIS***

CSIS investigations may begin at the level of monitoring public information and proceed to more specialized techniques, including intrusive methods of investigation such as electronic surveillance. The simpler methods of investigation are used at the discretion of the Service, subject to ministerial and management guidelines. If the investigation becomes more intensive, tighter controls are placed on the more intrusive techniques required.

For the first time in dealing with threats to the security of Canada, the exercise of certain intrusive techniques is subject to judicial control. CSIS cannot use these techniques without a warrant issued by a federal court judge, who must be satisfied that the investigation falls within the mandate and that such intrusive methods are required in the particular circumstances of the investigation.

## ***3. The Controls of CSIS***

Given the sensitive nature of the security problems defined in the mandate, and the intrusive powers needed to fulfill that mandate, the task of designing a system to provide effective direction, management and control is of primary importance. The mechanism for direction and control is composed of a series of interlocking parts.

### **(a) Ministerial Responsibility**

The Solicitor General is responsible for CSIS in Parliament and for the general direction of the Service. He also issues policy guidelines concerning basic operational procedures. The Solicitor General is informed of security operations and problems by the Director of CSIS, the Deputy Solicitor General, and the Inspector General.

### **(b) The Director**

The Director of CSIS is responsible to the Minister for control and management of the Service. He must consult with the Deputy Solicitor General on the operational policy of CSIS, on applications for warrants, and on any other matter for which the Solicitor General indicates such consultation is needed. The Director also submits periodic reports on CSIS activities to the Solicitor General. Finally, the Director chairs several internal committees which further enhance the accountability and control of the CSIS's powers. Two of these central administrative bodies have direct responsibility and authority over the Service's use of investigative techniques.

### **(c) Deputy Solicitor General**

The Deputy Solicitor General has a statutory duty to advise the Solicitor General on the need for and effectiveness of his general directions to CSIS. The Deputy Solicitor General has knowledge of the

operational activities of the Service before the fact by means of his involvement in the warrant application process, on an ongoing basis through the Director's consultation with him, and after the fact by reviewing the Inspector General's certification of the periodic reports submitted by the Director.

#### **(d) Judicial Control**

If an investigation requires the use of a specified intrusive technique, a proposal is submitted to the Warrant Review Committee of CSIS (which includes a representative of the Department of Justice and of the Deputy Solicitor General), which will decide whether a warrant is appropriate. The Solicitor General then reviews each application and makes a determination, in accordance with the *CSIS Act*, of whether the warrant can go forward for judicial review. The Service must then receive the required approval of a judge of the Federal Court to obtain the warrant. The Security Intelligence Review Committee (SIRC) has complete access to the warrants and their accompanying documents; the SIRC reviews the documentation and process to assess the appropriateness and application of these special investigative techniques.

### **4. Independent Review of CSIS**

Abuse of the agency's powers, or mismanagement of its operations, could have a serious impact on the security of Canada or on individual Canadians. To prevent such abuse or mismanagement, an effective independent review and evaluation of CSIS policies and operations is in place. Such independent review ensures that imbalances within the security intelligence system can be identified and corrected.

The provisions for an independent review of CSIS have been designed with these concerns in mind and consist of three related elements: Parliament, the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General. The sequence of review is as follows:

#### **(a) Inspector General**

##### **General**

The Inspector General, who reports to the Deputy Solicitor General, provides an *ex post facto* review of the operational activities of CSIS. He receives and reviews the Director's periodic reports to the Solicitor General. His findings, comments on and certification of the Director's reports, as well as the Director's reports themselves, are forwarded automatically by the Solicitor General to the Security Intelligence Review Committee. The Inspector General may conduct research and additional enquiries at this Committee's request, or at the request of the Solicitor General.

#### **(b) Review Committee**

The Security Intelligence Review Committee, comprising five Privy Councillors who are not sitting members of either the House or the Senate, is appointed by order-in-council, after the Prime Minister has consulted with the Leader of the Opposition and the leader of each party in the House of Commons having at least 12 sitting members. With full access to detailed information of the Service, this Committee generally reviews the performance of CSIS using as a point of entry the periodic reports of the Director and the related certificates of the Inspector General which they receive from the Solicitor General. They review security clearance decisions, investigate complaints, review the Solicitor General's policy directions to CSIS and carry out specific enquiries as they consider appropriate (using the Inspector General, CSIS officials, or their own staff). Finally the Committee reports to the Solicitor General on an ongoing basis, and its annual report is tabled in Parliament by the Solicitor General.

#### **(c) Parliament**

Under current Parliamentary rules, when the annual report of the Security Intelligence Review Committee is submitted to Parliament, it is referred to the appropriate Parliamentary Standing Committee. Parliament, therefore, has both the opportunity and the responsibility to review the report and assess the activities of CSIS.

RECEIVED

SEARCHED INDEXED  
SERIALIZED FILED

SEARCHED

SEARCHED  
INDEXED

SEARCHED SERIALIZED  
INDEXED  
FILED

SEARCHED SERIALIZED  
INDEXED

SEARCHED SERIALIZED  
INDEXED SERIALIZED



Solliciteur général  
Canada

Solicitor General  
Canada

# *Rapport annuel du Solliciteur général 1987-1988*

*Le Secrétariat*

*La Gendarmerie  
royale du Canada*

*La Commission nationale  
des libérations  
conditionnelles*

*Le Service correctionnel  
du Canada*

*Le Service canadien du  
renseignement de sécurité*

Solicitor General  
of Canada



Solliciteur général  
du Canada

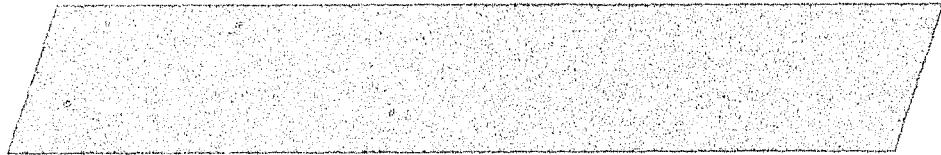
À Son Excellence  
La très honorable Jeanne Sauvé  
Gouverneur général du Canada

Madame le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel  
du ministère du Solliciteur général pour l'année financière  
commençant le 1<sup>er</sup> avril 1987 et se terminant le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Madame le Gouverneur général, l'assurance de ma  
très haute considération.

*Pierre Blais*  
Pierre Blais



## ***Table des matières***

<b><i>Le ministère du Solliciteur général</i></b>	<b>1</b>
<b><i>Le Secrétariat</i></b>	<b>3</b>
<i>Attributions</i>	3
<i>Direction de la police et de la sécurité</i>	4
<i>Direction de la planification et de la gestion</i>	8
<i>Direction des affaires correctionnelles</i>	11
<i>Groupe des communications</i>	13
<i>Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité</i>	14
<i>Annexes: A. Ministère du Solliciteur général</i>	15
<i>B. Secrétariat du Ministère</i>	19
<b><i>La Gendarmerie royale du Canada</i></b>	<b>23</b>
<i>Attributions</i>	23
<i>Organisation</i>	26
<i>Application des lois et décrets fédéraux</i>	29
<i>Autres services de police</i>	35
<i>Services de police à contrat</i>	37
<i>Services judiciaires</i>	38
<i>Administration</i>	42
<b><i>La Commission nationale des libérations conditionnelles</i></b>	<b>49</b>
<i>Attributions</i>	49
<i>Faits saillants</i>	50
<i>Division d'appel</i>	51
<i>Clémence et pardons</i>	52
<i>Ressources humaines et langues officielles</i>	52
<i>Services financiers et administratifs</i>	52
<i>Protection des renseignements personnels et accès à l'information</i>	53
<i>Tableaux</i>	54
<b><i>Le Service correctionnel du Canada</i></b>	<b>61</b>
<i>Attributions</i>	61
<i>Ressources</i>	61
<i>Organisation</i>	62
<i>Objectifs</i>	62
<i>Gestion des cas</i>	67
<i>Éducation, formation et emploi des détenus</i>	69
<i>Services de santé</i>	70
<i>Garde des détenus</i>	71
<i>Services techniques</i>	72
<i>Administration</i>	73
<i>Planification et gestion</i>	74

*Annexes:*

1. Nombre moyen de détenus inscrits au registre	78
2. Rendement financier par activité	78
3. Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité	79
4. Utilisation des années-personnes	80
5. Recettes	80
6. Coût d'entretien des détenus — État ventilé	81
7. Nombre moyen de détenus employés	82
8. Incident liés à la sécurité	82

---

***Le Service canadien du renseignement de sécurité*** **83**

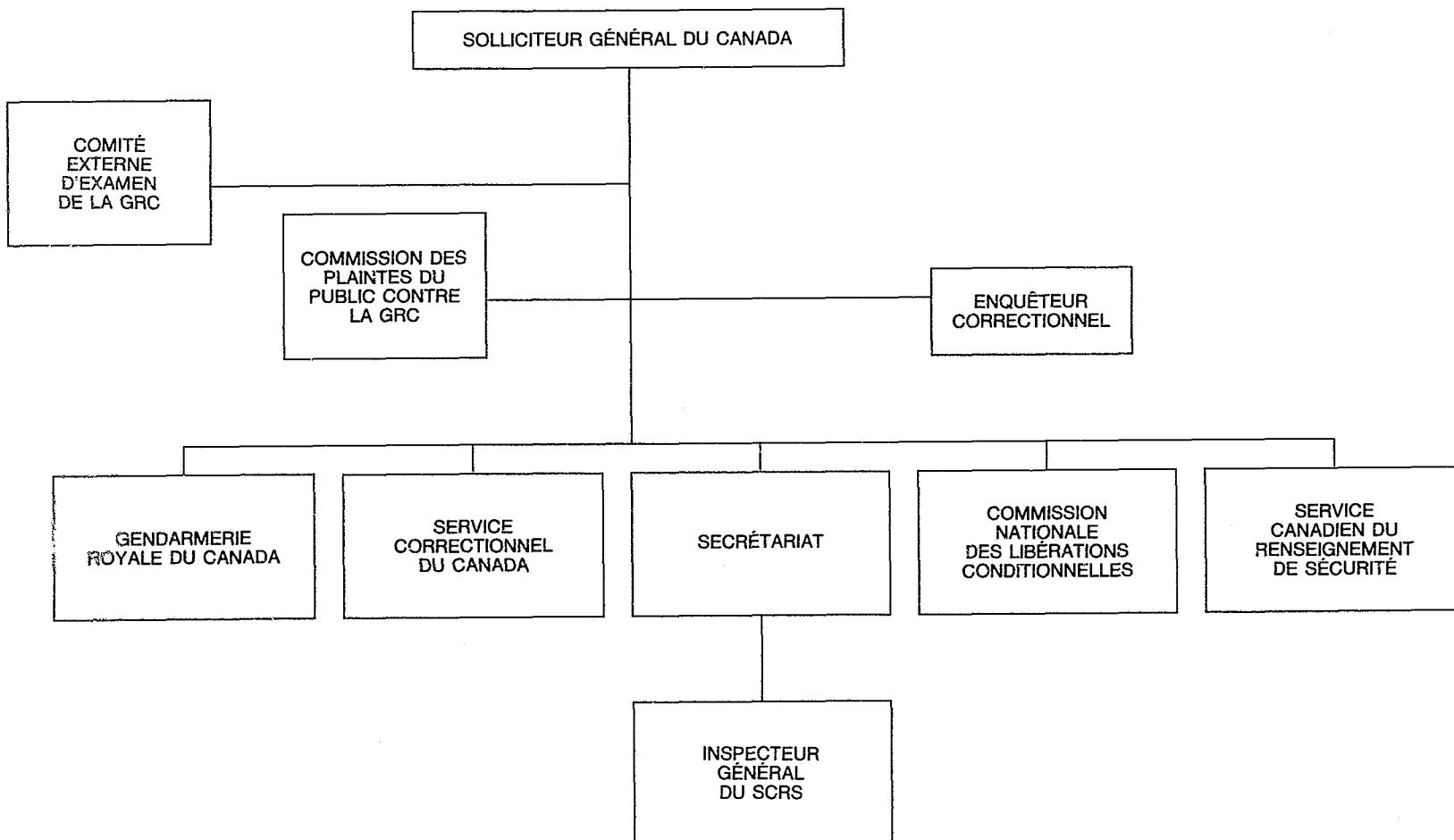
<i>Attributions du SCRS</i>	84
-----------------------------	----

<i>Pouvoirs du SCRS</i>	85
-------------------------	----

<i>Contrôles auxquels est soumis le SCRS</i>	85
--	----

<i>Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS</i>	86
--	----

## APERÇU DU MINISTÈRE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL



# *Le ministère du Solliciteur général*

Le rôle des 30 000 employés du Ministère, qu'il s'agisse de policiers, de gardiens dans les pénitenciers, d'agents de liberté conditionnelle, d'agents du renseignement de sécurité ou de conseillers en matière de politiques, consiste à protéger les collectivités canadiennes contre le crime et les menaces pour leur sécurité.

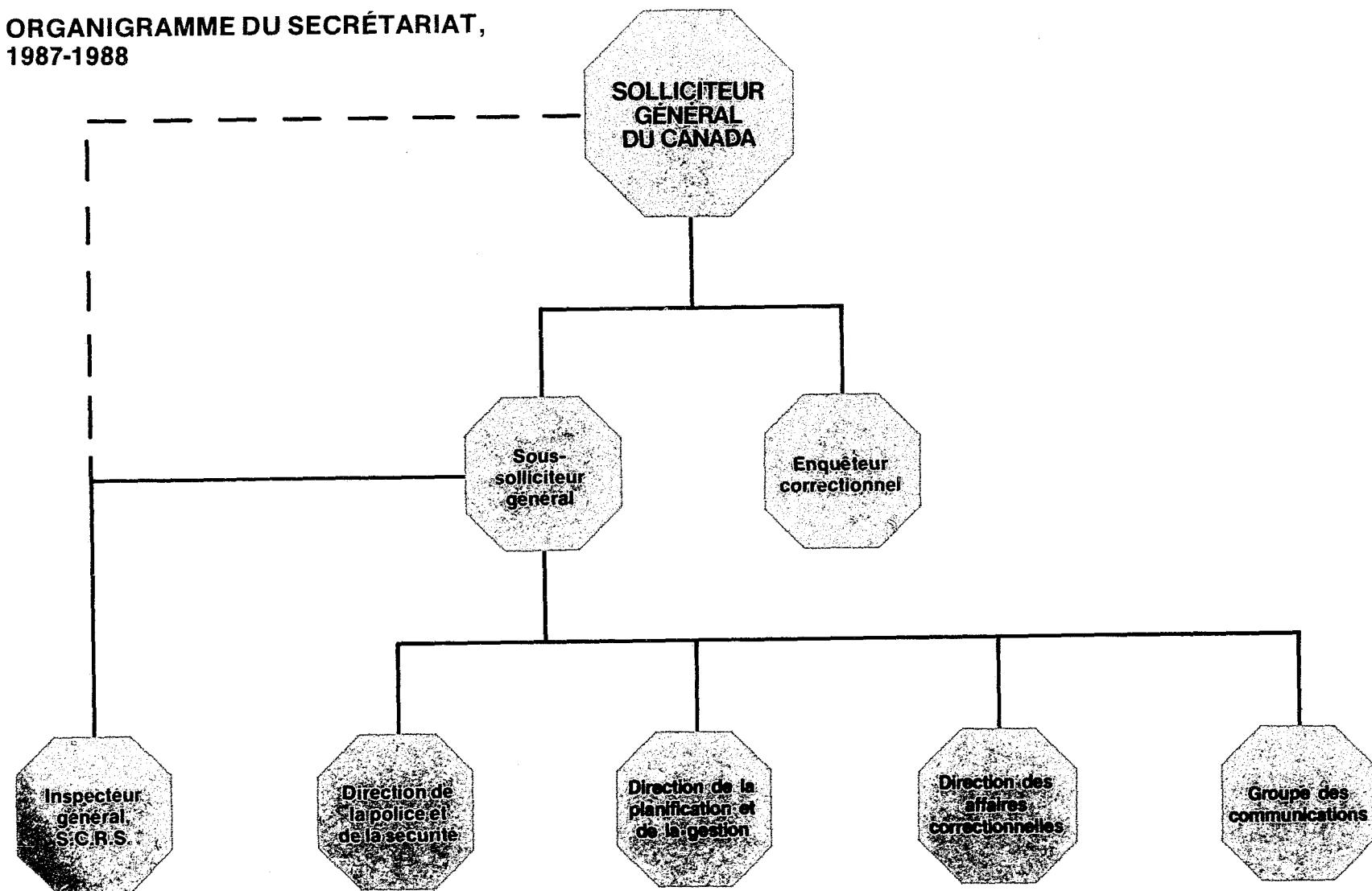
Les attributions correspondant à cette tâche essentielle sont réparties entre les quatre organismes qui composent le Ministère : la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service correctionnel du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité. Le Secrétariat conseille le Solliciteur général sur les questions se rapportant à la police, aux services correctionnels et à la sécurité nationale, et il donne son avis sur les orientations du Ministère.

Le Solliciteur général est responsable de l'administration de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général*, de la *Loi sur la Gendarmerie royale*

*du Canada*, de la *Loi sur les pénitenciers*, de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus*, de la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*, de la *Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité*, de la *Loi sur le casier judiciaire*, et de la *Loi sur le transfèvement des délinquants*. En outre, le Solliciteur général et les organismes du Ministère s'acquittent de responsabilités opérationnelles en vertu de lois comme la *Loi sur l'identification des criminels*, la *Loi sur les secrets officiels*, la *Loi sur les priviléges et immunités diplomatiques et consulaires* et la *Loi sur l'immigration*, dont l'administration relève d'autres ministères. La GRC est chargée de veiller à la mise en application de toutes les lois fédérales, par exemple le *Code criminel*, dans les cas où l'exécution de ces lois n'est pas confiée de façon précise à un autre ministère ou organisme.

Le présent rapport précise les activités et les réalisations de chacune de ces cinq composantes pour l'exercice 1987-1988.

**ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT,  
1987-1988**



# *Le Secrétariat*

## *Attributions*

Le Secrétariat offre des conseils de nature stratégique au Solliciteur général et fournit des conseils sur l'orientation générale à donner aux programmes ministériels. Il élabore et coordonne des lignes directrices touchant les services correctionnels, l'application des lois et la sécurité nationale, de concert avec les quatre organismes du Ministère.

Le Secrétariat est dirigé par le Sous-solliciteur général et son organisation est conforme au mandat du Ministère en ce qui concerne les affaires correctionnelles et policières et le renseignement de sécurité. Il se compose de trois directions: la Police et la sécurité, la Planification et la gestion et les Affaires correctionnelles.

# *Direction de la police et de la sécurité*

La Direction de la police et de la sécurité prépare, élaboré et applique des politiques gouvernementales et ministrielles visant l'application de la loi, la sécurité nationale et la lutte antiterroriste.

La Direction fait en outre l'analyse d'initiatives stratégiques, de questions de principe en matière opérationnelle et de propositions de nature opérationnelle dans les domaines de l'application de la loi et de la sécurité nationale, afin de fournir des avis utiles au Solliciteur général et au Sous-solliciteur général.

Elle se charge d'élaborer des politiques sectorielles et des réponses coordonnées aux initiatives en matière d'application de la loi et de sécurité nationale, en collaboration avec les organismes du Ministère, le ministère de la Justice et divers ministères fédéraux et les provinces.

La Direction s'occupe de la responsabilité immédiate du Solliciteur général à l'égard du programme de sécurité nationale et des attributions du Ministère en ce qui concerne l'établissement de plans d'urgence. De plus, elle coordonne le programme de lutte antiterroriste du gouvernement fédéral.

## *Sous-direction des politiques et opérations en matière de sécurité*

La Sous-direction se compose de deux divisions, soit celle de la Politique en matière de sécurité et celle des Opérations en matière de sécurité. Elle est chargée :

- d'analyser et d'élaborer des initiatives, des questions et des propositions en matière de politiques opérationnelles et intégrées touchant aux programmes du renseignement du Service canadien du renseignement de sécurité et des programmes de sécurité et de protection de la Gendarmerie royale du Canada, pour le compte du Solliciteur général et du Sous-solliciteur général;
- de mettre en train, d'élaborer et d'appliquer les politiques gouvernementales et ministrielles dans le domaine de la sécurité nationale;
- d'élaborer des politiques sectorielles relatives aux initiatives en matière de sécurité nationale, en collaboration surtout avec les organismes du Ministère et les organismes centraux du gouvernement fédéral;
- d'assumer la gestion des responsabilités du Solliciteur général à l'égard des programmes de sécurité nationale.

## *Faits saillants de 1987-1988*

### *Division de la politique en matière de sécurité*

Cette Division conseille et appuie le Solliciteur général en ce qui concerne une gamme de questions et d'événements liés à la sécurité nationale, et elle a notamment rempli, en 1987-1988, les fonctions suivantes :

- analyse et appui en vue de la mise sur pied du Groupe consultatif indépendant sur le Service canadien du renseignement de sécurité, groupe qui a fait rapport au Solliciteur général en novembre 1987;
- préparation, de concert avec le Service canadien du renseignement de sécurité, d'un plan d'action pour la mise en oeuvre des recommandations du Groupe consultatif indépendant;
- directives au Service canadien du renseignement de sécurité afin d'établir de nouvelles lignes directrices concernant l'étendue et l'importance des enquêtes en matière d'antisubversion;
- directives au Service canadien du renseignement de sécurité sur la conservation et la destruction des dossiers, et directives interdisant l'accès, en vue des opérations, aux dossiers sur les syndicats hérités de la Gendarmerie royale du Canada;
- planification et préparation de la première phase en vue de l'examen parlementaire de la *Loi sur le SCRS* (qui doit commencer à l'été de 1989);
- examen de mesures supplémentaires visant à améliorer la collaboration dans le secteur de la sécurité nationale;

- suite à donner au rapport spécial du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité sur l'utilisation des langues officielles au SCRS et approbation d'un plan d'action destiné à corriger les problèmes rencontrés;
- préparation, de concert avec le Groupe des communications, d'un programme de conférences pour le Solliciteur général sur la démythification du Service canadien du renseignement de sécurité. Des discours seront prononcés à Kingston, à Kitchener, à Vancouver et à Saint-Jean (N.-B.).

### *Division des opérations en matière de sécurité*

La Division examine les demandes d'autorisation, de la part du Service canadien du renseignement de sécurité, de mettre en oeuvre des techniques spéciales d'enquête et de mener des opérations de nature délicate, et elle conseille le Solliciteur général quant aux décisions à prendre à cet égard.

Elle conseille aussi le Solliciteur général après avoir examiné les rapports présentés par le SCRS et la GRC dans le cadre des responsabilités qui leur incombent en vertu de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi sur la citoyenneté*.

### *Groupe consultatif indépendant sur le SCRS*

Le 22 juillet 1987, le Solliciteur général a annoncé la création d'un Groupe consultatif indépendant chargé de recommander les mesures à prendre en réponse aux préoccupations dont faisait état le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité dans

son rapport annuel pour 1986-1987. En particulier, le Groupe avait pour tâche d'aborder les questions de la transformation du Service canadien du renseignement de sécurité en un organisme à caractère civil et de ses politiques opérationnelles en matière d'enquête dans le domaine de l'antisubversion. Le Groupe, dirigé par l'honorable Gordon Osbaldeston, comprenait également MM. Roger Tassé, c.r., et Gérard Duclos.

En rendant public, le 30 novembre 1987, le rapport du Groupe consultatif indépendant, le Solliciteur général annonçait que le gouvernement en avait accepté les recommandations. Le Groupe a été impressionné par le dévouement et le professionnalisme avec lesquels les employés du SCRS s'acquittent d'une tâche d'importance capitale, celle de protéger les idéaux démocratiques sur lesquels repose notre société. Il a fait plusieurs recommandations de nature à permettre à l'organisme canadien du renseignement de sécurité de poursuivre son évolution, ainsi que l'envisageait le législateur en créant le SCRS en 1984. Les recommandations, acceptées par le Solliciteur général, sont actuellement mises en oeuvre. Il est recommandé entre autres:

- que le SCRS supprime sa Division de l'antisubversion;
- que le recours à des techniques très intrusives soit assujetti à des mesures de contrôle plus rigoureuses;
- que le SCRS prépare, chaque année, une vue d'ensemble des menaces à la sécurité du Canada et qu'elle serve de base à la détermination des priorités en matière de renseignement de sécurité;
- que l'action du directeur du SCRS s'appuie sur un puissant secrétariat chargé de la planification et de la coordination;
- que le centre de formation du SCRS rouvre ses portes.

## *Sous-direction de la planification et de la coordination en matière de sécurité*

Crée en 1985, cette sous-direction est chargée:

- d'offrir des services de secrétariat au Comité consultatif de la sécurité (CCS), au comité interministériel supérieur chargé des questions de sécurité qui ont des répercussions sur tout le gouvernement, ce qui comprend la détermination et l'analyse des questions, la définition des exigences en matière politique et des priorités et la formulation des propositions pertinentes;
- de coordonner l'identification, l'élaboration et l'application d'une politique, des plans et des mesures antiterroristes fédérales aux niveaux interministériel, fédéral-provincial et international;
- d'appuyer le Solliciteur général en sa qualité de ministre responsable des mesures à prendre au niveau fédéral pour faire face au terrorisme et aux autres situations d'urgence qui compromettent l'ordre public au Canada;
- d'assurer la coordination intra-ministérielle de l'élaboration de plans et du choix de dispositions en fonction des responsabilités étendues du Ministère en matière de planification et de gestion des situations d'urgence en temps de paix et de guerre;
- de coordonner la conception et la réalisation de programmes d'exercices destinés à mettre à l'essai et à évaluer les plans de mesures antiterroristes, ainsi que la participation du Ministère aux exercices du gouvernement qui ont trait à d'autres aspects importants de la planification des situations d'urgence.

## *Faits saillants de 1987-1988*

Le mandat du Comité consultatif de la sécurité a été récrit et approuvé. Le Sous-solliciteur général en assume la présidence. Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la Sous-direction a continué d'améliorer les mécanismes de gestion des situations d'urgence liées à des incidents terroristes, surtout grâce aux leçons apprises au cours d'exercices à l'échelon fédéral, fédéral-provincial et international.

Pour appuyer le Solliciteur général dans son rôle de ministre responsable des mesures à prendre au niveau fédéral pour faire face au terrorisme, la Sous-direction a participé de près aux mesures de sécurité prises en vue de la tenue du Sommet économique, de la réunion des chefs d'Etat du Commonwealth et des Jeux olympiques d'hiver.

En outre, la Sous-direction a étudié plusieurs questions importantes, la principale étant l'utilisation possible du polygraphe pour le filtrage de sécurité.

## *Sous-direction des politiques en matière de police et d'application de la loi*

La Sous-direction comprend trois divisions : Politique et programmes d'application de la loi, Politique et programmes de la GRC, et Recherche et projets-pilotes en matière de police.

Cette sous-direction est chargée des fonctions suivantes:

- examiner les propositions faites par la GRC au sujet des opérations, afin d'en assurer la conformité à la loi et aux directives du Solliciteur général;
- élaborer et examiner des projets de lignes de conduite et des projets d'ordre administratif régissant l'efficacité globale de la GRC et son obligation de rendre compte;
- définir et administrer la politique du gouvernement fédéral régissant les ententes relatives aux services de police fournis par la GRC aux provinces, aux territoires et aux municipalités;
- examiner les propositions d'affectation des ressources qui touchent la GRC et en assurer la coordination avec les intérêts de l'ensemble du Ministère en matière de ressources;
- élaborer une politique fédérale d'application de la loi et coordonner l'exécution des responsabilités du Solliciteur général relatives à la surveillance électronique et à l'examen des empreintes digitales, telles que précisées dans le *Code criminel*;
- participer à l'élaboration des lignes de conduite sectorielles qui ont des répercussions, en matière de police et d'application de la loi, aux niveaux fédéral et national;
- mettre au point, gérer et réaliser des travaux de recherche se rapportant aux objectifs du Ministère dans les domaines de la police et de l'application de la loi;
- représenter le Ministère à l'échelle fédérale et internationale pour ce qui concerne les traités et la législation dans les domaines de la police et de l'application de la loi.

## *Faits saillants de 1987-1988*

### *Division de la politique et des programmes d'application de la loi*

Cette Division donne des avis et administre des programmes relatifs à l'exercice des responsabilités du Solliciteur général en matière d'application des lois fédérales et nationales. Quelques faits importants :

- De nouvelles responsabilités à l'égard du financement des projets de développement liés à la police ont été assumées et des programmes ont été mis au point pour soutenir l'action du gouvernement en ce qui concerne le multiculturalisme ainsi que dans les domaines de la violence au foyer, des victimes d'actes criminels, de la prévention du crime et des enfants disparus.
- D'importantes modifications ont été apportées aux lignes directrices à l'intention des agents désignés qui, en vertu de la Partie IV.1 du *Code criminel*, peuvent demander l'autorisation d'intercepter des communications privées.
- Un guide a été élaboré à l'intention des agents de la paix qui utilisent les dispositions de la Partie IV.1 du *Code criminel* pour intercepter, avec l'autorisation d'un juge, des communications privées.
- La Division a participé à de vastes consultations avec des fonctionnaires provinciaux et des groupes d'Indiens au sujet de l'examen, par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la politique sur les services policiers autochtones.

- De concert avec le Secrétariat national Recherche et Sauvetage, la Division a contribué à l'élaboration d'un cadre stratégique afin d'améliorer l'action de la police dans ce domaine.
- Le travail d'élaboration de la politique en vue de l'application des stratégies policières contre le crime organisé a progressé.
- Un Comité interministériel des sous-ministres responsables de l'exécution des lois fédérales a été créé en mars 1987 pour s'occuper des problèmes d'organisation et d'administration reconnus dans le cadre de l'Étude de l'application des lois fédérales (EALF). Le Comité, présidé par le Sous-solliciteur général, dispose d'un petit secrétariat composé d'agents détachés d'un certain nombre de ministères et organismes analogues chargés de remplir diverses fonctions d'application de la loi.
- La Division a participé à des négociations avec plusieurs pays en vue de conclure des traités d'entraide juridique.

### *Division de la politique et des programmes de la GRC*

Cette Division joue un rôle fondamental à titre d'organisme chargé d'informer et de conseiller en temps opportun le Solliciteur général pour tout ce qui concerne ses responsabilités législatives à l'égard de la GRC, du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC. Elle était notamment chargée :

- De poursuivre les préparatifs pour la mise sur pied des deux organismes d'examen, et notamment de nommer le vice-président et les membres à temps partiel du Comité externe d'examen de la GRC et de nommer le président de la Commission des plaintes du public contre la GRC. La Division

a également coordonné l'élaboration du nouveau règlement d'application de la *Loi sur la GRC*, lequel contient le Code de conduite de la GRC et d'autres prescriptions concernant le personnel.

- De continuer à participer activement à l'action du Ministère pour combattre la toxicomanie et le trafic de drogues, en particulier à l'échelon international où la Division a représenté le Ministère à la Conférence internationale sur l'usage et le trafic illicite de drogues ainsi qu'aux réunions du Groupe d'experts chargé de préparer le projet de convention des Nations Unies contre le trafic illicite des drogues. Sur le plan intérieur, la Division a coordonné l'aide militaire accordée à la GRC pour les enquêtes sur les drogues transportées à bord de navires, conformément au protocole d'entente entre la GRC et le ministère de la Défense nationale. Elle a contribué à l'élaboration d'une stratégie anti-drogue commune de la GRC et du Service correctionnel du Canada en vue de combattre la consommation de drogues dans les pénitenciers fédéraux.

- D'effectuer des analyses et de donner des avis au Ministre sur diverses questions concernant notamment la négociation en vue d'un protocole d'entente entre le ministère des Affaires extérieures et la GRC au sujet de l'emploi d'agents de liaison de cette dernière à l'étranger; la promulgation d'un décret concernant l'action de la GRC à l'extérieur du Canada; l'élaboration d'une directive ministérielle sur les opérations policières menées à l'étranger; le partage des frais des services de police à l'occasion de la Réunion des chefs d'État du Commonwealth en 1987 et des Jeux Olympiques de Calgary en 1988; les demandes d'aide à la GRC pour la formation à l'étranger; enfin, la publication

des Ordres permanents du Commissaire de la GRC dans la Gazette du Canada.

- D'amorcer les préparatifs en vue de la renégociation des contrats de la GRC concernant les services de police municipaux et provinciaux.

### *Division de la recherche et des projets-pilotes en matière de police*

La Division de la recherche et des projets-pilotes en matière de police prépare et dirige des recherches en sciences sociales pour le Ministère, en mettant l'accent sur la recherche appliquée et l'évaluation dans les domaines de la police, de l'application de la loi et de la lutte contre le terrorisme. Dans la fixation des priorités et la diffusion des résultats, la Division travaille en étroite collaboration avec la police à l'échelle fédérale (GRC), provinciale et municipale ainsi qu'avec des organismes provinciaux responsables des services de police et d'application de la loi.

En 1987-1988, la Division a notamment rempli les tâches suivantes :

- Poursuite des travaux de recherche dans les domaines des stratégies relatives aux services de police communautaires, des services de police à l'intention des victimes de voies de fait contre un conjoint et d'agressions sexuelles, des enfants disparus, et enfin, des stratégies de prévention policière du crime.
- Élaboration d'un plan de travail en vue de la réalisation du mandat du Centre des techniques d'information policière. Les principaux éléments du plan de travail sont la mise au point de normes pour les futurs systèmes d'information policière, la détermination des besoins de formation des policiers à l'échelle nationale en matière d'appli-

tions sur ordinateur dans le cadre des opérations et de la planification, et enfin, la stratégie de prestation d'informations et de conseils aux organismes policiers.

- Mise au point d'une base de données complète sur le coût des services de police au Canada, laquelle doit relever du Centre canadien de la statistique juridique.
- Organisation d'un atelier régional sur la mise en oeuvre de services de police communautaires en Ontario, de concert avec le ministère du Solliciteur général de l'Ontario et le bureau régional de l'Ontario du ministère du Solliciteur général.
- Amorce de la mise en oeuvre de stratégies police-collectivité de prévention de la toxicomanie et d'une stratégie de recherche afin de soutenir l'action de la police contre le blanchissage de l'argent provenant du trafic des drogues dans des institutions financières, et coordination des mesures prises par le Ministère dans l'élaboration de la Stratégie nationale antidrogue.

planification; les politiques, les plans et les priorités en matière de recherche et de statistique; l'exploration des publics-cibles, les enquêtes et recherches à long terme à l'appui de la planification; les systèmes d'information de gestion, les politiques et plans en matière d'informatique; l'évaluation, la vérification et les autres aspects de l'examen de la gestion; les politiques et les services concernant les ressources financières, administratives et humaines. La Direction coordonne et dirige également l'application de certaines mesures relatives à des politiques et programmes interministériels; les affaires relevant du Cabinet et du Parlement; les relations fédérales-provinciales; les rapports avec les secteurs privé et communautaire; la correspondance ministérielle; le programme d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels au Secrétariat. Enfin, par l'intermédiaire des bureaux régionaux du Secrétariat, elle s'occupe de la représentation régionale, de la consultation, de la liaison et du soutien aux communications.

la coordination de la politique, des plans et des priorités en matière de recherche et de statistique au Ministère, de l'exploration des publics-cibles, des enquêtes et recherches à long terme à l'appui de la planification; enfin, des systèmes d'information de gestion, des politiques et des plans en matière d'informatique au Ministère.

Le Groupe favorise et appuie une gestion intégrée et une prise de décisions stratégiques efficaces au sein du Ministère et du Secrétariat par l'élaboration et la mise en oeuvre :

- de plans et de processus de planification axés sur les résultats qui relient les objectifs stratégiques et opérationnels et comportent des indicateurs du rendement;
- d'une information de gestion souple et complète pour contrôler et consigner l'utilisation des ressources et le rendement ainsi que d'un cadre pour évaluer l'exercice des responsabilités et le rendement;
- de politiques et de pratiques financières afin de renforcer le contrôle et d'assurer la probité dans la prise de décisions de gestion;
- de mesures qui stimulent et favorisent la gestion intégrée et la gestion en commun, l'optimisation des ressources et l'amélioration de la productivité dans l'ensemble du Secrétariat;
- de processus satisfaisants de contrôle interne et de documents sur la délégation des pouvoirs;
- de techniques d'information à titre de ressource stratégique pour aider toutes les composantes du Secrétariat à accroître leur productivité et à mettre en oeuvre les priorités du Ministère, conformément aux politiques du gouvernement sur l'informatique et

### *Groupe de la planification et des systèmes*

Le Groupe de la planification et des systèmes a été créé en novembre 1987 pour s'occuper de la planification générale, de la gestion financière, de la coordination des recherches et des statistiques en vue de la planification et de l'élaboration des politiques, ainsi que de la gestion des systèmes et techniques d'information.

Plus précisément, le Groupe est chargé de la coordination des plans stratégiques, de la mise en oeuvre des processus de planification et de l'examen des plans d'envergure pour le Ministère ainsi que de la coordination de tous les plans et processus de planification au Secrétariat; des politiques et pratiques de gestion financière au Secrétariat; de

## *Direction de la planification et de la gestion*

La Direction de la planification et de la gestion conseille et appuie le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général sur une gamme de questions qui touchent l'ensemble du Ministère ainsi que la gestion, notamment : les plans stratégiques et opérationnels et le processus de

compte tenu de son impact sur les ressources humaines; enfin,

- d'une information pertinente et recueillie en temps voulu dans le domaine de la recherche et de la statistique, en favorisant l'échange de renseignements dans l'ensemble du Ministère et avec les services provinciaux analogues et en faisant en sorte qu'il soit tenu compte, dans les activités de collecte de données et d'élaboration de systèmes d'information sur le plan national, des exigences des organismes du Ministère et du Secrétariat concernant l'information et les statistiques sur le système de justice pénale.

Le Groupe comprend trois divisions : Planification et analyse financière, Systèmes, Recherche et statistiques.

## *Division des finances et de l'administration*

La Division des finances et de l'administration est responsable de toute la comptabilité générale et du soutien administratif de la gestion et du fonctionnement du Secrétariat du Ministère et des organismes d'examen. À ce titre, elle élabore et met en oeuvre des politiques, procédures, programmes et services administratifs et financiers et fournit des conseils d'ordre technique sur l'application des politiques d'administration et de comptabilité générale afin d'assurer l'efficacité, l'exercice des responsabilités et la conformité aux exigences du gouvernement.

En 1987-1988, la Division, reconstituée, a reçu la responsabilité centrale de fournir des services complets de soutien administratif à l'ensemble du Secrétariat et à certains des organismes d'examen du Ministère. La centralisation du système a permis la libération de res-

sources affectées à des groupes administratifs satellites au sein de diverses directions du Secrétariat.

Au cours de la même année, la Division a effectué une révision complète de toutes les autorisations de sécurité des employés et de la sécurité matérielle de l'immeuble, mis sur pied une section des contrats et des achats et dirigé la mise en oeuvre de la nouvelle politique du gouvernement sur la sécurité. Cette mise en oeuvre a entraîné la production et la distribution d'un guide pour la désignation et la classification des documents, un cahier de documentation sur la sécurité à l'intention de tous les nouveaux employés et une révision des règles et des procédures internes de sécurité. Parmi les autres projets réalisés par la Division, mentionnons la mise au point et la distribution d'un guide de gestion des documents ainsi qu'une nouvelle conception du bloc de codage financier.

## *Division des ressources humaines*

La Division des ressources humaines a pour mandat de favoriser une gestion efficace des ressources humaines par la planification de ces ressources, des conseils avisés sur leur gestion, l'élaboration de politiques, de plans et de programmes complets et détaillés, la prestation d'un ensemble complet de services du personnel pour le Secrétariat du Solliciteur général et les organismes d'examen, ainsi que la gestion d'études et de projets spéciaux. La Division a adopté une approche fondée sur un service complet par Direction.

En 1987-1988, la Division des ressources humaines a participé aux grandes activités suivantes en matière d'organisation :

- le transfert d'éléments de programmes et d'employés au ministère de la Justice;

- la restructuration du Secrétariat et le redéploiement des employés touchés par celle-ci;
- la mise sur pied du Comité externe d'examen de la GRC, notamment l'approbation d'une structure organique, la classification des postes et le recrutement du personnel.

## *Sous-direction de l'examen de la gestion*

La Sous-direction de l'examen de la gestion est chargée de la vérification, de l'évaluation de programmes et des autres formes de contrôle de gestion.

Cinq vérifications ont eu lieu en 1987-1988. Des vérificateurs engagés à contrat ont effectué une vérification opérationnelle de la fonction «Accès à l'information et protection des renseignements personnels» (AIPRP) et une vérification fonctionnelle de la fonction Informatique. La Sous-direction a également réalisé une vérification de la mise en oeuvre au Secrétariat de la nouvelle politique du gouvernement concernant la sécurité, et a entrepris un suivi de vérification en vue d'évaluer l'efficacité de la mise en oeuvre d'un certain nombre de recommandations, faites au cours des exercices précédents, au sujet de la vérification et de l'évaluation. Une vérification de deux des six bureaux régionaux a commencé en mars 1988.

Cinq vérifications des ententes en matière de contribution avec les provinces, les municipalités et les organismes du secteur privé ont été effectuées par des vérificateurs à contrat, la Sous-direction de l'examen de la gestion agissant à titre d'agent de vérification pour les gestionnaires de programmes au Secrétariat.

Deux grandes études d'évaluation ont été faites en 1987-1988. La première consistait en une évaluation du Programme du Secrétariat

concernant l'aide aux femmes ayant des démêlés avec la justice, suivie d'un examen du même programme. La deuxième était une étude préparatoire à l'évaluation du Programme des contributions de soutien aux centres universitaires de criminologie.

Ajoutons à cela une étude spéciale pour aider à définir des modèles d'organisation à l'intention du Groupe des services exécutifs.

## ***Groupe des services exécutifs***

Le Groupe des services exécutifs a été créé en novembre 1987 par le regroupement de plusieurs des composantes de programmes et de services du Secrétariat de l'époque avec ce qui restait de l'ancienne Sous-direction de la politique en matière de justice pénale, à la suite de la clarification, en 1987, du mandat du Secrétariat.

Le Groupe est chargé de fournir divers services concernant notamment l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la correspondance ministérielle et les documents parlementaires, la réglementation, les calendriers des principales activités, la liaison avec le Cabinet ainsi que la coordination de certaines séances d'information (ministre et sous-ministres) en vue, par exemple, des réunions fédérales-provinciales, des préparatifs de la transition et des comparutions devant des comités du Parlement et du Cabinet. Il coordonne la participation du Ministère au Conseil de l'Europe et aux Nations Unies.

Les six bureaux régionaux du Secrétariat ont été rattachés aux Services exécutifs afin de sensibiliser davantage le Ministère aux relations fédérales-provinciales et ils assurent, sur le plan régional, représentation, consultation, liaison et soutien des communications pour le Ministre, le Secrétariat et, au besoin, les organismes du Ministère.

Ils donnent également leur avis concernant les pressions, les occasions et les priorités sur le plan provincial, et ils informer les provinces et les secteurs privé et communautaire des politiques, programmes et priorités du Ministère.

Le Groupe est également responsable de certains programmes, principalement le Programme des subventions et contributions aux organismes nationaux de bénévolat, conçu pour promouvoir la participation du secteur communautaire à l'élaboration des programmes et des politiques du Ministère. Il coordonne également l'organisation de la Semaine nationale de la prévention du crime, programme ministériel ayant pour but de favoriser des relations étroites en matière de prévention du crime entre le Ministère et d'autres secteurs du gouvernement fédéral, d'autres gouvernements, les collectivités et les secteurs communautaire et privé. En novembre 1987, à la demande du Comité national mixte de l'Association canadienne des chefs de police et des services correctionnels fédéraux, le Groupe a assumé la responsabilité de l'administration et de la gestion du Comité national mixte.

Le Groupe coordonne également certaines initiatives stratégiques, et il met en place et coordonne un réseau d'échange d'informations sur des questions stratégiques dans le cadre de l'enveloppe sociale. Les Services exécutifs sont également chargés de coordonner l'intégration, dans l'élaboration de politiques et de programmes au Ministère, d'activités relatives à des groupes prioritaires comme les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les personnes âgées.

## ***Faits saillants de 1987-1988***

1. La Direction a coordonné une opération de développement stratégique qui a abouti à une évaluation de l'environnement

et à l'énoncé d'un mandat, d'une mission et de priorités pour le Secrétariat et chaque direction. Cette opération a fourni le cadre d'une répartition interne des ressources, de plans opérationnels ainsi que de la production du Plan opérationnel pluriannuel et du Budget des dépenses principal du Secrétariat;

2. Elle a fourni son appui, en matière de planification et de gestion, à la mise sur pied du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC;
3. Elle a fourni des services de coordination et de soutien dans le cadre de la participation du Ministère aux efforts des gouvernements fédéral et provinciaux pour améliorer les données dans le domaine de la justice pénale et les informations nécessaires à la planification, aux opérations, à l'élaboration de politiques et de programmes (par ex. appui pour le Centre canadien de la statistique juridique, la base de données de la Stratégie nationale antidrogue, le Centre des techniques d'information policière, les prévisions concernant la population carcérale);
4. Elle a produit et distribué un document de travail en vue de favoriser la consultation entre les ministères du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur communautaire, à titre de mesure préalable à l'élaboration d'une politique du Ministère sur les organismes de bénévolat et leur rôle de soutien de services policiers et correctionnels efficaces;
5. Elle a permis au Secrétariat d'assurer une gestion plus efficace et plus souple des demandes concernant l'accès à

l'information et la protection des renseignements personnels pour le compte du Ministère, par la mise en oeuvre d'un «système d'alerte préalable» pour signaler à la direction les divulgations imminentes de nature à intéresser le Ministre, par le relèvement des niveaux et du nombre d'employés affectés à l'AIPRP au Secrétariat, par les relations de travail plus étroites avec le personnel AIPRP dans les organismes du Ministère et les bureaux des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée. Le nombre de demandes d'information et de consultation reçues, en 1987-1988, par le bureau AIPRP du Secrétariat a plus que doublé par rapport à l'année précédente;

6. Elle a intégré les bureaux régionaux au sein du Secrétariat afin de sensibiliser davantage aux relations fédérales-provinciales, tout en regroupant les moyens régionaux et centraux de soutien et de service du Secrétariat.



## ***Direction des affaires correctionnelles***

La Direction des affaires correctionnelles comprend deux sous-directions : Recherche et politique stratégique (affaires correctionnelles), Analyse des politiques et des programmes correctionnels.

### ***Recherche et politique stratégique (affaires correctionnelles)***

Ce groupe s'occupe de recherches et d'élaboration de politiques et de programmes à long terme. Il conseille le Solliciteur général sur les orientations stratégiques des politiques, des programmes et des initiatives d'ordre législatif en ce qui concerne ses responsabilités à l'égard du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles et à l'égard de son rôle à l'échelle nationale.

Plus précisément, le groupe s'occupe :

- de la recherche et de l'évaluation des services correctionnels afin d'éclairer les choix à faire entre les politiques, les programmes et les mesures législatives. Ce service fournit des informations et donne des conseils à caractère empirique au sujet de l'analyse des politiques et des programmes opérationnels ainsi que de l'élaboration des politiques et des programmes;
- de l'élaboration de politiques à long terme concernant, par exemple, les autochtones ou les femmes et les services correctionnels;
- de la révision du droit correctionnel et de la préparation d'un ensemble complet de recommandations au sujet des lois qui intéressent le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et, dans une moindre mesure, les services analogues des provinces et des territoires;
- de la révision permanente du droit fédéral dans le domaine des services correctionnels;

- de l'élaboration de programmes, en collaboration avec les organismes correctionnels du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires et avec les secteurs privé et communautaire.

### ***Recherche et développement***

La composante Recherche et développement de la Sous-direction met au point, gère et réalise des projets de recherche et des projets-pilotes en sciences sociales pour le Ministère et l'ensemble du secteur correctionnel. Elle s'intéresse principalement à la conception, à l'évaluation et à l'application de programmes de recherche et de programmes-pilotes correspondant aux objectifs du Ministère en vue :

- de fournir des conseils sur les politiques et les programmes;
- de fournir des informations destinées à améliorer la planification et l'élaboration de politiques, de programmes et de mesures législatives dans le cadre des responsabilités du Solliciteur général;
- d'évaluer les politiques et les programmes touchant les services correctionnels et la mise en liberté;
- de renseigner la population et les spécialistes;
- d'enrichir les connaissances et d'accroître les renseignements sur lesquels peuvent reposer les décisions.

Les activités de recherche et de développement sont mises en oeuvre en collaboration avec le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, et elles sont conçues de façon à répondre aux priorités du Ministère dans le domaine correctionnel. La composante Recherche et développement

dispose de six employés et d'un budget global d'environ 1,2 million de dollars.

Priorités en 1987-1988 : mise en liberté sous condition, toxicomanie et criminalité, détenues, autochtones, relations des détenus particulièrement avec leurs familles, et services correctionnels communautaires.

### *Faits saillants de 1987-1988*

- validation de l'échelle de pré-diction des risques de récidive permettant à la Commission nationale des libérations conditionnelles d'évaluer les risques dans la prise de décisions concernant les mises en liberté;
- soutien à la recherche pour le Groupe de travail sur la réinsertion des autochtones;
- réalisation d'une enquête internationale au sujet des lois, des politiques et des programmes concernant les détenues;
- maintien de l'initiative Femmes ayant des démêlés avec la justice (FDJ) avec soutien à l'élaboration de programmes, surtout pour les femmes dans les collectivités autochtones et les villages isolés;
- soutien à des projets-pilotes communautaires parrainés par des organismes autochtones et destinés à améliorer les conditions de la réinsertion des détenus autochtones;
- préparation d'une importante enquête sur la toxicomanie chez les détenus des pénitenciers et sur le lien entre celle-ci et leurs activités criminelles.

### *Orientation stratégique*

Le principal projet relatif à l'orientation stratégique est la révision du droit correctionnel, qui consiste en l'examen des lois fédérales dans ce domaine grâce à une analyse approfondie des objectifs des services correctionnels et de la façon dont le droit pourrait le mieux en favoriser la réalisation. Grâce à la Révision du droit correctionnel, les lois fédérales reflètent les politiques et les pratiques modernes en intégrant les services correctionnels au reste du système de justice pénale. Cela suppose un travail permanent d'élaboration des politiques dans un certain nombre de domaines-clés.

### *Faits saillants de 1987-1988*

En 1987-1988, les responsables de la Révision du droit correctionnel ont publié les documents de travail suivants : La victime et le système correctionnel, Les autorités correctionnelles et les droits des détenus, Pouvoirs et responsabilités du personnel correctionnel, Questions correctionnelles affectant les autochtones, Compétences fédérales et provinciales en matière correctionnelle, et Les services de santé mentale pour les détenus des pénitenciers.

En outre, de vastes consultations ont eu lieu sur les questions soulevées dans les six premiers documents. Des réunions ont été organisées avec un large éventail de groupes et de particuliers qui s'intéressent aux services correctionnels ou travaillent dans ce domaine, notamment le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, les gouvernements des provinces et des territoires, des détenus, des organismes d'assistance post-pénale, des juges, des avocats, des policiers, des groupes religieux, des groupes d'aide aux victimes, des organismes autochtones et des universitaires.

La Division révise également la politique concernant les autochtones et les femmes dans les services correctionnels.

### *Analyse des politiques et des programmes correctionnels*

Cette sous-direction appuie et conseille le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général en analysant les tendances et les progrès dans le domaine correctionnel, en élaborant des solutions et en préparant des propositions de loi et des mesures d'ordre stratégique. Elle travaille en étroite collaboration avec le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles afin de coordonner la prestation de conseils d'ordre stratégique sur des questions d'intérêt mutuel. Elle accorde également la politique du Ministère avec les facteurs externes en consultant d'autres ministères, des représentants des provinces et des territoires, des groupes d'intérêt et des organismes internationaux.

### *Politique de mise en liberté*

Cette Division conseille et appuie le Ministre et les organismes correctionnels au sujet de la préparation des détenus à la mise en liberté dans la collectivité, de la mise en liberté sous condition ainsi que de la surveillance et du traitement des détenus dans la collectivité. En particulier, son action porte sur l'intégration des diverses étapes depuis la préparation à la mise en liberté jusqu'à l'expiration de toute partie de la peine qui peut être purgée dans la collectivité. L'accent est également mis sur la coordination de l'action des divers organismes fédéraux et provinciaux qui jouent un rôle à cet égard.

## *Faits saillants de 1987-1988*

1. Suivi et coordination de la mise en oeuvre de la réponse du Groupe de travail concernant les recommandations consécutives à l'enquête sur la mort de Celia Ruyrok.
2. Coordination de l'Examen du processus de gestion des peines, examen tripartite et mise en oeuvre de mesures à moyen terme concernant la gestion des cas, la préparation des projets de sortie, la prise de décisions et des questions connexes.
3. Participation à la formulation des politiques décisionnelles à la Commission nationale des libérations conditionnelles et mise au point d'une échelle de prédiction des risques de récidive pour aider les décideurs.

## *Politique de gestion en établissement*

Cette Division élabore des propositions d'ordre stratégique et législatif, recommande la prise de mesures et de décisions ministérielles et analyse les politiques et les programmes opérationnels dans le domaine de la gestion en établissement des détenus. Elle négocie avec divers organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux à l'échelon fédéral, provincial et international et les consulte.

## *Faits saillants de 1987-1988*

1. Liaison et soutien dans le cadre de l'examen de la détermination des peines, de la libération conditionnelle et de la mise en liberté sous condition par le Comité parlementaire de la Justice et du Solliciteur général.

2. Participation aux discussions du Conseil de l'Europe sur l'amélioration des mécanismes de transfèrement international des détenus.
3. Aide et coordination dans le cadre des grandes enquêtes sur les incidents dans les établissements et dans la collectivité.

du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et de la Révision du droit correctionnel ainsi que des bulletins de la série Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain.

Comme par le passé, le Groupe a publié *Liaison*, revue mensuelle qui compte plus de 9 000 abonnés.

Dans le cadre de ses efforts constants pour appuyer le Solliciteur général et le Secrétariat, le Groupe produit des rapports de suivi de questions controversées et des analyses des médias, ainsi que des coupures de presse. Il est chargé de la planification des communications en ce qui concerne nombre de sujets d'intérêt pour le Ministère.

Il a également produit des affiches, des brochures et d'autres documents pour la Semaine nationale de la prévention du crime, parrainée pour la cinquième année consécutive par le Ministère.

En 1987-1988, la Section des expositions et de l'audio-visuel du Groupe a présenté des expositions dans quelque 60 centres au pays. Elle a produit une série de messages d'intérêt public, qui ont été diffusé spéandant la Semaine nationale de la prévention du crime et qui ont remporté un prix d'excellence.

## *Groupe des communications*

Le Groupe des communications veille à assurer des communications efficaces avec le public, afin de favoriser la réalisation des objectifs du Ministère et du gouvernement, grâce à l'intégration des communications avec l'élaboration des politiques et des programmes ainsi que les opérations. Il lui faut mettre l'accent sur la planification, l'évaluation et l'analyse des facteurs externes, et sur des services de communication pour le Solliciteur général et les gestionnaires des programmes sur le plan stratégique, tactique et technique.

Il réalise un programme qui englobe un éventail d'activités, allant de la planification et du suivi des questions controversées aux publications et aux relations avec les médias.

En 1987-1988, le Groupe a produit de nombreuses publications, notamment les rapports prévus par la Loi, comme les rapports annuels du Comité externe d'examen de la GRC, de l'Enquêteur correctionnel et du Ministère. Il a également publié des rapports spécialisés tels que celui du Groupe consultatif indépendant sur le SCRS, des rapports

# *Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité*

La Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, entrée en vigueur le 16 juillet 1984, prévoit deux mécanismes de surveillance: l'Inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Le Comité de surveillance, qui est composé de cinq membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a pour principale fonction de surveiller le rendement du Service. Il s'agit d'une surveillance indépendante, et le Comité de surveillance doit présenter un rapport annuel au Solliciteur général qui, à son tour, dépose le rapport devant la Chambre des communes et le Sénat.

L'Inspecteur général est nommé par le gouverneur en conseil. La Loi porte qu'il est comptable au Sous-solliciteur général. Il est tenu de remettre directement au Solliciteur général un certificat visant l'observation par le Service des règles générales en matière opérationnelle. Il est indépendant du Service du renseignement de sécurité,

rité, mais ses fonctions le rattachent au ministère du Solliciteur général. Il conseille le gouvernement tandis que le Comité de surveillance rend compte au Parlement.

L'Inspecteur général doit, aux termes de la Loi, assumer les quatre fonctions suivantes:

- a) suivre l'observation, par le Service, de ses règles générales en matière opérationnelle;
- b) surveiller les activités opérationnelles du Service;
- c) présenter au Solliciteur général un certificat annuel
  - (i) dans lequel il indique s'il juge acceptable le rapport annuel sur les activités opérationnelles du Service que le Directeur présente au Ministre et
  - (ii) dans lequel il fait état des cas où, selon lui, le Service a, lors de ses activités opérationnelles pendant la période considérée,
    1. accompli des actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de la Loi ou ont contrevenu aux instructions données par le Ministre, ou
    2. exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile;
- d) faire des recherches sur certaines activités du Service à la demande du Comité de surveillance.

Nommé Inspecteur général le 1<sup>er</sup> avril 1985, M. Richard Gosse, c.r., a quitté ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 1988 pour devenir le premier président de la nouvelle Commission des plaintes du public contre la GRC.

À titre de premier Inspecteur général, M. Gosse a été chargé de la mise sur pied du nouvel organisme, du recrutement du personnel et de l'élaboration des procédures et des pratiques lui permettant d'être pleinement opérationnel. Pendant la durée de son mandat, il a présenté trois certificats au Solliciteur général, le plus récent ayant été publié le 16 avril 1987. Dans ces certificats et d'autres rapports, il énonçait les conclusions des examens effectués par l'Inspecteur général de sa propre initiative et, en particulier en 1987-1988, à la demande soit du Solliciteur général soit du Comité de surveillance.

En 1987-1988, l'Inspecteur général a poursuivi ses efforts, dans le cadre de documents de travail et de consultations entre divers organismes, pour favoriser une évaluation commune et plus large de la *Loi sur le SCRS* et de ses conséquences sur le plan opérationnel. La conférence qui s'est tenue à l'Université Queen's en février 1988 et qui portait sur «la défense d'une cause, la protestation ou la manifestation d'un désaccord» était conjointement parrainée par le Comité de surveillance et le Bureau de l'Inspecteur général.

Les inspecteurs généraux qui viendront après lui bénéficieront des efforts de M. Gosse. Ils compteront sur un personnel expérimenté, un programme permanent d'examen et des décisions judicieuses en vue de sa mise en application.

## *Ministère du Solliciteur général*

### *Autorité*

Le Ministère a été établi en vertu de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général*, 1966.

### *Organisation (Éléments du Ministère)*

Le Ministère est structuré comme suit:

Unité organisationnelle	Programme	Crédit
Secrétariat du Ministère et Enquêteur correctionnel	Administration du Ministère	1 5 (Paiements de transfert)
Service canadien du renseignement de sécurité	Service canadien du renseignement de sécurité	10
Service correctionnel du Canada	Services correctionnels	15 20 (Capital)
Commission nationale des libérations conditionnelles	Commission nationale des libérations conditionnelles	25
Gendarmerie royale du Canada	Application de la loi	30 35 (Capital)

### *Programmes*

Aux fins de la *Loi portant affectation de crédits*, le Ministère est chargé de l'administration des programmes décrits ci-dessous, ainsi que des activités connexes de chacun.

#### *Programme d'administration du Ministère (Secrétariat)*

- Administration

**Objectif:** Établir les principes généraux des programmes du Ministère.

#### **Service canadien du renseignement de sécurité**

- Service canadien du renseignement de sécurité

**Objectif:** Fournir des renseignements de sécurité au Gouvernement du Canada

### **Programme des services correctionnels (Service correctionnel du Canada)**

- Planification et gestion
- Garde des détenus
- Formation générale et professionnelle et Emploi des détenus
- Gestion des cas
- Services de santé
- Services techniques
- Administration

**Objectif:** Exécuter les peines imposées par les tribunaux et préparer les détenus à réintégrer la société en tant que citoyens utiles.

### **Programme de la Commission nationale des libérations conditionnelles (Commission nationale des libérations conditionnelles)**

- Opérations de la Commission nationale des libérations conditionnelles

**Objectif:** Exercer les pouvoirs que confèrent les lois et les règlements en ce qui concerne l'octroi et le contrôle de la mise en liberté sous condition des personnes purgeant des peines d'emprisonnement et présenter des recommandations en vue de l'octroi de pardons et de l'exercice de la Prerogative royale de clémence.

### **Programme d'application de la loi (Gendarmerie royale du Canada)**

- Application des lois et des décrets fédéraux
- Services nationaux de police
- Services de police à contrat
- Administration

**Objectif:** Faire respecter les lois, prévenir le crime et maintenir la paix, l'ordre et la sécurité.

---

Les tableaux suivants montrent le nombre d'années-personnes utilisées et l'importance des ressources financières engagées par le Ministère de 1983-1984 à 1987-1988.

*Résumé des années-personnes*

	Utilisation					
	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	
Secrétariat du Ministère	291	308	333	316	266	
Service correctionnel du Canada	10 278	10 727	10 851	10 548	10 490	
Commission nationale des libérations conditionnelles	298	312	318	310	310	
Gendarmerie royale du Canada	20 990	20 986	19 046	19 345	19 894	
	31 857	32 333	30 548	30 519	30 960	

*Résumé financier  
Budget — Dépenses  
(en milliers de dollars)*

	Crédit	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Secrétariat du Ministère	1*	28 149	40 271	119 838	140 414	26 261
Service canadien du renseignement de sécurité	10*			115 891	132 256	136 349
Service correctionnel du Canada	15* 20 (Capital)	537 244 114 675	607 425 132 464	595 714 133 975	657 484 101 599	670 794 92 231
		651 919	739 889	729 689	759 083	763 025
Commission nationale des libérations conditionnelles	25*	13 805	13 973	14 784	15 925	18 109
Gendarmerie royale du Canada	30* 35(Capital)	1 069 028 73 816	1 132 982 90 901	1 100 347 76 563	1 199 262 92 647	1 138 821 102 492
		1 142 844	1 223 883	1 176 910	1 291 909	1 241 313
Moins les produits et recettes à valoir sur le crédit		341 107 801 737	388 006 835 877	382 424 794 486	457 291 834 618	446 231 795 082
		1 495 610	1 630 010	1 774 688	1 882 296	1 738 826

\* Y compris le crédit prévu par la loi

Nota: Avant 1985-1986, les chiffres concernant le Service canadien du renseignement de sécurité étaient inclus dans les dépenses de la GRC.

## *Secrétariat du Ministère*

Le tableau suivant montre le nombre d'années-personnes utilisées et les ressources financières engagées par le Secrétariat du Ministère de 1983-1984 à 1987-1988.

Résumé des années-personnes et résumé financier					
	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Années-personnes	291	308	333	316	266
Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)	28 149	40 271	119 838	140 414	26 263

### *Ressources utilisées en 1987-1988, selon l'organisation*

	Utilisation des années- personnes	Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)
<b>Sous-solliciteur général</b>		
Direction de la police et de la sécurité	46	4 951
Direction de la planification et de la gestion	99	10 657
Direction des affaires correctionnelles	25	3 296
Groupe des communications	25	2 297
Direction supérieure*	41	2 630
Organismes d'examen	30	2 432
	266	26 263

\* Comprend les cabinets du Solliciteur général et du Sous-solliciteur général, les Services juridiques et les Groupes consultatifs spéciaux.

*Secrétariat du Ministère*

Dépenses par article (en milliers de dollars)

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
<i>Personnel</i>					
Salaires et traitements	10 634	11 738	13 117	13 974	12 060
Autre personnel	1 382	1 437	2 028	2 006	1 908
	12 016	13 175	15 145	15 980	13 968
<i>Biens et services</i>					
Transports et communications	1 293	1 681	1 771	1 668	1 844
Information	598	575	634	854	617
Services professionnels et spécialisés	4 090	5 009	5 026	4 717	3 857
Location	323	359	396	377	137
Réparation et entretien	124	174	170	214	296
Services d'utilité publique, matériaux et approvisionnements	692	919	733	531	476
Subventions et contributions	8 676	17 322	95 294	115 302	4 345
Toutes autres dépenses	1	2	4	35	123
Exploitation	15 797	26 041	104 028	139 678	11 695
Capital	336	1 055	665	736	598
	28 149	40 271	119 838	140 414	26 261

**Secrétariat du Ministère**

**Détail des subventions et contributions (en milliers de dollars)**

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
<b>Subventions</b>					
Association canadienne des chefs de police	50	50	50	49	49
Société canadienne de justice pénale*	125	125	125	122	122
Société John Howard	50	50	50	50	50
Organismes autorisés d'assistance postpénale	1 339	1 643	1 820	1 783	1 783
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	—	12 500	12 500	—	—
<b>Total des subventions</b>	<b>1 564</b>	<b>14 368</b>	<b>14 545</b>	<b>2 004</b>	<b>2 004</b>
<b>Contributions</b>					
Paiement aux provinces, aux territoires et à des organismes publics et privés à l'appui d'activités complémentaires à celles du ministère du Solliciteur général	1 874	1 896	1 760	2 242	2 072
Emploi d'été des étudiants et emploi des jeunes	1 716	—	—	—	—
Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS)	3 522	324	—	—	—
Contributions aux provinces et territoires, versées pour aider à l'élaboration de programmes et de systèmes d'information et de tenue des dossiers liés à la mise en oeuvre de la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	—	623	1 683	2 239	—

\* Anciennement l'Association canadienne de prévention du crime.

*Secrétariat du Ministère*

Détail des subventions et contributions (en milliers de dollars)

1983-1984 1984-1985 1985-1986 1986-1987 1987-1988

**Contributions (suite)**

Contributions versées aux termes de la <i>Loi sur les jeunes contrevénants</i> concernant le partage de frais avec les provinces et territoires	—	—	77 089	108 598	—
Financement de base — Organisations nationales de bénévolat	—	111	217	219	269
<b>Total des contributions</b>	<b>7 112</b>	<b>2 954</b>	<b>80 749</b>	<b>113 298</b>	<b>2 341</b>
<b>Total des subventions et des contributions</b>	<b>8 676</b>	<b>17 322</b>	<b>95 294</b>	<b>115 302</b>	<b>4 345</b>



# *La Gendarmerie royale du Canada*

## *Attributions*

La Gendarmerie royale du Canada est chargée de l'application des lois canadiennes, de la prévention du crime et du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité.

La Gendarmerie royale du Canada s'occupe :

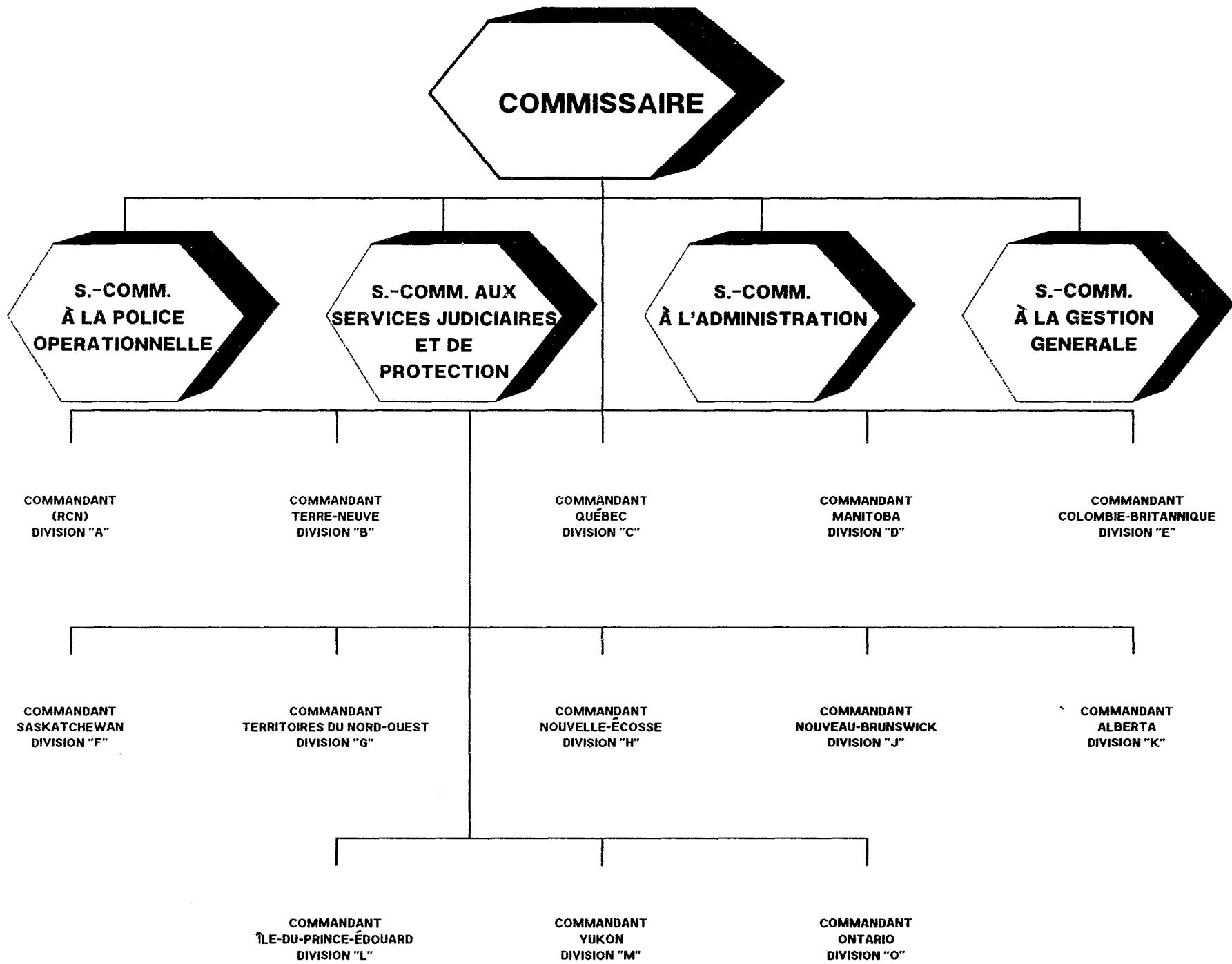
- (i) de prévenir et de détecter les infractions aux lois fédérales et de faire enquête sur celles-ci,
- (ii) de maintenir l'ordre, ainsi que de prévenir et de détecter les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants,
- (ii) d'assurer des services d'enquête et de protection aux personnes protégées et aux autres ministères et organismes fédéraux, et
- (iv) d'aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de laboratoire judiciaire, d'identification et de traitement électronique des données.

# GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Appellation des divisions



# ORGANIGRAMME DE LA G.R.C.



# Organisation

Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada est fondé sur l'autorité et les responsabilités que lui confère la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Cette loi fait de la GRC un service de police fédéral et constitue le fondement juridique de ses opérations. Elle autorise également le ministre responsable à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux, municipaux et territoriaux relativement à la prestation de services policiers. Sous la direction du Solliciteur général, le Commissaire assure le contrôle et la gestion de la Gendarmerie et de toutes les questions pertinentes.

Dans cette tâche, le Commissaire est assisté des sous-commissaires et des commandants divisionnaires. Le sous-commissaire à la Police criminelle, le sous-commissaire aux Services judiciaires et de protection, le sous-commissaire à l'Administration et le sous-commissaire à la Gestion générale gèrent leur domaine respectif de responsabilités.

La Direction générale de la Gendarmerie royale du Canada est située dans la région de la Capitale nationale.

En 1987-1988, la Gendarmerie comptait 13 divisions opérationnelles. En plus de la Direction générale à Ottawa, il y a un quartier général dans chaque province et dans les deux territoires. Chaque division opérationnelle est dirigée par un commandant qui doit rendre compte au Commissaire. En 1987-1988, les divisions opérationnelles comprenaient 52 sous-divisions et 721 détachements. Parmi ces derniers, on note 18 détachements aéroportuaires et deux nouveaux détachements situés au Mani-toba, l'un à God's Lake Narrows (ouvert en août 1987) et l'autre à Shamattawa (ouvert en janvier 1988).

## Structure des activités

La répartition des ressources et la réalisation des objectifs s'inscrivent dans le cadre des quatre activités suivantes :

- (i) l'application des lois et décrets fédéraux,
- (ii) les services de police à contrat,
- (iii) les services judiciaires, et
- (iv) les services administratifs.

C'est au Commissaire qu'incombe la responsabilité de ces activités. Il bénéficie de l'appui fonctionnel et des conseils en matière de politiques de quatre sous-commissaires. L'application des lois et des décrets fédéraux est dirigée par le sous-commissaire à la Police criminelle, lequel doit également donner des conseils sur la politique régissant les services de police à contrat. Les services judiciaires relèvent du sous-commissaire aux Services judiciaires et de protection. Ce dernier s'occupe en outre du Programme des Services de protection de la GRC. Enfin, le sous-commissaire à l'Administration et le sous-commissaire à la Gestion générale doivent conseiller la haute direction sur les politiques relatives aux activités des Services administratifs.

Les commandants divisionnaires relèvent du Commissaire et doivent rendre compte des ressources utilisées et des résultats obtenus dans leur région. Les commandants des divisions situées dans une province ou un territoire où sont offerts des services de police à contrat sont également responsables de la liaison avec le solliciteur général, le procureur général ou le ministre de la justice compétent en ce qui a trait aux dossiers relatifs à la planification des ressources, la politique sur la police générale et la réalisation des objectifs visés. Une liaison semblable est assurée avec les fonction-

naires des municipalités et des régions qui utilisent des services de police à contrat.

## Aperçu général de 1987-1988

Le Système de récupération de renseignements judiciaires (SRRJ) a pour objet la consignation informatisée des incidents et peut maintenant être consulté à toute heure du jour et de la nuit dans l'ensemble du territoire couvert par la Gendarmerie royale du Canada. Ce service s'adresse aussi à deux autres ministères fédéraux et à cinq services de police municipaux. Neuf autres services de police et deux ministères fédéraux additionnels ont demandé le droit d'accès au système. Le SRRJ permet la gestion des dossiers et la corrélation des données, et comprend maintenant un index centralisé de tous les dossiers opérationnels de la GRC. Afin d'assurer la protection de ces renseignements, on a prévu plusieurs niveaux d'accès. Les utilisateurs autorisés d'un océan à l'autre peuvent néanmoins dans la plupart des cas communiquer en direct avec le système et obtenir les informations contenues dans la base de données. Des modifications ont été apportées au SRRJ afin de faciliter la réalisation du Programme national de renseignements automatisés sur les drogues. Malgré les quelque 161 000 transactions effectuées quotidiennement, le temps de réponse moyen est d'environ 2,5 secondes et le système est accessible plus de 98 % du temps.

L'année dernière, le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) a créé un fichier sur les crimes graves, afin d'aider les enquêteurs de la police à analyser les renseignements susceptibles de mener à l'arrestation de meurtriers. Ce fichier a été bien accueilli et a déjà permis de résoudre plusieurs meurtres. Environ 500 dossiers ont été versés au fichier et d'autres seront ajoutés au fur et à mesure que sa valeur sera reconnue.

Tout au long de l'année, des travaux ont été effectués en vue d'installer un système de communication hautement perfectionné en Alberta. Ce projet devrait être terminé en 1990-1991. Des programmes d'amélioration des communications sont aussi en cours au Québec, dans le Nord-Ouest de l'Ontario et dans certains aéroports canadiens.

La menace accrue à l'endroit des personnes jouissant d'une protection internationale accapare des ressources considérables, non seulement pour enquêter sur les crimes terroristes, mais aussi pour assurer la protection des dignitaires canadiens et des personnes jouissant d'une protection internationale. L'affectation d'années-personnes additionnelles a permis d'améliorer les mesures de sécurité dans la région de la Capitale nationale et ailleurs. La sécurité des ambassades, des consulats et des personnes jouissant d'une protection internationale a été accrue grâce à la présence de membres réguliers et de gendarmes spéciaux supplémentaires dans la région de la Capitale nationale. Les services techniques et d'enlèvement des explosifs ont aussi été renforcés. Des ressources additionnelles ont également permis d'améliorer ce genre de services de protection à l'extérieur de la région de la Capitale nationale.

Les mesures de sécurité dans les dix aéroports internationaux canadiens ont été intensifiées grâce à la formation et à l'augmentation du personnel.

La Stratégie nationale antidrogue annoncée en mai 1987 a été mise en oeuvre dans le but de promouvoir les programmes de sensibilisation et de prévention, et d'intensifier la lutte contre les principaux trafiquants de drogues. Cette stratégie est axée sur la réduction de l'offre et de la demande par l'amélioration des programmes communautaires de sensibilisation et de prévention.

Par ailleurs, de concert avec le ministère des Approvisionnements et Services, la GRC a procédé à l'ex-

tension de son système financier, afin d'uniformiser et d'automatiser l'entrée des données. Grâce à cette extension du Système de la comptabilité et de l'information financières (FARS), toutes les divisions de la GRC ont accès, depuis mai 1988, au Système commun d'entrée du ministère des Approvisionnements et Services.

Le Conseil du Trésor a approuvé en juin 1987 les modifications apportées au Programme des langues officielles de la GRC. Ces modifications reflètent une ligne de conduite plus dynamique de la part de la Gendarmerie. Parmi les changements adoptés, on note la mise en oeuvre du concept de l'effectif bilingue du service (EBS) à tous les bureaux de la GRC au Canada et à l'étranger, l'utilisation du bilinguisme comme critère de mérite à l'étape du recrutement et, s'il y a lieu, de la dotation, ainsi que l'établissement d'un programme de formation linguistique pour les cadets au cours de la formation de base. Ce programme a pour but de fournir aux francophones et aux anglophones l'occasion d'obtenir une formation linguistique dans leur langue seconde.

En 1987-1988, la planification et l'exécution d'opérations de protection ont nécessité l'affectation de ressources importantes dans le cadre du Sommet de la francophonie, des Jeux Olympiques de Calgary et de la réunion des chefs d'État du Commonwealth. De plus, la Gendarmerie a assuré la sécurité des membres de la famille royale, des chefs d'État, des chefs de gouvernement et autres dignitaires en visite au Canada.

La planification stratégique, la conception des politiques, la planification financière, la vérification, l'évaluation, les liaisons ministérielles, les relations avec les médias et l'accès à l'information ont été confiées au sous-commissaire à la Gestion générale, afin d'accroître l'efficacité des opérations. Ce regroupement des fonctions de gestion permettra de

planifier et de mettre au point les politiques dont la GRC a besoin pour s'adapter aux besoins futurs.

En 1987-1988, des membres de la Sous-direction de la prévention criminelle ont été invités à présenter des exposés au cours d'un atelier de la Société mondiale de victimologie, en Yougoslavie, et d'un séminaire de formation de la police du Commonwealth, à Londres, en Angleterre. Ils ont également donné des conférences sur des programmes spéciaux de prévention criminelle au Canada et aux États-Unis.

*Ressources engagées — Programme d'application de la loi*

---

<i>Dépenses (en milliers de dollars)</i>	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Crédit 30 (exploitation)	938 690	994 709	957 532	1 049 025	1 138 646
Crédit 35 (immobilisations)	73 816	90 901	76 564	92 647	103 058
Pensions	130 181	137 917	141 922	149 559	165 360
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	157	356	692	678	783
Moins: les recettes et revenues portés au crédit	341 107	388 006	382 424	457 291	446 231
<b>Total (net)</b>	<b>801 737</b>	<b>835 877</b>	<b>794 486</b>	<b>834 618</b>	<b>961 616</b>

Nota : Les montants sont tirés des données des comptes publics. Le programme complet jusqu'en 1984-1985 inclusivement comprend les dépenses du Service canadien du renseignement de sécurité.

---

*Années-personnes*

---

Gendarmerie	20 396	20 328	18 497	19 088	19 613
Employés temporaires	504	566	549	257	281
Programme d'emploi d'été des jeunes	90	92	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20 990</b>	<b>20 986</b>	<b>19 046</b>	<b>19 345</b>	<b>19 894</b>

Source : SIG - Direction de l'organisation et du personnel

# Application des lois et décrets fédéraux

L'application des lois et des décrets fédéraux a pour but

- i) la prévention et la détection des infractions aux lois fédérales et les enquêtes pertinentes,
- ii) les services de protection et d'enquête offerts aux autres ministères et organismes fédéraux, et
- iii) la protection des dignitaires canadiens et des personnes jouissant d'une protection internationale.

Cette activité se divise en trois sous-activités : les lois fédérales, la police de protection et les autres services policiers.

## Lois fédérales

Cette sous-activité englobe la prévention et la détection des infractions aux lois fédérales et aux décrets, ainsi que les enquêtes pertinentes. Ces enquêtes spéciales portent notamment sur le crime organisé, le trafic de la drogue, les fraudes et les autres crimes graves, de même que sur les infractions aux lois régissant le transport international des personnes et des marchandises, c'est-à-dire les infractions à la *Loi sur l'immigration*, la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*. On attache également beaucoup d'importance à la collecte et à la diffusion de renseignements criminels sur le crime organisé, les crimes commerciaux graves et les actes de violence à connotation politique.

Dépenses (en milliers de dollars)	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Exploitation	291 145	313 571	240 410	273 848	327 037
Immobilisations	7 370	29 875	12 400	18 630	21 110
Moins : les recettes et les revenus portés au crédit	28 105	29 609	28 983	35 858	9 073
Total (net)	270 410	313 837	223 827	256 620	339 074
<i>Années-personnes</i>	6 591	6 658	4 804	5 130	5 609

Nota : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.

Source SIG - Direction de l'organisation et du personnel

## 1. Lutte antidrogue

Le but principal du Programme antidrogue de la GRC est de poursuivre les principaux trafiquants de drogues et les criminels organisés qui font le trafic de la drogue, et de confisquer leurs profits. Le programme vise surtout, par ordre de priorité, l'héroïne, la cocaïne, les drogues chimiques et le cannabis.

### a. Héroïne

L'héroïne a continué d'être très populaire en 1987. Les villes de Vancouver, Toronto et Montréal sont demeurées les principaux centres de distribution de l'héroïne vendue sur le marché illicite canadien. Montréal a continué à jouer un rôle prépondérant en tant que centre d'importation, mais Vancouver, le district continental sud et Toronto ont conservé une part importante des opérations. Cette année encore, c'est à partir de Vancouver qu'était

écoulée la majeure partie de l'héroïne provenant de l'Asie du Sud-Est et destinée aux marchés illicites de la Colombie-Britannique et des Prairies. Quant à l'héroïne destinée à l'Est du Canada, elle était surtout distribuée à partir de Toronto et de Montréal. La majeure partie de la drogue était acheminée par avion, le reste étant transporté par véhicule et par bateau. Diverses méthodes de contrebande sont utilisées pour introduire l'héroïne au Canada : elle est dissimulée dans des cargaisons, des valises à double fond et des envois postaux. De plus, il arrive souvent que des passeurs en transportent dans leurs vêtements, sur leur corps ou dans des orifices corporels.

### b. Cocaïne

La cocaïne reste encore un problème majeur au Canada. Il y en a eu en abondance en 1987, comme en témoigne l'offre de cocaïne de pureté élevée à prix réduits. Les trafiquants utilisent souvent des entrepri-

ses et des voies commerciales légitimes pour faciliter le transport de leur marchandise. De la cocaïne a ainsi été introduite parmi des lots de fleurs importées de Colombie. L'exportation de fleurs constitue une industrie importante dans ce pays. En 1986, un service de vols nolisés hebdomadaires a été mis sur pied, reliant les villes de Toronto et Montréal aux stations balnéaires de Cartagena et de l'île de San Andres, en Colombie, ajoutant par le fait même une nouvelle route pour l'importation de la cocaïne au Canada. Plus de la moitié de la cocaïne introduite au pays a été transportée par voie terrestre, le reste étant acheminé par avion ou par bateau.

#### c. Drogues chimiques

Le LSD et la psilocybine sont restés les drogues chimiques illicites les plus populaires en 1987. La majeure partie du LSD vendue au pays provenait des États-Unis, contrairement à la psilocybine qui était surtout de sources canadiennes. La plupart des drogues chimiques illicites vendues au pays en 1987, y compris la PCP, le MDA et les méthamphétamines, ont été fabriquées au Canada et transportées par route aux points de vente. Une certaine partie a également été acheminée par bateau et par avion. La plupart des drogues chimiques introduites au pays, surtout dans le cas du LSD, ont été transportées dans des véhicules privés ou loués.

#### d. Cannabis

En 1987, la marihuana et le haschich sont demeurés les drogues illicites les plus populaires et les plus abondantes au Canada. Bien qu'il soit resté en vogue, le haschich liquide l'était cependant moins que les autres dérivés du cannabis. La majeure partie de la marihuana introduite au pays a été trans-

portée par bateau, le reste étant acheminé par avion et par route. Ce dernier mode de transport a toutefois connu une baisse de popularité par rapport aux années précédentes. Le haschich a aussi été acheminé au pays principalement par bateau. Les saisies de tonnes de haschich et de marihuana l'année dernière à bord de navires ravitaillers et de porte-conteneurs en sont d'ailleurs un indice important. Au cours d'une même perquisition, on a saisi plus de 17 tonnes de haschich sur un navire ravitailleur qui opérait sur la côte est du Canada. La majeure partie du haschich liquide a été introduite par avion.

## 2. Police économique

En 1987, les membres de la Police économique de la GRC ont enquêté sur 8 799 infractions entraînant des pertes de 1,5 milliard de dollars. De ce montant, on a pu récupérer quelque 21 millions de dollars. Les activités de la Police économique sont menées par 33 sections des délits commerciaux réparties stratégiquement d'un bout à l'autre du pays, de façon à pouvoir offrir un service opportun aux ministères fédéraux et au grand public. Les services d'enquête se divisent en huit programmes.

#### a. Application de la Loi sur la faillite

Dans le cadre de ce programme, les sections des délits commerciaux de la GRC, en tant qu'organes d'application de la loi du Surintendant des faillites, ont pour fonction d'assurer la légitimité des transactions entre créditeurs et débiteurs. Le programme vise principalement à dissuader les fraudeurs par l'application de la *Loi sur la faillite*. En 1987, le Surintendant des faillites a renvoyé 313 dossiers aux sec-

tions des délits commerciaux. De ce nombre, 91 ont donné lieu à des poursuites.

#### b. Programme des infractions commerciales

Ce programme porte sur les infractions commerciales graves dont sont victimes les secteurs privé et public. Les progrès techniques réalisés dans le monde des affaires et la mondialisation de l'économie nécessitent une utilisation accrue des ressources affectées au programme. Les enquêtes de cette nature, qui souvent débordent les frontières provinciales et internationales, sont généralement complexes et coûteuses.

#### c. Programme de répression de la contrefaçon

Ce programme vise principalement la fabrication et la distribution de documents contrefaits, ce qui comprend la fausse monnaie, les titres négociables, les passeports, les certificats de naissance et de mariage, les cartes d'assurance sociale, les permis de conduire et les billets d'autobus et d'avion. De plus, la Section des contrefaçons de la Direction de la police économique de la GRC sert de registre central pour la consignation des renseignements touchant la contrefaçon au Canada. Elle assure en outre la liaison avec les organismes et services de police étrangers. En 1987, on a saisi 900 000 \$ en monnaies américaines et canadiennes contrefaites, ainsi que cinq imprimeries.

#### d. Programme des infractions informatiques

Ce programme porte sur la détection des infractions faisant appel à la technologie informatique. L'automatisation fait du milieu des affaires une cible de choix pour les criminels qui

possèdent les connaissances appropriées. De plus, les «intrus» qui s'infiltrent illégalement dans les systèmes informatiques constituent toujours une menace pour la sécurité des données. Le programme vise aussi la fabrication et la distribution illégales de logiciels et de circuits imprimés. Le projet de loi C-60 visant à modifier la *Loi sur les droits d'auteur* contient une définition plus claire de ce qui constitue une copie. Cette amélioration devrait permettre de réduire quelque peu le problème.

#### e. Lois et programmes fédéraux

Les enquêtes de cette catégorie portent sur les infractions qui ont pour cible le gouvernement canadien. En 1987, on a ainsi effectué 416 enquêtes relatives à des affaires de corruption, de détournement de fonds par des fonctionnaires fédéraux et de fraudes visant des programmes gouvernementaux. On s'occupe également de l'application des dispositions de la *Loi sur l'administration financière* relatives aux pertes subies par le gouvernement.

#### f. Projets spéciaux - Programme d'impôt

L'argent et les biens amassés par les criminels de carrière constituent la cible principale de ce programme. La GRC et Revenu Canada - Impôt ont entrepris des enquêtes conjuguées en vue de découvrir et de saisir l'argent non déclaré. L'année dernière, ces enquêtes ont permis d'imposer des amendes totalisant plus de 19 millions de dollars.

#### g. Répression des fraudes en matière de valeurs mobilières

Afin d'assurer le respect des normes d'intégrité et d'honnêteté, les personnes qui désirent vendre des valeurs et les com-

pagnies qui veulent solliciter la participation financière du public doivent préalablement faire l'objet, de la part de la GRC, d'une vérification au fichier des casiers judiciaires.

La Direction de la police économique, par l'intermédiaire du Centre d'information sur les fraudes en valeurs mobilières, offre des services à tous les organismes d'application de la loi et de réglementation qui s'occupent de valeurs mobilières. En 1987, 24 000 demandes de services ont été traitées dans le cadre du programme.

#### h. Manipulations boursières

Toute manipulation du marché boursier et du marché à terme constitue une infraction à l'article 340 du *Code criminel*. Dans ce domaine d'activités criminelles, les opérations sont invariablement menées à l'échelle interprovinciale, nationale ou internationale. Les enquêtes sur ces infractions sont axées sur la manipulation illégale du prix des actions et la vente d'actions n'ayant aucune valeur. Les marchés boursiers deviennent de plus en plus accessibles à l'échelle internationale grâce à l'information et à l'avènement de la liaison par satellites. Les marchés étrangers sont maintenant reliés à près de 150 000 terminaux de change. En 1987, 210 enquêtes ont été menées relativement à des fraudes boursières.

### 3. Douanes et accise

Dans le cadre d'ententes conclues avec plusieurs ministères fédéraux, la Sous-direction des douanes et de l'accise de la GRC s'occupe de faire appliquer certains aspects de la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur les permis d'exportation et d'importation*, la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la

*Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur l'administration de l'énergie*, la *Loi sur la taxe d'accise* et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES). On accorde la priorité aux affaires impliquant le crime organisé et aux produits commerciaux, c'est-à-dire les articles qui sont introduits illégalement au Canada afin d'y être revendus ou utilisés dans un établissement commercial.

On accorde également de plus en plus d'importance aux détournements et à l'exportation illégale de biens stratégiques ou de haute technologie. Il est impossible d'évaluer avec exactitude les pertes financières entraînées par ces activités. Elles constituent toutefois un danger encore plus grave du point de vue de la sécurité nationale et des ententes internationales visant à protéger les réalisations techniques de nos alliés. Les contrôles nécessaires ont été améliorés par une collaboration étroite entre Revenu Canada (Douanes et Accise) et les autorités douanières américaines.

A titre exceptionnel, les sections des Douanes et Accise de la GRC veillent actuellement à l'application des règlements relatifs à l'importation et à l'exportation illicites des espèces menacées d'extinction. Une entente officielle avec le Service canadien de la faune est aussi en cours de négociation.

Certains membres des sections des Douanes et Accise participent à diverses conférences internationales destinées à promouvoir la collaboration entre les pays et l'échange de renseignements sur les tendances actuelles et futures, de même que sur les nouvelles techniques d'enquête.

#### **4. Immigration et Passeport**

Le Programme des questions d'immigration et de passeports accorde une priorité stratégique à la détection et à la répression des principales activités criminelles reliées à l'immigration, aux passeports et à la citoyenneté. Entrent dans cette catégorie l'introduction organisée d'immigrants illégaux, les services de présumés «conseillers en immigration», l'exploitation du programme d'immigration par les entreprises et la prolifération des cartes de citoyenneté, des visas et autres documents falsifiés.

L'utilisation de faux documents de voyage s'est répandue. En 1983, la Gendarmerie avait traité 518 demandes de vérification pour le compte d'Immigration Canada relativement à des ressortissants étrangers arrivés aux pays sans document ou avec de faux papiers. En 1987, elle en a traité 8 047.

Consciente du fait que les faux documents de voyage peuvent permettre aux criminels et aux terroristes de se déplacer d'un pays à l'autre, la GRC a adopté une série de mesures correctives. Les renseignements relatifs aux faux documents de voyage saisis au Canada sont étudiés par le Laboratoire judiciaire central de la Gendarmerie et diffusés par la suite sous forme de bulletins à plus de 300 organismes dans le monde entier. Depuis novembre 1985, plus de 200 de ces bulletins ont été distribués dans les centres du service des douanes et d'Immigration Canada, dans diverses sections de la GRC, dans les ambassades canadiennes et dans d'autres services de police.

La Gendarmerie a proposé à l'Interpol un programme qui a donné lieu à la création d'un groupe de travail international

chargé d'étudier les problèmes reliés à l'utilisation répandue de faux documents de voyage et de présenter à l'Assemblée générale de l'Interpol des recommandations précises destinées à enrayer leur fabrication et leur distribution.

La GRC partage aussi ses connaissances en ce qui a trait aux techniques d'examen des faux documents en formant les agents des services canadiens des douanes et d'Immigration Canada, lesquels constituent en fait la première ligne de défense à nos postes-frontières. Le programme a été élargi afin d'inclure les fonctionnaires à la cour de citoyenneté.

La GRC accorde également une priorité accrue aux individus qui, en contravention de la *Loi sur la citoyenneté* et du Règlement sur les passeports, utilisent des documents contrefaits ou produisent de fausses déclarations dans le but d'obtenir un certificat de citoyenneté ou un passeport canadien.

Les sections des questions d'immigration et de passeport de la GRC ont signalé qu'entre 1985 et 1987, le travail nécessaire à la détection des infractions relatives à la citoyenneté et aux passeports avait augmenté de 110 %.

#### **5. Renseignements criminels**

##### *a. Sécurité nationale*

Le principal objectif du programme de sécurité nationale est la prévention des actes criminels et terroristes par la collecte de renseignements, en étroite collaboration avec les organismes de répression étrangers.

Grâce à l'analyse d'un nombre accru de renseignements criminels, la Gendarmerie est encore plus en mesure de prévenir les infractions tou-

chant la sécurité nationale et de faire enquête à leur sujet. En 1987, les membres ont notamment :

- poursuivi leur enquête sur l'écrasement du vol n° 182 d'Air India survenu le 23 juin 1985;
- enquêté sur l'explosion, le même jour, d'une valise provenant d'un appareil de Canadian Pacific Air qui venait d'atterrir à l'aéroport de Narita, au Japon;
- poursuivi une enquête qui s'est soldée par l'arrestation et la condamnation de quatre terroristes accusés d'avoir traversé la frontière canado-américaine alors qu'ils étaient en possession d'engins explosifs.

En plus de ces enquêtes importantes, plusieurs autres enquêtes policières ont été menées de front sur des crimes connus ou présumés touchant la sécurité nationale. Dans le cadre d'une enquête qui portait sur des infractions aux lois américaines sur la monnaie, la GRC a fourni des renseignements au FBI et procédé à des vérifications ici au Canada. Ces efforts ont mené à l'arrestation de huit personnes aux États-Unis. On a également enquêté à St-Jean (Terre-Neuve) sur un individu soupçonné d'avoir transmis des renseignements aux Soviétiques.

L'enquête sur un ancien terroriste du Front populaire de libération de la Palestine qui avait obtenu le statut d'immigrant reçu en utilisant des faux papiers a aussi retenu l'intérêt national.

Sur le plan national, la Gendarmerie continue de collaborer étroitement avec les autres services de police et le Service

canadien du renseignement de sécurité (SCRS) en ce qui a trait au travail de prévention et aux enquêtes touchant la sécurité nationale. La collaboration et l'échange d'informations pertinentes entre la GRC et le SCRS ont été améliorés par l'expansion du programme d'échange d'agents de liaison.

#### *b. Sections des renseignements criminels*

Réparties dans 31 villes du Canada, ces sections sont chargées de recueillir des renseignements criminels sur le milieu du crime organisé, en particulier les groupes structurés de criminels spécialisés dans les crimes commerciaux.

Pour ce faire, elles doivent recourir à des opérations stratégiques et tactiques. Dans bien des cas, les renseignements ainsi obtenus sont compilés et diffusés, pour suivi, aux services de répression coïmpétents. Les SRC travaillent en étroite collaboration avec les sections de renseignements criminels d'autres services de police du pays. Dans plusieurs villes de l'Ouest canadien, cette collaboration a donné lieu à la création de groupes entièrement intégrés. De plus, étant donné la portée internationale de la plupart des activités du crime organisé, une collaboration constante existe avec les services de répression étrangers.

#### *c. Opérations policières conjuguées*

Les opérations policières conjuguées nécessitent l'établissement d'ententes officielles entre la GRC et divers corps de police. Cette méthode permet de tirer le maximum du travail d'enquête et de répression et s'est avérée essentielle à la lutte contre le crime, particulièrement le crime organisé.

Ainsi, les opérations conjuguées menées en 1987 dans la région de Toronto par trois services de police ont donné lieu à 31 arrestations et 113 accusations.

#### *d. Jeux illégaux*

Les spécialistes de la GRC en matière de jeu fournissent aide et conseils aux services de police canadiens, aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et au public en général.

On compte actuellement six spécialistes dont le rôle touche à la fois à la répression et la prévention et consiste notamment à enquêter sur les jeux légaux (casinos, foires, etc.) et illégaux (bookmaking, maisons de jeu, etc.). En 1987, ils ont répondu à 326 demandes d'information, ce qui représente une augmentation de 37,2 % par rapport à l'année précédente.

Comme la prévention demeure une partie vitale du programme, ces spécialistes aident les divers niveaux de gouvernement à établir des lois sur le jeu, des garanties, des mesures de contrôle et des exigences en matière de permis.

#### *e. Analyse des renseignements criminels*

Les analystes de renseignements criminels sont répartis dans dix centres stratégiques. Ils offrent des services d'analyse aux responsables d'opérations policières conjuguées de la GRC qui ne disposent pas de leurs propres analystes. Ces analyses permettent de simplifier l'organisation et la compréhension de vastes quantités de renseignements complexes.

Le succès de ces enquêtes dépend de la collaboration entre l'enquêteur et l'analyste.

### **6. Sous-direction des services spéciaux**

#### *a. Affaires spéciales «I» et «O»*

Par des moyens de surveillance technique et personnelle, ces sections assurent un service de soutien aux enquêteurs en ce qui a trait à la collecte des éléments de preuve et à l'arrestation des suspects lorsque les méthodes conventionnelles s'avèrent inefficaces.

#### *b. Polygraphie*

Les polygraphistes aident à déterminer la validité des déclarations de certaines personnes. Des 1 083 examens polygraphiques qui ont été effectués en 1987, on a déterminé dans 592 cas que la personne disait la vérité, alors que dans 268 cas, les déclarations ont été jugées mensongères. Enfin, dans 223 cas, les techniciens n'ont pu en arriver à un résultat concluant. Les opinions exprimées par ces spécialistes ne sont pas déposées en preuve au tribunal; elles ont uniquement pour but d'aider l'enquêteur.

#### *c. Analyse vidéo et acoustique*

En 1987, des membres ayant reçu une formation spéciale ont apporté une aide précieuse aux divers services de police canadiens en examinant 125 enregistrements sonores et 72 enregistrements vidéo afin d'identifier les voix, d'améliorer la qualité de l'enregistrement et de déceler les traces d'altération et les infractions à la réglementation sur les droits d'auteur. On a également effectué 49 analyses audio et vidéo pour d'autres services de police canadiens, sept pour d'autres ministères fédéraux et 141 pour divers services de la GRC.

## **7. Sous-direction de la prévention criminelle**

Le Programme de prévention criminelle de la GRC est axé sur les besoins de la collectivité, lesquels sont déterminés dans le cadre d'un processus d'évaluation qui permet d'établir les priorités propres à chaque communauté. Les stratégies de prévention tiennent compte de plus en plus des besoins des victimes d'actes criminels. Les policiers sont tenus d'acheminer ces personnes vers les organismes d'aide appropriés.

Dans sa publication «Prévention criminelle et relations sociopolicières», la Gendarmerie fait état de 133 programmes distincts. Dans plusieurs endroits, on a mis sur pied des comités de prévention criminelle composés de bénévoles qui sont en mesure, le cas échéant, d'apporter une aide immédiate aux victimes.

Les recherches effectuées dans le domaine de la violence familiale et des crimes contre les femmes et les enfants indiquent clairement que les efforts de la Gendarmerie répondent aux besoins des victimes. Beaucoup de victimes, bien qu'elles n'aient pas subi de tort physique, peuvent être atteintes de troubles psychologiques graves. Ces personnes doivent recevoir non seulement la protection immédiate de la police, mais aussi l'aide de conseillers professionnels et de membres de la communauté.

La prévention criminelle vise à contrer les problèmes qui sévissent dans la collectivité desservie par la GRC, tels que la discrimination, la drogue chez les jeunes, la violence familiale, la violence contre les enfants, les cas de fugue et les crimes plus courants, comme les crimes contre la propriété, les infractions au code de la route et

les vols par effraction. Bien que les nouvelles stratégies soient axées sur les victimes, la GRC continue de maintenir des programmes à grande échelle consacrés à l'éducation et à la sensibilisation du public. Les efforts en vue de se rapprocher des jeunes par l'intermédiaire du système scolaire se poursuivent de façon systématique. De plus, la Gendarmerie continue de participer chaque année à la Semaine de la prévention du crime et à la Semaine de la police.

## **8. Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et Loi sur la marine marchande du Canada**

En 1987, les membres de la GRC ont consacré quelque 31 000 heures à l'application de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. Les enquêtes amorcées aux termes de cette loi ont porté sur 1 098 cas. De plus, 4 890 enquêtes ont été effectuées en vertu des règlements sur la protection de la faune.

Plus de 35 000 heures ont été consacrées à l'application de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. On a ainsi relevé 11 406 infractions. Les membres de la GRC ont également participé à diverses activités, telles que la Semaine de la sécurité nautique, des expositions à l'intention des sportifs et des programmes destinés à sensibiliser les chasseurs aux règles de sécurité.

## **9. Service canadien de renseignements criminels**

Le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) est composé de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec, de la Police provinciale de l'Ontario, de la

Royal Newfoundland Constabulary et de plus de 70 corps de police municipaux et régionaux. Le Service consacre ses ressources et ses efforts à la lutte contre les différents aspects du crime organisé. La Gendarmerie administre le Bureau central et est responsable du Système automatisé de renseignements criminels (SARC). Ce système constitue une banque centrale de données que les services membres peuvent consulter en direct par terminal. Ces services travaillent ensemble à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des renseignements criminels.

Le SCRC administre également le projet PLEINS FEUX, un système national de conservation, de récupération et d'analyse de renseignements sur les bandes de motards du Canada et leurs activités. Ce système a pour objet l'analyse des renseignements criminels ayant trait aux bandes de motards, la préparation de rapports sommaires à l'échelle provinciale et régionale, ainsi que le contrôle de la situation des bandes de motards en utilisant la base nationale de données.

## **10. Direction des services à l'étranger**

La Direction des services à l'étranger assure la liaison entre les corps de police du Canada et ceux des pays étrangers.

### **a. Services à l'étranger**

Les Services à l'étranger aident tous les services de police canadiens à obtenir la coopération des services étrangers de répression en ce qui a trait à la prévention et à la détection d'activités criminelles qui sont du ressort des autorités canadiennes, y compris l'arrestation d'infracteurs qui ont fui le Canada.

Certains pays bénéficient aussi de l'aide des Services à l'étranger lorsque le crime faisant l'objet de l'enquête aurait constitué une infraction aux lois fédérales s'il avait été perpétré en sol canadien. Pour ce faire, la GRC a affecté des agents de liaison dans dix-huit ambassades et hauts-commissariats canadiens à l'étranger. Le travail de ces agents vise principalement les stupéfiants, les crimes économiques, les renseignements criminels, le terrorisme et le crime organisé. De plus, ils établissent et entretiennent des relations professionnelles avec les services de police et autres organismes de répression de ces pays.

*b. Organisation internationale de police criminelle Interpol*

La GRC représente depuis 1949 le Bureau central national du Canada au sein de l'Organisation internationale de police criminelle. Interpol comprend aujourd'hui 146 pays membres. Le bureau d'Interpol Ottawa se trouve à la Direction générale de la GRC. Conformément à ses statuts, le Bureau est dirigé par le Commissaire, dont le mandat est de promouvoir l'échange de renseignements criminels aux niveaux national et international et de venir en aide aux services de police partout dans le monde. Interpol Ottawa continue de participer à diverses conférences organisées par Interpol. On y traite des récentes tendances de la criminalité, de la prévention du crime, des méthodes éprouvées et des nouveaux développements technologiques. Le Répertoire des objets d'art volés (ROSA), qui relève également de ce domaine, est une base nationale de données servant au stockage, à l'analyse et à la récupération des informations relatives aux objets d'art canadiens et étrangers qui ont été volés.

ternationale. La section travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Justice, celui-ci étant responsable des poursuites judiciaires éventuelles.

## *Autres services de police*

### *1. Police des Autochtones*

Le Programme des gendarmes spéciaux autochtones a été mis sur pied dans le but d'améliorer la qualité des services policiers offerts aux collectivités autochtones. Réalisé avec le concours du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ce programme vise à affecter des gendarmes spéciaux autochtones dans les réserves indiennes et les régions environnantes en insistant sur la prévention criminelle et les relations sociopolicières. Au cours de l'année financière 1987-1988, la Gendarmerie comptait 189 gendarmes spéciaux autochtones engagés dans le cadre du Programme 3(b) et 50 autres gendarmes spéciaux autochtones engagés en vertu d'autres programmes provinciaux.

### *2. Enquêtes sur les crimes de guerre*

En réponse à la position adoptée par le gouvernement à la suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre, la GRC a mis sur pied une Section des crimes de guerre chargée d'enquêter sur les personnes qui se trouvent au Canada et qui sont soupçonnées d'être des criminels de guerre, afin de déterminer s'il y a lieu d'intenter des poursuites. Comme la plupart des témoins et des preuves éventuelles se trouvent à l'étranger, les enquêtes prennent souvent une envergure in-

### *3. Groupe spécial des interventions d'urgence*

Le Groupe spécial des interventions d'urgence de la GRC est constamment en état d'alerte afin d'agir en cas d'incidents criminels graves qui ne peuvent être résolus par les méthodes policières conventionnelles et qui nécessitent par conséquent des techniques très spéciales. Cette équipe peut intervenir notamment dans des cas d'attentat terroriste et de prise d'otages lorsque la situation dépasse les capacités normales de la GRC et des autres services de police.

## *Police de protection*

La Police de protection se compose de quatre éléments : les Services de protection, la Sécurité technique, la Sécurité ministérielle et la Police des aéroports.

### *1. Services de protection*

Les Services de protection sont chargés d'assurer la sécurité du Gouverneur général et du Premier ministre et de leur famille, des membres du Cabinet, ainsi que des diplomates étrangers en poste au Canada et leurs biens. En plus de s'occuper de la planification et de la mise en œuvre des mesures de sécurité dans le cadre de la visite de hauts dignitaires, tels que des membres de la famille royale ou le président des États-Unis, ils doivent également veiller à la sécurité au cours d'événements importants, tels que des sommets

économiques, des rencontres internationales et des compétitions sportives. En 1987, 562 visites ont nécessité l'intervention de la GRC, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 216 visites de l'année précédente.

## 2. Services de sécurité technique

### a. Sécurité informatique

L'Équipe d'inspection et d'évaluation de la sécurité (EIES) aide les ministères et organismes fédéraux à formuler et à mettre en application des politiques et des méthodes destinées à améliorer la sécurité des informations et des installations gouvernementales classifiées. En 1987, l'EIES a procédé à 10 inspections dans des immeubles du gouvernement et 18 dans des entreprises privées, en plus de donner 62 consultations.

La politique du gouvernement canadien en matière de sécurité a été considérablement modifiée en 1987, ce qui a nécessité une réévaluation importante des normes relatives à la sécurité des données informatiques. Ce travail se poursuivra en 1988.

Étant donné le nombre accru d'ordinateurs, la GRC reçoit un nombre croissant de demandes d'aide technique. Elle a obtenu et analysé certaines bases de données qui constituaient des éléments de preuve. En 1987, ces services techniques ont été utilisés dans 42 dossiers, comparativement à 30 en 1986.

### b. Enlèvement et technologie des explosifs

Les responsabilités de la GRC comprennent la collecte et la diffusion de renseignements sur les crimes commis au Ca-

nada à l'aide d'explosifs. Ce rôle est rempli par le Centre canadien de données sur les bombes (CCDB).

En 1987, le CCDB a enregistré 88 attentats réussis et 15 attentats manqués, ce qui représente une augmentation de 18,4 % par rapport à l'année précédente. Ces attentats ont fait trois morts et cinq blessés et causé des dommages évalués à 600 000 \$.

Ce service est aussi chargé de participer à la protection des personnes de marque et à l'enlèvement des explosifs sur le territoire desservi par la Gendarmerie. Il s'occupe également des recherches et des mises au point relatives au matériel d'enlèvement des explosifs.

### c. Techniques de sécurité

Afin de protéger les installations fédérales et étrangères, les personnes jouissant d'une protection internationale et les informations classifiées, la Sous-direction des techniques de sécurité offre des services techniques et évalue les exigences relatives au matériel de sécurité tel que les serrures, les meubles sécuritaires, les appareils de destruction et les systèmes de contrôle des accès et de détection. En 1986, ce service a évalué 5 serrures, 7 conteneurs de sécurité et 17 appareils de destruction.

### d. Systèmes de sécurité

La Sous-direction des systèmes de sécurité fournit, sur demande, des services de consultation et d'inspection dans les ministères fédéraux, certaines sociétés de la Couronne, les ambassades et consulats de pays étrangers, ainsi que les résidences et lieux de travail du Gouverneur général, du Premier ministre, des ministres du Cabinet, des juges de la Cour

suprême et de la Cour fédérale et d'autres personnes désignées par le Solliciteur général.

Pour ce faire, la Sous-direction doit effectuer des recherches sur les nouveaux immeubles du gouvernement fédéral.

Sous la direction de Protection civile Canada, la Gendarmerie fournit des services d'inspection et de consultation concernant les installations qui constituent des points névralgiques pour le pays ou les provinces. Elle tient également un registre informatisé des installations inspectées.

Dans le cadre du Programme de protection civile, la GRC a participé, avec le ministère de la Défense nationale et les autres ministères concernés, à l'élaboration de plans destinés à assurer la sécurité des ports de mer stratégiques en temps de guerre.

## 3. Sécurité ministérielle

La Direction de la sécurité ministérielle est chargée d'établir et de faire appliquer les politiques internes régissant les activités et les programmes relatifs à la sécurité du personnel, des installations, des communications et de l'informatique à la GRC. Lorsqu'un manquement à la sécurité est signalé, elle s'occupe d'évaluer les dommages possibles et s'assure que les mesures appropriées sont prises. Elle doit également sensibiliser le personnel de la Gendarmerie aux divers aspects de la sécurité. Au cours de 1987, la Direction de la sécurité ministérielle a effectué 5 680 enquêtes de sécurité et de fiabilité sur des candidats et des employés. De plus, elle a inspecté 174 immeubles nouveaux et anciens et mis sur pied 37 projets relatifs à la sécurité des biens, du personnel, des communications et de l'in-

formatique. En tout, 15 visites d'inspection ont été effectuées dans les divisions.

#### 4. Police des aéroports

En 1987, la GRC s'est chargée de la direction, de l'administration et de la dotation de détachements dans 10 aéroports internationaux et 8 aéroports nationaux. De nouvelles ressources lui ont permis d'accroître sa capacité d'intervention grâce au recours, entre autres, aux détecteurs de vapeurs d'explosifs et aux chiens de police. La GRC effectue maintenant des patrouilles continues dans les principaux aéroports, venant ainsi suppléer au travail des gardes stationnaires, lesquels constituaient auparavant le pivot de la sécurité aéroportuaire.

Le fait que les membres de la GRC s'occupent également de l'exécution de certaines lois fédérales constitue l'un des fondements de ces ententes à coûts partagés. Celles-ci permettent en outre de disposer en tout temps d'un personnel d'expérience, prêt à collaborer aux enquêtes d'envergure et à intervenir au cours de situations d'urgence ou de visites officielles qui nécessitent une augmentation temporaire des effectifs de la Gendarmerie.

Il y a deux types de services de police à contrat: police provinciale ou territoriale (régions rurales) et police municipale (régions municipales).

Le détachement constitue l'unité opérationnelle de base pour les services généraux de police offerts au public. On y retrouve 65% des membres des services à contrat. Ces membres s'occupent de tous les genres d'infractions, des simples vols aux homicides.

cept du bureau-satellite. Cette méthode rapproche la police du public qu'elle sert et, par le fait même, facilite l'exercice des fonctions préventives et répressives.

Les membres de la GRC continuent de porter des accusations dans les cas de voies de fait contre le conjoint et d'autres formes de violence familiale. On traduit ainsi devant les tribunaux les individus qui auraient pu autrement échapper à la justice.

La police de la circulation se concentre principalement sur la réduction du nombre d'accidents de la route et l'ivresse au volant. Elle a notamment recours à l'analyse d'haleine, aux campagnes d'information et d'éducation, et à l'interception des conducteurs en état d'ébriété.

## *Services de police à contrat*

La Gendarmerie royale du Canada assure des services de police à coûts partagés dans toutes les provinces (sauf l'Ontario et le Québec) et territoires en vertu d'ententes conclues avec le Solliciteur général du Canada et les provinces et territoires concernés. Elle offre également ses services, selon les mêmes conditions, à 191 municipalités dans ces provinces et territoires. Les ententes actuelles, signées en 1981, prendront fin le 31 mars 1991.

Les services de police à contrat comprennent aussi les services de soutien spécialisés pour les membres affectés au travail général de détachement ou à la circulation. On note, entre autres, les sections des enquêtes spéciales, qui s'occupent des enquêtes longues et complexes, les sections cynophiles, les sections de l'identité et les sections des télécommunications. Comme certains détachements se trouvent dans des régions isolées, on doit parfois faire appel au Service de l'Air et au Service de la marine de la GRC.

Le principe sur lequel s'appuie la GRC, par l'intermédiaire de ses détachements, repose sur l'engagement envers la collectivité en tant que partie intégrante des services de police. Les groupes communautaires, de plus en plus sensibilisés aux problèmes de leur milieu, sont amenés à jouer un rôle plus actif. La Gendarmerie, plus sensible aux besoins des collectivités moins populaires, expérimente aussi de nouvelles méthodes d'organisation des services policiers, telles que le con-

## *Ressources engagées — Services de police à contrat*

<i>Dépenses (en milliers de dollars)</i>	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Exploitation	449 551	469 544	485 985	511 996	535 957
Immobilisations	49 867	47 048	45 081	39 608	51 190
Moins : les recettes et les revenus portés au crédit	313 002	357 989	352 925	419 588	435 118
Total (net)	186 416	158 603	178 141	132 016	152 029
Années-personnes	9 572	9 454	9 267	9 357	9 364

Nota : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.

Source : SIG — Direction de l'organisation et du personnel

## *Services judiciaires*

Les Services judiciaires fournissent de l'aide à tous les corps policiers du Canada en dispensant une formation spécialisée et en offrant des services de laboratoire judiciaire, des services de consultation de dossiers criminels et des services intégrés de gestion de l'information.

### *1. Service des laboratoires judiciaires*

Le Service des laboratoires judiciaires fournit, aux frais de l'État, des services de soutien scientifique et technique à tous les corps policiers du Canada, les ministères et les tribunaux. La GRC exploite sept laboratoires régionaux, de même que le Laboratoire judiciaire cen-

## *Ressources engagées — Services judiciaires*

<i>Dépenses (en milliers de dollars)</i>	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Exploitation	73 797	76 314	79 450	85 715	87 004
Immobilisations	5 887	6 082	12 582	11 035	16 043
Subventions, contribu- tions et autres paie- ments de transfert	—	188	315	303	328
Total partiel	79 684	82 584	92 347	97 053	103 375
Moins : les recettes et les revenus por- tés au crédit	—	408	516	1 782	2 040
Total (net)	79 684	82 176	91 831	95 271	101 355
Années-personnes	1 551	1 453	1 406	1 405	1 418

Nota : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.

Source : SIG — Direction de l'organisation et du personnel

tral à Ottawa. Ces établissements emploient plus de 250 scientifiques qui assurent les services de police scientifique dans des domaines tels que l'éthylographie, la chimie, la toxicologie, la sérologie et la photographie, ainsi que l'examen des cheveux, des fibres, des armes à feu, des traces d'outil et des documents. Le Laboratoire judiciaire central abrite l'Office central de la contrefaçon qui s'occupe de travaux envoyés par divers contributeurs un peu partout au Canada. Un service similaire, quoique plus limité, est également offert par le laboratoire de Montréal.

La Direction des services des laboratoires judiciaires a aussi mis à la disposition des corps policiers du Canada un service d'analyse morphologique des taches de sang. À l'heure actuelle, ces analyses peuvent être effectuées à Vancouver, Edmonton et Ottawa. Le laboratoire de Halifax s'ajoutera à cette liste en 1989.

En 1987-1988, les employés des laboratoires ont présenté plus de 17 500 rapports scientifiques relatifs à des crimes et ont consacré plus de 2 800 jours à la comparution en tant que témoins-experts. Cette participation a permis d'élucider des crimes graves, tels que des meurtres, des tentatives de meurtre, des agressions sexuelles, des fraudes et des infractions reliées à la drogue.

Les membres de la Section des alcools font partie intégrante du Programme national d'éthylographie. Ils donnent une formation en analyse d'haleine, à tous les services de police canadiens qui en font la demande. Ils doivent régulièrement se présenter devant les tribunaux pour interpréter les preuves relatives aux effets de l'alcool sur la conduite d'une automobile. Les membres des

laboratoires ont également publié des rapports scientifiques sur divers sujets touchant la police judiciaire et les domaines connexes.

#### *a. Laboratoire judiciaire central*

Aménagé à Ottawa, le Laboratoire judiciaire central remplit deux fonctions : une fonction opérationnelle et une fonction de soutien opérationnel (avancement scientifique). Le volet du soutien scientifique vise à aider les corps de police canadiens dans leurs activités en évaluant pour eux différents équipements, en examinant les propositions de recherche et en fournissant des services de consultation aux organismes canadiens et étrangers. Il sert aussi de soutien aux laboratoires régionaux, en élaborant de nouvelles méthodes d'analyse, en mettant à jour les méthodes actuelles, et en mettant au point des méthodes supplémentaires et des programmes de formation pour les employés de laboratoire.

#### *b. Soutien aux programmes scientifiques et technologiques*

La Section du soutien aux programmes scientifiques et technologiques administre le Programme canadien de science et de technologie à l'appui du maintien de l'ordre. Ce programme, dont les principaux participants sont la GRC, le Conseil national de recherches du Canada et le Comité de la recherche opérationnelle de l'Association canadienne des chefs de police, porte sur l'étude, la mise au point et l'évaluation du matériel de police.

#### *c. Identification par l'ADN*

Le Laboratoire judiciaire central travaille actuellement à la mise sur pied d'une méthode d'identification par l'analyse de l'ADN. Comme la molécule d'ADN (acide désoxyribonucléique) est unique à chaque individu, cette technique revêt un énorme intérêt pour la police scientifique. On prévoit que le Laboratoire central d'Ottawa sera en mesure d'offrir dès décembre 1988 un service d'identification par l'analyse de l'ADN.

### *2. Service de l'identité judiciaire*

Le Service de l'identité judiciaire sert de registre informatisé des fichiers dactyloscopiques pour les services de police canadiens. Jusqu'à présent, 90% des empreintes digitales conservées sur bandes vidéo ont été transférées sur disques optiques dans le cadre du nouveau Système de récupération et de traitement des images.

#### *a. Empreintes latentes*

Le fichier principal de la Section des empreintes latentes contient plus de 350 000 séries d'empreintes digitales d'individus susceptibles de commettre une infraction et dont les empreintes pourraient être relevées sur les lieux d'un crime. En 1987-1988, 13 000 empreintes latentes relevées sur les lieux d'un crime ont été transmises à la Section. Dans 933 cas, elles ont permis d'identifier le criminel.

#### *b. Casiers judiciaires*

Le système de casiers judiciaires de niveau II renferme plus de deux millions de dossiers criminels au fichier central du Centre d'information de la police canadienne. Les divers corps policiers canadiens auto-

risés peuvent consulter en direct ces renseignements, à toute heure du jour ou de la nuit.

#### *c. Pardons et droits de la personne*

La Section des pardons et des droits de la personne traite les demandes de pardon que lui transmet la Section de la clémence et des pardons de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

#### *d. Section des affaires civiles*

En plus d'effectuer la vérification de base permettant d'établir la fiabilité des candidats à un poste à la Fonction publique, la Section des affaires civiles traite notamment les demandes de vérification dactyloscopique et de casiers judiciaires relativement à des personnes qui n'ont pas commis d'actes criminels et qui demandent une cote sécuritaire plus élevée, un visa ou un certificat de citoyenneté.

#### *e. Enregistrement des armes à feu*

La Section de l'administration et de l'enregistrement des armes à feu est chargée de l'administration du programme d'acquisition d'armes à feu et du système de permis d'exploitation d'entreprise. Elle émet également les certificats d'enregistrement pour armes à autorisation restreinte, en plus de tenir un registre national de tous les certificats qui ont été émis au Canada. On procède actuellement à l'informatisation du registre de plus de 875 000 armes à autorisation restreinte afin d'en faciliter l'accès aux services de police canadiens.

#### *f. Chèques frauduleux*

La Section des chèques frauduleux tente d'apparier les documents frauduleux aux criminels connus et maintient un registre national des individus qui encaissent des chèques frauduleux. Ce registre contient également des notes utilisées par des cambrioleurs de banque et des lettres de menace. L'année dernière, elle a étudié 13 692 cas impliquant des documents d'une valeur totale de plus de 14 millions de dollars.

#### *g. Services photographiques*

La Sous-direction des services photographiques fournit un service rapide de traitement photographique à toutes les sections de l'identité locale de la GRC. Elle développe annuellement plus de 3 millions de photos. La plupart de ces travaux photographiques ont pour but d'aider les enquêteurs ou de servir d'éléments de preuve devant les tribunaux.

#### *h. Bureau national d'enregistrement des enfants disparus*

Les informations compilées par le Bureau national d'enregistrement des enfants disparus sont maintenant à la disposition des services de police canadiens. En plus de contrôler le fichier des enfants disparus du CIPC, le Bureau assure une liaison constante avec les corps policiers, afin de les aider à mener à bien leurs enquêtes sur ces disparitions.

Le Bureau est aussi un centre d'information sur les enfants disparus et, à ce titre, fait partie d'un réseau de centres d'informations policières établis dans la plupart des États américains.

En 1987-1988, 56 818 dossiers d'enfants disparus ont été ajoutés au registre du Bureau na-

tional d'enregistrement des enfants disparus du Centre d'information de la police canadienne. Au cours de la même période, 55 439 dossiers ont été rayés: 70% dans les 48 heures suivant leur inscription et 98%, dans les 60 jours. Il y a toujours eu entre 1 400 et 1 800 dossiers actifs, certains remontant à 1969. De ce nombre, on comptait 0,2% de cas d'enlèvement par un étranger, 1,7% de cas d'enfants égarés ou disparus à la suite d'un accident, 0,8% de cas d'enlèvement par un parent, 72% de cas de fugue, 21,8% de cas de disparition pour des raisons inconnues et 3% de cas divers.

«Enfant disparu» s'entend d'une personne âgée de moins de 18 ans et dont la disparition a été signalée à la police et inscrite au CIPC.

### **3. Informatique**

La Direction de l'informatique administre un vaste programme intégré de systèmes et de services de gestion de l'information, ce qui comprend le traitement électronique des données, les télécommunications, la gestion des dossiers et le Centre d'information de la police canadienne.

#### *a. Centre d'information de la police canadienne (CIPC)*

Le Centre d'information de la police canadienne est un système informatisé de renseignements servant au stockage, à la récupération et à la diffusion de renseignements opérationnels pour le compte des services de police canadiens reconnus. L'accès se fait à partir de 1 307 terminaux reliés en direct à la base de données. De plus, 2 247 autres terminaux sont également reliés à la base par l'intermédiaire de 24 systèmes d'interface, ce qui porte à 3 554 le nombre total de points d'accès répartis dans

l'ensemble du pays. Ces renseignements sont accessibles tous les jours, 24 heures sur 24.

Afin d'assurer la fiabilité et l'intégrité des données, des membres du CIPC affectés dans chaque province effectuent tous les deux ans une vérification des services utilisateurs.

#### *b. Service des dossiers*

Le Service des dossiers relève de la Direction de l'informatique et assure la planification, le contrôle et la coordination des systèmes d'information, ainsi que l'administration du Programme de symbolisation du gouvernement fédéral. La Sous-direction de la gestion des systèmes d'information et la Sous-direction de la gestion des dossiers s'occupent de la politique et des modalités régissant la gestion des informations consignées, le traitement du courrier, les bibliothèques, le contrôle de la qualité et l'administration du programme de microfilmage.

#### *c. Traitement électronique des données (TED)*

Les Services TED fournissent au Centre d'information de la police canadienne et à l'ensemble de la GRC un soutien administratif et opérationnel, tant à la Direction générale que dans les divisions. Le centre de données est une installation centralisée accessible à distance à l'aide de terminaux et comprend les systèmes suivants :

**le Centre d'information de la police canadienne**, qui fournit des services opérationnels automatisés à tous les corps de police,

**le Système d'information de police criminelle**, qui fournit un service automatisé de données opérationnelles à l'appui des programmes de la Gendarmerie,

**le Système de gestion de l'information administrative**, qui fournit un service automatisé de données administratives à l'appui des activités administratives de la GRC.

#### *d. Services de télécommunication*

Ces services administrent les fonctions de télécommunications nécessaires au travail de la GRC, y compris les communications radio et la transmission de données et d'images. Ils s'occupent aussi de l'étude centralisée des questions touchant les normes techniques, les politiques générales, la planification des systèmes, la dotation en matériel et le soutien des régions. Le rôle des divisions se limite essentiellement à l'exploitation et à l'entretien.

### *4. Service de l'air*

La GRC possède une flotte de 34 aéronefs à voilure fixe et tournante pour le transport, partout au Canada, des membres des divers corps de police canadiens dans l'exercice de leurs fonctions. Répartis dans 25 régions du pays, ces appareils servent notamment au transport d'enquêteurs, de prisonniers et de pièces à conviction, ainsi qu'aux recherches de personnes disparues ou de criminels en fuite. On les utilise aussi pour transporter du personnel administratif et de l'équipement dans des endroits autrement inaccessibles.

En 1987-1988, les appareils de la GRC ont enregistré 27 205 heures de vol.

### *5. Collège canadien de police (CCP)*

Le Collège canadien de police offre des programmes de formation et de perfectionnement, ainsi que des services de recherche, d'information et de consultation aux organismes policiers du Canada. Les cours donnés au Collège s'adressent au personnel de la GRC, ainsi qu'aux membres des corps policiers provinciaux, régionaux et municipaux du Canada et des services de police étrangers. En 1987-1988, des 2 277 personnes qui se sont inscrites, 683 venaient de la GRC, 1 431 de divers services de police canadiens, 56 de services de police étrangers et 107 d'autres organismes reconnus.

Le Collège offre un répertoire de quelque 35 cours, mais ceux-ci peuvent varier d'une année à l'autre, afin de répondre aux besoins changeants du milieu policier. En 1987-1988, le programme comportait notamment des cours de perfectionnement à l'intention des gestionnaires supérieurs et intermédiaires, et portant sur les problèmes de gestion, des cours destinés à améliorer la qualité de l'enseignement donné aux policiers par les écoles de formation et des cours spécialisés sur les techniques d'enquête. On offre aussi un programme de recherche dans le domaine de la gestion policière, garantissant ainsi le caractère pratique et actuel de la formation dispensée par le Collège.

# Administration

Les Services administratifs dirigent et gèrent les ressources organisationnelles et administratives de la GRC dans le cadre du Programme d'application de la loi. Ces services s'occupent également d'améliorer la surveillance et le contrôle de la gestion générale, en plus d'assurer la liaison avec les organismes centraux du gouvernement en ce qui concerne l'acquisition des ressources et l'imputabilité du programme.

## 1. Services de gestion

### a. Évaluation des programmes

Conformément à la politique du gouvernement, la GRC effectue régulièrement un examen approfondi de ses divers programmes, lequel donne lieu à une évaluation indépendante et objective de chaque programme. On examine ainsi le fondement du programme, sa pertinence, ses répercussions internes et externes et sa rentabilité par rapport aux autres méthodes possibles. Des études spéciales sont également effectuées pour répondre aux besoins de la haute direction de la GRC.

En 1987-1988, des évaluations ou des études spéciales ont été effectuées pour le compte du Service de la marine, les Services de santé, la Direction de la vérification et les sections cynophiles. À la fin de l'année, on effectuait des études sur les catégories d'employés, la sécurité technique et la réorganisation des services administratifs.

### b. Services de gestion et de planification

La Section des services de gestion et de planification est chargée de mettre au point et

Dépenses (en milliers de dollars)	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Exploitation	124 197	135 280	151 887	177 466	188 648
Immobilisations	10 692	7 896	6 501	23 374	14 715
Subventions, contribu- tions et autres paie- ments de transfert	157	168	377	375	455
Total partiel	135 046	143 344	158 765	201 215	203 818
Moins : les recettes et les revenus por- tés au crédit	—	—	—	63	—
Total (net)	135 046	143 344	158 765	201 152	203 818
Années-personnes	2 682	2 763	3 020	3 196	3 222

Nota : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.

Source : SIG — Direction de l'organisation et du personnel

de coordonner la planification des opérations et des stratégies au niveau des cadres. Elle donne des conseils à la haute direction quant à la planification interne et la prise de décisions. Elle fournit également sur demande un service d'évaluation et d'analyse statistique, en plus de participer à la mise au point des plans stratégiques et au contrôle des milieux externes et des répercussions qu'ont sur eux les politiques de la GRC. Plusieurs études spéciales demandées par la haute direction sont d'ailleurs effectuées dans ce domaine. La Section est également chargée de coordonner et de réviser bon nombre des présentations exigées par le gouvernement fédéral.

## 2. Vérification

Au cours de 1987-1988, la Direction de la vérification du Commissaire, sous la direction du Comité de la vérification, a procédé au contrôle de deux divisions opérationnelles et de cinq directions.

Conformément aux normes établies par le Bureau du Contrôleur général, la Direction de la vérification s'est concentrée sur les systèmes en place afin de s'assurer que le travail administratif et opérationnel est exécuté de façon économique, efficace et efficiente.

### **3. Bureau des services d'état-major et des liaisons ministérielles**

Le Bureau des services d'état-major et des liaisons ministérielles, une expansion du Groupe des liaisons ministérielles, a pour but de donner un service amélioré au Solliciteur général et à son personnel, particulièrement en ce qui a trait à la correspondance ministérielle, aux questions à la Chambre des communes, aux notes d'information au Solliciteur général, et à la liaison avec le ministre et son personnel. Le Bureau offre également un service de gestion au Commissaire et aux sous-commissaires, en particulier en ce qui concerne la préparation des réunions des comités de direction et des comités parlementaires.

### **4. Communications et relations avec les médias**

En 1987-1988, le Service central des relations publiques a pris de l'expansion et est devenu la Direction des communications et des relations avec les médias. Cette nouvelle direction est chargée de diffuser les informations et d'établir des stratégies en matière de communication afin d'aider le public à comprendre les politiques, les plans et les programmes de la GRC. Elle administre également les activités de l'Orchestre et du Carrousel de la Gendarmerie, en plus d'aider le Musée du Centenaire à mettre au point des politiques et des programmes.

La Direction des communications et des relations avec les médias offre une foule de services dans des domaines aussi variés que les relations avec les médias et le public, la planification, l'entretien et la rénovation des expositions, les demandes de recherches histo-

riques émanant de la GRC ou d'ailleurs, la publication de *La Trimestrielle*, de *La Gazette* et de brochures informatives sur les programmes et les services de la GRC, la participation de membres en uniforme à des cérémonies officielles et la coordination des visites de personnes de marque à la Gendarmerie.

#### *a. Carrousel*

En 1987-1988, les membres de la Section de l'équitation ont représenté la Gendarmerie à 33 reprises au cours de cérémonies diverses (escortes, défilés, parades, expositions). Ils ont aussi été filmés et interviewés 41 fois par les médias.

Dans le cadre des tournées de 1987, le Carrousel a donné 64 spectacles dans 32 villes de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et des provinces de l'Atlantique. Il a également donné des représentations dans le cadre du Sommet de la Francophonie, à Québec. Son dernier spectacle de l'année a été présenté devant les participants à la Conférence de l'Association internationale des chefs de police qui a eu lieu à Toronto en octobre. En février, le Carrousel a pris part aux cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver de Calgary devant quelque 60 000 spectateurs.

#### *b. Orchestre de la GRC*

En 1987-1988, l'Orchestre a donné 310 concerts, dont 30 dans le cadre de cérémonies d'État. Au cours des 133 jours de tournée, il a présenté des spectacles dans 114 villes du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Plusieurs représentations ont été données dans la région de la Capitale nationale.

Parmi les événements d'envergure auxquels a participé l'Orchestre cette année, on remarque le dîner inaugural des Jeux olympiques d'hiver de 1988, la Sommet de la Francophonie à Québec, les célébrations du Jour du Canada à Ottawa, le téléthon de la station CFCF pour l'Hôpital de Montréal pour enfants, et la Conférence de l'Association internationale des chefs de police à Toronto. L'Orchestre Bison a également présenté un spectacle dans le cadre de la Conférence du Commonwealth à Vancouver. Les membres de l'Orchestre ont donné des représentations devant la jeunesse canadienne dans le cadre du Rassemblement de patrouilles scolaires et à l'occasion de diverses activités sportives organisées pour les jeunes.

### **5. Relations fonctionnelles**

Au cours de l'année, 438 griefs ont été déposés et il a été fait droit à 26 d'entre eux. Quatorze membres ont reçu la citation du Commissaire et sept primes à l'initiative ont été accordées.

#### **Multiculturalisme**

En janvier 1988, la GRC a créé la Section du multi-culturalisme dans le but de développer et de maintenir de bonnes relations avec les collectivités ethniques et autochtones du Canada. On accorde une importance accrue à la formation interculturelle à tous les niveaux de la GRC. Cette dernière est d'ailleurs à mettre sur pied un Comité consultatif du multiculturalisme qui sera composé de neuf civils provenant de diverses provinces. La Section participera activement à des conférences et des réunions avec d'autres services de police et organismes afin d'ac-

croître et de promouvoir le rôle de la GRC au sein de la mosaïque canadienne.

## 6. Bureau du personnel officier

Le Bureau du personnel officier est chargé de l'affectation, de l'avancement, de la formation et du bien-être général des officiers, ainsi que des membres civils et des gendarmes spéciaux qui occupent des postes équivalents. Le Bureau administre également le programme des aspirants officiers.

## 7. Personnel et affectations

La Sous-direction du personnel et des affectations est chargée de l'élaboration et du contrôle des politiques relatives à l'évaluation du rendement et à la planification de la carrière des sous-officiers de la GRC.

Grâce à un système de contrôle centralisé des choix de carrières, elle veille également à ce que l'affectation des membres réponde à leurs intérêts et leurs compétences, ainsi qu'aux besoins de la Gendarmerie, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Charte des droits et libertés* et les programmes d'action positive.

### Recrutement

La Sous-direction du recrutement établit et contrôle les politiques relatives au recrutement, à la sélection et à l'engagement des membres de la GRC.

Afin de refléter le caractère cosmopolite du Canada et conformément à l'esprit de la législation touchant l'égalité d'accès à l'emploi, la politique sur le recrutement a été adaptée de façon à susciter l'intérêt des groupes ethniques sous-représentés.

Dans le cadre de cette stratégie, on a mis sur pied une équipe nationale de recrutement composée de six membres.

## 8. Personnel de la Fonction publique

Le rôle de la Direction du personnel de la Fonction publique consiste à mettre au point et à contrôler les politiques touchant la sélection, l'embauche, le rendement et le perfectionnement des employés de la Fonction publique affectés à la Gendarmerie royale du Canada. À la suite de la restructuration des programmes effectuée par le sous-commissaire à l'Administration, cette sous-direction est devenue une direction à part entière. Ce changement de structure facilitera l'échange d'information et la prise de décisions, en plus d'offrir une plus grande autonomie au sein du programme. Les employés de la Fonction publique sont visés par la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique* et la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*. La Direction veille également à ce que l'affectation de ces employés réponde à leurs intérêts et à leurs compétences, ainsi qu'aux besoins de la GRC, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Charte des droits et libertés* et les programmes fédéraux assurant l'égalité d'accès à l'emploi.

Le Commissaire a approuvé en octobre 1987 les recommandations découlant du projet de réforme administrative mené en collaboration avec la Commission de la Fonction publique. À la suite de la publication du rapport officiel en janvier 1988, un plan de mise en oeuvre a été préparé afin de s'assurer que les 25 recommandations et les 10 questions rela-

tives à la dotation permettront d'améliorer la prestation des services de dotation et autres services connexes à la GRC.

Durant l'année, on a en outre mis l'accent sur l'automatisation des dossiers et du processus de classification des employés de la Fonction publique et, en particulier, sur l'expansion d'une base de données exploitables à partir d'un ordinateur central afin d'accroître les services aux gestionnaires.

Le nombre de personnes handicapées à la GRC est passé cette année de 222 à 230, alors que celui des autochtones est passé de 72 à 82. La GRC compte maintenant 45 membres de minorités visibles et des objectifs ont été établis afin d'augmenter leur nombre au cours des prochaines années. Malgré les restrictions budgétaires qui limitent l'embauche d'étudiants durant la saison estivale, on a réussi à maintenir le Programme d'enseignement coopératif postsecondaire et à engager 128 étudiants. De plus, 22 autres étudiants ont été engagés dans le cadre du Programme de stages fédéraux.

Au chapitre des relations de travail, des réunions régulières du Comité syndical-patronal, du Comité consultatif sur la santé et la sécurité et du Comité national mixte syndical-patronal ont été organisées un peu partout au pays. Cent quatre-vingt-onze griefs ont été présentés par des employés de la Fonction publique. De ce nombre, il a été fait droit à 13.

La mise sur pied du Système de paye en direct dans les régions se déroule conformément au calendrier établi par le ministère des Approvisionnements et Services. On travaille également à mettre au point un système informatisé de renseignements sur la gestion du

personnel (PARADE III) afin de mieux répondre aux besoins de la GRC.

## 9. Normes professionnelles

La Direction des normes professionnelles a choisi des diplômés en droit pour faire partie du Comité d'arbitrage et de la Commission de licenciement et de rétrogradation. Elle a également sélectionné les officiers et les représentants appropriés pour agir dans le cadre d'auditions disciplinaires officielles ou d'exams de licenciement et de rétrogradation.

## 10. Affaires internes

Les parties II et IV du projet de loi C-65 (*Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*) ont été promulguées en décembre 1986. Le Comité externe d'examen établi en vertu de la partie II est présidé depuis janvier 1987 par M. René J. Marin. Quant à la Commission des plaintes du public établie aux termes de la partie IV, elle est présidée par M. Richard Gosse depuis février 1988. Les autres parties du projet de loi, à l'exception de la partie VII sur les plaintes du public, ont été promulguées le 30 juin 1988. On prévoit que la partie VII sera promulguée au cours de l'année.

## 11. Langues officielles

La Direction des langues officielles de la GRC est chargée de veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques qui en découlent. Pour ce faire, elle doit établir des politiques internes et s'assurer de la planification et du contrôle centralisés du Programme des langues officielles et de son intégration dans les activités courantes de la Gendarmerie.

En juin 1987, le Conseil du Trésor a autorisé la GRC à étendre son concept de l'effectif bilingue du service (EBS) à la Direction générale et aux divisions bilingues. Ce concept n'est actuellement utilisé que dans les divisions unilingues où il y a une demande importante. L'identification des besoins en personnel bilingue selon la nature du poste ne s'appliquera plus aux membres, mais continuera toutefois d'être utilisée pour les postes occupés par des employés de la Fonction publique. Le concept de l'EBS est fondé sur le principe voulant que les services soient offerts par la section concernée, et non par le titulaire du poste. Chaque section devra déterminer le nombre «minimal» de membres bilingues nécessaire à la prestation des services bilingues, afin de pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs. La méthode utilisée pour établir les besoins linguistiques variera selon que la section se trouve dans une région bilingue ou une région où la demande est importante et aussi selon qu'il s'agit de services au public ou centralisés.

## 12. Services de santé

Selon la loi, les membres réguliers de la GRC ne peuvent obtenir de soins médicaux dans le cadre d'un régime d'assurance-maladie provincial. Tous les services touchant la santé sont remboursés par l'État dans le cadre d'un régime interne. Dix cliniques médicales composées de professionnels de la santé sont réparties de façon stratégique dans diverses régions du pays. Leur rôle est de contrôler et d'administrer les services que les membres reçoivent du praticien de leur choix.

La démarche multidisciplinaire utilisée est axée sur la prévention et la détection précoce des

problèmes de santé. La Direction se compose de cinq services distincts.

### a. Services de l'hygiène professionnelle

Les médecins-chefs de la GRC effectuent l'examen médical des candidats afin de déterminer s'ils sont aptes au service. Ils sont aussi chargés d'évaluer périodiquement les membres et de faire aux cadres de la Gendarmerie des recommandations quant à leur affectation.

### b. Services psychologiques

Des psychologues cliniciens en poste dans huit cliniques fournissent des services psychologiques aux membres, en plus de donner des conseils aux gestionnaires sur l'affectation des membres à des opérations policières susceptibles de causer un stress intense.

Des recherches se poursuivent sur divers sujets, tels que la mise au point d'une série de tests préalables à l'engagement, les traumatismes psychologiques extrêmes, les femmes policières et l'état psychologique des membres.

### c. Programmes d'aide aux membres et aux employés

Afin d'aider rapidement les membres et les employés qui ont des problèmes personnels ou de santé et qui auraient besoin de services professionnels, on a établi un réseau de plus de 300 agents orienteurs bénévoles qui ont reçu une formation appropriée et sont recrutés parmi les membres et les employés.

Le rôle de ces volontaires est d'assurer une liaison confidentielle entre ceux qui ont besoin d'une aide particulière et ceux qui sont en mesure de la leur fournir.

#### *d. Promotion de la santé*

Les candidats, ainsi que les membres qui sont affectés à des tâches particulièrement exténuantes, doivent subir des tests afin de déterminer leur condition physique. À cette fin, la GRC évalue actuellement le Test d'aptitude physique du policier (POPAT) mis au point par le *Justice Institute* de la Colombie-Britannique. Comme ce test est axé spécifiquement sur les besoins des policiers, il pourrait s'avérer plus fiable que celui qui est actuellement utilisé.

#### *e. Sécurité et hygiène du milieu*

Ce service-conseil s'occupe des questions touchant la santé et la sécurité, la manipulation des produits toxiques et l'inspection des laboratoires judiciaires et des services de l'identité. Il effectue également la mise au point et le contrôle des méthodes dactyloscopiques faisant appel à de nouveaux produits chimiques, afin de minimiser les risques. De plus, les répercussions du nouveau Code canadien du travail sur les programmes de sécurité de la Gendarmerie font actuellement l'objet d'une étude. Les travaux se poursuivent en ce qui a trait au système automatisé de rapport d'accident. Il reste encore à isoler les problèmes et à effectuer une analyse dont les résultats serviront de base à l'élaboration d'un programme de prévention des accidents.

### **13. Formation**

En 1987-1988, 391 hommes et 167 femmes ont reçu la formation de base des recrues à l'École de la GRC à Regina. De ce nombre, 30% étaient des francophones. L'École a également formé des gendarmes spéciaux (260 hommes et 20 femmes) parmi lesquels on comptait des autochtones (24 hommes et 8 femmes). De

plus, la GRC a assuré la formation de 56 employés d'Immigration Canada et 153 employés du ministère des Pêches et Océans.

Les membres ont également pu suivre des cours centralisés portant sur l'informatique, la dactyloscopie, la gestion des biens et du personnel et les études de qualité, de même que sur divers sujets techniques, administratifs et opérationnels. Ces cours ont pour but de permettre aux membres de se tenir au courant des changements technologiques.

Au cours de l'année, 43 pays ont présenté 147 demandes d'inscription à divers cours donnés au Collège canadien de police.

En 1987-1988, 67 membres de la GRC ont fréquenté à temps plein une institution postsecondaire, 52 ont suivi un cours universitaire d'un an à plein temps et 15 ont suivi des cours menant à l'obtention d'un diplôme. De plus, 1 218 membres ont suivi, dans leurs moments libres, des cours universitaires aux frais de la Gendarmerie. On a consacré 47,6 années-personnes à des cours de langue seconde durant les heures de travail.

Au total, 8 589 candidats ont suivi des cours divisionnaires qui portaient sur des domaines tels que les enquêtes, l'application du code de la route, le multiculturalisme et l'éthylogéométrie de constat. On continue de mettre l'accent sur la formation relative à la violence familiale, y compris les sévices infligés aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. On continue aussi de s'intéresser à la formation sur le maniement des armes à feu, la réanimation cardiopulmonaire, les premiers soins, les techniques avancées de conduite automobile et la récupération sous-marine.

Après leur travail, les employés de la Fonction publique ont assisté à 1 365 activités de formation organisées notamment par des universités et des institutions d'enseignement postsecondaire. Ils ont également suivi des cours donnés par la GRC, la Commission de la Fonction publique et divers organismes externes. De ces employés, 89% étaient des femmes et 11% étaient des hommes. Cette proportion est représentative des 3 617 fonctionnaires qui étaient à l'emploi de la Gendarmerie en mars 1988.

### **14. Approvisionnements et services**

Cette direction est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques relatives aux installations, au transport, au matériel, à l'alimentation, aux économies d'énergie et aux divers services.

#### *a. Installations*

L'inventaire des installations de la GRC comprend 3 139 bâtiments et 1 529 terrains. On compte 15 quartiers généraux divisionnaires, 40 quartiers généraux sous-divisionnaires, 716 détachements (dont 247 sont dotés de logements familiaux), 1 383 immeubles divers tels que des laboratoires, des entrepôts, des garages, des remises, des stations de relais radio, et 985 logements familiaux individuels. De ces 3 139 bâtiments, 2 124 appartiennent à la Gendarmerie et 1 015 sont loués d'une municipalité ou d'une entreprise privée ou sont des immeubles fédéraux administrés par Travaux publics Canada.

Les projets de construction et d'acquisition achevés en 1987-1988 comprennent un quartier général divisionnaire, trois quartiers généraux sous-

divisionnaires, un laboratoire judiciaire, 21 détachements, 42 logements familiaux, 79 terrains, 7 abris pour stations de relais, quatre postes de patrouille et 93 travaux de construction et de rénovation mineurs.

#### *b. Rénovation des cellules*

En 1987-1988, on a introduit un programme concernant la conception des cellules afin de limiter les articles dont pourrait se servir un prisonnier pour se blesser volontairement. Au cours des cinq prochaines années, on modifiera les cellules existantes afin de les rendre conformes aux nouvelles normes. Les nouvelles cellules ne seront plus munies de grilles.

#### *c. Transports*

Pour s'acquitter de ses nombreuses fonctions, il est essentiel que la Gendarmerie dispose des moyens de transport appropriés. La nature et l'importance de ses flottes de véhicules, de bateaux et d'avions reflètent bien cette situation. En 1987-1988, la GRC possédait 6 675 voitures, camions et véhicules tous terrains, 386 bâtiments d'eaux intérieures pouvant mesurer jusqu'à 8 mètres de longueur), 8 patrouilleurs mesurant de 9 à 16 mètres, et 34 aéronefs.

Au cours de l'année, la flotte de véhicules a pris une expansion extrêmement rapide. En effet, la préoccupation accrue du gouvernement fédéral pour la sécurité des aéroports et des ambassades à Ottawa, ainsi que l'intensification de la lutte antidrogue ont nécessité l'acquisition de 185 nouveaux véhicules. Pendant la même période, la GRC a remplacé son ancien Beechcraft King Air basé à Ottawa par un nouveau Cessna Citation II et son de Havilland Beaver basé à Montréal par un Cessna Caravan

208. Un autre Cessna Caravan 208 a été acheté et sera affecté à La Ronge, en Saskatchewan.

### **15. Administrateur supérieur des affaires financières (ASAF)**

#### *a. Contrôle financier et autorisations*

La Direction du contrôle financier et des autorisations relève de l'Administrateur supérieur des Affaires financières et donne à l'ASAF et aux autres représentants de la GRC des conseils sur les méthodes et les politiques relatives aux finances. Elle doit également voir à l'élaboration des politiques financières de la Gendarmerie afin de s'assurer que les opérations sont menées de façon efficace et rentable, ainsi que donner des conseils en matière d'organisation, de dotation et de formation du personnel relativement aux services de gestion financière et à l'approvisionnement.

#### *b. Budget et comptabilité*

La Direction du budget et de la comptabilité relève aussi de l'Administrateur supérieur des affaires financières et est responsable de la mise au point et du maintien des politiques, ainsi que de la préparation de budgets à court, moyen et long termes. Ces budgets tiennent compte des besoins opérationnels relatifs au Programme d'application de la loi et portent sur des dépenses de 1,2 milliard de dollars et des revenus de 446 millions de dollars. Cette responsabilité financière porte aussi sur plus de 20 000 employés au Canada et à l'étranger, qui s'occupent de l'application de la loi pour le compte du gouvernement fédéral, de 8 provinces, 2 territoires et 191 municipalités et régions en vertu d'ententes contractuelles distinctes.

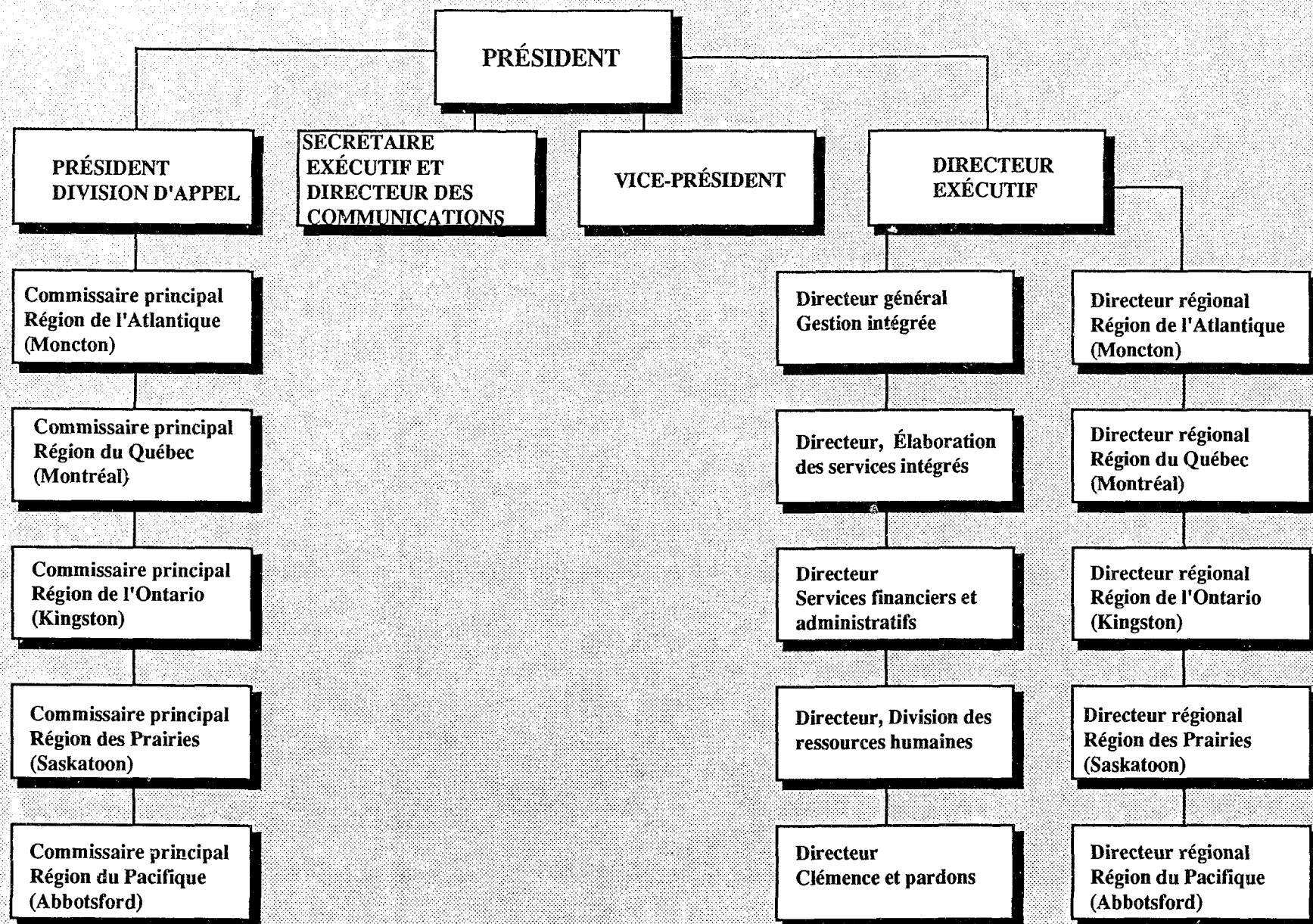
### **16. Accès à l'information**

C'est à la Direction de l'accès à l'information que sont traitées les demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

En 1987-1988, le personnel de la Direction a traité 3 292 demandes déposées en vertu d'une ou l'autre de ces lois. De ce nombre, 3 158 demandes ont été traitées, au coût total de un million de dollars.

Le nombre de demandes présentées aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* a diminué de 16% par rapport à l'année dernière. Des 169 demandes reçues, 159 ont été traitées. Le Commissaire à l'information a reçu 16 plaintes, lesquelles sont venues s'ajouter aux 14 qui n'avaient pu être réglées l'année dernière. De ces 30 plaintes, 17 ont été réglées et 12 d'entre elles n'étaient pas fondées.

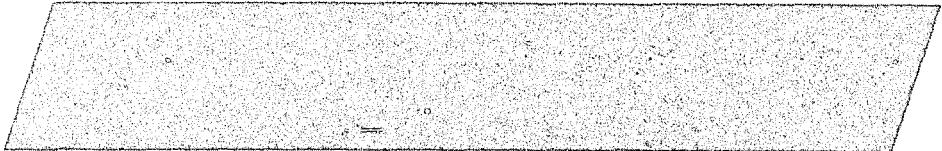
Le nombre de demandes présentées aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* a augmenté de 14,31% par rapport à l'année précédente. Des 3 123 demandes reçues, 2 999 ont été traitées. Le Commissaire à l'information a reçu 61 plaintes. Soixante-deux ont été réglées, y compris certaines reportées de l'année précédente. Le Commissaire a statué que 56 plaintes n'étaient pas fondées. Au cours de l'année, quatre cas ont été portés devant la Cour fédérale en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; deux ont fait l'objet d'une décision, et dans les deux cas, le tribunal a donné raison à la Gendarmerie.



## COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

### Organigramme

1987 - 1988



# *La Commission nationale des libérations conditionnelles*

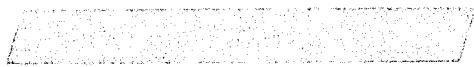
## *Attributions*

La commission nationale des libérations conditionnelles a les attributions suivantes:

- exercer un pouvoir exclusif quant à la mise en liberté sous condition de tous les détenus sous responsabilité fédérale;
- prendre des décisions relativement à la mise sous condition des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province n'a pas sa propre commission des libérations conditionnelles;
- faire des enquêtes et des recommandations au sujet du pardon et de l'exercice de la prérogative royale de clémence.

Les détenus sous responsabilité fédérale sont ceux qui ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus; les détenus purgeant une peine moins longue relèvent, pour leur part, des provinces. À l'heure actuelle, il existe des commissions provinciales au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. La Commission nationale des libérations conditionnelles est donc habilitée à octroyer une mise en liberté sous condition à tous les détenus sous responsabilité fédérale et aux détenus incarcérés dans les prisons des sept autres provinces et des deux territoires.

Cette autorité à l'égard des questions de libération conditionnelle et de clémence lui est respectivement conférée par la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* et son règlement d'application, et la *Loi sur le casier judiciaire*. Les autres textes législatifs qui lui attribuent des pouvoirs sont la *Loi sur les pénitenciers* (en matière d'absences temporaires), la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*, et le *Code criminel du Canada*.



# Faits saillants

## *Politiques décisionnelles prélibératoires*

Le 1<sup>er</sup> mars 1988, la Commission nationale des libérations conditionnelles a mis en vigueur une série de politiques destinées à orienter l'examen des demandes de libération conditionnelle présentées par les détenus. Ces politiques, qui représentent une réforme majeure, sont une stratégie clé dont s'est dotée la Commission pour assurer la protection de la société. Les politiques prélibératoires donnent un cadre aux décisions de la Commission, sans supprimer pour autant le pouvoir discrétionnaire des commissaires. Elles font reposer les décisions de la Commission sur un ensemble de critères communs et retiennent le risque comme critère premier de la mise en liberté sous condition.

Les politiques ont été adoptées à la suite de nombreuses consultations tenues tant au sein de la Commission que dans tout le système de justice pénale. Elles s'appliquent à toutes les formes de mise en liberté sous condition — absence temporaire sans escorte, libération conditionnelle de jour et libération conditionnelle totale. La Commission a également élaboré des lignes directrices visant à assurer l'uniformité de l'examen des cas en conformité avec les politiques.

Les politiques auront également pour effet de mieux faire connaître et comprendre les décisions de la Commission aux organismes du système de justice pénale, aux parlementaires, aux médias et au public.

Comme les critères régissant le processus décisionnel sont maintenant clairement énoncés, les détenus seront mieux à même de se préparer à la mise en liberté en suivant des traitements et des programmes qui réduiront le risque de récidive.

On mettra les politiques en oeuvre progressivement sur une période d'un an afin de s'assurer que les programmes nécessaires sont en application dans tous les établissements correctionnels. La Commission instaure actuellement des mécanismes qui permettront de contrôler les politiques pendant leur première année d'application en prévision d'une évaluation à la fin de cette période. Puisque les politiques sont tout à fait nouvelles et qu'elles représentent la première tentative de la Commission de définir avec autant de précision ses critères décisionnels, les commissaires peuvent s'en écarter à la condition expresse qu'ils en indiquent et consignent clairement les raisons.

## *Politiques décisionnelles postlibératoires*

Pour compléter les politiques décisionnelles prélibératoires, la Commission a entrepris d'élaborer une série de politiques qui régiront les décisions à prendre une fois que le détenu est libéré sous condition.

## *Atelier*

La Commission et le Service correctionnel du Canada ont participé à un atelier commun afin de coordonner les stratégies de gestion des cas du SCC et les politiques décisionnelles de la CNLC. On a recommandé qu'un certain nombre de changements importants soient apportés aux rapports et aux pratiques de gestion des cas, recommandations qui donnent lieu à des mesures concrètes à l'heure actuelle.

## *Information statistique générale sur la récidive*

De concert avec la CNLC et le Service correctionnel du Canada, le Secrétariat du Ministère est en train de mettre au point un mécanisme qui, à partir de probabilités statistiques, aidera à prévoir les risques de récidive de chaque détenu. Cette formule énumère quinze facteurs qui portent systématiquement sur les risques de récidive. Ces facteurs sont statiques et ont surtout trait à la nature, à la gravité et à la fréquence des activités criminelles. Les préposés à la gestion des cas du SCC doivent remplir la formule peu après l'incarcération du détenu. Le coefficient obtenu est alors consigné au dossier. Par la suite, cette information peut être pondérée en fonction des facteurs dynamiques ou évaluatifs du cas.

Cette formule n'est que l'un des éléments qui interviennent dans l'évaluation globale du risque. Elle a été validée récemment à partir d'un échantillon de détenus non autochtones de sexe masculin. Suivant la politique de la CNLC, elle ne doit être appliquée ni aux autochtones, ni aux délinquantes ni aux détenus sous responsabilité provinciale.

## *Manuel des politiques et des procédures*

Étant donné l'importance des mesures résultant des modifications apportées en juillet 1986 à la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* et vu l'adoption de nouvelles politiques décisionnelles, la Commission a amorcé une refonte de son manuel des politiques et des procédures. Une nouvelle version à jour est en cours d'élaboration.

## *Stratégie en matière de communications*

En 1987-1988, la Commission nationale des libérations conditionnelles a entrepris l'élaboration d'une stratégie des communications afin de permettre au public d'être mieux renseigné sur le processus décisionnel lié à l'octroi de la libération conditionnelle au Canada.

## *Suivi du Groupe d'étude*

À la suite des recommandations découlant de l'enquête du coroner sur le meurtre de Celia Ruygrok, proposée à une maison de transition d'Ottawa, la Commission a participé activement à un suivi effectué par un groupe d'étude du Ministère. Le rapport du Groupe d'étude et sa résultante, l'examen de la gestion des peines, ont donné lieu à l'adoption d'un certain nombre de mesures en vue de la coordination des activités des divers organismes du Ministère. Les nouvelles techniques de gestion des cas du SCC et les politiques décisionnelles de la CNLC ont permis d'améliorer la communication des renseignements au sein du Ministère et avec la police et les organismes d'assistance postpénale.

## *Dispositions sur le maintien en incarcération*

En 1987, la Commission et le SCC ont participé à une évaluation préliminaire des dispositions sur le maintien en incarcération, adoptées en juillet 1986 dans le cadre des modifications de l'article 15 de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus*. Ces dispositions habilitent la Commission à garder incarcéré jusqu'à l'expiration de sa peine tout détenu qui, de l'avis de la Commission, commettra vraisemblablement avant la fin de sa peine une infraction causant un tort con-

siderable. Cette évaluation préliminaire avait pour but d'examiner l'application des dispositions législatives et de préparer une évaluation en bonne et due forme devant avoir lieu en 1988. La Commission a déjà donné suite à certaines recommandations de l'évaluation préliminaire et elle envisage d'en appliquer d'autres.

## *Normes de surveillance des libérés conditionnels*

Depuis mars 1987, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service correctionnel du Canada et le Secrétariat du Ministère préparent un document de travail sur les normes de surveillance des libérés conditionnels, qu'ils présenteront au Solliciteur général en juin 1988.

## *Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général*

Les membres du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général ont rencontré le Président, des cadres supérieurs et plusieurs commissaires en prévision d'une étude importante de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle. La Commission a produit à l'intention du Comité permanent un cahier d'information en trois volumes portant sur son mandat, sur ses opérations et sur les statistiques liées à son processus décisionnel. Le volume III, qui contient des données statistiques illustrant à la fois la nature et le résultat des activités de la Commission, sera publié en juin 1988.

## *Division d'appel*

La *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* prévoit l'établissement d'un règlement indiquant en quelles circonstances la Commission doit réexaminer les décisions défavorables. C'est la Division d'appel à Ottawa qui est chargée de réexaminer ces décisions. Les quatre commissaires qui en font partie sont désignés par le président de la Commission.

Le Règlement prévoit un éventail restreint de décisions défavorables dont les détenus sous responsabilité fédérale peuvent demander le ré-examen. La Commission a élargi cet éventail, notamment à l'intention des détenus sous responsabilité provinciale, de sorte que la plupart des décisions peuvent maintenant faire l'objet d'un appel.

En règle générale, la Division d'appel peut maintenir la décision originale, rendre une nouvelle décision ou ordonner une nouvelle audition du cas. Elle informe le détenu, par écrit, des motifs à l'appui de sa décision. Par ailleurs, elle communique ses décisions importantes aux autres commissaires et aux employés de la Commission.

En 1987-1988, la Division a été saisie de 1 216 demandes de ré-examen. Environ 15 % des demandes admissibles ont été renversées. La plupart d'entre elles faisaient suite à un refus de la libération conditionnelle de jour ou de la réattribution de la réduction de peine.

## Rapports de la Division d'appel

Afin de se constituer un recueil de jurisprudence en matière d'appel, la Division a pris l'initiative de rédiger les «Rapports de la Division d'appel» qui exposent certains cas complexes et décrivent le cheminement suivi dans le processus décisionnel. Ces rapports sont ensuite distribués à tous les commissaires affectés aux régions.

La Division de la clémence s'était donné pour objectif de ramener à 6 mois, en 1987, le délai de traitement qui était d'environ 18 mois. Cette moyenne a été maintenue.

de recevoir les doléances des employés et de discuter des solutions possibles.

Parmi d'autres projets, mentionnons la création d'une nouvelle formule d'appréciation des employés et des recherches en prévision de la mise en place d'un programme d'aide aux employés, recherches qui se poursuivront d'ailleurs au cours de la prochaine année financière. La Division a offert aux employés intéressés des séances de formation linguistique sur place et a mené auprès de tous les employés un sondage sur l'équité en matière d'emploi.

D'autres séances de formation ont été organisées dans toutes les régions pour les commissaires réguliers, les commissaires temporaires et les employés de la CNLC et du SCC. Ces séances portaient principalement sur la mise en oeuvre des nouvelles politiques décisionnelles. Certaines audiences ont été enregistrées sur bandes magnétoscopiques qui serviront à assurer aux futurs commissaires une formation sur les procédures et les fonctions propres à une audience.

## Clémence et pardons

Aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire*, la Commission nationale des libérations conditionnelles est tenue de traiter les demandes de pardon. Elle fait faire les enquêtes qui s'imposent, habituellement par la GRC, puis formule une recommandation quant à l'octroi d'un pardon. Ses recommandations sont soumises au Solliciteur général qui transmet les demandes de pardon au gouverneur en conseil (le Cabinet) en vue d'une décision finale.

En 1987-1988, 11 416 demandes de pardon ont été examinées. La Division d'appel a passé en revue 12 099 dossiers de cas à cet effet. Seulement 81 demandes ont été rejetées et 91 pardons ont été révoqués tandis que 11 360 demandes ont fait l'objet d'une réponse favorable.

La Commission reçoit également, par l'entremise du Solliciteur général, des demandes de pardon en vertu de la Prerogative royale de clémence. En 1987-1988, 4 demandes ont été acceptées et 5 ont été refusées; 25 cas font toujours l'objet d'une enquête.

## Ressources humaines et langues officielles

La Division des ressources humaines s'occupe des programmes de gestion des ressources humaines (classification, dotation, rémunération et avantages sociaux, relations de travail, formation et perfectionnement, et équité en matière d'emploi, etc.) et du programme des langues officielles, y compris la coordination des services de traduction. La plupart de ces programmes sont administrés par l'Administration centrale.

Au cours de l'année financière 1987-1988, l'une des principales tâches de la Division a été de coordonner une vaste restructuration entreprise par la Commission nationale des libérations conditionnelles. Étant donné la complexité de cette réorganisation, touchant les bureaux tant de l'Administration centrale que des régions, un comité directeur a été créé pour assurer l'équité et l'uniformité du processus. Cette initiative se poursuivra au cours de la prochaine année financière.

Il convient de signaler en outre l'aménagement à Abbotsford du bureau régional du Pacifique, qui se trouvait à Burnaby. La Division des ressources humaines a été chargée

## Services financiers et administratifs

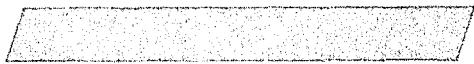
La Division des services financiers et administratifs gère les systèmes financiers de la Commission (vérification et planification financières) et assure la gestion des documents, des biens immobiliers et du matériel ainsi que les services de sécurité, de télécommunications, de gestion des formules d'imprimerie et d'informatique.

Le système de rémunération en direct a été mis en service au début de l'année financière 1987-1988.

Ayant accepté l'invitation d'Approvisionnements et Services Canada, la Commission sera l'organisme qui participera au projet pilote concernant le système automatisé de contrôle budgétaire et d'opérations financières, et sa liaison avec leur système commun d'entrée des données sur les opérations financières. Le système a été mis en place en 1987-1988 et sera pleinement opérationnel en 1988-1989.

L'adoption de la nouvelle politique du gouvernement sur la sécurité a été une initiative dont la Division s'est occupée en 1987-1988.

En 1987-1988, les dépenses de fonctionnement de la Commission se sont élevées à 18,1 millions de dollars comparativement à 15,9 millions en 1986-1987. La Commission s'est vu autoriser 310 années-personnes, soit le même nombre que l'année précédente.



## *Protection des renseignements personnels et accès à l'information*

Le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information* incombe à une petite équipe. Le coordonnateur du programme examine chaque demande. Cette équipe élaboré la politique, en contrôle l'application et assure la liaison avec des agents d'autres ministères et des bureaux des commissaires à la protection de la vie privée et à l'information.

En 1987-1988, 398 demandes ont été faites en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à l'année dernière lorsque 338 demandes ont été traitées. Soixante et onze pour cent de ces demandes ont été traitées dans un délai de 30 jours malgré la nécessité de consulter d'autres ministères, ce pour quoi la Loi autorise une prorogation de 30 jours. En tout, 52 862 pages de renseignements ont été examinées.

Au cours de l'année, la Commission a également traité sept demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. De ce nombre, six provenaient des médias et une du public. Dans un cas, tous les renseignements désirés ont été communiqués et, dans trois cas, ils ont été communiqués en partie; une demande a nécessité le recours à une exception complète, une autre a été transférée et une autre visait l'obtention de renseignements pour lesquels la Commission n'avait aucun dossier.

## *Analyse statistique des décisions de la CNLC*

*Tableau I*

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant  
la libération conditionnelle totale dans le cas des détenus sous responsabilité  
provinciale relevant de la compétence de la CNLC\**

Catégorie de décision		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
		Nombre	%								
Décisions préalables à la mise en liberté	Favorables	1 211	44,4	1 186	40,8	967	40,4	991	47,6	1 242	51,9
	Défavorables	1 220	44,8	1 369	48,8	1 120	46,7	905	43,4	672	28,0
	Total	2 431	89,2	2 535	88,6	2 087	87,1	1 896	91,0	1 914	79,9
Décisions postérieures à la mise en liberté <sup>1</sup>		293	10,8	325	11,4	309	12,9	188	9,0	306	12,8
Décisions administratives et autres <sup>2</sup>										176	7,3
Total		2 724	100	2 860	100	2 396	100	2 084	100	2 396	100

\* Il s'agit surtout de détenus des Régions de l'Atlantique et des Prairies

1. Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine et levée des conditions de la libération conditionnelle.
2. Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source : Système d'information sur les détenus — SCC/1983-1984 à 1986-1987  
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle - CNLC/1987-1988

*Tableau II*

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant  
la libération conditionnelle de jour dans le cas des détenus sous responsabilité  
provinciale relevant de la compétence de la CNLC\**

Catégorie de décision		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
		Nombre	%								
Décisions préalables à la mise en liberté	Favorables	604	48,3	585	45,4	511	47,2	547	47,7	641	48,6
	Défavorables	389	31,1	417	32,3	390	36,0	354	30,9	350	26,5
	Total	993	79,4	1 002	77,7	901	83,2	901	78,6	991	75,1
Décisions postérieures à la mise en liberté <sup>1</sup>		257	20,6	287	22,3	182	16,8	245	21,4	239	18,1
Décisions administratives et autres <sup>2</sup>										89	6,7
Total		1 250	100	1 289	100	1 083	100	1 146	100	1 319	100

\* Il s'agit surtout de détenus des Régions de l'Atlantique et des Prairies

1. Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine.

2. Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source : Système d'information sur les détenus - SCC/1983-1984 à 1986-1987

Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — CNLC/1987-1988

*Tableau III*

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant  
la libération conditionnelle de jour dans le cas des détenus sous responsabilité fédérale*

Catégorie de décision		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
		Nombre	%								
Décisions préalables à la mise en liberté	Favorables	4 609	49,4	4 135	44,6	4 062	43,7	4 656	49,8	4 458	42,0
	Défavorables	2 076	22,3	2 303	24,8	2 451	26,4	2 291	24,5	2 685	25,3
	Total	6 685	71,7	6 438	69,4	6 513	70,0	6 947	74,3	7 143	67,3
Décisions postérieures à la mise en liberté <sup>1</sup>		2 638	28,3	2 841	30,6	2 787	30,0	2 407	25,7	2 576	24,3
Décisions administratives et autres <sup>2</sup>										894	8,4
Total		9 323	100	9 279	100	9 300	100	9 354	100	10 613	100

1. Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine.

2. Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source : Système d'information sur les détenus - SCC/1983-1984 à 1986-1987  
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — CNLC/1987-1988

**TABLEAU IV**  
*Répartition, par programme,  
des décisions de la CNLC concernant les détenus sous  
responsabilité fédérale et les détenus sous responsabilité provinciale<sup>1</sup>*

Catégorie de décision	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	Nombre	%								
Absence temporaire avec escorte	66	0,2	348	1,1	249	0,8	308	1,0	382	1,3
Absence temporaire sans escorte	1 589	5,0	1 396	4,4	1 669	5,4	1 707	5,6	1 897	6,3
Libération conditionnelle de jour	10 573	33,1	10 568	33,5	10 383	33,8	10 500	34,3	11 932	39,7
Libération conditionnelle totale	8 751	27,4	8 490	26,9	8 806	28,6	9 036	29,5	11 002	36,6
Libération sous surveillance obligatoire	2 448	7,7	2 924	9,3	3 598	11,7	3 913	12,8	4 680	15,6
Autre <sup>2</sup>	8 497	26,6	7 811	24,8	6 045	19,7	5 157	16,8	176	0,6
Total	31 924	100	31 537	100	30 750	100	30 621	100	30 069	100

1. Certains des changements touchant le nombre de décisions peuvent s'expliquer par les modifications apportées aux textes législatifs et aux politiques.

2. Il s'agit des cas pour lesquels on n'a pu déterminer le programme. Les écarts peuvent s'expliquer par des modifications de codage plutôt que par des changements réels touchant le nombre des décisions.

Source : Système d'information sur les détenus - SCC/1983-1984 à 1986-1987  
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — CNLC/1987-1988

*Tableau V*

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant  
la libération conditionnelle totale dans le cas des détenus  
sous responsabilité fédérale*

Catégorie de décision		1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
		Nombre	%								
Décisions préalables à la mise en liberté	Favorables	1 869	31,0	1 688	30,0	1 626	25,4	2 117	30,4	2 237	26,0
	Défavorables	2 915	48,4	2 754	48,9	3 442	53,7	3 657	52,6	4 010	46,6
	Total	4 784	79,4	4 442	78,9	5 068	79,1	5 774	83,0	6 247	72,6
Décisions postérieures à la mise en liberté <sup>1</sup>		1 243	20,6	1 188	21,1	1 342	20,9	1 181	17,0	1 505	17,5
Décisions administratives et autres <sup>2</sup>										854	9,9
Total		6 027	100	5 630	100	6 410	100	6 955	100	8 606	100

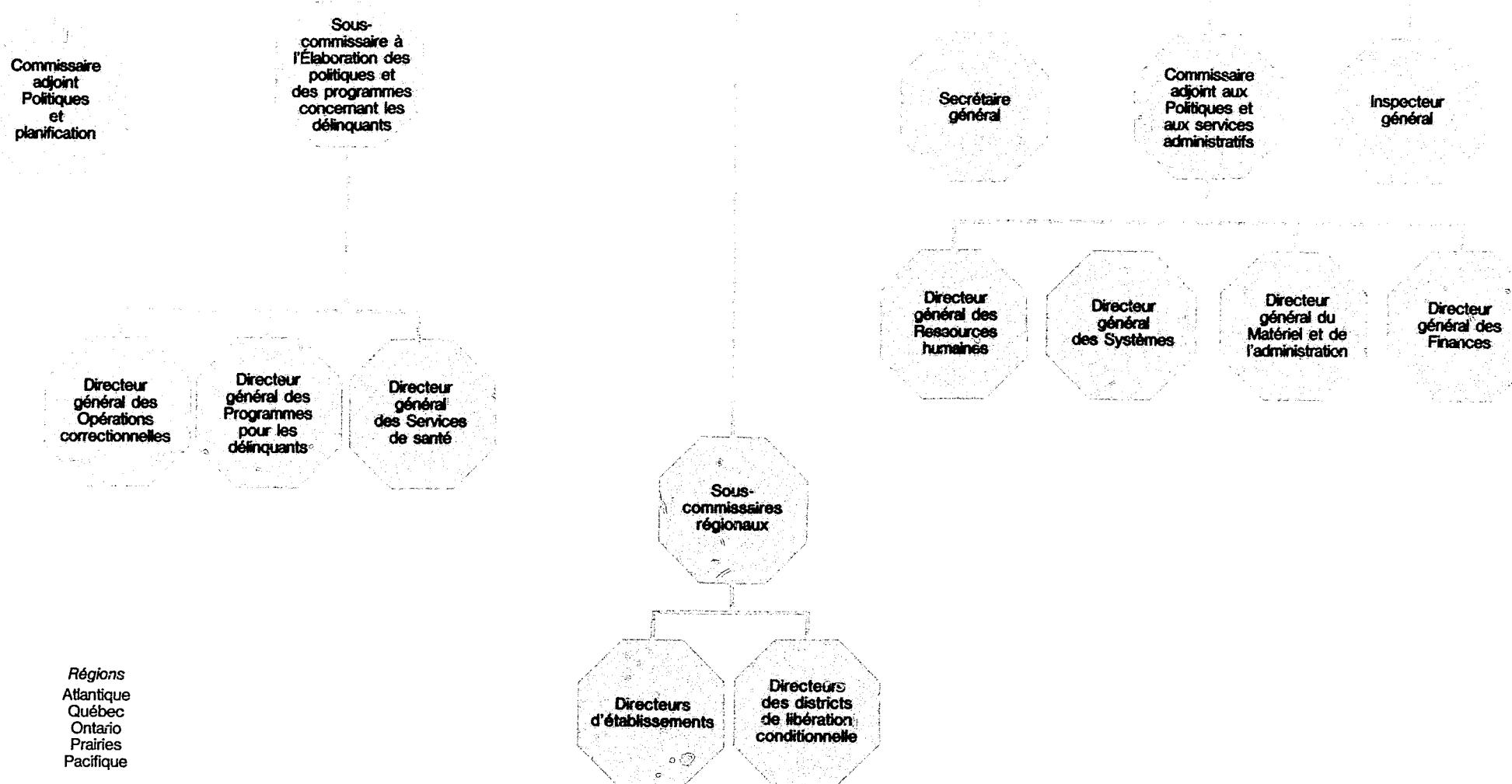
1. Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine et levée des conditions de la libération conditionnelle.

2. Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source : Système d'information sur les détenus — SCC/1983-1984 à 1986-1987  
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — CNLC/1987-1988

# ORGANIGRAMME – LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (1987-88)

## COMMISSAIRE



# *Le Service correctionnel du Canada*

## *Attributions*

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en exerçant un contrôle sûr, sans risque et humain à l'égard des délinquants, qu'il aide en même temps à devenir des citoyens respectueux des lois.

## *Ressources*

Au cours de l'année financière 1987-1988, le Service correctionnel a utilisé 10 490 années-personnes, soit 58 de moins qu'en 1986-1987. Les dépenses budgétaires se sont élevées à 763 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 0,5 % (4 millions de dollars) par rapport à l'année précédente.

# *Organisation*

Le Service correctionnel a une organisation complexe. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité. Ses tâches sont variées et ont trait à la sécurité du public. Le Service est organisé de façon à assurer un équilibre entre la nécessité d'exercer un contrôle central sur l'élaboration des politiques et la planification des programmes et celle de conférer suffisamment de pouvoirs aux autorités locales et de veiller au respect de l'obligation de rendre compte à ce niveau pour assurer une réalisation efficace des programmes. D'une façon générale, on peut qualifier de décentralisée la prestation des services à une population très dispersée.

Le Service correctionnel comporte trois niveaux de gestion - l'Administration centrale, les administrations régionales, les établissements et les bureaux de district de libération conditionnelle. Les cinq administrations régionales sont les suivantes:

Région du Pacifique — Abbotsford (Colombie-Britannique)  
Région des Prairies — Saskatoon (Saskatchewan)  
Région de l'Ontario — Kingston (Ontario)  
Région du Québec — Laval (Québec)  
Région de l'Atlantique — Moncton (Nouveau-Brunswick)

Ces instances régionales s'occupent avant tout de coordonner la mise en oeuvre des programmes et de veiller à l'utilisation efficace des ressources dans les unités opérationnelles relevant de leur compétence.

Au 31 mars 1988, le programme du Service était appliqué par l'intermédiaire de 44 établissements, de 16 centres correctionnels communautaires et de 72 bureaux de libération conditionnelle.

L'organigramme du Service est présenté plus haut.

les détenus mis en liberté pour trouver un emploi rémunérateur.

## *3. Services de santé*

Offrir aux détenus des services de santé ainsi que des soins médicaux, psychiatriques et dentaires qui respectent les pratiques et les normes canadiennes reconnues, et ce, sur demande, en cas d'urgence ou lorsqu'ils sont prescrits par un praticien compétent; veiller à ce que tous les établissements respectent les normes acceptées de salubrité et d'hygiène.

## *4. Garde des détenus*

Assurer la bonne garde et le contrôle des détenus tout en respectant les normes nationales reconnues en matière de traitement humanitaire, afin de réduire le plus possible les dangers que peut présenter le détenu pour le public, pour le personnel, pour les autres détenus et pour lui-même.

## *5. Services techniques*

Fournir en temps opportun et en maintenant un niveau de qualité et des coûts acceptables, les aliments et les vêtements des détenus et des membres du personnel des établissements; fournir d'autres articles nécessaires ainsi que tous les services d'entretien, de nettoyage, de transport, de télécommunications et de protection contre les incendies; assurer la distribution et l'élimination de toutes sortes d'articles et de pièces d'équipement; concevoir, construire et assurer l'entretien des bâtiments et des installations du Service conformément à ses besoins et à ses priorités.

# *Objectifs*

Le Service correctionnel comprend sept secteurs d'activité. Ces secteurs d'activité et leurs objectifs sont les suivants:

### *1. Gestion des cas*

Préparer les détenus à devenir des citoyens utiles dans la société en leur offrant des services de counseling et diverses possibilités d'épanouissement social, émotif, physique et spirituel, et en leur assurant une surveillance dans la collectivité lorsqu'ils sont libérés sous condition. S'assurer que les droits des détenus sont reconnus et protégés lorsque ces derniers sont sous l'autorité du Service correctionnel.

### *2. Éducation, formation et emploi des détenus*

Multiplier les possibilités d'emploi, de formation et d'éducation pour tous les détenus afin de préparer leur réinsertion sociale en accroissant la capacité de travail et de formation, en mettant, au besoin, davantage l'accent sur les programmes de travail qui produisent des revenus aidant à payer les frais de fonctionnement du Service et en appuyant de façon concrète et utile les efforts déployés par

**TABLEAU 1: DÉPENSES EN 1987-1988  
PAR ORGANISATION/ACTIVITÉS**

L'organigramme démontre la structure organisationnelle avec les postes suivants et leurs responsabilités :

- Commissaire** (en tête)
- Sous-commissaire à l'Elaboration des politiques et des programmes concernant les délinquants** (rattaché au Commissaire)
- Commissaire adjoint aux Politiques et aux services administratifs** (rattaché au Commissaire)
- Commissaire adjoint Politiques et planification** (rattaché au Commissaire)
- Inspecteur général** (rattaché au Commissaire)
- Directeur général des ressources humaines** (rattaché au Commissaire)
- Secrétaire général** (rattaché au Commissaire)
- Directeur général des Finances** (rattaché au Commissaire)
- Directeur général des Opérations correctionnelles** (rattaché au Sous-commissaire)
- Directeur général des Programmes pour les délinquants** (rattaché au Sous-commissaire)
  - Garde des détenus**
  - Gestion des cas des détenus**
  - Formation et emploi**
- Directeur général des Services de santé** (rattaché au Sous-commissaire)
- Directeur général du Matériel et de l'administration** (rattaché au Commissaire)
  - Services techniques**
  - Administration**
- Directeur général des Systèmes** (rattaché au Commissaire)

**Totaux des programmes (000)\$**

	<u>Garde des détenus</u>	<u>Gestion des cas des détenus</u>	<u>Formation et emploi</u>	<u>Services de santé</u>	<u>Services techniques</u>	<u>Administration</u>	<u>Planification et gestion</u>	<u>Totaux des programmes (000)\$</u>
Personnel	153 180	129 262	32 355	24 488	52 025	37 845	23 440	452 595
Transports et communications	467	3 913	1 836	227	818	8 558	3 046	18 865
Services professionnels et spéciaux	584	54 183	14 833	16 779	5 700	6 263	4 412	102 754
Location, achat de service de réparation et d'entretien	802	2 122	15 212	2 455	56 037	3 833	788	81 249
Dépenses en capital	176	316	2 028	183	85 120	640	3 768	92 231
Toutes autres dépenses	—	1 773	13 020	3	110	270	155	15 331
	<b>155 209</b>	<b>191 569</b>	<b>79 284</b>	<b>44 135</b>	<b>199 810</b>	<b>57 409</b>	<b>35 609</b>	<b>763 025</b>

## **6. Administration**

Assurer l'utilisation efficiente des ressources du SCC au moyen de systèmes de gestion et de contrôle, d'analyses de programmes et d'analyses opérationnelles, ainsi qu'en conseillant la direction et en mettant en oeuvre des mécanismes permettant de rendre des comptes et d'assurer un contrôle en matière de finances. Veiller à l'utilisation efficiente des ressources humaines du SCC en conseillant la direction sur les moyens de s'acquitter de ses responsabilités de gestion du personnel et en lui offrant des services en matière de planification et de perfectionnement du personnel, de recrutement, d'évaluation du travail et de relations de travail. Assurer des services administratifs efficaces et efficaces.

## **7. Planification et gestion**

Assurer la gestion du Service et des établissements de manière à protéger le public, faire respecter les conditions de la peine imposée par les tribunaux, donner aux détenus la possibilité de changer de comportement, promouvoir et favoriser l'établissement d'un système de justice pénale efficace au pays et réduire le plus possible les coûts y afférents.

Depuis 1980, le Service correctionnel du Canada se fonde sur cette structure pour planifier ses activités, gérer ses ressources et rendre des comptes. Or, l'organisation ainsi que les programmes ont fait l'objet d'une série de révisions qui rendent nécessaire l'élaboration d'une nouvelle structure. Les sept activités exposées ci-dessus ne correspondant plus exactement à la réalité organisationnelle, le SCC est en train de mettre au point une nouvelle structure.

Cette nouvelle structure sera officiellement mise en place à la suite de l'élaboration d'un cadre pour le Plan opérationnel, qui reflétera les rapports organisationnels et fonctionnels au sein du Service et sur lequel reposeront les nouveaux mécanismes intégrés qui permettront de respecter l'obligation de rendre compte.

## **Faits saillants de 1987-1988**

L'année financière 1987-1988 a été marquée par les réalisations et les faits suivants:

- Le nombre moyen de détenus inscrits au registre en 1987-1988 a baissé de 2,1 % pour tomber à 12 530, tandis que le nombre moyen de détenus bénéficiant d'une liberté conditionnelle ou d'une liberté sous surveillance obligatoire a augmenté de 14,2 % passant à 7 187. En 1987-1988, 548 détenus en moyenne étaient incarcérés dans des établissements provinciaux en vertu d'ententes d'échange de services, ce qui représentait une augmentation de 12,8 % comparativement à l'année précédente. Globalement, la population carcérale a augmenté de 3,2 %.
- Au SCC, on satisfait aux besoins de la population carcérale actuelle et future à l'aide d'un Plan d'aménagement à long terme. Au cours de 1987-1988, ce plan a fait l'objet d'une refonte. En effet, le plan en vigueur avait été mis en suspens à la suite des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement. Le besoin de cellules additionnelles s'est atténué en raison de l'adoption de solutions de recharge à l'incarcération, telles que le recours accru à la libération conditionnelle de jour et à la libération conditionnelle totale. On a également réduit au minimum la nécessité de construire de nouvelles installations séparées et on a mis l'accent sur les rénovations et l'expansion des installations existantes, l'achat de places en vertu d'ententes fédérales-provinciales et le recours, de façon limitée et à titre provisoire, au partage des cellules. Par conséquent, aucun grand projet nouveau de construction n'a été entrepris en 1987-1988; les travaux se sont toutefois poursuivis à Port-Cartier (Québec), où l'on construit un nouvel établissement de 240 cellules.
- En 1987-1988, les dépenses totales engagées par le SCC étaient de 763 millions de dollars, répartis de la façon suivante: 452,6 millions pour les salaires, 217 millions au chapitre des autres frais de fonctionnement et d'entretien, 92,2 millions en capital et, enfin, 1,2 million de paiements de transfert.
- Exprimé en dollars constants de 1981-1982 et comparativement à l'année précédente, le coût moyen annuel de l'incarcération pour chaque détenu (à l'exclusion des dépenses en capital et des paiements de transfert) a baissé de 1 694 \$ pour tomber à 24 317 \$. En un an, le coût réel par détenu en dollars actuels est passé de 34 361 \$ à 33 962 \$. L'annexe 6 indique le coût annuel par détenu (y compris les paiements de transfert), selon le type d'établissement.
- Au cours de l'année, le Service a fait les progrès suivants par rapport aux objectifs généraux exposés dans le Rapport annuel de l'année dernière.
  - La gestion des ressources continue de préoccuper la direction du SCC. En 1987-1988, le Service a utilisé 10 490 années-personnes, ce qui représente une éco-

- nomie de 268 années-personnes par rapport aux ressources prévues dans le budget.
- Un nouveau cadre général a été introduit pour les politiques du Service et l'on a approuvé l'élaboration de normes nationales exposant les niveaux de service à assurer, ainsi que les résultats espérés. Des projets de normes ont été ou sont en voie d'être rédigés dans les secteurs des programmes pour les détenus, de la garde et du contrôle, des ententes fédérales-provinciales d'échange de services et des opérations liées au personnel.
  - Le Comité supérieur de gestion a approuvé le cadre d'un nouveau processus de planification générale qui met en valeur la participation régionale et locale et qui favorise l'élaboration de divers plans d'appui intégrés.
  - Des lignes directrices touchant l'attribution des ressources humaines ont été proposées pour chaque activité pénitentiaire et sont actuellement examinées par les gestionnaires fonctionnels et opérationnels. Plusieurs études de détermination du coût du cycle de vie de divers établissements sont en cours et devraient aboutir à l'adoption de lignes directrices régissant l'affectation de ressources au chapitre de la réparation et du remplacement des installations.
  - Cette année, l'élaboration des plans d'aménagement à long terme (PALT) s'est faite en étroite collaboration avec des responsables au niveau local. Le plan a maintenant été approuvé en principe par le Conseil du Trésor. Il faut faire approuver chaque projet au moyen de présentations individuelles.
  - La prestation des services de santé, y compris la possibilité d'accroître les services assurés par le secteur privé, est actuellement à l'étude. On a entrepris l'évaluation de services déjà privatisés dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'entretien.
  - Ont également été approuvées des ententes d'échange de services, qui prévoient l'utilisation du Centre Grierson (Alberta) comme centre résidentiel communautaire dirigé par des autochtones, ainsi que la construction et l'administration conjointes d'un centre de traitement dans le nord de l'Ontario. Les négociations se poursuivent dans le cadre d'autres initiatives, telles que les ententes qui devraient être conclues avec l'Alberta et la Colombie-Britannique sur les détenues, avec l'Alberta sur les détenus souffrant de troubles mentaux et avec le Manitoba pour l'ensemble des détenus dans la province.
  - Une nouvelle formule de financement des services assurés par les organismes communautaires a été approuvée par le Conseil du Trésor et a été appliquée à 38 des 147 contrats relatifs aux services résidentiels postpénaux. On a en outre élaboré des normes et des lignes directrices qui exposent les niveaux de service devant être assurés par les organismes et sur lesquelles on se fondera au moment de la négociation des contrats pour 1988-1989. On s'est entendu sur une formulation uniforme des marchés, afin que tous les contrats conclus reflètent désormais les attentes du SCC en ce qui concerne la qualité des services assurés.
  - On a terminé l'élaboration de la norme de classification pour le groupe correctionnel, sauf pour ce qui est des postes repères touchés par la gestion par unité. Une fois que les plans de mise en oeuvre de la gestion par unité seront prêts, on déterminera le coût de la transition au groupe correctionnel puis, les normes mises au point, on demandera au Conseil du Trésor de donner son accord de principe.
  - Le SCC continue à appuyer les propositions concernant la retraite anticipée. La majorité des problèmes techniques ont été résolus et, une fois que les textes législatifs auront été adoptés, le Service élaborera les règlements nécessaires de concert avec le Conseil du Trésor.
  - Les programmes d'emploi à temps partiel ont été adoptés de façon graduelle et vérifiés par les employés de l'Inspecteur général.
  - On a établi un cadre national pour l'introduction de la gestion par unité dans tous les établissements. Un comité a été chargé de garantir l'uniformité du processus par l'étude des plans pénitentiaires et de la surveillance de leur mise en oeuvre.
  - On a entrepris un certain nombre d'initiatives qui, une fois terminées, accroîtront les options offertes pour réduire la violence et l'agressivité dans les pénitenciers. Des profils du comportement espéré ont été adoptés pour chaque niveau de sécurité; en outre, un barème de placement initial a été éla-

boré et sera bientôt mis en oeuvre. Les études portant sur la motivation et la gestion des détenus aux divers niveaux de sécurité sont presque terminées.

Ces divers projets se complètent et contribueront à la gestion efficace des détenus violents et agressifs.

- Une étude a été réalisée sur l'emploi des détenus, leur productivité et leur répartition, et ses résultats ont servi de base à d'autres études portant sur les mesures d'encouragement et les programmes à prévoir à chaque niveau de sécurité. Les liens entre les programmes ont été renforcés grâce à l'adoption de nouveaux outils visant, d'une part, à favoriser une approche uniforme de la gestion des cas et l'acceptation du modèle d'enseignement des compétences sociales cognitives comme l'élément de base du programme de préparation à la vie active et, d'autre part, à mettre l'accent sur l'intégration de divers programmes. Les normes et lignes directrices, en voie d'élaboration, viendront compléter les autres mesures prises.
- La conception d'un barème de placement initial est presque terminée, et l'on détermine actuellement les données nécessaires à la mise en oeuvre, à l'évaluation et à l'amélioration de cet outil de classification. On a également amorcé la formulation de critères touchant le comportement, qui serviront à classer les détenus.
- Quelque 1 046 détenus ont terminé le programme d'alphanétisation de base, dépassant ainsi l'objectif de 750 fixé pour 1987-1988. Les mesures permettant de

mieux repérer les détenus analphabètes à l'admission ont été renforcées, et l'on a mis sur pied un système de surveillance de l'administration du «Test d'aptitude: niveau secondaire et collégial» et des progrès réalisés dans le cadre de la formation de base des adultes. On tente également d'intégrer le programme d'alphanétisation à celui de la préparation à la vie active et à satisfaire aux besoins spéciaux des détenus qui souffrent de troubles d'apprentissage. Les études actuelles sur les programmes d'emploi des détenus porteront sur la possibilité d'intégrer les cours d'alphanétisation à une stratégie touchant l'emploi des détenus.

— Le Service, de concert avec le Secrétariat du Ministère et la Commission nationale des libérations conditionnelles, travaille à l'établissement de mesures qui permettraient de réintégrer les détenus dans la collectivité, en toute sécurité et le plus tôt possible, en leur offrant les conseils et le soutien nécessaires. La mise au point des normes relatives à la surveillance des libérés conditionnels est presque terminée, et la surveillance communautaire fera l'objet d'une évaluation.

— Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue lancée par le gouvernement, le SCC a mis sur pied cinq programmes clés: formation du personnel, programmes de préparation à la libération, programmes de réception et d'orientation, analyse de l'urine et évaluations des programmes de traitement pour toxicomanes. Les modules de réception et d'orientation ainsi que de préparation à la libération sont déjà prêts. Cinq pro-

grammes de traitement pour toxicomanes font actuellement l'objet d'une évaluation, dont les résultats guideront la planification des futurs programmes. Les employés des établissements et des Régions ont commencé à suivre une formation sur l'administration des tests de repérage des toxicomanes, le counseling et l'évaluation des programmes. Cette formation sera assurée de façon permanente.

— On a élaboré une ébauche des principes, des objectifs et des politiques qui guideront les projets entrepris conjointement avec des industries privées pour créer de réelles possibilités de travail pour les détenus. Des appels de propositions ont été insérés dans les journaux et formulés au cours de la visite d'industries, et l'on a longuement discuté avec des groupes syndicaux et des organismes gouvernementaux. Ces efforts ont mené à l'approbation d'une entreprise conjointe à l'établissement d'Edmonton avec la firme *R&E Fabrication*, en vue de la production de pièces pour des remorques de transport du bétail.

## *Principaux buts, projets et résultats*

Les sept principaux secteurs d'activité du Service sont subdivisés, lorsqu'il y a lieu, en sous-activités. On trouvera ci-après une description des grands projets et des résultats obtenus en 1987-1988, ainsi que les dépenses faites depuis cinq ans et les objectifs établis pour 1988-1989 en matière de rendement.

## 1. *Gestion des cas*

La gestion des cas prépare les détenus à réintégrer la collectivité à titre de citoyens utiles, en leur fournissant des services de counseling et en favorisant leur développement social, émotionnel, physique et spirituel; elle assure en outre la surveillance, dans la collectivité, des détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle ou d'une libération sous surveillance obligatoire.

La gestion des cas est un processus continu d'évaluation et de planification, qui débute immédiatement après le prononcé de la sentence et se poursuit jusqu'à l'expiration de la peine imposée. L'évaluation initiale a pour but de déterminer les besoins personnels du détenu et le risque qu'il présente pour la société afin qu'il soit incarcéré dans un établissement dont le niveau de sécurité lui convient. Il s'agit ensuite d'établir quels facteurs sont à l'origine de son comportement criminel. À partir de ces facteurs, on dresse des programmes de traitement individualisés et dynamiques qui visent à réprimer le comportement criminel en s'appuyant sur des objectifs précis. Les détenus qui progressent ont des chances de voir leurs priviléges s'accroître et même de bénéficier d'une mise en liberté sous condition. Lorsque le détenu est sur le point d'être libéré sous condition ou sous surveillance obligatoire, on élabore des projets de sortie pour s'assurer que les appuis sur lesquels il compte (famille, employeurs, etc.) sont disposés à l'aider à réintégrer la société. Qu'un détenu soit en établissement ou qu'il ait été mis en liberté, c'est au personnel du Service correctionnel du Canada qu'incombe l'évaluation des besoins, la planification, la

surveillance du comportement et l'imposition éventuelle de sanctions.

Les établissements offrent divers programmes aux détenus pour les aider à combler leurs besoins: formation générale et professionnelle, emploi, activités créatives, visites et développement social. Ils fournissent également des services de counseling et de psychothérapie. En outre, il y a des aumôniers pour répondre aux besoins spirituels des détenus. Une fois mis en liberté, ces derniers ont accès à un réseau de ressources et de services de soutien communautaires.

## *Projets entrepris et résultats - 1987-1988*

Les buts visés pour les projets entrepris étaient les suivants:

a) Aider et traiter les détenus qui ont des besoins spéciaux, tels que les alcooliques, les délinquants sexuels, les toxicomanes et les détenus purgeant une longue peine, ainsi que les femmes et les autochtones incarcérés. Il y a, par exemple, des programmes d'enrichissement offerts à la Prison des femmes et des programmes de spiritualité autochtone et de liaison avec les autochtones.

### (i) Détenues

• À la Prison des femmes, un certain nombre de mesures ont été introduites en réponse aux problèmes de toxicomanie. Par exemple, la Société Elizabeth Fry offre des programmes de douze semaines, dont une tout particulièrement pour les femmes autochtones; il y a eu également un programme de sobriété portant essentiellement sur le développement de soi et un programme axé sur la

thérapie de confrontation, réalisé par des conseillers de *Brentwood Addictions*.

- Une thérapeute spécialisée dans le domaine de l'agression sexuelle a été engagée pour conseiller, individuellement ou en groupe, les détenues ayant été agressées sexuellement et souffrant de traumatisme.
- Six places ont été occupées par des détenues de la Prison des femmes aux cours universitaires donnés à l'établissement de Collins Bay.
- On a augmenté le nombre d'activités spirituelles pour les autochtones et doublé le nombre d'installations *Sweat Lodge*, qui est maintenant de quatre. On a organisé deux ateliers spirituels, d'une durée d'une semaine chacun.
- La sororité autochtone se réunit maintenant trois fois par semaine.
- Afin qu'autant de détenues que possible purgent leur peine près de chez elles, on a longuement négocié avec les provinces en vue d'étendre les ententes d'échange de services. Grâce à ces ententes, une centaine de détenues ont été logées dans des installations provinciales.
- (ii) Détenus autochtones
  - Le Service correctionnel du Canada a joué un rôle important dans le cadre des travaux du Groupe d'étude sur la réintégration des détenus autochtones en tant que citoyens respectueux des lois. On établit actuellement des plans pour la mise en oeuvre des recommandations du Groupe.
  - On a établi un plan pour la mise sur pied, à titre de projets pilotes, de programmes

destinés aux toxicomanes autochtones. Si les résultats sont favorables, ces programmes seront introduits à l'échelle nationale en 1988-1989.

### (iii) Détenus toxicomanes

- On a entrepris une formation destinée à donner au personnel d'exploitation les connaissances et les compétences nécessaires pour intervenir, en toute objectivité, auprès des détenus soupçonnés de consommer de la drogue. Dans les établissements, certains employés ont reçu une formation en vue de leur affectation aux programmes de traitement des toxicomanes.
- Des évaluations ont été effectuées pour déterminer quels programmes de traitement sont les plus efficaces.

- Un programme de traitement des détenus toxicomanes, visant tout particulièrement la période prélibératoire, a fait l'objet d'un essai sur place et d'une évaluation.
- Un module d'information sur la drogue a été mis au point et évalué en vue de son inclusion dans le programme de préparation à la vie active.

- b) Examiner le rôle changeant des unités opérationnelles et du personnel, et élaborer des normes touchant les programmes et l'attribution de ressources qui reflètent les nouvelles tendances.

On a autorisé la mise en oeuvre de la gestion par unité dans l'ensemble des établissements du Service correctionnel du Canada. Ce nouveau modèle découle des modèles appliqués actuellement par le Service, dont il reprend les meilleurs éléments.

La gestion par unité favorisera un haut degré d'interaction entre les employés et les détenus. En effet, tous les agents de correction participeront activement à la sécurité, à la gestion des cas et à la prestation des programmes. Pour faciliter la transition, des programmes de formation ont été mis sur pied pour les cadres, les surveillants, ainsi que les agents de correction.

### *Objectifs de rendement pour 1988-1989*

- a) Introduire le modèle de gestion par unité dans les établissements à niveau de sécurité moyenne et maximale sur une période de cinq ans qui débutera en 1988-1989.

### *Ressources utilisées: Gestion des cas*

	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	000 \$	A.-P.								
Programmes pour les délinquants - Activités générales	4 848	143	6 769	123	6 019	89	5 612	90	6 870	121
Aumônerie	2 894	23	3 067	23	3 388	22	3 424	22	3 603	19
Programmes sociaux et communautaires	26 507	332	28 852	348	30 766	363	38 306	353	38 402	327
Gestion des cas	57 450	1 234	63 534	1 353	65 421	1 431	81 789	1 390	87 941	1 389
Psychologie	3 522	73	3 965	79	4 051	79	4 257	77	5 755	74
Unités résidentielles	43 066	1 107	47 503	1 141	47 748	1 171	51 938	1 140	48 998	1 051
Total	138 287	2 912	153 690	3 067	157 393	3 155	185 326	3 072	191 569	2 981

A.-P. = Années-personnes

Nota: Les postes d'aumônier d'établissement sont comblés à contrat à mesure que des vacances se présentent. En 1987-1988 environ 80 aumôniers assuraient des services à contrat, à temps partiel ou à temps plein. L'accroissement des services de psychologie se fait également au moyen de contrats.

## **2. Éducation, formation et emploi des détenus**

La Division de l'éducation et de la formation offre des cours de formation scolaire et professionnelle et des programmes d'épanouissement. Parmi les cours de formation scolaire et professionnelle, signalons l'alphabétisation et les cours pouvant mener à un diplôme d'études secondaires ou universitaires ou, encore, à un certificat ou diplôme collégial. Les programmes d'épanouissement comportent des activités comme la préparation à la vie active, le traitement de la toxicomanie, les visites familiales privées, les loisirs, le développement socio-culturel, l'artisanat et les activités de détente.

Le programme de perfectionnement professionnel comprend les ateliers industriels, qu'on trouve dans 26 établissements et où les détenus fabriquent divers produits, une division de traitement automatisé des documents et l'Agro-Entreprise, dont les participants produisent des aliments et cultivent des plantes ornementales pour le Service, entretiennent les terrains et assurent des services de foresterie.

### **Projets entrepris et résultats - 1987-1988**

- a) Maintenir à 9,5:1 ou plus le rapport global détenus-professeur, et stabiliser ou réduire le coût par élève en dollars constants de 1981-1982. En 1987-1988, le nombre moyen d'élèves était de 2 938 et celui des professeurs, de 294. Le rapport moyen est passé à environ 10:1.

La méthode de calcul du coût par élève a été modifiée et les données de 1986-1987 ont été ajustées en conséquence, pour des besoins de comparaison. En 1986-1987, le coût par élève était de 7 347 \$ (dollars actuels) ou de 5 630 \$ (dollars constants). En 1987-1988, le coût a été ramené à 7 262 \$ (dollars actuels) ou à 5 201 \$ (dollars constants), résultat qui, lui aussi, dépasse les attentes.

- b) Examiner les questions fondamentales liées à l'expansion des programmes de formation de base des adultes, y compris la possibilité d'accorder des priviléges en fonction du rendement, les normes à adopter et l'intégration de ce projet aux autres objectifs éducationnels souhaitables, comme l'enseignement des compétences psychosociales de base.

Les questions fondamentales, ainsi que les liens et les normes à établir, ont fait l'objet d'une étude visant à réduire de 5 % par année le taux des analphabètes fonctionnels durant la période allant de 1987 à 1990. Au cours de 1987-1988, 1 046 détenus ont terminé le programme de formation de base, l'objectif étant de 750.

- c) Tirer des recettes brutes de 11,5 millions de dollars de la vente de produits fabriqués dans les ateliers industriels.

Au cours de 1987-1988, les ventes ont totalisé 15 millions de dollars, et les recettes ont été de 11,7 millions.

- d) Tirer des recettes brutes de 600 000 \$ des services informatiques (Traitement automatisé des données).

Au cours de l'année, les ventes de services TAD ont totalisé 464 000 \$ et les recettes, 387 000 \$.

- e) Produire des denrées satisfaisant à peu près à 30 % des besoins alimentaires du SCC et ayant une valeur marchande de 4,8 millions de dollars, et obtenir des recettes de d'environ 100 000 \$.

Les denrées produites durant l'année avaient une valeur marchande de 4,3 millions de dollars et ont permis de satisfaire à environ 28 % des besoins alimentaires du SCC. Les recettes de l'extérieur se sont élevées à peu près à 328 000 \$.

### **Objectifs de rendement pour 1988-1989**

- a) Faire passer à 1 350 le nombre de détenus analphabètes fonctionnels qui réussissent le cours de formation de base des adultes (FBA).
- b) Tirer des recettes de 12,7 millions de dollars de la vente de produits fabriqués dans les ateliers industriels.
- c) Produire des denrées satisfaisant à peu près à 30 % des besoins alimentaires du SCC et ayant une valeur marchande d'environ 4,6 millions de dollars, et obtenir des recettes se chiffrant à 450 000 \$.
- d) Obtenir des recettes de 1,5 million de dollars dans le domaine du traitement informatisé des données.

## *Ressources utilisées : Éducation, formation et emploi des détenus*

	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	000 \$	A.-P.								
Ateliers industriels	22 286	326	26 507	323	23 555	309	23 580	278	31 921	306
Éducation et formation	23 083	286	28 723	287	25 935	282	25 962	269	25 628	248
Activités agricoles	5 810	76	8 124	89	7 723	98	8 371	90	8 034	83
Traitement automatisé des documents	1 113	12	1 688	9	1 428	15	990	12	736	6
Encouragement au travail	10 203	—	10 839	1	13 317	17	13 367	7	12 965	5
Total	62 495	700	75 881	709	71 958	721	72 270	656	79 284	648

A.-P. = Années-personnes

Nota : Vient s'ajouter à ces années-personnes le grand nombre d'enseignants engagés à contrat pour assurer la formation générale et professionnelle. En 1987-1988, approximativement 170 enseignants étaient des contractuels.

### **3. Services de santé**

Situés dans des établissements à sécurité maximale ou moyenne, 28 centres de santé assurent des services à 44 établissements. Les établissements à sécurité minimale qui ne peuvent, en raison de leur éloignement, être desservis par l'un des centres doivent prendre les dispositions voulues avec des médecins, des centres médico-sociaux et des hôpitaux de l'endroit.

Les centres de santé assurent des services ambulatoires et de consultation externe, y compris des services médicaux, dentaires, d'optométrie et de soins infirmiers. Un nombre restreint de lits sont disponibles pour les détenus alités pendant de courtes périodes. Lorsqu'il s'agit de problèmes plus complexes, les centres de santé coordonnent l'accès des détenus aux services médicaux de la collectivité pour les diagnostics, le traitement et la réadaptation.

Les services psychiatriques sont offerts en consultation externe ou en milieu hospitalier aux détenus de tous les établissements. Les problèmes mineurs

ou de courte durée peuvent être traités à l'établissement par des psychiatres-conseils et par le personnel des services de santé ou encore par le personnel professionnel des services de consultation externe des centres psychiatriques régionaux. Les malades qui doivent être hospitalisés ou dont le traitement est plus long sont transférés dans des installations provinciales ou encore dans l'un des trois centres psychiatriques régionaux situés dans les régions du Pacifique, des Prairies et de l'Ontario. Dans la région du Québec, les services psychiatriques sont exclusivement fournis par l'Institut Philippe-Pinel en vertu d'une entente fédérale-provinciale.

#### *Projets entrepris et résultats - 1987-1988*

Apporter des modifications au programme pour être en mesure de fournir des services psychiatriques multidisciplinaires qui soient plus rentables, c'est-à-dire:

- a) Examiner le rôle des centres de santé et comparer les services offerts à ceux qui peuvent être obtenus dans la collectivité.

Cette comparaison a été effectuée. Les recommandations sont en voie d'être mises en oeuvre, ce qui devrait améliorer l'accès des détenus à des services et à des programmes de santé mentale.

- b) Mettre sur pied une pharmacie centrale dans les régions de l'Ontario, de l'Atlantique et du Pacifique.

En Ontario, la pharmacie est en voie d'être mise sur pied, et l'on autorise graduellement les différents établissements à y avoir recours. Dans la Région de l'Atlantique, les quatre établissements sont desservis par une pharmacie centrale située au pénitencier de Dorchester. La Région du Pacifique a effectué une étude de la rentabilité du projet et évalue actuellement les résultats de cet examen.

- c) Examiner la possibilité d'établir un centre régional de traitement psychiatrique au pénitencier de Dorchester dans la Région de l'Atlantique.

L'étude de faisabilité est terminée. On a amorcé la planification initiale des programmes et l'on élaboré actuellement les propositions qui permettront d'obtenir le personnel et les ressources nécessaires.

## *Ressources utilisées : Services de santé*

	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	000 \$	A.-P.								
Service de santé	36 174	497	40 411	526	41 545	543	43 861	540	44 135	515

A.-P. = Années-personnes

Nota : La réduction du nombre d'années-personnes est attribuable surtout à l'élimination de postes de soutien administratif aux administrations centrale et régionales.

### **4. Garde des détenus**

Les principales composantes de cette activité sont les suivantes:

La Division de la sécurité opérationnelle, qui assure les opérations de sécurité, c'est-à-dire la garde, le contrôle et la surveillance des détenus. Elle comprend notamment l'élaboration des programmes de sécurité et des politiques en matière de planification et de gestion des situations d'urgence, de matériel de sécurité et de normes de construction; ainsi que la dotation des postes de sécurité, et la mise au point de programmes de formation pour le personnel.

La Division de la sécurité préventive, qui recueille, rassemble et analyse des renseignements liés à la sécurité, établit et tient à jour un système de profils des détenus, dresse et analyse les rapports sur les incidents et applique les règles de sécurité du gouvernement relativement au personnel et aux visiteurs des établissements.

### *Projets entrepris et résultats - 1987-1988*

- a) Maintenir au même niveau ou réduire le nombre d'incidents de sécurité, à savoir les émeutes, les évasions, les voies de fait, les prises d'otages et les suicides parmi les détenus.  
  
En 1987-1988, le nombre d'incidents de sécurité a diminué ou est resté le même pour la majorité des catégories. (Voir à l'annexe 8 un tableau des incidents de sécurité survenus au cours des cinq dernières années.)
- b) Maintenir le taux d'évasion des établissements à sécurité minimale à 175 pour 1 000 détenus ou le réduire.  
  
Au cours de 1987-1988, il y avait, en moyenne, 1 173 détenus dans les établissements à sécurité minimale. Le nombre d'évasions y a été de 141, ce qui représente 120 évasions pour 1 000 détenus.
- c) Améliorer les procédures de détection des consommateurs et des trafiquants de drogue au sein des établissements correctionnels.

Les mesures suivantes ont été prises à cet égard:

Analyse de l'urine — Les employés effectuent ces analyses dans trois établissements. Le Service a différé l'expansion du programme en attendant la décision de la Cour à l'égard d'une contestation formulée en vertu de la Charte des droits et libertés.

Détection — Le Service, avec l'aide de la GRC et de Revenu Canada (Douanes et Accise), tente une expérience qui consiste à utiliser des chiens renifleurs pour détecter la drogue. Il participe également à un programme du Conseil national de recherches ayant pour objet l'étude des méthodes électroniques de détection de la drogue. Enfin, il examine aussi l'efficacité de différentes méthodes de détection de l'alcool.

Sanctions plus rigoureuses — Le Service correctionnel exploite différentes façons de faire appliquer la loi en ce qui concerne l'introduction clandestine d'objets interdits dans les établissements.

## Ressources utilisées: Garde des détenus

	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	000 \$	A.-P.								
Garde des détenus	130 747	3 322	143 315	3 509	140 436	3 525	154 203	3 540	155 209	3 651

A.-P. = Années-personnes

Nota : 98 % de ces dépenses sont engagées au chapitre du personnel.

### 5. Services techniques

*La Division des besoins en installations et construction* assure la direction des grands projets de construction, notamment des travaux de construction de nouveaux établissements et de réfection des anciens. Elle s'occupe donc de l'évaluation des besoins en installation et de la planification des biens immobiliers et des installations, ainsi que de l'élaboration de lignes directrices sur les installations et de critères techniques.

*La Direction de l'ingénierie et de l'entretien* veille à l'entretien des installations et à la gestion du parc automobile ainsi que des programmes de sécurité-incendie, de sécurité au travail et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

*La Direction de la gestion du matériel* s'occupe de l'acquisition, de l'entreposage et de la distribution de l'équipement et du matériel requis pour toutes les activités des établissements, et fournit divers services, dont l'entretien, la buanderie et l'exploitation des cantines des détenus.

*La Division des télécommunications et des systèmes électroniques* veille à l'installation, à la vérification et à l'entretien des systèmes électroniques et du matériel de télécommunication. Ce service contribue aussi à la recherche et à la mise au point d'autres dispositifs et systèmes

électroniques afin de rentabiliser davantage le fonctionnement du SCC.

*La Direction des services d'alimentation* veille à la préparation des repas pour les détenus et pour les employés du service.

#### *Projets entrepris et résultats - 1987-1988*

- a) Continuer à réduire les stocks et l'espace d'entreposage.

La réduction des stocks de matériel (denrées alimentaires et vêtements) est une responsabilité continue. Actuellement, les efforts portent sur la mise sur pied d'un Système de gestion des éléments d'actif (SGEA) destiné à relier par ordinateur les gestionnaires des centres d'activité et les divisions des Finances et de la Gestion du matériel, afin d'accroître l'efficacité du processus d'obtention des biens et services.

- b) Continuer à réduire les dépenses liées aux véhicules en convertissant ceux-ci au propane.

La conversion des véhicules au propane se poursuit. Toutefois, ce projet sera réévalué, car les fabricants d'automobiles n'installeront plus des moteurs au propane à l'usine.

- c) Continuer à installer des systèmes périmétriques de détection des intrusions (SPDI) dans les

grands établissements lorsque cela semble avantageux et utile du point de vue opérationnel.

Au cours de 1987-1988, on a commencé l'installation de ce système aux établissements de Springhill, de Cowansville, de Mission et de Port-Cartier. Les travaux devraient se terminer en 1988-1989.

#### *Objectifs de rendement pour 1988-1989*

- a) La Direction de l'ingénierie et de l'entretien s'occupera, au cours de 1988-1989, de plus de 892 000 m<sup>2</sup>. Le Service cherchera à améliorer le contrôle des éléments d'actif et planifie déjà la revitalisation du programme d'entretien.
- b) Une importante tâche des Services techniques est l'établissement et le contrôle du programme d'immobilisations du SCC, et plus particulièrement des projets de construction et de rénovation s'inscrivant dans le cadre du Plan d'aménagement des installations pour les détenus. Il est prévu que les dépenses en matériel et les frais de construction seront, en 1988-1989, d'environ 111 millions de dollars, dont 39 millions pour les installations des détenus, 5 millions pour du matériel de télécommunications et des systèmes électroniques, 42 millions pour l'entretien courant et les petits projets de construc-

- tion et 13 millions en contributions versées aux provinces pour les dépenses en capital.
- c) Le Service a établi un Plan d'aménagement à long terme (PALT) pour la population carcérale, laquelle devrait atteindre 15 173 d'ici 1994-1995, soit 20 % de plus qu'en 1987-1988. Les diverses composantes du PALT seront introduites graduellement, ce qui permettra au Service d'ajuster chacun des projets en fonction de l'augmentation réelle de la population carcérale.
- d) Le pénitencier de Dorchester, l'établissement Leclerc et le Centre fédéral de formation sont censés être dotés d'un système périphérique de détection des intrusions au cours de 1987-1988. Les dates du début des travaux dépendront toutefois de la disponibilité d'emplacements et de l'exécution des rénovations nécessaires.
- On prévoit que, si tous les projets inscrits au PALT se réalisent selon l'échéancier arrêté, les dépenses en capital seront de l'ordre de 259 millions de dollars. En 1988-1989, les dépenses en capital et les frais de F&E devraient être de 53 millions de dollars et de 11,6 millions de dollars respectivement.

### *Ressources utilisées : Gestion des cas*

	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	000 \$	A.-P.								
Services techniques										
– Activités générales	97 045	119	108 671	145	129 538	141	95 837	101	83 654	60
Gestion du matériel	10 905	166	12 596	166	10 349	161	13 780	166	16 839	198
Services d'alimentation	27 407	292	31 044	295	28 134	307	28 522	285	28 363	265
Services à l'établissement	14 289	119	15 423	116	14 122	119	15 084	116	13 939	121
Ingénierie, architecture et propriétés	46 124	654	50 077	663	50 398	661	54 546	641	52 511	620
Télécommunications et électronique	11 649	10	12 233	11	3 220	11	3 406	8	4 504	9
Total	207 419	1 360	230 044	1 396	235 761	1 400	211 175	1 317	199 810	1 273

A.-P. = années-personnes

Nota: La réduction du nombre d'années-personnes n'est pas le résultat de coupures, mais plutôt d'une restructuration, en vertu de laquelle certaines années-personnes ont été transférées ailleurs.

## 6. Administration

Les principales composantes de cette direction sont les divisions des *Ressources humaines*, des *Systèmes*, des *Finances* et de l'*Administration*.

La *Division des ressources humaines* s'occupe de l'administration du personnel, c'est-à-dire de la rémunération et des avantages sociaux, de la dotation, des relations de travail, des langues officielles, de la santé et de la sécurité au travail, des programmes d'aide

aux employés et de la coordination des programmes d'action positive. Les services de formation du personnel offre des cours de formation et de recyclage aux agents de correction, ainsi que divers programmes de formation et de perfectionnement aux autres employés.

La *Division des systèmes* se charge d'élaborer les politiques et les procédures à suivre pour la mise sur pied de systèmes de traitement automatisé des données (TAD) à l'échelle du Ser-

vice (à l'exclusion des systèmes financiers). Elle est responsable également de l'établissement de plans à long terme visant les systèmes automatisés ainsi que de la maintenance des systèmes informatiques nationaux et elle fournit conseils et appui dans le cadre de projets locaux de TAD, tout en s'occupant de l'acquisition du matériel informatique.

La *Division des finances* administre les systèmes de soutien financier du SCC et se charge de concevoir et d'appliquer les

systèmes de comptabilité générale et de comptabilité industrielle, ainsi que de fournir régulièrement des analyses et des conseils financiers au sujet des programmes existants et proposés.

La *Division de l'administration* assure à l'Administration centrale, dans les régions et dans les établissements, le bon fonctionnement des systèmes de soutien administratif et notamment des services suivants: gestion des dossiers, gestion des directives, gestion des formulaires, traitement des textes et services de traduction. Elle s'occupe également des méthodes et pratiques afférentes à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

### *Projets entrepris et résultats - 1987-1988*

- a) Améliorer le processus d'élaboration des plans de formation pluriannuels:

Le Service a mis en oeuvre un plan de formation pluriannuel énonçant les priorités à long terme et un plan pour l'année financière en cours, lequel est directement lié au Budget principal des dépenses. Le plan pluriannuel reflète l'orientation stratégique du SCC et les priorités fixées par le Conseil du Trésor pour la Fonction publique. Il aide les gestionnaires hiérarchiques à déterminer les ressources requises pour satisfaire aux priorités établies pour la période.

- b) Améliorer le TAD (systèmes):

Au cours de 1987-1988, la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'étude des Systèmes effectuée en 1986 a donné lieu à d'importants progrès. On a, entre autres, révisé la structure organisationnelle, le mandat, les priorités et les ressources à attribuer.

Des projets d'expansion et d'acquisition de matériel informatique sont en cours dans le cadre du plan pluriannuel établi en conséquence, projets qui se retrouvent dans le Plan annuel des systèmes et techniques d'information (PSTI). On a obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation d'entamer la mise sur pied du Système de gestion des détenus (SGD).

### *Ressources utilisées: Administration*

	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	000 \$	A.-P.								
Ressources humaines	10 674	238	11 624	250	11 570	256	11 999	255	12 581	264
Formation du personnel*	7 776	133	9 628	143	7 020	119	6 919	90	6 105	69
Administration	21 978	449	26 609	460	23 081	453	23 549	422	20 458	390
Finances	17 382	334	21 143	345	19 275	336	21 049	309	18 265	299
Total	57 810	1 154	69 004	1 198	60 946	1 164	63 516	1 076	57 409	1 022

A.-P. = Personnes-ressources

Note : \*Au cours de 1987-1988, les services de formation du personnel ont été fusionnés avec la Division des ressources humaines.

### *7. Planification et gestion*

Plusieurs services clés de gestion, situés tant à Ottawa que dans les cinq régions, sont chargés de cette activité. La gestion globale du Service incombe au Bureau du Commissaire tandis que le Comité supérieur de gestion assure le contrôle et la gestion des régions et des établissements.

Le *Secrétariat exécutif* s'occupe des relations avec le Parlement, ce qui comprend le contrôle de la correspondance, et assure les services de soutien administratif aux bureaux du Commissaire et au Comité supérieur de gestion.

La *Direction des affaires des détenus* veille à la disponibilité de mécanismes internes permettant aux détenus d'obtenir réparation lorsqu'ils estiment

qu'on les a traités injustement ou qu'on a porté atteinte aux droits conférés par la *Charte canadienne des droits et libertés*, divers pactes internationaux ou les directives du Commissaire. Elle s'acquitte de cette responsabilité par le maintien et la surveillance d'un système de griefs prévoyant l'examen des griefs soumis par les détenus au Commissaire du Service correctionnel du Canada.

*Le Bureau de l'Inspecteur général* procède à l'inspection systématique de toutes les activités du SCC afin de conseiller la direction sur l'efficience, l'économie et l'efficacité des politiques, pratiques et contrôles de gestion interne. Dans le cadre de son mandat, il vérifie les opérations locales et inspecte les unités fonctionnelles, s'assurant qu'elles respectent les normes et les politiques établies; il enquête au sujet des irrégularités commises et vérifie constamment les fonctions du SCC liées à la gestion, aux finances et au personnel. Il a recours à un système de contrôle et de suivi de tous les problèmes relevés.

Le secteur *Politiques et Planification* a, au cours de 1987-1988, établi et suivi de près les politiques générales, le plan stratégique global, les objectifs annuels, le système de planification et le plan d'aménagement à long terme. Parmi ses autres grandes activités, mentionnons l'évaluation des programmes du SCC, l'élaboration de lignes directrices sur l'affectation des ressources, la coordination du plan opérationnel pluriannuel, les recherches et la formulation d'ententes fédérales-provinciales.

La *Direction des communications* encourage le public à prendre conscience du rôle du Service correctionnel, à le comprendre et à participer à son action. Ses principales fonctions touchent les relations avec les médias, ce qui permet de répondre aux questions d'intérêt public, et l'amélioration des relations avec les organismes publics et privés qui oeuvrent dans le domaine de la justice pénale. Ses services de publication et d'édition informent le personnel et sont responsables du bulletin mensuel du Service «Entre Nous/Let's Talk».

## *Projets entrepris et résultats - 1987-1988*

- a) Amorcer la décentralisation du processus de planification et de l'obligation de rendre compte.

En 1987-1988, le Service a adopté un nouveau processus de planification, qui met l'accent sur la décentralisation des opérations du SCC et donne des pouvoirs accrus ainsi qu'une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires hiérarchiques en ce qui concerne la prestation des programmes et l'utilisation des ressources. On a amorcé la conception des processus liés à l'obligation de rendre compte, mais il reste à établir et à introduire un cadre à cet égard. En 1988-1989, on chargera un groupe d'étude d'examiner et d'évaluer la structure hiérarchique du Service.

- b) Surveiller et faciliter la mise en œuvre des recommandations découlant des Études de la gestion des ressources et des opérations (EGRO).

En 1986-1987, le Service a examiné des façons originales et innovatrices d'exécuter les programmes, en les privatisant et en changeant la conception et la structure. En effet, il a effectué 21 examens connus sous le nom d'«Étude de la gestion des ressources et des opérations», ou EGRO. Les examens en question portaient sur les politiques, la conception et la prestation des programmes ainsi que sur différents aspects de l'attribution des ressources. Au cours de ces études, le Service a réévalué les politiques et les programmes visant les détenus et a établi plus clairement les ressources requises pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des programmes.

Un nombre considérable de changements ont été apportés en 1987-1988 à la suite de l'EGRO:

- la structure organisationnelle a été révisée et les années-personnes ont été redistribuées;
- davantage d'autorité a été déléguée aux administrations régionales et aux établissements;
- le contrôle de la qualité et les procédures opérationnelles ont été améliorés,
- des objectifs et des politiques ont été établis dans les secteurs de la privatisation, des programmes d'aide aux détenus, de la gestion de la population carcérale, etc.;
- des plans ont été établis en vue de la mise sur pied d'un système automatisé de gestion des données sur les détenus, afin d'améliorer la collecte et l'enregistrement de l'information et de faciliter l'obtention des renseignements au sein du SCC et leur communication entre ce dernier, la Commission nationale des libérations conditionnelles et la GRC.

Ces mesures se reflètent maintenant dans la gestion du Service.

- c) Réduire les dépenses discrétionnaires au chapitre des heures supplémentaires.

Le Service a continué à réduire les dépenses en heures supplémentaires. Ces dépenses sont exprimées en tant que pourcentage des dépenses salariales normales. Au cours des trois dernières années, les pourcentages étaient les suivants: 1985-1986, 7,9 %; 1986-1987, 7,61 % et 1987-1988; 7,36 %. À peu près 30 % (7,8 millions de dollars) des dépenses du

Service à cet égard au cours de 1987-1988 étaient non discrétionnaires et ont servi à doter les établissements de personnel durant les congés statutaires.

### *Objectifs de rendement pour 1988-1989*

- Améliorer la gestion de l'information au sein du Service, dans différents secteurs:

- Gestion des détenus
- Ressources humaines et contrôle des années-personnes
- Services liés aux installations, gestion des biens immobiliers et services administratifs.

### *Ressources utilisées: Planification et gestion*

	1983-1984		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	000 \$	A.-P.								
Bureau du Commissaire	343	3	318	1	327	2	805	2	234	2
Haute direction	6 143	123	6 911	123	8 159	142	10 677	170	15 868	220
Inspecteur général	1 585	28	2 086	37	2 055	36	1 397	21	1 176	17
Politique et planification*	7 933	79	14 177	106	7 958	107	13 870	118	16 588	131
Communications	2 523	41	3 518	39	2 661	40	615	8	295	3
Secrétaire exécutif	460	14	534	16	490	16	1 368	28	1 448	27
Total	18 987	288	27 544	322	21 650	343	28 732	347	35 609	400

A.-P. = Années-Personnes

Nota : \*Y compris les dépenses au chapitre des systèmes, de l'ordre de 10,8 millions de dollars et de 55 A.-P., dont le contrôle fonctionnel relève maintenant des services administratifs.

## *Annexes*

Les tableaux statistiques qui suivent présentent des données supplémentaires sur les activités du Service correctionnel du Canada:

1. Nombre moyen de détenus inscrits au registre
2. Rendement financier par activité
3. Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité
4. Utilisation des années-personnes
5. Recettes
6. Coût d'entretien des détenus - État ventillé
7. Nombre moyen de détenus employés
8. Incidents liés à la sécurité

## Annexe 1

### *Nombre moyen de détenus inscrits au registre\**

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Détenus incarcérés	11 523	12 039	12 502	12 804	12 528
Détenus en liberté conditionnelle et sous surveillance obligatoire	5 762	5 895	6 092	6 294	7 187
Total	17 285	17 934	18 594	19 098	19 715

\* Le nombre moyen de détenus inscrits au registre des établissements comprend les détenus qui vivent dans la collectivité en vertu d'une libération conditionnelle de jour ou d'une absence temporaire ainsi que les détenus hospitalisés ou illégalement en liberté. Dans le cas présent, le nombre moyen de détenus en liberté conditionnelle ou sous surveillance obligatoire ne comprend pas les détenus en liberté conditionnelle de jour.

## Annexe 2

### *Rendement financier par activité (en milliers de dollars)*

	1987-1988		
	Prévisions budgétaires	Dépenses réelles	Écart
Gestion des cas	179 933	191 569	(11 636)
Éducation, formation et emploi	76 795	79 284	(2 489)
Services de santé	45 779	44 135	1 644
Garde des détenus	164 688	155 209	9 479
Services techniques	239 833	199 810	40 023
Administration	64 942	57 409	7 533
Planification et gestion	27 117	35 609	(8 492)
Prévisions budgétaires initiales	799 087	763 025	36 062
Budget supplémentaire et autres modifications autorisées	4 600	—	4 600
Total des affectations budgétaires	803 687	763 025	40 662

*Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité.\**  
 (en milliers de dollars)

Année	Gestion des cas	Éducation, formation et emploi	Services de santé	Garde des détenus	Services techniques	Administration	Planification et gestion	Total
<b><u>1983-1984</u></b>								
Fonctionnement	137 643	59 967	35 923	130 064	100 052	56 391	17 204	537 244
Immobilisations	644	2 528	251	683	107 367	1 419	1 783	114 675
<b>Total</b>	<b>138 287</b>	<b>62 495</b>	<b>36 174</b>	<b>130 747</b>	<b>207 419</b>	<b>57 810</b>	<b>18 987</b>	<b>651 919</b>
<b><u>1984-1985</u></b>								
Fonctionnement	152 926	71 678	39 981	142 188	110 379	67 563	22 710	607 425
Immobilisations	764	4 203	430	1 127	119 665	1 441	4 834	132 464
<b>Total</b>	<b>153 690</b>	<b>75 881</b>	<b>40 411</b>	<b>143 315</b>	<b>230 044</b>	<b>69 004</b>	<b>27 544</b>	<b>739 889</b>
<b><u>1985-1986</u></b>								
Fonctionnement	156 907	69 552	41 255	140 103	106 530	59 948	21 419	595 714
Immobilisations	486	2 406	290	333	129 231	998	231	133 975
<b>Total</b>	<b>157 393</b>	<b>71 958</b>	<b>41 545</b>	<b>140 436</b>	<b>235 761</b>	<b>60 946</b>	<b>21 650</b>	<b>729 689</b>
<b><u>1986-1987</u></b>								
Fonctionnement	185 008	70 483	43 743	154 061	116 002	62 994	25 193	657 484
Immobilisations	318	1 787	118	142	95 173	522	3 539	101 599
<b>Total</b>	<b>185 326</b>	<b>72 270</b>	<b>43 861</b>	<b>154 203</b>	<b>211 175</b>	<b>63 516</b>	<b>28 732</b>	<b>759 083</b>
<b><u>1987-1988</u></b>								
Fonctionnement	191 253	77 256	43 952	155 033	114 690	56 769	31 841	670 794
Immobilisations	316	2 028	183	176	85 120	640	3 768	92 231
<b>Total</b>	<b>191 569</b>	<b>79 284</b>	<b>44 135</b>	<b>155 209</b>	<b>199 810</b>	<b>57 409</b>	<b>35 609</b>	<b>763 025</b>

\* En milliers de dollars courants et non en dollars constants ajustés en fonction de l'inflation.

**Annexe 4**

***Utilisation des années-personnes***

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Gestion des cas	2 912	3 067	3 155	3 072	2 981
Éducation, formation et emploi	700	709	721	656	648
Services de santé	497	526	543	540	515
Garde des détenus	3 322	3 509	3 525	3 540	3 651
Services techniques	1 360	1 396	1 400	1 317	1 273
Administration	1 154	1 198	1 164	1 076	1 022
Planification et gestion	288	322	343	347	400
Total	10 233	10 727	10 851	10 548	10 490

**Annexe 5**

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Industries et traitement automatisé des documents	7 721	12 890	10 701	10 648	12 136
Agro-entreprise*	1 398	1 941	269	256	328
Cantines	5 245	5 694	6 053	6 673	6 677
Chambre et pension payées par les détenus	194	156	173	139	136
Autres recettes**	2 728	4 151	5 783	3 514	3 528
Total	17 286	24 832	22 979	21 230	22 905

**Nota :**

\* Depuis le début de l'année financière 1985-1986, la comptabilité des ventes de l'agro-entreprise au sein du SCC ne consigne pas le revenu des ventes comme des recettes non fiscales.

\*\* Comprend les recettes tirées des accords fédéraux-provinciaux d'entretien des détenus (556 787 \$), des services psychiatriques offerts à contrat (589 174 \$), du rajustement des dépenses de l'année précédente (1 822 369 \$) et de recettes diverses (559 753 \$).

**Coût d'entretien des détenus — État ventilé  
1987-1988**

	Population carcérale moyenne	Coût total	Coût moyen par détenu par année 1987-1988	Coût moyen par détenu par année 1987-1988
Maximale — hommes	3 236 <sup>(2)</sup>	213 821 023	66 076	56 312
Maximale — femmes	107	7 144 073	66 767	57 067
Moyenne	5 719	233 236 639	40 783	37 942
Minimale	661	19 034 521	28 797	31 826
Fermes	509	21 126 557	41 506	38 811
C.C.C.	429	6 431 663	14 992	19 512
Coût total — Etablissements	10 661 <sup>(1)</sup>	500 794 476	46 974	42 695
Coûts — centres non opérationnels	10 661 <sup>(5)</sup>	981 431	92	1 319
Coûts — collèges du personnel	10 661	7 607 163	714	665
Coûts — bureaux de libération conditionnelle	8 961	56 145 723	6 266	6 580
Coûts — AC	19 622 <sup>(4)</sup>	43 552 213	2 220	2 427
Coûts — AR	20 170 <sup>(3)</sup>	61 713 299	3 060	3 128
Total	20 170	670 794 305	33 257.	33 750

**Nota:**

(1) Représente le nombre moyen de détenus incarcérés (dénombrement de minuit).

(2) La catégorie des détenus (hommes) incarcérés dans les établissements à sécurité maximale comprend 36 détenus logés au pénitencier de Sa Majesté à St. John's (Terre-Neuve) au coût de 977 101 \$, ainsi que les coûts des établissements de l'Atlantique, dont la capacité est de 250, mais où la population moyenne est seulement de 116, et de Donnacona, qui peut héberger 359 détenus, mais qui, en moyenne, n'en compte que 213. En 1986-1987, ces deux établissements paraissaient sous la rubrique «centres non opérationnels».

(3) La population moyenne comprend 548 détenus sous responsabilité fédérale gardés dans des établissements provinciaux.

(4) Représente le nombre total des détenus effectivement incarcérés dans les établissements, des détenus sous responsabilité fédérale ou provinciale qui bénéficient d'une libération conditionnelle de jour, d'une libération conditionnelle totale et d'une libération sous surveillance obligatoire.

(5) Comprend les coûts des établissements qui ne fonctionnent pas à plein rendement (établissement de Port-Cartier).

*Annexe 7*

*Nombre moyen de détenus employés*

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Ateliers industriels	1 247	973	1 185	1 176	989
Agriculture	329	330	415	412	449
Éducation et formation					
— élèves	1 980	1 575	2 652	2 817	2 001
— commis	149	276	175	170	391
Services techniques	3 186	3 069	3 316	3 463	3 335
Programmes pour les délinquants	582	1 176	657	762	1 334
Traitemen automatisé des documents	112	103	111	108	80
Autres emplois	202	647	320	372	759
Total des détenus employés	7 787	8 149	8 831	9 280	9 338
Sans emploi	465	520	489	608	437
Détenus non en mesure de travailler*	3 271	3 370	3 182	2 916	2 753
Total des détenus	11 523	12 039	12 502	12 804	12 258

\* Les détenus non en mesure de travailler sont ceux qui bénéficient d'une absence temporaire ou d'une libération conditionnelle de jour, qui sont en isolement disciplinaire ou préventif, dans une unité spéciale de détention, à l'hôpital ou illégalement en liberté.

*Annexe 8*

*Incidents liés à la sécurité*

Catégorie	Nombre d'incidents					
	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	
Meurtres	14	8	5	11	4	
Voies de fait sur des détenus (par des détenus)	416	408	410	459	464	
Voies de fait sur des employés (par des détenus)	120	135	123	159	127	
Suicides	16	21	17	15	10	
Tentatives de suicide	51	78	49	51	51	
Évasions (par 1 000 détenus)	20	24	16	19	15	
Recours à la force						
— armes à feu	41	36	23	42	54	
— gaz	81	129	140	150	175	
Prises d'otages	4	10	6	6	1	

## *Le Service canadien du renseignement de sécurité*

Le Parlement a adopté la loi portant création du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) le 16 juillet 1984. La *Loi sur le SCRS* sert de fondement à toutes les activités de renseignement de sécurité menées par le Service et établit les mécanismes de contrôle auxquels sont assujetties ces activités.

Elle contribue ainsi à maintenir l'équilibre entre, d'une part, l'obligation faite à l'État de protéger la population et, d'autre part, celle de sauvegarder les droits et les libertés des citoyens.

# **1. Attributions du SCRS**

Les articles 2 et 12 de la *Loi sur le SCRS* précisent les principales fonctions et responsabilités du SCRS et énoncent les principes directeurs qui régissent ses opérations et lui permettent d'évaluer son efficacité. Par-dessus tout, son mandat reflète l'équilibre global recherché: il est assez large pour lui permettre d'acquérir des renseignements pertinents sur les dangers qui menacent ou peuvent menacer la société, tout en comportant des limites bien définies en ce qui a trait aux libertés et aux droits civils des citoyens canadiens.

L'article 12 accorde au Service le pouvoir de recueillir, au moyen d'enquêtes ou autrement, des informations et renseignements sur des groupes ou des personnes dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les activités constituent des menaces pour la sécurité du Canada. Ce mandat habilite le Service à mener des enquêtes et des opérations de sécurité strictement dans la mesure du nécessaire, pour déterminer la nature des menaces qui se présentent.

L'article 2 définit quatre catégories de «menaces envers la sécurité du Canada» notamment:

## **a) Espionnage et sabotage**

Pour assurer la sécurité, il faut protéger les biens du gouvernement liés aux affaires politiques, économiques, scientifiques ou militaires du

Canada. Quiconque tente d'obtenir sans autorisation ces biens se livre peut-être à des activités d'espionnage pour le compte d'une puissance étrangère. Quant aux actes de sabotage, ils comprennent les attentats commis en vue d'endommager ou de détruire du matériel ou des installations indispensables. Toute activité d'espionnage ou de sabotage visant le Canada ou préjudiciable à ses intérêts, ainsi que toute activité tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage, constitue une menace envers la sécurité du Canada.

## **b) Activités influencées par l'étranger**

L'espionnage et le sabotage ne sont pas les seules formes d'ingérence étrangère dans les affaires internes du Canada qui portent atteinte à la sécurité nationale. Des gouvernements ou des organismes étrangers peuvent chercher, dans leur propre intérêt, à s'ingérer dans la vie politique canadienne ou à en influencer le cours d'une façon clandestine ou trompeuse, ou menacer des individus. Cette menace peut être le fait non seulement de gouvernements étrangers, mais aussi de groupes politiques étrangers et d'autres organisations qui ont les moyens d'intervenir dans les affaires canadiennes.

Ainsi, des puissances étrangères hostiles peuvent tenter d'infiltrer des ministères ou d'exercer des pressions sur les représentants du Gouvernement. Des agents étrangers peuvent intervenir dans les af-

faires des communautés ethniques du Canada, par exemple en menaçant des Canadiens qui ont de la famille à l'étranger. Les tentatives d'ingérence clandestines faisant appel à la tromperie ou à la menace directe, par exemple la coercition ou le chantage, constituent des menaces envers la sécurité du Canada.

## **c) Violence à caractère politique et terrorisme**

L'usage de la violence ou la menace de recourir à la violence reposent souvent sur des mobiles politiques qui ont pour but de dicter sa conduite au gouvernement. Les prises d'otages, les enlèvements, les alertes à la bombe ou les assassinats sont des exemples d'actions violentes susceptibles de mettre en danger la vie de Canadiens et auxquelles on a eu recours pour atteindre par la force des objectifs politiques.

Les actes de terrorisme commis sur le territoire canadien peuvent viser la réalisation d'un objectif politique au Canada, mais avoir aussi pour but d'influencer la vie politique d'un autre pays. Le Canada est signataire d'un certain nombre d'accords internationaux en vertu desquels il s'est engagé à fournir des renseignements sur ces activités. Toute activité qui touche le Canada ou s'y déroule et vise à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'at-

teindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger, est considérée comme une menace la sécurité du pays.

## *d) Subversion*

Les activités qui, par des actions cachées et illicites visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement par la violence, sont également considérées comme des menaces à la sécurité du Canada.

Tandis que les autres types de menaces précisés dans le mandat portent, d'une façon générale, sur les activités menées ou dirigées par des agents étrangers, la menace de subversion autorise le SCRS à faire enquête, dans les limites établies par son mandat, sur des menaces issues d'activités de citoyens canadiens.

Bien que le SCRS mène des enquêtes sur des menaces de ce genre et autre, il reste que les Canadiens doivent avoir le droit fondamental de s'engager dans la dissidence politique et de chercher à modifier les politiques gouvernementales et les institutions sociales et politiques.

C'est pourquoi, la définition de menace à la sécurité énoncée dans la *Loi sur le SCRS* n'autorise pas le Service à mener enquête sur les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord, à moins que ces activités ne soient reliées à des activités considérées comme une menace à la sécurité.

### *Filtrage de sécurité*

Les articles 13, 14 et 15 de la Loi confèrent au Service, à titre d'attributions secondaires, le pouvoir de mener les enquêtes qui sont nécessaires en vue des évaluations de sécurité de certaines personnes.

Tout fonctionnaire ou employé contractuel du gouvernement canadien qui, dans l'exercice de ses fonctions, doit avoir accès à des biens classifiés dans l'intérêt national, doit faire l'objet d'une enquête de sécurité. Il appartient au SCRS de mener ces enquêtes en vue de fournir aux ministères et organismes gouvernementaux (exception faite de la GRC et de la Défense nationale) des évaluations de sécurité. C'est toutefois le sous-ministre du ministère qui a demandé l'évaluation qui est chargé de décider en dernière analyse si une cote de sécurité sera accordée ou non à un employé.

ques est soumis à un contrôle judiciaire. Le SCRS ne peut les utiliser sans disposer d'un mandat délivré par un juge de la Cour fédérale qui doit être convaincu que l'enquête s'inscrit bien dans le champ du mandat et qu'il est indispensable, dans le contexte particulier de l'enquête, d'avoir recours à des méthodes d'enquête par intrusion.

## *3. Contrôles auxquels est soumis le SCRS*

Si l'on considère la nature délicate des menaces pour la sécurité définies dans le mandat et les pouvoirs extraordinaires qu'exige l'exécution de ce mandat, la mise en place d'un système de direction, de gestion et de contrôle efficace revêt une importance primordiale. Le mécanisme de direction et de contrôle est formé de diverses composantes, imbriquées les unes dans les autres.

## *2. Pouvoirs du SCRS*

Les enquêtes du SCRS vont de l'examen de l'information publique, à l'utilisation de techniques plus spécialisées, dont des méthodes d'enquête par intrusion comme la surveillance électronique. L'utilisation des méthodes les plus simples est laissée à la discrétion du Service, sous réserve des lignes directrices énoncées par le Ministère ou la direction. Si l'enquête devient plus approfondie, des contrôles plus sévères régissent le recours à des techniques plus poussées.

Pour la première fois dans l'histoire de la lutte contre les dangers qui menacent la sécurité du Canada, le recours à certaines de ces techni-

### *a) La responsabilité ministérielle*

Le Solliciteur général est responsable du SCRS devant le Parlement et il est également chargé de la direction générale du Service et de l'établissement de lignes directrices sur ses méthodes opérationnelles de base. Le directeur du SCRS, le Sous-solliciteur général et l'Inspecteur général le

tiennent au courant des opérations de sécurité et des problèmes.

## b) *Le directeur*

Le directeur du SCRS doit rendre compte au Ministre de la direction et de la gestion du Service. Il doit consulter le Sous-solliciteur général au sujet de la politique opérationnelle du SCRS, de chaque demande de mandat et de toute autre question qui, de l'avis du Solliciteur général, doit faire l'objet de consultations. Le directeur doit en outre présenter au Solliciteur général des rapports périodiques sur les activités du SCRS. Enfin, le directeur préside plusieurs comités internes qui augmentent davantage le respect de l'obligation de rendre compte de l'exercice des pouvoirs du SCRS et le contrôle de ceux-ci. Deux de ces organismes administratifs centraux ont des responsabilités et un pouvoir directs quant à l'utilisation de techniques d'enquête par le Service.

## d) *Le contrôle judiciaire*

Si une enquête exige le recours à des techniques d'enquête par intrusion précises, une proposition est soumise au Comité d'examen des demandes de mandat du SCRS (dont fait partie un représentant du ministère de la Justice et du bureau du Sous-solliciteur général) qui décide s'il convient ou non de délivrer un mandat. Le Service doit alors s'adresser à un juge de la Cour fédérale pour obtenir le mandat requis. Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) a accès à tous les mandats et aux documents d'appui; le CSARS étudie les documents et le processus afin d'évaluer la pertinence et l'application de ces techniques d'enquête spéciales.

Le dispositif de surveillance indépendant a été conçu pour répondre à ces préoccupations; il est formé de trois éléments interdépendants: le Parlement, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l'Inspecteur général, qui interviennent dans l'ordre décrit ci-après.

## a) *L'Inspecteur général*

L'Inspecteur général, qui relève du Sous-solliciteur général, assure un examen rétroactif des activités opérationnelles du SCRS. Il reçoit et examine les rapports annuels que le directeur fait tenir au Solliciteur général, puis ses conclusions et ses observations sur lesdits rapports et les certificats qu'il remet à leur sujet, de même que les rapports eux-mêmes, sont transmis automatiquement par le Solliciteur général au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. L'Inspecteur général peut, à la demande du Comité ou à la demande du Solliciteur général, effectuer des recherches et des enquêtes supplémentaires.

## c) *Le Sous-solliciteur général*

Le Sous-solliciteur général est chargé, en vertu de la Loi, de conseiller le Solliciteur général sur l'utilité et l'efficacité de ses directives générales au SCRS. Il est informé des activités opérationnelles du Service avant leur exécution du fait qu'il participe d'office au processus de délivrance des mandats, car le directeur le consulte, et, après coup, parce qu'il examine les certificats de l'Inspecteur général concernant les rapports annuels soumis par le directeur.

# 4. *Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS*

S'il abusait des pouvoirs qui lui sont confiés, ou s'il menait mal ses opérations, le Service pourrait mettre gravement en danger la sécurité du Canada et des Canadiens. Pour parer à ces éventualités, un mécanisme indépendant et efficace de surveillance et d'évaluation des politiques et des opérations du SCRS a été mis en place. Il est de la sorte possible de relever et de corriger tout déséquilibre du système.

## b) *Le Comité de surveillance*

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est formé de cinq membres du Conseil privé qui ne siègent ni au Sénat ni à la Chambre des communes et qui sont nommés par décret, après que le Premier ministre a consulté le chef de l'Opposition et le leader en Chambre de chaque parti ayant fait élire au moins 12 députés. Ce comité a accès à tous les renseignements dont dispose le

Service, surveille, d'une façon générale, la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités en se servant, comme point de départ, des rapports périodiques du directeur et des certificats afférents que produit l'Inspecteur général et que lui transmet le Solliciteur général. Il examine les décisions relatives aux cotes sécuritaires, fait enquête sur les plaintes qu'il reçoit, étudie les directives générales que le Solliciteur général donne au Service et

mène les enquêtes qu'il juge appropriées (en ayant recours aux services de l'Inspecteur général, des membres du SCRS ou de son propre personnel). Enfin, le Comité fait régulièrement rapport au Solliciteur général qui dépose son rapport annuel au Parlement.

### *c) Le Parlement*

En vertu des règles parlementaires en vigueur, le comité parlementaire permanent compétent étudie le rapport annuel du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité qui est présenté au Parlement. Ce dernier a donc à la fois l'occasion et la responsabilité d'examiner le rapport et d'évaluer les activités du SCRS.